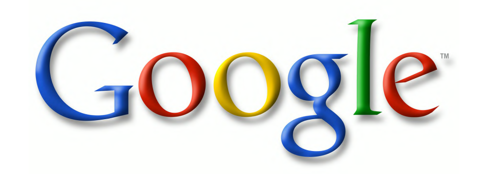


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

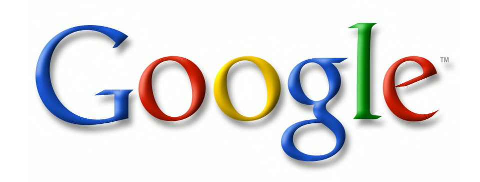
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

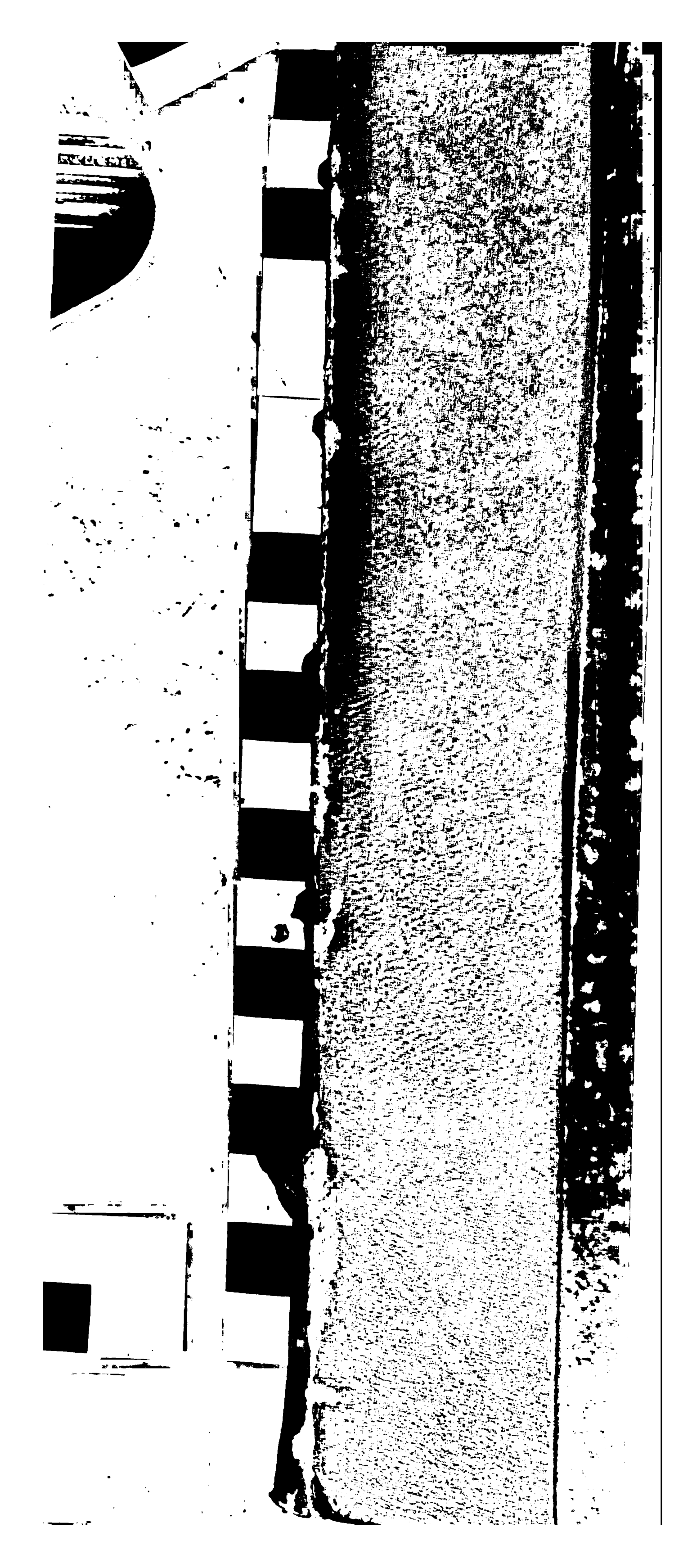
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

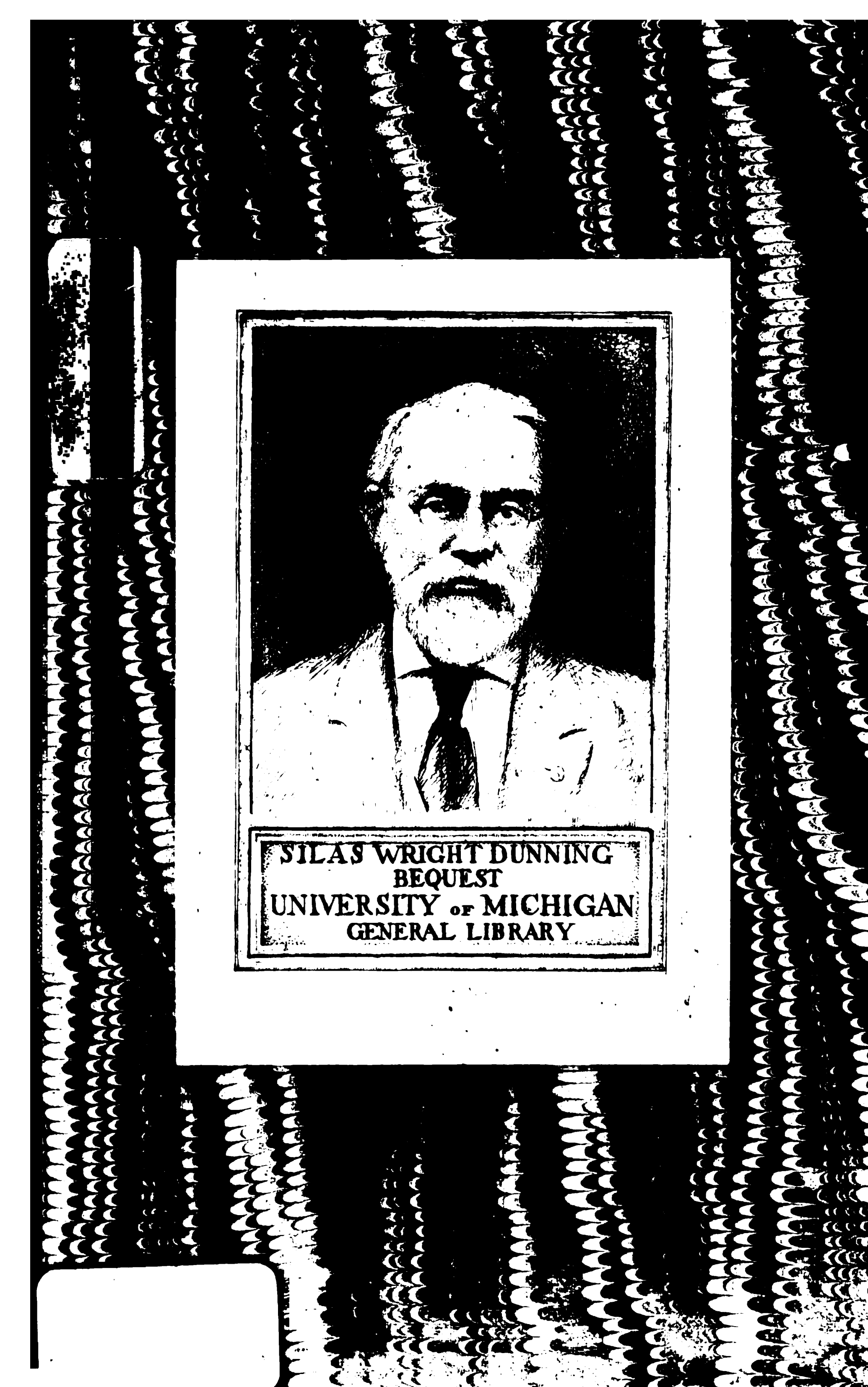
+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`






SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

DC
611
.P581
S8

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DE PICARDIE.

791

TOME XXX.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE.

TROISIÈME SÉRIE

TOME X.



PARIS.
Librairie de A. CHOSSONNERY, 47, Quai des Grands-Augustins.
AMIENS,
Imprimerie A. DOUILLET et Ce, rue du Logis-du-Roi, 13.

1889

Dunning
Nijhoff
3-15-27
13603

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE

CINQUANTENAIRE DE SA FONDATION

1836 — 1886

CONGRÈS

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

OUVERT A AMIENS,

Les 8, 9, 10 & 11 Juin 1886.

La Société des Antiquaires de Picardie, fondée en 1836, accomplissait en 1886 sa cinquantième année d'existence.

Dès le mois de janvier 1885, le rapport de la Commission des finances signalait à la Société les mesures à prendre, et M. le baron de Calonne, rapporteur, s'exprimait en ces termes : « Dix-huit mois à peine » nous séparent de l'anniversaire mémorable où les » hommes les plus distingués de la province se grou- » pèrent dans une pensée commune afin de dévelop- » per le goût de la science historique et de célébrer » dignement toutes les gloires de la Picardie. Vous » vous féliciterez de pouvoir donner à la solennité du » cinquantenaire tout le lustre qu'elle comporte. »

Sans tarder, la Société se mit à l'œuvre. Une commission fut nommée (1), qui, dès la séance du mois de mars, formulait, par l'organe de M. Janvier, le résultat de ses délibérations. Elle proposait d'organiser une Exposition rétrospective et d'ouvrir un Congrès historique et archéologique auquel seraient conviées, avec nos collègues résidants et non-résidants, toutes les sociétés correspondantes, françaises et étrangères.

La date des fêtes du Cinquantenaire coïnciderait avec celle de la première séance tenue par la Société en 1836, c'est-à-dire que l'Exposition et le Congrès auraient lieu au mois de juin 1886.

Ce programme fut exactement suivi.

L'Exposition archéologique fut inaugurée solennellement, le 1er juin 1886, dans le Musée de Picardie dont elle occupait les galeries du rez-de-chaussée à droite de l'entrée principale, ainsi que la salle et la bibliothèque de la Société des Antiquaires.

La semaine suivante, le 8 juin, sous la présidence de M. Garnier, président de la Société des Antiquaires de Picardie, le Congrès s'ouvrait dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, mise gracieusement à la disposition de la Société par la Municipalité amiénoise.

Les documents relatifs à l'Exposition se trouvent, pour la plupart, dans les bulletins des années 1885 et 1886. Le présent volume de Mémoires est consacré aux travaux du Congrès, dont voici le programme publié à la date du 5 juin 1886 :

(1) MM. Antoine, Darsy, de Calonne, Dubois, Duhamel, Durand, Garnier, de Guyencourt, Janvier, Oudin, Pinsard et Poujol de Fréchencourt.

PROGRAMME DU CONGRÈS.

Mardi 8 *Juin*, à une heure, séance solennelle d'ouverture. Après la séance, visite à la cathédrale d'Amiens. A 8 heures du soir, deuxième séance.

Mercredi 9 *Juin*, à 9 heures du matin, conférence au Musée. A une heure de l'après-midi, séance à l'Hôtel-de-Ville. Après la séance, visite aux monuments d'Amiens. A 8 heures du soir, deuxième séance.

Jeudi 10 *Juin*, à 7 heures du matin, excursion à Nesle et à Ham. A 6 heures 1/2 du soir, banquet à la salle St-Denis.

Vendredi 11 *Juin*, séance de clôture à 2 heures.

LISTE

Des Sociétés qui ont envoyé des Délégués au Congrès.

Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, à Dunkerque.

Macqueron (Henri), membre de la Société d'émulation, à Abbeville.

Malherbe (le comte de), membre de la Société académique, à Beauvais.

Marsy (le comte de), président de la Société française d'archéologie, à Compiègne.

Méresse, membre de la Société historique, à Compiègne.

Mounier, à Formerie.

Nédonchel (le comte de), membre de la Société historique et littéraire, à Tournai.

Piet-Lataudrie, ancien magistrat, membre de la Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.

Pihan (le chanoine), secrétaire de l'Évêché de Beauvais, membre de la Société académique de l'Oise.

Poncelet (Achille), membre de la Société centrale d'agriculture, de sciences et d'arts, à Douai.

Ris-Paquot, artiste peintre, à Abbeville.

Rougé (le comte Hervé de), à Dinteville (Haute-Marne).

Salis (le comte de), président de la Société académique de l'Oise, à Beauvais.

Travers (Émile), ancien conseiller de préfecture, membre de l'académie, à Caen.

Vayson, manufacturier, à Abbeville.

Vuatrin, membre de la Société académique de l'Oise, à Beauvais.

Wignier, à Abbeville.

Ablaincourt (Adolphe d'), membre non-résidant de la Société des Antiquaires de Picardie, à Ablaincourt.

Antoine (Henry), architecte, membre résidant, à Amiens.

Antoine (Georges), architecte, membre non-résidant, à Amiens.

Beaucourt (le marquis du Fresne de), membre non-résidant, à Paris.

Bonnault-d'Houet (le vicomte de), membre non-résidant, à Compiègne.

Bracquemont (Léopold de), membre non-résidant, à La Folie-Guérard, annexe de Grivesnes (Somme).

Cacheleu (l'abbé), professeur, membre non-résidant, à Amiens.

Cagny (le chanoine de), membre résidant, à Amiens.

Calonne (le baron Albéric de), membre résidant, au château de Romont.

Caron (Laurent), président de l'Académie d'Amiens.

Crampon (le chanoine), membre résidant, à Amiens.

Danicourt (Alfred), ancien maire de Péronne, membre non-résidant.

Danicourt (l'abbé), curé de Naours, membre non-résidant.

Darsy, ancien notaire, membre résidant, à Amiens.

Dubois, ancien chef de bureau à la mairie, membre résidant, à Amiens.

Duhamel-Decéjean, à Nesle (Somme), membre résidant.

Durand (Georges), archiviste du département de la Somme, membre résidant, à Amiens.

Duval (le chanoine), vicaire général, membre résidant, à Amiens.

Duvette (Alcide), banquier, trésorier de la Société, membre résidant, à Amiens.

Forceville (le comte de), ancien conseiller général, à Forceville, membre non-résidant.

Franqueville (l'abbé), membre de l'Académie d'Amiens.

Francqueville (Amédée de), membre non-résidant, à Remiencourt (Somme).

Francqueville (Jean de), à Amiens.

Gallet (Eugène), président de la Société industrielle d'Amiens.

Garnier (Jacques), président de la Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens.

Guyencourt (Robert du Crocquet de), à Amiens, membre résidant.

Hareux (l'abbé), vicaire de St-Jacques, à Amiens, membre non-résidant.

Hesse (Alexandre), ancien conseiller général, à Amiens, membre résidant.

Hénocque (le chanoine), doyen du Chapitre de la Cathédrale, vicaire général, à Amiens.

Hodent (Léopold), agent-voyer à Villers-Bocage (Somme), membre non-résidant.

Janvier (Auguste), membre résidant, à Amiens.

Jumel (Albert), avocat, membre non-résidant, à Amiens.

Lac (Perrin du), juge honoraire, à Compiègne, membre non-résidant.

LEFEBVRE (Alphonse), directeur de l'Octroi, à Boulogne-sur-Mer, membre non résidant.

LEFÈVRE (l'abbé), aumônier du Refuge, à Doullens, membre non-résidant.

LEFÈVRE-MARCHAND, ancien maire, à Chaulnes, membre non-résidant.

LELEU, ancien proviseur du Lycée d'Amiens, membre résidant.

LE SUEUR (l'abbé), curé d'Erondelle, membre non-résidant.

MACQUET (Gustave), ancien notaire, à Domart-en-Ponthieu, membre non-résidant.

MARTINVAL (l'abbé), curé de Boulogne-la-Grasse (Oise), membre non-résidant.

MOLLET (Jules), à Roye (Somme), membre non-résidant.

MOREL (Remy), licencié en droit, à Nesle (Somme), membre non-résidant.

ODON (l'abbé), curé de Tilloloy, membre non-résidant.

OUDIN, conseiller à la Cour d'Appel d'Amiens, membre résidant.

PICART, ancien percepteur à Roiglise, membre non-résidant.

PINSARD, architecte, membre résidant, à Amiens.

POUJOL DE FRÉCHENCOURT, maire de Fréchencourt, membre résidant.

PUISIEUX (DE), membre non-résidant, à Amiens.

ROUX (Joseph), avocat, membre résidant, à Amiens.

SALMON (Charles), ancien directeur du journal *Le Dimanche*, membre résidant, à St-Fuscien.

Siffait de Moncourt, membre non-résidant, à Paris
Sorel, président du Tribunal civil de Compiègne, membre non-résidant.
Soyez (Edmond), membre résidant, à Amiens.
Traullé (l'abbé), curé de Thieulloy-la-Ville, membre non-résidant.
Valicourt (le comte de), inspecteur des forêts, à Troyes, membre non-résidant.
Van Robais, membre de la Société d'émulation d'Abbeville, membre non-résidant.
Vast (Jules), à Albert, membre non-résidant.
Viellard, ancien receveur des Domaines, à Amiens, membre non-résidant.
Vion (Michel), ancien chef d'institution, membre résidant, à Amiens.
Vitasse (l'abbé), chanoine honoraire, missionnaire apostolique, directeur de la *Semaine religieuse* du diocèse d'Amiens.
Witasse (Gaëtan de), membre non-résidant, à Paris.

Séance d'ouverture du 8 Juin 1886.

Présidence de M. Garnier,
Président de la Société des Antiquaires de Picardie

Sont présents Messieurs d'Argœuves, d'Ault du Mesnil, de Bracquemont, De Cagny, de Calonne, Crampon, Delignières, Dubois, Duhamel, Durand,

Duval, Favier, Garnier, de Guyencourt, Hardouin, Hareux, de Hauteclocque, Hibon de Frohen, Janvier, Lair, Lefèvre-Marchand, Le Sueur, Letemple, de Marsy, Martinval, Pinsard, Poncelet, de Roquemont, Hervé de Rougé, Roux, Salmon, Soyez, Travers et de Witasse.

M. le Président ouvre la Séance en souhaitant la bienvenue aux Membres étrangers et en les remerciant d'avoir bien voulu répondre à l'invitation de la Société des Antiquaires de Picardie, qui a organisé ce Congrès Archéologique en célébration du cinquantenaire de sa fondation. M. Garnier fait ensuite l'historique de la Société dans les termes suivants :

« C'est dans notre siècle, vers la fin de la Restauration et au commencement du règne de Louis-Philippe, que s'accomplit une véritable révolution dans les études historiques.

Les derniers historiens venus, comme le dit si justement Augustin Thierry, s'en étaient tenus pour le fond à ce qu'avaient écrit leurs prédécesseurs, et avaient cherché seulement à les surpasser par l'éclat et la pureté du style. Les uns, dans leurs compilations plus ou moins beureuses, les autres, dans des abrégés plus ou mois adroits, avaient reproduit les erreurs de leurs devanciers, se gardant bien de rien vérifier, pas plus qu'ils n'avaient eu, comme eux, souci de la différence des temps, des usages et des mœurs.

On vit alors paraître les réformateurs ; Augustin Thierry, dans ses Lettres si remarquées sur l'histoire de France, donnait le signal. Puis Sismondi, qui se dis-

tinguait par la science des faits, Guizot, par la finesse et l'étendue des aperçus, de Barante, par la vérité des récits, ouvrirent la route et montrèrent ce que devait être une histoire de France vraie et vivante.

Que fallait-il pour arriver à ces résultats ? Ne plus suivre, aveuglément et sans contrôle, les histoires de Mézeray, de Velly et d'Anquetil, pour ne citer que les meilleures. Il fallait remonter aux sources, étudier les anciennes chroniques sans parti pris, tirer des titres originaux les faits vrais et les causes exactes des événements.

La création des Comités historiques par M. Guizot, la publication préparée d'une collection de documents inédits de notre histoire marquèrent le réveil et décidèrent le mouvement.

Dans les provinces auxquelles on faisait appel, la formation de Sociétés qui se proposèrent pour but l'étude et la recherche des monuments qu'avaient laissés nos ancêtres et qui, en même temps qu'elles combattaient la routine, déclaraient une guerre conservatrice au vandalisme qui les menaçait de destruction, ne s'était point fait attendre.

Déjà la Société des Antiquaires de Normandie, qui date de 1823, s'était signalée par une activité qui n'a rien perdu de son ardeur première.

La Société des Antiquaires de la Morinie à Saint-Omer, la Société archéologique du Midi de la France à Toulouse, la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or, à Dijon, sont nées en 1831.

La Société archéologique de Montpellier paraît en 1833.

La Société française d'archéologie, fondée par M. de Caumont en 1834, contribue puissamment à la conservation et à la connaissance de nos monuments. Elle a parcouru la France pour y propager la science nouvelle, et elle continue son œuvre réparatrice avec un zèle qui n'a d'égal que l'intelligente direction qu'elle doit à son créateur et que ses successeurs ont religieusement maintenue.

La même année s'élevèrent la Société des Antiquaires de l'Ouest à Poitiers, si active toujours et si appréciée ; les Sociétés archéologiques de Béziers et d'Avranches.

La Société historique et archéologique de Langres, la Société archéologique de Rambouillet et la Société d'archéologie du département de la Somme, aujourd'hui Société des Antiquaires de Picardie, appartiennent à l'année 1836.

D'autres sont venues plus tard qui rivalisent heureusement avec leurs devancières.

Permettez-moi d'esquisser rapidement l'histoire de la Société des Antiquaires de Picardie, qui déjà compte 50 années d'existence, et de justifier ainsi la célébration d'un anniversaire auquel vous avez bien voulu vous associer.

Les fondateurs de la Société d'archéologie du département de la Somme, au nombre de 15, dont les derniers ont disparu en 1863, avaient à lutter contre l'idée fausse que notre département n'offrait point les éléments nécessaires à la constitution d'une Société archéologique. Ils ont prouvé l'importance de

de nos archives et de nos monuments, de notre magnifique cathédrale surtout, indiqué ce qu'ils voulaient faire et rédigé des statuts que le Ministre de l'Intérieur approuvait le 9 avril 1836.

Les fondateurs n'étaient pas tous des érudits ; à côté d'historiens déjà connus, de savants numismates, s'étaient groupés des dessinateurs habiles et de simples collectionneurs. Aussi, en même temps qu'ils se dévouaient à l'étude des chartes et des monuments, s'imposait l'établissement d'un musée d'antiquités.

La Société eut bientôt des associés qui l'aidèrent dans ses recherches et, non contente de ce concours, elle provoqua par des prix la solution de questions relatives à l'histoire de la Picardie.

L'entreprise n'avait point été téméraire, la preuve en est fournie par les communications, les rapports, les mémoires qui furent présentés et dont les principaux formaient, en 1840, deux volumes in-8°, avec planches.

Cependant la jeune Société, enfermée dans un cercle à la fois trop étroit et mal défini, résolut de s'étendre et d'embrasser la province dont Amiens était la capitale. Alors elle changea son nom en celui de Société des Antiquaires de Picardie. Cette modification fut accueillie favorablement, et les nouveaux statuts furent approuvés le 5 février 1839.

Notre domaine s'étant agrandi et nos obligations restant les mêmes, il nous fallait aviser aux moyens d'y satisfaire.

Une innovation eut lieu : la création de comités dans les villes du ressort qui en faisaient la demande,

comités qui auraient un directeur chargé des communications avec le comité central, lequel se réservait le droit d'action qu'il ne devait, ni ne pouvait aliéner sous peine de détruire l'unité qui garantissait sa force.

Dès 1840, nous avions installé les comités de Compiègne et de Noyon, et en 1841, celui de Beauvais ; ils agissaient dans la sphère de leur nationalité, recueillaient les souvenirs et les traditions, et nous transmettaient le fruit de leurs recherches. Aussi la nécessité d'une publication plus rapide que les mémoires, se fit-elle sentir, et la création d'un bulletin trimestriel fut décidée.

La Société donnait ainsi satisfaction à des exigences très raisonnables et faisait connaître sans trop de retard les communications et les rapports qui lui étaient parvenus.

Cette organisation dura quelques années ; mais les comités, jaloux de leurs succès, aspiraient à l'autonomie.

En 1847, le comité de Beauvais, qui voulait s'adjoindre de nouveaux membres s'occupant d'art et d'histoire naturelle, forma la Société académique de l'Oise ; en 1862, le comité de Noyon s'érigea en comité historique et archéologique ; celui de Compiègne s'éteignit en 1848 par suite de l'éloignement et de la mort de plusieurs de ses membres. Vingt ans après, la Société historique de Compiègne s'établissait, et nous y retrouvons avec plaisir d'anciens fondateurs du comité.

Les branches séparées du tronc avaient conservé la sève qui les avait fait vivre sur l'arbre ; elles étaient

devenues à leur tour des arbres féconds dont les fruits abondants étaient justement appréciés.

La Société ne s'est point contentée de publier des Bulletins qui forment actuellement 15 volumes in-8°, des Mémoires qui en comptent 28, et un recueil in-4° contenant des travaux de grande étendue dont le onzième volume s'achève.

Elle a voulu honorer deux hommes, illustres à divers titres, à qui la ville d'Amiens a donné naissance. Elle a organisé une souscription pour élever une statue à Du Cange, le créateur de l'érudition historique. Cette statue est l'œuvre d'un enfant du pays, le sculpteur Caudron, que la mort a frappé avant l'inauguration qui eut lieu le 19 août 1849, sur la place Saint-Denis.

A l'aide d'une souscription encore et avec le concours d'un de nos collègues, M. Gédéon de Forceville, sculpteur amateur, mort cette année, Pierre l'Hermite, le promoteur des croisades, eut une statue qui fut élevée le 29 juin 1854.

Cette même année nous avons commencé les travaux du Musée, qui furent achevés en 1867. Trois loteries qui furent successivement accordées, et que dirigea avec un désintéressement et un dévouement sans bornes une commission prise dans notre sein, produisirent les fonds nécessaires à l'édification d'un monument aussi remarquable par son étendue que par l'élégance et le bon goût de son architecture. Si le cadre très restreint de cette notice l'eût permis, j'aurais parlé de l'énergie et de l'esprit de ressources de M.

Charles Dufour, président de la commission, mais j'ai hâte d'achever cette lecture déjà trop longue. Je dirai donc seulement que le monument achevé, la Société, en 1872, en fit don à la Ville avec les richesses archéologiques qu'elle avait amassées.

C'est dans une partie des galeries du Musée que la commission de l'exposition archéologique et artistique de notre cinquantenaire a réuni les trésors qui lui ont été confiés et que nous aurons l'honneur de vous faire visiter.

Ses travaux ont valu à la Société d'être reconnue comme établissement d'utilité publique. La faculté de posséder lui était à peine accordée qu'elle recevait de M. Le Prince et de Mme Ledieu, veuve de l'un des fondateurs, une somme dont les revenus lui permettaient de donner chaque année deux prix de 500 fr., l'un pour l'histoire, l'autre pour l'archéologie. D'autres legs de valeur moindre dus à M. Guerard, à M. Bouthors et à M. Siffait de Moncourt grossissent les ressources fournies par nos cotisations et les subventions de la Ville et du Conseil général.

Vingt fois nous avons été assez heureux pour distribuer les prix que nous avions proposés.

Ajoutons en terminant que la Société a vu récompenser, en 1874, l'ensemble de ses travaux dans le concours ouvert entre les Sociétés savantes, par le Ministère de l'Instruction publique, et que les médailles et les mentions honorables décernées par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres à diverses œuvres insérées dans nos mémoires, prouvent assez que nos publications ne sont point sans valeur.

Nous pouvons donc être fiers de notre passé et à bon droit nous pouvons célébrer le cinquantenaire d'une fondation qui n'a point été stérile, car nous croyons avoir montré qu'en suivant les traces de nos devanciers, nous étions dignes de leur succéder.

Vous avez bien voulu répondre à notre appel, Messieurs, nous vous en remercions. Nous espérons que les Assises qui vont s'ouvrir vous apprendront à nous mieux connaître, et que les relations qui unissent déjà nos compagnies deviendront, s'il est possible, plus étroites encore. Merci donc, Messieurs, pour votre gracieux concours et le témoignage de sympathie et de bonne confraternité que vous avez bien voulu nous donner. »

Ces paroles sont vivement applaudies.

M. Hardouin, le plus ancien membre de la Société des Antiquaires de Picardie, se lève et prononce le discours reproduit ci-après, qui est fréquemment interrompu par les bravos de l'assistance.

M. le comte de Marsy, au nom de la Société Française d'Archéologie, dont il est le président, et M. Émile Travers, au nom de l'Académie de Caen et de la Société des Antiquaires de Normandie, expriment les sentiments les plus sympathiques des Sociétés qu'ils représentent; ils sont également applaudis.

M. le Président remercie les orateurs, et donne ensuite la parole à M. Delignières qui présente l'histoire succincte de la gravure, passant en revue les plus célèbres artistes qui se sont succédé à Abbeville depuis

le XVIIe siècle jusqu'à nos jours. M. Delignières est écouté avec la faveur la plus marquée.

M. le Président règle l'ordre du jour des réunions suivantes, et lève la séance à 2 heures et demie.

Après la séance, MM. les chanoines Duval et Crampon et M. Durand accompagnent plusieurs membres du Congrès à la Cathédrale et leur donnent tous les renseignements nécessaires sur ce remarquable monument.

Deuxième Séance du 8 Juin.

Présidence de M. GARNIER.

Sont présents Messieurs d'Ablaincourt, Antoine père, Georges Antoine, d'Ault du Mesnil, de Bracquemont, Cacheleu, de Calonne, Caron, Charvet, Crampon, Darsy, Dubois, Durand, Duvette, Fournier, Garnier, de Guyencourt, Hareux, de Hauteclocque, Hibon de Frohen, Janvier, Lair, Macqueron, de Marsy, Piet-Lataudrie, Pinsard, Poujol de Fréchencourt, de Puisieux, Salmon, Soyez et de Witasse.

La parole est à M. Charvet qui étudie cette question : Les enfants de François Ier ont-ils été empoisonnés ? M. Charvet prouve que non : le dauphin François a

succombé à une pleurésie contractée à la suite d'une partie de paume, et le duc d'Orléans est mort d'un refroidissement à Forest-Montiers. L'orateur retrace les circonstances qui ont accompagné ces malheureux évènements, ainsi que les obsèques des princes en 1547.

Après lui, M. le comte Hibon de Frohen donne la traduction d'une charte de 1314, par laquelle Philippe-le-Bel autorise la fondation d'un hospice à Villers-Campsart, par Jehan Hibon, chevalier, châtelain de Campsart.

M. le baron de Hauteclocque traite la question de l'Instruction publique dans le Pas-de-Calais, depuis le XIII[e] siècle jusqu'au XIV[e] ;

Et M. Darsy s'occupe du même sujet pour le département de la Somme, du IX[e] siècle à 1789. Tous deux arrivent à cette conclusion que, dès le XI[e] siècle, il existait des écoles dans presque toutes les provinces, écoles réellement gratuites, alimentées par des fondations, des legs ou des allocations de sources diverses, et soumises à l'autorité de l'écolâtre.

M. le Président remercie les orateurs, qui ont recueilli les applaudissements de l'Assemblée.

M. de Marsy ajoute que les recherches faites en ces derniers temps ont amené pour le département de l'Oise des résultats semblables à ceux que M. Darsy a constatés dans la Somme.

M. le Président annonce que M. d'Ault fera à l'Exposition demain matin, à 9 heures, unc conférence sur

les Antiquités préhistoriques en présence des objets eux-mêmes. La séance est levée à 9 heures 1/2.

Conférence du 9 Juin.

A 9 heures du matin, une assistance nombreuse se réunit dans les galeries du Musée de Picardie, devant la vitrine où figurent les instruments préhistoriques en silex exposés par la ville d'Abbeville. M. d'Ault du Mesnil, dans une causerie savante, explique le mode d'emploi et les différentes transformations des instruments primitifs trouvés dans les terrains quaternaires. Les pièces qu'il présente à son auditoire servent à la démonstration des faits.

---

9 Juin. — Première Séance.

Présidence de M. Garnier.

Sont présents MM. de Bracquemont, De Cagny, de Calonne, Charvet, Crampon, Danicourt, Darsy, Dubois, Duhamel, Hibon de Frohen, de Guyencourt, Hareux, de Hauteclocque, Hénocque, Hesse, Janvier, Lair, l'abbé Lefèvre, Lefèvre-Pontalis, Le Sueur,

Letemple, de Marsy, Martinval, Odon, Piet-Lataudrie, Pinsard, Poujol de Fréchencourt, de Roquemont, Hervé de Rougé, Roux, l'abbé Roze, Soyez et Travers.

Plusieurs dames assistent à la séance.

M. le Président donne la parole à M. Alfred Danicourt qui, dans une intéressante conférence, rappelle et décrit les nombreuses découvertes faites dans le département de la Somme depuis 25 ans. Peu de régions ont fourni autant et d'aussi remarquables antiquités. Le sol d'Amiens notamment paraît inépuisable ; preuve qu'ici se trouvait jadis une cité de grande importance. Aussi l'orateur s'associe-t-il entièrement au vœu de la Société des Antiquaires qui demande que le nom de Samarobrive soit donné à une rue de la Ville.

M. Danicourt termine sa causerie en manifestant le désir de voir les objets trouvés dans le pays, acquis par les Musées locaux.

M. le Président fait observer que cela est presque toujours impossible, à cause des prétentions exagérées des inventeurs, et à cause de la concurrence des marchands d'antiquités.

M. Hardouin remercie M. Danicourt d'avoir, à propos d'une trouvaille de silex taillés, rappelé le souvenir de Boucher de Perthes, souvenir cher à tous les antiquaires picards.

M. le Cte de Marsy félicite M. Danicourt du zèle qu'il met à surveiller les fouilles.

M. le Président demande les noms des membres du Congrès qui désirent prendre part à l'excursion de

demain, afin de les faire bénéficier de la réduction accordée par la Compagnie du chemin de fer du Nord sur le prix des places.

M. le chanoine Pihan lit une *étude archéologique et liturgique sur la dalmatique de Thibaud de Nanteuil, évêque de Beauvais au XIII[e] siècle*. Elle est d'étoffe orientale, et chacun de ses détails correspond à un symbolisme.

M. le C[te] Lair émet pourtant des doutes sur l'authenticité de cet ornement. Après la lecture de M. l'abbé Pihan, M. le C[te] de Marsy entretient le Congrès de la nécessité d'enseigner l'archéologie dans les séminaires, afin d'inspirer aux jeunes ecclésiastiques le goût et le respect des choses anciennes et d'assurer par ce moyen la conservation des objets antiques que possèdent les églises. Un musée épiscopal avait été fondé à Beauvais par l'Abbé Barraud, mais les œuvres d'art qu'il renfermait ont été vendues et dispersées ; plusieurs d'entr'elles sont maintenant au musée de Rouen.

M. Charvet demande instamment à ne pas être confondu avec un homonyme compromis dans cette déplorable affaire. M. le Président déclare que le zèle de l'honorable M. Charvet pour la science est au-dessus de tout soupçon. M. le C[te] de Marsy blâme la conduite des membres du clergé qui se livrent au trafic des antiquités dont ils ne sont que les dépositaires. M. Martinval réplique que souvent les Sociétés savantes sont les premières à faire des propositions aux églises rurales pour acquérir les objets intéressants qu'elles possèdent. M. le C[te] de Marsy proteste contre

cette dernière assertion. M. le Cte Hervé de Rougé propose de décerner des médailles aux églises les plus soigneuses de leurs antiquités.

M. Lefèvre-Pontalis donne lecture d'une savante étude sur les clochers des églises du XIIe siècle dans les départements de l'Oise et de l'Aisne; il les distingue en plusieurs familles parfaitement définies. Cette communication est écoutée avec le plus vif intérêt.

M. de Marsy demande si l'on a été informé de la découverte récente d'un cimetière gallo-romain dans les environs de St-Quentin. Aucune réponse affirmative n'est faite à cette question.

Le même membre du Congrès attire l'attention sur une bourse carrée, ornée d'écussons nombreux, qui est exposée au Musée de Picardie par M. Liénard, de Verdun. Les blasons de ces sortes d'étoffes sont généralement des armoiries de fantaisie; mais sur celle-ci on a reconnu les blasons de plusieurs familles qui habitent les confins de la Picardie et de l'Artois. Dom Grenier signale dans le trésor de Corbie plusieurs bourses analogues qui servaient à envelopper des reliques. Depuis longtemps on les recherchait; M. Liénard ne posséderait-il pas l'une d'entre elles?

Bien que du XIVe siècle, celle-ci est d'un tissu que l'on fabrique encore en Orient à l'heure actuelle.

Après cette observation, la séance est levée à 4 heures 1/2.

Plusieurs membres du Congrès, guidés par MM. Pinsard et de Guyencourt, vont visiter, à l'issue de la séance, quelques débris du vieil Amiens : la façade et les cabanons de la Malemaison, plusieurs constructions anciennes, l'église de St-Germain, etc. ; mais l'inclémence du temps oblige bientôt les excursionnistes à se séparer.

---

9 Juin. — Seconde Séance.

Présidence de M. GARNIER.

Sont présents MM. Antoine, d'Ault du Mesnil, de Bracquemont, de Calonne, Laurent, Caron, Charvet, Darsy, Delattre, Dubois, Durand, Garnier, de Guyencourt, Hénocque, Janvier, Lair, Leleu, Macqueron, de Marsy, Martinval, Picard, Piet-Lataudrie, Pinsard, Poujol de Fréchencourt, de Puisieux, H. de Rougé, Roux, Van Robais, Salmon, Soyez, Travers, Viellard et Vion.

Plusieurs dames assistent à la séance.

Sur l'invitation de M. le Président, M. Delattre communique au Congrès ses recherches sur Enguerrand de Monstrelet. Est-il né à Bus-en-Artois? La chose est plus que douteuse, mais Monstrelet était certainement de famille noble.

Une statue vient de lui être érigée à Cambrai. A ce propos, M. Delattre rappelle avec une émotion commu-

nicative le talent et la piété filiale de M. Carlier, artiste de mérite, né à Cambrai et auteur de la statue.

M. Dubois prend ensuite la parole pour faire connaître et analyser un grand nombre de dictons et de proverbes picards qui, sous leur forme triviale, renferment souvent un sens profond.

Après avoir signalé les grandes difficultés de prononciation que présente le patois picard, parce qu'un même mot peut, suivant les localités adopter diverses consonnances, M. Dubois cite une foule de proverbes remarquables par leur originalité et qui sont à plusieurs reprises accueillis par l'hilarité de l'auditoire.

M. le Président remercie M. Dubois de son intéressante communication.

M. le comte de Marsy demande que, lors de sa publication, le travail de M. Dubois soit accompagné d'une traduction, car tout le monde n'est point tenu de comprendre le patois picard.

M. Travers entretient ensuite le Congrès de proverbes et dictons en général, puis plus spécialement de ceux qui sont particuliers à la Normandie. Cette causerie humoristique, toute pétillante d'esprit, excite différentes fois une franche gaité. Aussi quand le conférencier veut s'excuser du long développement qu'il a donné à son sujet, M. le Président lui répond-il, par ce proverbe : un bon sermon n'est jamais trop long.

Il est 10 h. 1/2 quand la séance est levée.

10 juin. — Excursion à Nesle et à Ham.

Le temps n'était guère favorable à la réussite de l'excursion de ce jour. Cependant, à 7 heures du matin, se trouvaient présents à la gare du Nord MM. de Bracquemont, de Calonne, Charvet, Louis Clocquet, l'abbé Danicourt, Delattre, Duhamel-Decéjean, Durand, de Guyencourt, de Hauteclocque, Hibon de Frohen, le chanoine Huguet, Lair, Macqueron, Piet-Lataudrie, Pinsard, Poujol de Fréchencourt, Hervé de Rougé, Travers et Viellard.

A la gare de Nesle, M. Berlancourt, adjoint au Maire, et M. Minotte, membre du Conseil de Fabrique, attendaient les excursionnistes qu'ils conduisirent à l'église collégiale. Ils furent reçus au grand portail par M. l'abbé Guidet, curé-doyen, entouré de son Conseil de Fabrique.

Une brochure spécialement écrite pour l'excursion avait été remise à chacun des visiteurs, elle contenait une description sommaire de l'église, avec plusieurs planches lithographiées. Parmi les nombreuses remarques dont la vieille collégiale de Nesle fut le sujet, nous citerons celle des Membres de la Société historique de Tournai qui retrouvèrent, dans la crypte de Nesle, des colonnes octogonales en marbre noir absolument semblables à celles de la cathédrale de Tournai et de la même époque.

Après un coup d'œil au château des marquis de Mailly-Nesle, les voyageurs partirent pour Ham.

M. Bernot, maire et conseiller général, les reçut à l'Hôtel-de-Ville et leur adressa quelques mots de bienvenue. Puis M. Dodeuil, conseiller municipal, membre de la Société des Antiquaires, délégué par M. le Maire de Ham, prononça l'allocution suivante :

Messieurs,

« J'ai l'honneur de saluer l'arrivée en la ville de Ham des membres du congrès historique et archéologique ouvert à Amiens, à l'occasion du cinquantième anniversaire de la fondation de la *Société des Antiquaires de Picardie*.

Je suis heureux que notre ville ait été choisie comme but de votre excursion ; et vous avez raison de venir chez nous, Messieurs, car depuis les temps les plus reculés de notre histoire jusqu'à nos jours, Ham a pris souvent sa part dans les grands événements qui ont agité le pays.

Le nom de cette ville est d'origine celtique. L'histoire de ce coin de terre que vous explorez remonte à l'époque gauloise ; et, sous les murs de la cité, on ne cesse de rencontrer la profonde empreinte que les Romains, conquérants des Gaules, ont laissée sur leur passage.

Armes, sépultures, débris humains, vestiges de campement, terres cuites servant aux constructions, vases, médailles, monnaies, rien n'y manque.

Et depuis, que de dates mémorables ! Cela se com-

prend: Ham faisait partie de ce que dans l'histoire on appelle les villes de la Somme ; et vous savez quelle importance avait la Somme comme ligne de défense, dans la stratégie de nos aïeux.

Vous ne retrouverez que de faibles traces de l'enceinte fortifiée qui faisait de Ham une des places les mieux retranchées de la Picardie.

Le Château-Fort, débris mutilé de l'âge féodal, repaire fameux du Connétable de Saint-Pol, est encore debout. Construit sur l'emplacement du donjon de nos anciens seigneurs, ce château a vu naître plusieurs personnages de la maison de Bourbon. Il a été le témoin de luttes héroïques et de glorieux faits d'armes. Parmi ses châtelains et ses gouverneurs, on compte de valeureux guerriers.

En outre, comme prison d'Etat, il a caché de nombreuses infortunes. Il nous rappelle des causes et des prisonniers célèbres, des expiations cruelles, des évasions émouvantes ; parfois aussi, mais trop rarement, des actes de clémence.

Ici, Messieurs, tout est matière à enseignement pour l'historien comme pour le philosophe.

Nos églises Saint-Pierre et Saint-Martin ont disparu. Il nous reste un beffroi qui est l'ancien clocher de l'église Saint-Pierre.

Nous avons encore Notre-Dame, antique collégiale, monument intéressant de l'époque de transition, spécimen curieux du style gothique primitif, dont l'intérieur a été enrichi et dénaturé tout à la fois par de somptueux ornements grecs, qui malgré leur profusion

faites aujourd'hui un grand honneur à la ville de Ham ; mais, de mon côté, je suis fier de pouvoir vous dire que vous n'explorez pas une terre ingrate et qu'à chaque pas vous trouverez la trace d'un passé glorieux !

Messieurs, soyez les bienvenus ! »

M. de Calonne, vice-président, remercia en termes chaleureux M. le Docteur Dodeuil.

Après un déjeuner à l'Hôtel de France, on visita, sous la direction de M. l'abbé Danicourt, curé de Naours, ancien vicaire et historien de Ham, l'église et la crypte. Celle-ci excita, par la pureté de son style, une véritable admiration.

On s'achemina ensuite vers le château, et l'œuvre du connétable de St-Pol obtint son succès habituel auprès des visiteurs.

Les audaces d'architecture, les souvenirs historiques, les histoires légendaires y abondent aussi les Antiquaires y trouvèrent-ils le temps trop court pour tout examiner et tout entendre.

A trois heures, ils quittaient Ham pour rentrer à Amiens.

Le Banquet.

A sept heures du soir avait lieu le banquet du Congrès, dans les salons Saint-Denis. Cinquante-cinq con-

vives y assistaient. Le menu était orné d'une jolie vignette, œuvre de M. Jean de Francqueville, dont les motifs étaient pris dans les monuments d'Amiens.

Les toasts furent nombreux et tous écoutés avec plaisir.

M. Garnier, président de la Société des Antiquaires de Picardie, se leva le premier et s'exprima en ces termes :

Messieurs,

« Je ne saurais laisser passer cette réunion sans remercier les Sociétés qui ont bien voulu s'associer à notre cinquantenaire et leurs délégués, de la part active qu'ils ont prise à nos séances. Elles doivent à leurs communications le plus grand intérêt.

Nous sommes heureux de l'empressement avec lequel a été accueillie notre invitation.

Il nous impose l'obligation de redoubler d'efforts pour accomplir notre tâche et nous espérons n'y point faillir.

Soyez donc, Messieurs, auprès des Compagnies que vous représentez, les interprètes de notre gratitude pour les sentiments d'estime, de cordialité et de bonne confraternité que vous nous avez apportés et dont nous conserverons le plus agréable souvenir.

Des relations établies sous de si heureux auspices ne peuvent être que favorables aux Compagnies qui les ont nouées.

Je bois donc à l'union et à l'harmonie des Sociétés savantes. » (Vifs applaudissements.)

Après M. Garnier, M. Victor Delattre, de Cambrai, prit la parole en ces termes :

MESSIEURS,

« Je vous remercie de l'honneur que vous me faites en me désignant pour être, auprès de M. le Président, l'heureux interprète de vos sentiments, pour le remercier des paroles aimables et sympathiques qu'il vient de nous adresser.

Je vous demanderai la permission de joindre mes vœux à ceux qui viennent d'être exprimés en termes si bien sentis, et de vous dire combien je suis heureux d'assister à votre fête de famille, du cinquantenaire de la fondation des Antiquaires de Picardie.

Un bien chaleureux souvenir se présente ici pour saluer la mémoire restée vivante parmi nous de M. de Boyer de Sainte-Suzanne, le brillant auteur des *Intendants de Picardie*, le savant organisateur de votre exposition rétrospective de 1860, la première de ce genre qui eut lieu en province, et qui porta si haut et si loin la réputation artistique de notre belle compagnie.

Permettez-moi maintenant, Messieurs, de porter un toast à nos deux vénérés doyens, MM. Garnier et Hardouin, dont les constants efforts et les savants travaux ont sans cesse stimulé votre zèle et tracé le chemin parcouru depuis un demi-siècle. Heureux sommes-nous de les présenter en exemple à nos jeunes confrères. Ils sont entrés dans la carrière quand leurs aînés y sont toujours.

Puissent-ils y rester longtemps encore comme nos maîtres et nos émules.

Puisse la Providence les conserver de longues années, bien longues, bien heureuses à notre affection, à notre reconnaissance.

Pour consacrer le souvenir de ce beau jour, permettez-moi, Messieurs et chers collègues, de vous proposer de voter par acclamation la frappe d'une médaille, sur laquelle figurera le nom vénéré de M. Garnier, notre cher Président.

Ce modeste monument rappellera à nos arrière-neveux les éminents services rendus par lui à la science et à l'archéologie dans ce beau chef-lieu de l'important département de la Somme. »

Après ce toast, accueilli par des applaudissements prolongés, M. Hardouin, ancien magistrat, s'est levé pour rappeler en quelques mots aimables que, dans le cours de sa longue carrière, il lui avait été donné de comparer la première et la dernière des cinquante années d'existence fêtées par la Société des Antiquaires de Picardie ; et qu'il considérait ce bonheur comme une récompense supérieure à celle qu'il pouvait jamais espérer pour ses modestes efforts.

De sympathiques applaudissements lui ont prouvé que ses collègues et amis avaient plus de confiance dans sa verte vieillesse.

M. de Marsy, dans une spirituelle allocution, déclare qu'il a noué des relations précieuses au Congrès archéologique qui va être clos. Grâce à la

Société des Antiquaires de Picardie, à MM. Pinsard, de Calonne, Janvier, et à quelques autres guides aussi dévoués qu'aimables, il a trouvé toutes les portes ouvertes à Amiens ; il ne l'oubliera point. La collection rassemblée au Musée par les Membres de la Commission d'organisation est véritablement unique, aussi proposera-t-il de boire à leur santé ainsi qu'à celle des exposants ; car il ne faut pas oublier que le plus grand sacrifice qu'on puisse demander à un collectionneur, est celui de se séparer de sa collection. (Applaudissements.)

M. de Calonne, vice-président de la Société des Antiquaires de Picardie, regrette qu'une voix plus autorisée que la sienne ne réponde pas au toast de M. de Marsy. Cet honneur appartenait au dévoué M. Janvier, président de la commission d'Exposition, qu'une indisposition a empêché de prendre part au banquet. M. de Calonne remercie, en termes pleins de cordialité, et ses hôtes et les exposants de la région ; il termine en exprimant le vœu que les relations formées au Congrès ne soient pas interrompues. Ce sera le moyen de mettre en pratique la vieille devise : *utile dulci.* (Applaudissements.)

M. Emile Travers, fils du célèbre doyen de la Faculté des lettres de Caen, membre de l'Académie de cette ville, remercie ses hôtes de leur accueil si bienveillant, si flatteur même. Il ne compte plus parmi eux que des amis ; et il ne saurait s'en étonner, car c'est à Amiens, où il était venu avec son ami M. le comte de Marsy, qu'il a fait la rencontre de M. Hardouin, ce cœur tou-

jours jeune et bon, dont la vie peut servir d'exemple à tous. (Applaudissements.)

M. Caron, directeur de l'Académie d'Amiens, prononce le toast suivant, qui n'est pas moins applaudi que les précédents :

MESSIEURS,

« L'Académie d'Amiens et la Société des Antiquaires de Picardie ne sont point des rivales qui se jalousent ; ce sont plutôt deux sœurs qui, en suivant des voies distinctes, aiment à se rencontrer et au besoin même à se prêter un mutuel secours.

La sœur aînée s'intéresse aux progrès de la sœur cadette, et, aujourd'hui que la Société des Antiquaires célèbre la cinquantaine de sa fondation, c'est avec joie que l'Académie d'Amiens s'associe à cette fête.

D'ailleurs, les deux Compagnies ont des membres communs qui contribuent à entretenir entre elles des rapports d'amitié. Le savant qui préside avec tant de distinction ce Congrès, est le doyen de l'Académie d'Amiens.

Je porte un toast à M. Garnier, qui représente si dignement cette union, et je lui offre les vœux que forme l'Académie d'Amiens pour la longue prospérité de la Société des Antiquaires de Picardie. »

En remerciant M. Caron, M. Garnier fait observer qu'il ne peut pas dire qu'il a le *bonheur*... .. d'être le doyen de l'Académie d'Amiens, mais il n'a qu'à se féliciter des bonnes relations qu'il y entretient depuis de longues années; et il continuera de faire tout son pos-

sible pour resserrer les liens de la vieille amitié qui unit les deux sociétés sœurs. En sa qualité d'antiquaire, il a veillé de son mieux à la conservation des archives de l'Académie d'Amiens qui ont fait des pertes considérables. Sa sollicitude ne leur fera point défaut.

M. le chanoine Huguet, de Tournai, se lève avec empressement pour remercier ses hôtes, au nom de ses collègues de Tournai. Nous n'avons pas beaucoup contribué, dit-il, aux discussions du Congrès ; tout l'intérêt a été pour nous. Mais nous réclamerons le prix d'éloignement.... (Hilarité générale), car la sympathie qui vient de plus loin doit paraître aussi la plus profonde. (Applaudissements.) Cette sympathie, ce n'est pas ma présence seulement, c'est encore l'histoire qui l'atteste. Car nous ne saurions oublier que nous avons été un fief de la France jusqu'en 1513. Lors du traité d'Utrecht, on a profité de quinze jours de maladie du roi Louis XIV pour nous arracher à votre belle patrie. Nous avons été cédés à l'Allemagne, à l'Allemagne qui malheureusement est plus forte encore aujourd'hui qu'il y a deux siècles. (Applaudissements prolongés.) Dans nos archives nous conservons avec un soin pieux les lettres où Jeanne Darc suppliait le roi de France de rétablir son autorité, de restaurer la monarchie. Ce n'est pas seulement Tournai qui est sympathique à votre Société, c'est encore Charleroi et tant d'autres villes que je pourrais citer. Croyez bien qu'on n'oublie pas la France dans notre pays. (Vifs applaudissements.) Si vous n'en voyez pas plus de représentants, c'est que le 8 juin nous nous devions à la patrie. Nous avions à déposer notre vote et à accomplir nos devoirs de ci-

toyens. Je n'en dis pas davantage, car un cinquantenaire comme le vôtre doit être un jour de satisfaction et de bonheur pour tous. Nous sommes vos cadets, nous datons de 1842. Depuis cette époque nous échangeons toutes nos publications avec votre Société ; et c'est du fond du cœur que je vous donne rendez-vous à notre cinquantenaire, dans six ans. Je ne vous dis pas que nous serons contents de vous recevoir... Envoyez-nous seulement une nombreuse députation. Nous lui montrerons avec bonheur Tournai et sa cathédrale, la rivale de celle d'Amiens. S'il y a rivalité de monuments, il y aura aussi rivalité de sympathies. (Vifs applaudissements.)

M. le comte de Marsy s'est chargé de répondre à l'improvisation énergique et pleine de patriotisme de M. le chanoine Huguet, qui, comme tous les citoyens de la Belgique, de la Hollande et de la Suisse, s'intéresse vivement à la France. M. de Marsy rappelle les excellentes réceptions de la Belgique en 1881 et accepte au nom de ses collègues, avec autant de cordialité qu'il a été donné, le rendez-vous général de Namur.

On s'est séparé vers onze heures, en promettant de se retrouver à la séance de clôture, le lendemain vendredi à l'Hôtel-de-Ville.

---

11 Juin. — Séance solennelle de clôture.

Présidence de M. Garnier.

Sont présents : MM. d'Ablaincourt, Antoine, d'Ault du Mesnil, de Beaucourt, de Bracquemont, De Cagny, de Calonne, Caron, Chevalier, Coüard-Luys, Darsy, Delattre, Deman, Dubois, Duhamel, Durand, Duval, de Favernay, l'abbé Franqueville, A. de Francqueville, Garnier, de Guyencourt, Hardouin, Hareux, Hénocque, Hesse, Janvier, du Lac, Letemple, Macqueron, de Marsy, Martinval, Odon, Picart, Piet-Lataudrie, Pinsard, Poujol de Fréchencourt, Ris-Paquot, de Roquemont, Van Robais, H. de Rougé, Roux, Salmon, Soyez, Travers, Vayson, Viellard, Vion et de Witasse.

Un grand nombre de dames assistent à la réunion.

M. Macqueron ouvre la séance par la lecture d'un travail très complet sur l'iconographie picarde. Cet ouvrage, fruit de longues et minutieuses recherches, captive l'attention de l'assemblée.

M. Coüard-Luys succède au précédent orateur. Il étudie à fond, dans un savant mémoire rempli d'aperçus ingénieux, les fonctions et le rôle des écolâtres de Noyon et toutes les questions qui se rapportent à leur existence depuis l'origine de leur institution jusqu'au milieu du XIIIe siècle.

M. Poujol de Fréchencourt lit ensuite une Histoire de l'Imprimerie à Abbeville. L'auteur de cette étude,

M. Alcius Ledieu, énumère tous les travaux typographiques exécutés à Abbeville depuis que l'imprimerie y fut introduite au XV[e] siècle, jusqu'à la fin du XVIII[e]. Des notices sur les imprimeurs et les faits historiques qui concernent leur art sont rapportés dans la lecture et lui donnent le plus vif intérêt.

L'enchaînement des idées amène naturellement M. Travers à parler de l'Imprimerie à Caen.

Le quatrième centenaire de son introduction en cette ville a été célébré en 1880 par une exposition typographique. M. Travers constate que, dès l'apparition de l'imprimerie à Paris, des typographes ambulants ont commencé à parcourir les provinces, en cherchant à s'y établir. C'est à Caen que l'illustre imprimeur Plantin, d'Anvers, vint étudier les premiers rudiments de son art; c'est là qu'il épousa une jeune fille des environs.

M. le Président fait remarquer que M. Ledieu exagère quelque peu le prix des livres, et que Brunet est un mauvais guide pour rechercher leur valeur, car il fait entrer en ligne de compte la reliure des ouvrages et les bibliothèques où ils ont figuré antérieurement.

M. de Marsy appuie les paroles de M. le Président et dit quelques mots sur la bibliographie picarde. Toute bibliographie provinciale doit comprendre trois parties : 1° L'historique des imprimeries locales ; 2° L'étude des publications relatives à la région ; et 3° Des recherches sur les œuvres des auteurs du pays.

Pour la Picardie, M. Dufour a jadis commencé un travail de ce genre, qui malheureusement est resté

inachevé. M. Pouy a aussi publié de précieuses études bibliographiques. Le département de l'Aisne possède un ouvrage de même nature par Périn, mais il est sujet à bien des critiques. En ce qui concerne l'Oise, M. de Marsy a lui-même publié la bibliographie de Noyon et de Compiègne ; le Calaisis et le Boulonnais ont été étudiés à ce même point de vue par M. Dramard. Mais un bon travail d'ensemble sur l'iconographie et la bibliographie picardes fait toujours absolument défaut. C'est une lacune à combler.

M. le Président déclare que M. H. Macqueron se livre en ce moment à d'actives recherches sur l'iconographie picarde. Quant à la bibliographie, la Société des Antiquaires de Picardie pourra proposer un prix à l'auteur qui traitera le mieux cette intéressante matière.

A la fin de la séance, M. le Président résume les diverses communications faites au Congrès.

Puis il remercie l'auditoire de l'intérêt qu'il a bien voulu témoigner à la Société des Antiquaires de Picardie, en assistant à ses noces d'or. Il affirme que cette bienveillance laissera à Amiens un souvenir ineffaçable, et il déclare close la session du Congrès historique et archéologique de 1886.



DISCOURS DE M. HARDOUIN

Séance d'ouverture du 8 Juin.

MESSIEURS ET HONORÉS CONFRÈRES,

« Unique membre survivant de la Société d'Archéologie du département de la Somme, je me trouve le doyen du doyen lui même qui nous préside.

J'ai d'autant plus hâte de protester, au nom de tous, contre une omission qui n'a pu échapper à personne.

Dans l'exposé si remarquable sous tous les rapports, auquel nous venons d'applaudir, notre président a gardé au sujet de son secrétariat perpétuel, qui compte presque un demi-siècle de durée, un silence prémédité, obstiné, farouche pour tout dire.

En même temps que j'essaierai d'y suppléer quelque peu, j'en prendrai prétexte pour donner cours à divers souvenirs. Ils datent de beaucoup plus loin qu'une simple cinquantaine d'années. En faveur de cette circonstance comme aussi du caractère de réunion tout intime et pour ainsi dire de famille, dont participe à un si haut degré notre séance d'aujour-

d'hui, une dérogation sera, je l'espère, tolérée à l'usage de ne guère parler entre confrères que des absents.

Ce fut il y aura soixante-trois ans tantôt révolus que notre président et son doyen s'unirent d'une amitié demeurée ce qu'elle devint dès lors.

Vous ne serez point surpris de les voir, se retrouvant ici, y tomber par ancienne habitude, en rivalité de discours.

Anciens condisciples, leur émulation ne fut pas moindre en fait d'assiduité à tout particulièrement étudier l'histoire et l'archéologie. Celui des deux qui le premier devint membre de la Société y entraîna l'autre. — Pouvait-elle avoir une plus heureuse chance ?

Ce n'est point d'ailleurs d'hier, Messieurs et chers Confrères, que notre président accoutuma de se montrer l'intraitable travailleur que vous savez. J'affirme l'avoir connu, — ce fut dès l'an de grâce 1824, — quotidiennement devançant l'aube et prolongeant la veillée autour d'un très modeste foyer domestique, en la compagnie de son tant digne père. Il lui avait été redevable d'être devenu, — transformation rare et difficile alors — d'élève d'une humble école primaire, l'un des externes du lycée. D'ores et déjà l'objet des plus chères espérances de sa famille, il préluda ainsi à promptement en devenir l'honneur et l'appui.

Elèves présents et futurs, nos successeurs à l'infini, qu'un tel exemple en vos rangs fructifie !

Il ne saurait m'appartenir de mentionner ici les services, du reste de plus en plus appréciés, que notre président n'a jamais cessé de rendre à sa ville natale,

à ses institutions, à notre Société, à tant d'autres aussi dont il a été le zélateur par excellence et dont il est resté l'âme : partout enfin où l'occasion s'est présentée pour lui de faire acte de dévouement soit à la bienfaisance, soit à la cause sacrée des sciences, des lettres et des arts.

C'est à regret, à mon très grand regret et uniquement pour ne point risquer de blesser sa perpétuelle modestie, que je renonce à féliciter le professeur des cours publics et populaires qui si longtemps succédèrent à un enseignement privé, longuement aussi honoré, le Bibliothécaire dont le savoir a dépassé même l'obligeance à toute épreuve, l'auteur enfin des vastes et précieux catalogues dont l'établissement est pourvu, et de séries entières d'autres œuvres ou publications tenues en si haute estime par les maîtres de la science ou de l'érudition.

Mais comment se résigner à taire la prestigieuse activité de corps et d'esprit dont notre président fut doué de naissance, quand nous la voyons depuis tout un grand mois se surpasser elle-même pour la tenue du Congrès ?

C'était le cas ou jamais, n'est-ce pas,pour lui en réitérer de vive voix mes congratulations, d'accourir tout exprès même du fond de la Cornouaille, à la faveur inespérée d'un soixante-seizième printemps à son déclin.

De la collaboration ancienne et qui fut longtemps, elle aussi, merveilleusement active, prêtée par M. Charles Dufour, que dire dont n'aient témoigné, d'a-

vance, avec éclat et le Musée et l'histoire de sa fondation ?

Ne vit-on pas cette histoire, en ses réalités, dépasser souvent les invraisemblances les plus téméraires de la légende ?

Il serait beaucoup trop long d'y revenir. Toutefois, en province et de nos jours, citerait-on, en fait d'établissements similaires, une œuvre mieux conçue, poursuivie avec une plus incroyable dépense de zèle et d'ardeur, accomplie enfin avec une aussi granitique volonté d'honorer tout ensemble la Société des Antiquaires de Picardie, la ville d'Amiens, et les efforts tentés ou à tenter pour la conservation et l'étude des objets d'art ou des monuments de toutes les époques ?

Par son inénarrable activité à pourvoir au futur contenu du Musée, M. Charles Dufour avait d'ailleurs longuement préludé à la vaste et si splendide édification du contenant.

Que de pérégrinations par terre et par eau dans ce but entreprises en toutes régions de l'ancienne Picardie, sur son insatiable initiative et avec adjonction des deux compagnons qui survivent pour affirmer l'émulation de célérité qui y présida ! L'une d'elles fut une navigation toute fluviale, sans doute, mais qui n'en eût pas moins ses périls pour celui des trois passagers que sa présidence d'alors fit déserter sur le rivage par ses compagnons trop impatients du retour.

La Société pressent qu'il ne s'agissait alors de rien moins que de conquérir, pour le Musée, encore en perspective, l'un de ses plus notables monuments,

c'est-à-dire la pierre tombale de Robert de Bouberch. Sur les instances de M. Dufour, M. le comte de Boubers dont la mémoire en doit rester honorée, s'était résigné à se dessaisir de la précieuse relique de famille qu'il récupéra et qu'il conserva si pieusement et si longtemps dans les dépendances de sa belle habitation de Long, sur la Somme déjà presque maritime.

Dans le souvenir des contemporains, l'expédition ne laissa pas de se teinter d'un fugitif reflet d'argonautisme de circonstance.

Chacun sait l'importance, déjà rappelée par notre Président, de l'œuvre toute nationale et presque séculaire tant des congrès, que de la conservation des monuments historiques.

Recueillie dans la succession de l'illustre fondateur, la direction de ces deux institutions si précieuses a naguère été transmise des mains de M. Léon Palustre, l'archéologue éminent et si connu, en dernier lieu par sa publication monumentale sur les arts de la Renaissance, en celles de l'un de nos confrères les plus distingués comme les plus sympathiques, M. de Marsy.

Que M. le nouveau président titulaire reçoive donc ici, d'un vieil ami de sa famille tant regrettable et tant regrettée, des félicitations dont la cordialité s'étend tout ensemble au passé, au présent et à l'avenir de l'une et de l'autre des œuvres auxquelles, à son tour, il voue sans réserve une existence sans repos ni trève pour leur prospérité.

Il s'y était préparé par une très rare précocité de vocation et d'études historiques, paléographiques, ar-

chéologiques, géographiques, par ses pérégrinations bénévoles, et qui ne se comptent plus depuis longtemps, de Scandinavie en Espagne, des Pays-Bas en Italie, d'Angleterre en Hongrie, sans parler de ses pèlerinages en Egypte et en Syrie, enfin par l'exquise courtoisie partout et toujours compagne de son mérite.

Il me sera permis aussi de tendre une main toute confraternelle à ses inséparables et doctes amis et compagnons, MM. Emile Travers et Lair ici présents.

Ceci dit, il reste à rapidement revenir sur quelques incidents du passé, dont l'ensemble vient d'être retracé à si grands traits et avec tant de vérité par notre président.

Lorsque nos douze premiers prédécesseurs se dévouèrent à conclure le pacte en vertu duquel nous existons, la situation au point de vue des études archéologiques était encore d'une nature telle qu'il faut, pour la bien décrire, y avoir participé.

Sans doute, comme le constatait, il y a peu d'instants, M. Garnier, l'Histoire de la Civilisation en France et l'Histoire plus populaire encore du Tiers-Etat, avaient continué de faire école. De plus, l'Académie d'Amiens, si notablement l'aînée de notre Société, avait hospitalièrement accueilli quelques mémoires d'érudits tels que MM. Rigollot et de Cayrol, sur la topographie militaire au temps de l'occupation romaine, et sur certaines antiquités datant de la même période.

Néanmoins, la vérité commande qu'il soit une fois de plus rappelé que — spécialement dans la province où naquirent Du Cange et Dom Bouquet—la recherche

et la conservation de nos antiquités nationales n'étaient point seulement négligées, mais qu'elles étaient, en outre, presque ignorées. L'opinion d'ailleurs n'y conviait guère. Bien plus, au palais, tout prédestiné qu'il fût à subir en ceci la plus nécessaire et la plus heureuse des transformations, un préjugé dominait, entre autres, au dernier degré de rigueur. En véritable souveraine y régna longtemps l'hérésie de l'incompatibilité prétendue de l'histoire du droit et de la jurisprudence avec leur mise en pratique pour plaider ou pour juger les procès civils ou criminels. Déjà pourtant avaient protesté les noms et les ouvrages de magistrats tels, entr'autres, que MM. Pardessus et Troplong, ainsi que les publications plus modernes encore dues à M. le professeur La Ferrière et à un troisième magistrat également du rang le plus élevé, M. Faustin Hélie.

Ainsi — pour ne mentionner qu'un incident entre mille de même nature — dès l'apparition, dans nos mémoires, des premiers fascicules des coutumes locales du bailliage d'Amiens, exhumées de la poudre et de l'oubli des archives historiques de la Cour d'Appel, par M. Bouthors, son greffier en chef, ce fut de toutes parts, même au-delà des frontières, un concert d'hommages à l'érudition du tant laborieux éditeur.

L'Académie des sciences morales et politiques retentit des rapports élogieux de MM. Troplong et Dupin Le prince de la science germanique en la matière, M. Grimm, n'hésita pas à faire de l'œuvre l'objet d'une correspondance aussi affectueuse qu'assidue, à laquelle M. Auguste Breuil, de savante mémoire, qui si tôt,

hélas ! nous fut ravi, participa, grâce tout à la fois à sa connaissance familière de la langue et de la littérature allemandes et à son initiation aux travaux de M. Bouthors. L'approbation ne devint néanmoins unanime que très tard dans le milieu même où cette unanimité avait été si légitimement, de prime abord, espérée.

Par le souvenir qui trouve place ici comme un hommage à la mémoire de notre premier secrétaire perpétuel, s'attestera la nécessité qui si longuement s'imposa de multiplier les œuvres de la nature de celles dont une brève énumération a été faite par M. Garnier et sur lesquelles, par suite, il n'y a point à autrement revenir.

Néanmoins, MM. les chanoines Duval et Jourdain sont assez âgés pour permettre qu'il soit, même de leur vivant, fréquemment fait état de leurs tant remarquables travaux relatifs aux décorations intérieures et extérieures de la Cathédrale d'Amiens.

M. Darsy, autre vivant qui compte aujourd'hui quarante ans de plus qu'à l'époque où cessa ma collaboration comme membre titulaire, avait, de son côté, brillamment inauguré la série des publications si nombreuses et si importantes que tous nous connaissons.

Débutaient aussi déjà les explorations de M. Pinsard, alors en toute la sève de sa vigoureuse jeunesse.

Quelques mots ont été dits des faits culminants de l'histoire de notre Société. Tour à tour ont été rappelés le Congrès de 1839, la mission exploratrice de nos

archives municipales et départementales accomplie par les collaborateurs officiels de M. Augustin Thierry et par les résultats de laquelle s'inaugura son recueil de documents inédits, enfin la fondation du Musée.

Un simple coup d'œil, pour terminer, sur le premier de ces trois événements et de ses suites si décisives pourra ne point paraître dénué de tout intérêt.

A l'exception du programme tracé de main de maître dès l'origine, par M. Bouthors, nos travaux avaient été, à vrai dire, jalonnés plutôt qu'entrepris.

En outre, la tolérance de chétives vitrines dans la Bibliothèque communale et de l'occupation d'une dépendance plus chétive encore de l'établissement, avait amplement suffi à l'embryon destiné à devenir notre Musée.

Très vives et encore plus légitimes furent donc les appréhensions à l'endroit de la tenue du Congrès résolu.

D'assises aussi scientifiques, les autorités constituées n'avaient guère pour la plupart tant seulement ouï parler.

La bienveillance était encore à naître qui devint bientôt gracieusement usuelle.

La prédication de la croisade, car le congrès en fut une, n'allait-elle pas rester sans écho, même au pays de Pierre l'Hermite ?

Après quarante-sept ans, le cœur s'oppresse encore au souvenir de telles perplexités.

Elles ne se justifièrent qu'en partie et pour ne plus jamais revenir.

Finalement, M. de Caumont ne laissa pas de recruter son contingent de Picards. Pélerins tard venus, ils ne s'acheminèrent qu'avec plus d'ardeur à l'assaut de la Jérusalem nouvelle. Si tous n'y firent point merveille, ce ne fut pas faute de l'avoir désiré. C'était déjà beaucoup.

Je me reprocherais d'abuser davantage des instants de l'assemblée. — Un dernier mot seulement.

A la prospérité, voire à l'existence de nos travaux, devient de plus en plus indispensable, nous le savons, une trève de Dieu à l'usage des guerres politiques. Ils ont été souvent comparés à un champ où toute moisson est au prix de défrichements aussi âpres qu'assidus. J'ajouterai que, dans ce champ-là, jamais ne sont assez grands au gré des ouvriers de la première heure, le nombre, les mérites et les succès des ouvriers des autres heures ».



DISCOURS DE M. DE MARSY

Séance d'ouverture du 8 juin.

MESSIEURS,

Permettez-moi d'abdiquer ici la qualité qui m'est le plus chère et à laquelle j'attache le plus de prix, celle d'enfant de notre Picardie, et de vous demander de prendre la parole au nom de la Société Française d'Archéologie pour la préservation des monuments historiques, dont j'ai aujourd'hui l'honneur d'être appelé à diriger les travaux.

La longue durée de cette association, le renom qu'elle tient de son fondateur me feront pardonner la liberté que je prends de venir en son nom féliciter la Société des Antiquaires de Picardie, à l'occasion du cinquantième anniversaire de sa fondation.

Instituée à Caen par le savant éminent qui a tant fait pour la rénovation des études archéologiques de France, pour la recherche de nos antiquités et la conservation de nos monuments, la Société Française d'Ar-

chéologie ne comptait encore que deux ans d'existence lorsque des amis dévoués des études historiques réunies dans votre ville y fondaient la Société d'archéologie de la Somme, qui ne devait pas tarder à prendre le titre plus général et mieux approprié à ses travaux de Société des Antiquaires de Picardie.

D'autres vous ont rappelé mieux que je ne pourrais le faire comment, pendant cette longue période, vous avez tenu plus encore que vous n'aviez promis. Vos cinquante volumes de publications, les statues de Du Cange et de Pierre l'Hermite, qui ornent vos places, et surtout ce splendide Musée de Picardie dont vous avez doté Amiens, parlent pour vous et ce serait le cas de rappeler les mots que Montalembert appliquait à Arcisse de Caumont :

Saxa loquuntur.

Dès vos premières séances, vous enregistrez les encouragements que vous adressait Arcisse de Caumont au double nom de la Société Française d'Archéologie et de la Société des Antiquaires de Normandie. C'est au nom de la première seule que je dois vous parler, la Société des Antiquaires de Normandie ayant tenu à se faire représenter dans cette circonstance par un des membres les plus savants de son bureau, mon ami M. Emile Travers.

Le 20 juin 1836, nos deux Sociétés nouaient les liens d'une affectueuse correspondance, qui dure depuis un demi-siècle. Le nom du célèbre archéologue normand figure sur la première liste de vos associés

et je suis heureux d'avoir à rappeler que dès cette date plusieurs de vos fondateurs comptaient aussi dans les rangs de la Société Française d'Archéologie.

En 1839, notre Société tenait dans votre ville, avec le concours de la Société des Antiquaires, son 6e Congrès archéologique, dont M. Hardouin vous rappelait si spirituellement tout à l'heure les souvenirs ; en 1867, M. de Caumont y réunissait de nouveau les membres des associations qu'il présidait, dans un de ses Congrès scientifiques, vaste conception de cet esprit vraiment universel, et cette session resserrait encore les liens qui unissaient nos deux compagnies.

Parmi ceux de vos confrères qui prenaient une part active aux travaux de ces réunions, à côté de tant de noms disparus, mais dont nous conservons pieusement le souvenir, je suis heureux de citer les noms de deux de vos plus anciens confrères, aujourd'hui présents dans cette enceinte, notre président M. Garnier et M. le conseiller Hardouin.

A ce propos, permettez-moi un souvenir personnel : tous deux furent les amis de mon père, lui aussi votre confrère pendant plus de vingt ans ; ils ont bien voulu reporter sur son fils une part de cette amitié, et il me semble ainsi que par cette succession, je puis renouer presque jusqu'à votre origine cette date de mon affiliation parmi vous.

Je vous demanderai donc, Messieurs, de me permettre de vous apporter dans cette circonstance les meilleurs et les plus sincères vœux de la Société Française d'Archéologie, la première à vous souhaiter la

bienvenue il y a un demi-siècle, et dont nos successeurs, je l'espère, viendront à leur tour fêter avec vous un centenaire auquel il ne nous est permis de songer qu'en pensée.

Nos Sociétés ne peuvent vivre que par l'association, la fédération, dirai-je même, et après vous avoir remercié du plaisir que vous nous faites en nous réunissant aujourd'hui, je vous demanderai, au nom de la Société Française d'Archéologie, de vouloir bien venir dans un mois vous joindre à nous, à Nantes, où nous devons tenir notre 53e Congrès, en attendant qu'un jour, que je me plais à croire prochain, nous tenions aussi nos assises annuelles dans une ville de votre province et que nous venions réclamer en cette circonstance un concours qu'une fois de plus, je n'hésite pas à le croire, vous voudrez bien nous accorder.

A côté de la mission que je tiens de la Société Française d'Archéologie, je ne dois pas négliger celle que j'ai reçue de la Société de Géographie de Paris qui m'a fait l'honneur de me désigner comme son délégué, et a tenu à vous remercier de la large part que vous avez prise à la géographie historique de la France et qu'attestent les nombreux travaux publiés à ce sujet dans vos Mémoires. »



DISCOURS DE M. ÉMILE TRAVERS

Séance d'ouverture du 8 Juin.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

MESSIEURS,

Permettez-moi de vous remercier de l'accueil si flatteur que vous daignez faire aux membres des Compagnies savantes venus, à votre gracieux appel, pour célébrer le cinquantième anniversaire de la fondation de la Société des Antiquaires de Picardie.

Si je me permets de prendre la parole en leur nom, au lieu d'un de ces vétérans de la science et de l'érudition que je vois dans cette enceinte, c'est que les deux sociétés, qui m'ont fait l'honneur de me déléguer auprès de vous, sont de beaucoup les aînées de toutes celles conviées à cette solennité.

La Société des Antiquaires de Normandie, Messieurs, a treize ans de plus que sa sœur de Picardie. C'est, en 1823, que MM. l'abbé de La Rue, de Magneville, Auguste Le Prévost et Arcisse de Caumont, qui

était tout jeune alors et qui fut son premier secrétaire, la fondèrent pour la recherche des antiquités et l'étude de l'histoire dans les cinq départements de l'ancienne province de Normandie. Notre Société n'a pas, comme vous, célébré par des fêtes brillantes son cinquantenaire; mais, il y a six ans, elle n'a pas oublié un autre anniversaire glorieux pour la ville de Caen. En 1880, elle a organisé une exposition typographique en mémoire du quatre-centième anniversaire de l'introduction de l'imprimerie dans l'Athènes normande. Celle-ci occupe, en effet, le huitième rang parmi les villes de France où s'établirent tout d'abord des ateliers d'imprimeurs. En 1480, Jacques Durandas et Gilles Quijoue y donnèrent une édition des épitres d'Horace, dont il ne reste que trois exemplaires au plus. Puis on trouve, à partir de 1486, Pierre Regnault, Michel Angier, Laurent Hostingue, les Macé, les Philippe, les Cavelier, les Poisson (ceux-ci se sont transmis leur atelier de père en fils depuis 1609 jusqu'en 1858) et cent autres imprimeries dont les produits seront toujours recherchés à cause de la correction des textes et du goût artistique de leur exécution. Aussi une exposition où les organisateurs avaient soigneusement recueilli les livres les plus intéressants sortis des presses de ces maîtres habiles, a-t-elle eu un succès éclatant et servira-t-elle désormais de modèle aux exhibitions du même genre.

Quant à l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, laissez-moi vous rappeler qu'elle date de 1652. Elle a donc dix-sept ans seulement de

moins que l'Académie française. Cette Société attend encore son histoire ; mais voici ce que nous savons de ses commencements par un passage des *Origines de Caen*, de Pierre-Daniel Huet.

« M. de Brieux, dit le savant précepteur du Dauphin, a appris au public en tant de rencontres l'origine de l'Académie des Belles-Lettres qui se tenoit chez luy, et qui a subsisté jusqu'à la mort de M. de Segrais, qu'il nous a laissé peu de chose à dire. Je n'en parleray donc que pour ne pas manquer à aucune partie de mon entreprise, et pour rendre ce que je dois à une Compagnie, à laquelle j'eus l'honneur d'être associé dans ma première jeunesse, et dans mon absence, et dont je me suis trouvé le Doyen par l'antiquité du tems, quoyque le dernier par le mérite. Elle fut dans son commencement un pur ouvrage du hazard. C'est une coûtume à Caen, comme dans la plûpart des autres villes, et anciennes et modernes, que les honnêtes gens sans employ s'assemblent en quelque place de la Ville pour se voir et s'entretenir des affaires publiques, et des leurs particulières. Caen a retenu constamment cet usage de tems immémorial, et le Carrefour de Saint-Pierre a toujours été le lieu de ce rendez-vous. Le concours y étoit plus grand au Lundy, jour auquel la poste, qui depuis est devenue plus fréquente, apportoit les lettres du dehors, et la Gazette. Plusieurs personnes curieuses se trouvant dans cette place pour avoir le plaisir de cette lecture, et la rigueur du tems les incommodant quelquefois, M. de Brieux, qui étoit de leur nombre, leur offrit sa maison située dans la

même place. On l'accepta, et la commodité du lieu faisoit qu'après la lecture de la Gazette, et le débit des nouvelles, on passoit volontiers à des conversations savantes, au grand plaisir, et même au grand profit des assistans. On résolut d'en faire une Compagnie réglée. On prit les permissions nécessaires du côté des Supérieurs. Le lieu fut fixé dans cette même maison de M. de Brieux, et le tems fut marqué au Lundy au soir, depuis cinq heures jusqu'à sept. Cet établissement se fit en l'année 1652. On doit dire en l'honneur de cette Académie qu'elle étoit composée alors de sujets si éminens dans les lettres, dont M. de Brieux a marqué exactement les noms et les ouvrages, qu'il eût été mal-aisé de trouver dans aucune des Académies du Royaume, et de celles d'Italie, tant de personnages illustres par leur savoir. Après la mort de M. de Brieux, qui arriva en l'année 1674, M. de Matignon, Lieutenant de Roy de la Province, qui faisoit alors sa demeure à Caen, et qui occupoit la même maison, l'offrit à l'Académie. Elle s'en servit quelque tems. Elle pensa même alors à obtenir des Lettres Patentes, pour rendre son établissement plus solide, et à créer des officiers à l'exemple de l'Académie Françoise. Mais ces desseins n'eurent point d'effet, et elle se seroit même enfin dissipée par les changemens qui survinrent, et par la mort de M. de Matignon, si M. de Segrais, qui étoit de ce corps depuis longues années, n'eût pris soin de sa conservation, en luy fournissant une demeure très-propre et très-convenable. Après la mort de M. de Segrais, M. Foucault, Intendant de la Généralité de Caen, désirant faire revivre le goust et l'amour

des Lettres dans la principale ville de son département, où elles ont autrefois si glorieusement fleuri, employa son crédit pour le rétablissement de cette Académie, et la fit ériger en compagnie réglée par des Lettres Patentes, données au mois de Janvier de l'année 1705. »

L'Académie royale des Belles-Lettres de Caen, supprimée à la Révolution comme toutes les sociétés du même genre, fut réorganisée en 1800, sous le nom de Lycée. Elle prit l'année suivante le titre qu'elle porte encore aujourd'hui. Grâce à des secrétaires dévoués, dont l'avant dernier, M. Julien Travers, mon père, a été en fonctions pendant quarante-deux ans, elle a publié de nombreux volumes de mémoires, consacrés aux sujets les plus variés.

Ces deux Compagnies savantes ne sont pas les seules, dans la ville de Caen, à se targuer d'une existence déjà ancienne. La Société d'Agriculture et de Commerce date de 1762 ; la Société de Médecine, de 1798 ; la Société Linnéenne de Normandie, de 1823 ; la Société Vétérinaire des départements du Calvados et de la Manche, de 1829; l'Association normande pour les progrès de l'Agriculture, de l'Industrie, des Sciences et des Arts, de 1832 ; la Société Française d'Archéologie pour la description et la conservation des monuments, de 1833 ; la Société centrale d'Horticulture de Caen et du Calvados, de 1835 ; enfin la Société des Beaux-Arts, de 1855.

Toutes ces Sociétés, Messieurs, ont largement contribué, chacune dans sa sphère, au progrès des lettres,

des sciences, des arts, de l'industrie, de l'agriculture, dans notre Normandie, grâce surtout à l'homme éminent, qui fut un de leurs membres les plus actifs ou leur zélé fondateur et dont on doit toujours rappeler la mémoire avec honneur dans nos Congrès provinciaux, Arcisse de Caumont.

Voilà pourquoi, Messieurs, le délégué de l'Académie de Caen et de la Société des Antiquaires de Normandie a cru pouvoir prendre la parole en ce moment, afin de vous exprimer sa gratitude et celle de ses collègues pour les sympathies que vous voulez bien leur témoigner, sympathies qui se changeront bientôt en liens d'affection durable et profonde.

Pour ma part, je ne saurais en douter ; car, ce n'est pas sans une sincère émotion que je me retrouve aujourd'hui dans cette hospitalière ville d'Amiens. Il y a dix-neuf ans déjà que j'y suis venu assister à l'un des congrès scientifiques organisés par M. de Caumont, avec mon excellent ami et condisciple de l'Ecole des Chartes, M. le comte de Marsy, aujourd'hui le continuateur de l'œuvre du maître.

Hélas ! Messieurs, beaucoup de ceux qui nous reçurent alors avec tant de cordialité ne sont plus ; mais, c'est avec bonheur que je revois ici et que je salue respectueusement deux hommes modestes dont l'existence a été si bien remplie.

J'ai nommé ceux qui, chez vous, furent les ouvriers de la première heure : M. Jacques Garnier, votre secrétaire perpétuel, et M. le conseiller Henri Hardouin. Dans leur verte vieillesse, vos savants et vénérés

doyens donneront longtemps encore aux jeunes générations l'exemple d'un travail assidu, d'un désintéressement sans bornes, d'un amour insatiable du bien et du plus pur dévouement au pays. Et nous, Messieurs, comme en 1867, nous allons, pendant cette semaine, profiter de leur expérience, entendre leur chaleureuse parole, et nous conserverons précieusement le souvenir de leurs doctes leçons.

Encore une fois, Messieurs, merci de nous avoir offert cette bonne fortune ; merci de nous avoir appelés à cette fête de l'érudition ; merci pour votre sympathique accueil.



Première séance du 8 Juin.

LES GRAVEURS D'ABBEVILLE

Par M. Ém. DELIGNIÈRES.

MESSIEURS,

C'est pour moi un honneur, en même temps qu'une réelle satisfaction, de venir, dans cette solennelle Assemblée, vous parler de nos graveurs abbevillois : un honneur, en me voyant prendre part à vos travaux au milieu d'érudits, d'archéologues et d'historiens réunis à Amiens pour le Congrès. C'est en même temps une satisfaction, car je suis toujours heureux, quand l'occasion se présente (et celle-ci est une des meilleures), de parler de nos artistes graveurs qui sont la gloire de notre vieille cité.

J'éprouve toutefois un regret, et il est profond, c'est de ne pouvoir compter parmi mes auditeurs un amateur distingué de cette ville, enlevé prématurément à l'affection des siens et de ses amis, comme aussi aux bons rapports qu'avaient avec lui tous les amateurs d'art. Je veux parler de M. Leroy-Latteux : il avait su se former avec un goût parfait une précieuse

collection de gravures de tout genre, en pièces de marque, et il avait créé, si je ne me trompe, celle du Musée d'Amiens pour les estampes. Vous vous associerez, Messieurs, j'en suis certain, à ces regrets ; c'est un devoir pour moi de les exprimer ici, comme ayant connu et apprécié M. Leroy-Latteux.

Abbeville a été, on ne saurait trop le dire, la troisième ville de France pour le nombre de ses graveurs, au XVIIIe siècle. Cela résulte d'un relevé pris dans Huber (Notice générale des graveurs et des peintres, Leipzig 1787) ; cette assertion est confirmée par Bonnardot. Avant elle figuraient Paris et Nancy. Et quand on pense que les Graveurs Abbevillois, dont nous connaissons les œuvres, et, pour un grand nombre, les renseignements biographiques, ne sont pas moins de *quarante-et-un*, on est en droit de le rappeler, non sans un certain sentiment d'orgueil local.

Il est bon de noter que je ne compte, dans ce nombre déjà respectable, que les graveurs nés dans notre ville ; si nous y rattachons leurs descendants directs qui, bien que nés à Paris généralement, ont suivi la même voie, nous arrivons au chiffre imposant de *cinquante-quatre*. C'est ainsi que les *de Poilly*, les *Flipart*, les *Filloeul*, les *Danzel* et autres se sont succédé de père en fils, sur les leçons ou sous la direction de leurs parents ; nous pouvons donc nous y intéresser, et les considérer, dans une certaine mesure, comme originaires de notre Picardie.

Je ne vais pas, vous le comprenez, Messieurs, vous faire passer sous les yeux, cette longue suite de noms ;

ce serait abuser de vos moments et sortir du cadre d'une simple communication. Nous parlerons seulement, si vous le voulez bien, des artistes qui ont eu le plus de talent et de réputation, en relevant quelques traits de leur vie, et en mentionnant celles de leurs œuvres les plus dignes de remarque.

Comment cette succession d'artistes ayant tous suivi la même branche des arts du dessin, a-t-elle pu se produire ainsi dans une même ville ? L'explication en est naturelle ; au XVIIe siècle, un Abbevillois, CLAUDE MELLAN, fils d'un simple chaudronnier et planeur de cuivre, montre des dispositions pour le dessin. Son père, que les affaires amenaient de loin en loin à Paris, l'y conduit un jour, présente ses essais, le met en apprentissage chez un graveur de renom, Pierre Daret; le jeune homme fait des progrès, va en Italie, s'y fait remarquer par ses ouvrages, puis revient en France, à Paris où il se crée une réelle réputation, et, ce qui est non moins important, une belle position de fortune. Et alors un autre jeune Abbevillois, LENFANT, bien doué également, suit à son tour la voie si bien tracée par son compatriote ; il vient à Paris lui demander des leçons, parvient au succès et donne à son tour à d'autres l'émulation qui entraîne les vocations. Au XVIIIe siècle, c'est une carrière ouverte à tous les jeunes gens d'Abbeville qui montrent quelqu'aptitude, et nous voyons, à un moment, autour de BEAUVARLET, se grouper une suite de graveurs Abbevillois qui suivront ses leçons, adopteront, pour la plupart, son genre, et formeront par leur nombre, une véritable pléïade.

Et puis, il est aussi une autre raison qui, j'en suis convaincu, a beaucoup contribué à la propagation dans notre ville de ces artistes du burin. Il faut pour cette branche de l'art, la gravure en taille douce, la seule pratiquée par eux, un talent particulier d'observation, une patience réfléchie et intelligente, un caractère calme et méthodique, plutôt porté à la reproduction et à l'imitation, qu'à la création proprement dite des œuvres d'art. Or, cette aptitude ou, disons-le, cette qualité rentre plus particulièrement dans l'esprit des habitants d'Abbeville, chez lesquels nous trouvons en littérature un plus grand nombre de traducteurs que de poètes, et dans les arts, plutôt des musiciens exécutants que des compositeurs, des graveurs plus que des peintres.

Nos graveurs nés dans le cours du XVII[e] siècle sont, par ordre de date, MELLAN, MAUPIN, LENFANT, les frères CORDIER, les frères DE POILLY, FLIPART JEAN-CHARLES, FILLOEUL GILBERT et ROBERT HECQUET.

MELLAN commence la liste, et, s'il est le premier par ordre chronologique, il est aussi l'un des premiers pour la réputation ; c'est peut-être aussi, avec les de Poilly, Beauvarlet et Daullé, l'un des plus connus. Né en 1598, il est mort en 1688, non pas de maladie ou de vieillesse, malgré ses quatre-vingt-onze ans, mais des suites d'une chûte dans son escalier. Durant cette longue existence, nous comptons 386 estampes de sa main ; il est vrai que dans ce nombre figurent des pièces de petites dimensions, telles que des armoiries, des fleurons, des culs de lampe, mais qui n'en sont pas

moins fort belles. Mellan était un artiste dans toute l'acception du mot ; il a composé, par dessins ou peintures, paraît-il, la plupart de ses sujets; mais son talent de peintre, titre dont il aimait cependant à se prévaloir, est fort contesté par son contemporain et ami Mariette ; il lui reste, dans tous les cas, celui de dessinateur hors ligne, et la pièce adressée d'Abbeville à l'exposition n'en est qu'un faible spécimen.

En 1624, à l'âge de 26 ans, notre artiste alla à Rome où il prit des leçons de Villamène, graveur alors en renom, et bientôt de Vouët, d'après les tableaux duquel il fit plusieurs pièces telles que *le Martyre de Ste-Catherine*, les portraits du pape *Urbain VIII, de Virginia da Vezzo*, qui devint la femme du peintre et l'aida, paraît-il, dans ses toiles. Ces estampes sont de sa première manière, c'est-à-dire à tailles croisées comme d'usage. Citons encore, comme gravée à Rome, une estampe qui est certainement une des meilleures du maître, c'est le *Saint Pierre Nolasque ;* les bonnes épreuves en sont rares, car la planche, envoyée au monastère de Barcelone, y fut laissée à l'humidité et se détériora ; il faut citer aussi le portrait de *Peiresc*, riche amateur d'Aix où Mellan s'arrêta à son retour de Rome ; cette pièce dénote une science profonde du dessin. Le sujet *Rebecca à la Fontaine*, d'après le Tintoret, qui figure ici, est aussi une de ses meilleures œuvres ; la pose de la femme est des plus gracieuses.

Mellan avait commencé à Rome, surtout pour la reproduction des statues de la galerie Justinienne, ce genre original consistant à n'employer que des tailles

autres. Nous devons aux recherches et à l'obligeance de mon excellent collègue et parent, M. Henri Macqueron, la découverte récente, dans les cartons de la Bibliothèque nationale, du portrait de Lenfant, gravé par Langlois ; il s'ajoute à ceux que nous connaissons déjà de MELLAN, de FRANÇOIS DE POILLY, d'ALIAMET, de BEAUVARLET, de LE VASSEUR, de PICOT, de THOMAS, de ROUSSEAUX, sans oublier ceux plus ou moins exacts de NICOLAS DE POILLY et de MACRET, qui figurent sur le tableau des illustrations picardes de Choquet.

Nous avons vu que dans certaines familles la tradition de la gravure s'était perpétuée chez plusieurs de leurs membres ; celle des DE POILLY en est un exemple. On ne compte pas moins de huit artistes de ce nom, dont *six graveurs ;* les deux premiers et les plus célèbres sont les deux frères *François* et *Nicolas*. L'aîné FRANÇOIS est le plus remarquable ; il était tellement passionné pour son art que pour s'y livrer, il délaissait, non pas sa femme comme Mellan (il n'avait alors que 17 ans et il se maria à 36 ans), mais la boutique d'estampes de Pierre Daret, son maître, quand celui-ci la lui donnait à garder.

François de Poilly alla également se perfectionner à Rome, où il resta 7 ans et où il fit cette belle estampe d'après Mignard : *Saint Charles Borrhomée donnant la communion aux pestiférés*, pièce d'autant plus précieuse que le tableau, dit-on, a été détruit. Son compatriote *Robert Hecquet*, graveur également, a fait sa biographie et dressé le catalogue de son œuvre où ne figurent que 247 pièces, alors qu'on lui en attribue près de 400.

Dans ce nombre, il faut compter une série d'excellents portraits. On doit aussi à François de Poilly un certain nombre de thèses remarquables : celle de *Colbert*, qui figure ici en deux grandes feuilles, est d'une incontestable valeur ; pour terminer, je citerai comme le chef-d'œuvre du maître *la Vierge au linge* d'après Raphaël, qui est exposée à la Bibliothèque Nationale et dont nous n'avons, quant à présent, qu'une épreuve médiocre. François de Poilly a eu l'honneur de former un grand nombre d'élèves, parmi lesquels son frère *Nicolas* qui, sans avoir eu autant de célébrité que lui, est néanmoins un graveur fort estimé, surtout pour les portraits ; on peut en voir un spécimen dans celui de *Marie Thérèse* que nous avons envoyé à votre Exposition.

Nicolas de Poilly s'était également formé, comme son frère, par un séjour à Rome ; il a eu sept enfants, dont deux graveurs, Jean Baptiste et François, et un peintre, Nicolas. Jean-Baptiste mérite une mention pour ses estampes d'après le Poussin, et son portrait de *Van Clève*, d'après Vivien, qui le fit admettre à l'Académie en 1714. Il eut deux enfants, artistes tous deux, l'un, *François*, architecte, l'autre, *Nicolas Baptiste*, graveur. Enfin, l'un des derniers descendants de cette famille, M. Edouard de Poilly, mort en 1879, à Boulogne-sur-Mer, avait embrassé également la carrière si brillamment suivie par ses ancêtres, mais il l'abandonna malheureusement de bonne heure ; il a laissé néanmoins quelques pièces. Il avait reçu des leçons de M. Masquelier, à Abbeville, puis de Couché à Paris.

Je ne parle que pour mémoire des deux frères Cordier, Robert et Louis, graveurs de titres et emblèmes pour les cartes des géographes Sanson et Duval, de Gilbert Filloeul dont le fils Pierre fut également graveur, pour arriver à Flipart Jean-Charles, dont six des enfants furent artistes; trois ont gravé. Le plus distingué a été l'aîné, Jean-Jacques, que nous considérons presque comme Abbevillois par suite des relations suivies qu'il conserva avec sa famille à Abbeville; il figure d'ailleurs au tableau de Choquet et beaucoup de ses estampes sont conservées chez d'anciennes familles de notre ville. Jean Jacques a gravé, comme l'a fait Aliamet, des marines de Vernet et de ces charmantes scènes intimes, telles que *l'accordée de village*, *le gâteau des rois*, etc., d'après Greuze.

Nous sommes entrés avec Flipart dans le XVIII[e] siècle ; et là, nos graveurs vont tenir une large place dans le mouvement artistique ; on n'en compte pas moins de *vingt-cinq* dans le siècle dernier. Les jeunes Abbevillois qui montrent des dispositions viennent en grand nombre à Paris; ils y reçoivent les premières leçons et surtout la protection et les encouragements d'un de leurs compatriotes, Robert Hecquet, qui les avait précédés ; son souvenir mérite, à ce titre, autant et plus que comme graveur, d'être conservé quand on parle des artistes d'Abbeville. Hecquet a laissé toutefois quelques pièces d'après le Poussin et Coypel, et aussi des estampes de thèses d'après Rubens, qui ont été relevées par M. Pouy dans son intéressant travail sur l'Iconographie des thèses soutenues ou gravées par des Picards.

Nous voyons se succéder DAULLÉ JEAN qui, en 1742, se faisait ouvrir les portes de l'Académie de peinture et de sculpture avec la belle estampe *Rigaud peignant sa femme* ; les portraits gravés par Daullé sont au nombre de 91, et la plupart sont remarquables. Vous pourrez les apprécier, Messieurs, avec ceux de *Gendron*, de *Mlle Pélissier*, et de *Lemercier* qui figurent ici ; il avait une merveilleuse facilité dans le maniement du burin pour modeler ainsi les figures.

ALIAMET JACQUES qui, à trente-quatre ans, était aussi reçu à l'Académie sur la présentation d'une pièce d'après Berghem, *l'ancien port de Gênes*, a gravé surtout des vues, des marines d'après Joseph Vernet ; il a fait aussi de ravissantes vignettes pour ces ouvrages édités avec tant de luxe qui faisaient les délices des grands seigneurs de l'époque et qui sont toujours recherchés des amateurs, comme les Baisers de Dorat, les Fables et Contes de La Fontaine, le Décaméron de Boccace, etc. *L'Amour et la Folie*, d'après Oudry, que l'on trouvera dans notre envoi donne une idée de son talent dans ce genre.

Son frère FRANÇOIS GERMAIN ALIAMET a travaillé en Angleterre, où l'on trouve de lui de bonnes estampes dans le recueil Boydell ; son exemple a été suivi par un groupe d'autres Abbevillois : — PICOT qui a laissé un grand nombre de pièces assez bonnes d'après Lautherbourg, Watteau, Metzu et autres, mais a édité parfois de véritables images. — DELATTRE qui figure dans le recueil Boydell et a gravé d'après Angelica Kauffmann des sujets gracieux. — THOMAS GAUGAIN, moins

connu en France, d'un genre tout à fait anglais, qui a reproduit des pièces charmantes d'après Nordscote comme *la Laitière* qui est exposée ici. — Et enfin Dufour dont les vues d'après Vernet et Hackert sont fort estimées par la manière dont les ciels et les effets de lune ont été rendus.

Nous arrivons à Beauvarlet ; il personnifie le genre léger et galant du XVIII[e] siècle, et, comme je l'ai dit, il a fait école. La plupart de ses estampes ont, au premier coup d'œil, un aspect brillant, agréable, qui attire les regards. Il y a une facilité de travail et un savoir-faire de burin qui vous frappent ; mais, si vous étudiez avec soin, vous y reconnaîtrez bientôt des incorrections de dessin, les figures sont parfois trop joufflues, les contours des nus trop arrondis, d'un épiderme trop satiné, pourrait-on dire ; les yeux sont trop grands, les regards fixes, notamment dans la *Suite d'Esther*, et le prestige du premier aperçu disparaît en partie. Toutefois ces critiques n'empêchent pas Beauvarlet d'être un graveur de grand mérite, qui a seulement trop sacrifié à la mode de son époque et qui s'est laissé entraîner par sa grande facilité ; et puis ces critiques ne s'adressent pas à toute son œuvre, tant s'en faut : *la Bascule, le Colin-Maillard* d'après Fragonard, *les Chevaliers Danois* d'après Lagrenée, adressés ici, sont de bonnes estampes. Beauvarlet a été reçu en 1776 membre de l'Académie avec les deux pièces : *l'Enlèvement des Sabines* et *l'Enlèvement d'Europe*, d'après Giordano. Le regretté M. Leroy-Latteux avait pu trouver deux de ses plus belles pièces, avant la lettre et dans un état irréprochable, ce sont les

portraits de la *Comtesse du Barry* en homme, costume de chasse, ravissante, d'après Drouais, et de *Molière*, pièce hors ligne, d'après S. Bourdon. Plusieurs des élèves abbevillois de Beauvarlet Eustache et Claude Danzel, Dennel et les frères Voyez ont suivi souvent sa manière.

Le Vasseur s'en est écarté; c'était un très habile dessinateur, on peut s'en convaincre par la pièce à la gouache ou lavis du *Narcisse* qui figure à l'exposition. Ses nus sont parfaitement modelés, d'un burin ferme et nourri sans exclure la souplesse ; je ne puis m'attarder ici à citer beaucoup, mais *l'Age agréable, le Larcin toléré, la Petite Marchande de câpres*, et surtout *la Laitière*, d'après Greuze, pendant de la *Cruche cassée*, par Massard, sont des pièces charmantes et d'une valeur de bon aloi. Le Vasseur a gravé, comme Flipart, plusieurs de ces scènes bourgeoises d'après Greuze, *le Testament déchiré*, *la Veuve et son curé*, etc. Ce peintre a fait son portrait qui est un de ses meilleurs ; nous le possédons au Musée d'Abbeville et du Ponthieu; il a été reproduit, au burin, par le graveur, et c'est aussi une de ses bonnes estampes.

Nous avons joint à notre envoi, avec la gouache de Le Vasseur, un joli dessin à la sanguine de Macret ; c'est une délicieuse tête d'enfant. Macret a été, lui aussi, un excellent dessinateur et un buriniste de non moins de talent ; il suffit de mentionner de lui : *les Prémices de l'amour-propre*, d'après Gonzalès ; on se plaît à voir cette bambine joufflue posée devant un miroir. *L'Offrande à l'amour*, d'après Greuze, *la Fuite à*

dessein d'après Fragonard, ici exposés, sont encore de beaux spécimens du talent de Macret.

A côté de ces œuvres demi-sérieuses, demi-badines, on trouve dans la collection de nos graveurs des pièces qui appartiennent au genre galant, parfois même presque grivois, telles que *l'Essai du corset*, *les Appas multipliés*, de Dennel, *l'Indiscret*, *le Contre-temps*, de Dequevauviller, et d'autres qu'on ne saurait nommer, d'après Elluin, faits pour des ouvrages érotiques. Mais, à côté de ces sujets qui déparent plutôt leur œuvre, on trouve, je me hâte de le dire, de belles estampes avec *le Concert* et *la Récréation espagnole* de Dennel; des intérieurs de salon avec personnages, traités d'une manière hors ligne par Dequevauviller et qui sont à étudier dans les moindres détails, tels que *l'Assemblée au concert*, *l'Assemblée au salon*, d'après Lawreince. Dequevauviller a gravé aussi des paysages charmants, d'une véritable couleur ; on pourra s'en convaincre en voyant *la Vue de Lubbeck* qui fait partie de l'envoi fait au nom du Conseil d'Administration des Musées.

Je me laisse entraîner, Messieurs, mais le sujet est vaste, et je me restreins à regret ; cet aperçu est déjà trop rapide, et il est fait plutôt au courant des souvenirs que sur des notes. Je n'ai pu m'étendre notamment sur la partie biographique.

Et cependant, permettez-moi de vous dire que nos graveurs Abbevillois ne se sont pas tous illustrés uniquement par le burin. L'un d'eux, François Hubert, fut décoré, dans les premiers, lors de l'institution de la Légion d'Honneur, pour avoir, au péril de ses jours,

en 1795, sauvé la vie à Boissy d'Anglas, président de la Convention, en arrêtant seul, en pleine séance, le serrurier Boucher qui venait d'assassiner le député Féraud dont il portait la tête au bout d'une pique. Hubert était l'oncle maternel de notre poète Millevoye. Un autre, CHARLEMAGNE THOMAS, obligé en 1792 d'abandonner le burin pour le fusil du soldat, devenait bientôt capitaine et tombait glorieusement, frappé à mort, le 1er mars 1793, aux avant-postes d'Aix-la-Chapelle; il était le frère du général Thomas qui s'est illustré sous le premier empire.

Nous trouvons aussi, dans notre série d'artistes, un poëte de talent, DELEGORGUE CORDIER (un nom dignement porté de longue date, et encore de nos jours). Il a gravé d'ailleurs, à Paris où il était allé se former, quelques bonnes estampes, fort peu nombreuses, mais parmi lesquelles on doit noter un fort beau portrait de *Madame de Sévigné*, d'une grande finesse de burin. Delegorgue Cordier, à son retour à Abbeville ne s'est plus livré à la gravure, mais il a laissé un volume de *Poésies*, imprimé à Abbeville en 1847 au profit des salles d'asile. Ce recueil, devenu assez rare, contient des poëmes sérieux comme *l'Industrie*, en quatre chants, couronné à Lille en 1842, puis des pièces légères et d'un esprit fin et délicat.

Pour revenir aux estampes, nous sommes au XIXe siècle, et après avoir mentionné CHOQUET, le fils du peintre, qui a fait des vignettes en dessins, sépias et gravures ; AUGUSTE BOUCQUET, élève d'Ary Scheffer, mort jeune encore à Florence en 1838, on a de lui

l'Ange Gardien, d'après Decaisne ; PAUL LEROY, dont nous ne connaissons qu'un *Saint Jean-Baptiste* assez bien traité ; LESTUDIER LACOUR qui, après avoir passé à la bonne école de Masquelier et de Delegorgue, a fait de petits sujets et des portraits d'un burin délicat et soigné, nous arrivons à nos derniers graveurs avec ROUSSEAUX et BRIDOUX qui vont clore, hélas ! mais dignement, cette longue série.

EMILE ROUSSEAUX a été un profond artiste ; dessinateur consommé sous les leçons de Masquelier, et buriniste non moins habile sous celles d'un grand maître, Henriquel-Dupont. Il est mort trop tôt, mais les estampes qu'il a gravées, et dont plusieurs ont figuré aux expositions à Paris, dénotent un grand talent. Sa *Martyre chrétienne* d'après Paul Delaroche, que nous avons tenu à faire figurer ici, est une pièce réellement hors ligne, et qui, à son apparition, a été l'objet d'appréciations justement élogieuses. Ses portraits, notamment celui de *Madame Elisabeth*, le *Petit homme noir*, de Francia, du musée du Louvre, ne nous font que regretter vivement sa mort, arrivée prématurément en 1874, en plein succès ; il n'avait alors que 43 ans !

Nous n'avons plus qu'un dernier survivant de nos graveurs ; c'est M. BRIDOUX, arrivé à un âge avancé depuis plusieurs années. Sa carrière a été brillante également ; élève de David et de Forster, Bridoux avait obtenu le grand prix de Rome en 1834, à l'âge de 21 ans ! Nous avons de lui de belles pièces d'après Murillo, Raphaël ; il a gravé aussi des fresques de Signol à St-Eustache ; mentionnons encore un beau portrait en pied du roi *Louis Philippe*.

Faut-il dire, Messieurs, en terminant cette simple causerie, que la gravure en taille douce ne sera plus pratiquée par mes concitoyens et que la tradition en est désormais perdue pour Abbeville ? Ce serait désespérer de l'avenir, et je ne le voudrais pas. Des graveurs de mérite figurent à chaque exposition ; cette branche de l'art subsiste donc toujours et reste fort appréciée, malgré les nombreux procédés nouveaux de reproduction qui viennent de la photographie et de ses dérivés ; c'est que ceux-ci, malgré leur perfection, ne constitueront jamais des œuvres d'art proprement dites. Espérons donc que d'autres jeunes Abbevillois viendront, à quelque jour, renouer la chaîne du passé, actuellement rompue, et que, se souvenant de leurs prédécesseurs, ils tiendront à honneur de reprendre le burin qui a été si bien manié par leurs ancêtres pendant près de trois siècles !



Deuxième séance du 8 Juin.

LA MORT DU DUC CHARLES D'ORLÉANS

1547

Par M. Ernest CHARVET.

MESSIEURS,

François Ier eut de son mariage avec Claude de France, fille de Louis XII, plusieurs filles dont je ne vous parlerai pas, et trois fils : François, Henri et Charles. Devenu veuf, il épousa en secondes noces Eléonore d'Autriche, sœur de Charles-Quint, dont il n'eût pas d'enfants.

Le dauphin François, jeune prince de grande espérance, mourut à Tournus, le 10 août 1536, à l'âge de dix-huit ans. Après une partie de paume, ayant très chaud, il commit l'imprudence de boire un verre d'eau glacée ; une maladie se déclara bientôt qui l'enleva en quelques jours. Le roi, dans sa cruelle douleur, ne voulut pas croire à une mort naturelle et fit arrêter l'écuyer du prince, le comte Sébastien de Montecuculli,

qui s'occupait beaucoup de chimie et chez qui on avait trouvé un traité de *l'Usance des poisons*. Mis à la torture, Montecuculli avoua avoir empoisonné le dauphin à l'instigation de l'empereur Charles-Quint. Il fut condamné au dernier supplice et tiré à quatre chevaux.

Clément Marot nous dit :

Un Ferrarois lui donna le poison
Au vueil d'autrui, qui en crainte régnait,
Voyant François qui César devenait.

Plus tard, Malherbe répète encore :

François, quand la Castille inégale à ses armes,
Lui vola son dauphin,
Semblait dans sa douleur devoir jeter des larmes
Qui n'eussent jamais fin.

On retrouve cette accusation d'empoisonnement chez plusieurs historiens modernes. Elle n'est plus admise cependant par la critique historique qui attribue la mort du dauphin François à une simple pleurésie. Il faut se rappeler que les aveux de Montecuculli lui furent arrachés par la torture, et, comme l'a dit un poète latin :

Etiam innocentes cogit mentiri dolor.

Le duc Charles d'Orléans fut aussi, comme son frère, victime d'une imprudence. En 1545, François Ier, accompagné de ses deux fils, le dauphin Henri et le duc Charles, tenait la campagne aux environs de Boulogne contre les Anglais. La peste ravageait toute la

contrée, elle s'étendit bientôt jusqu'à Beauvais où des mesures énergiques furent prises pour combattre le redoutable fléau.

Les maire et pairs donnèrent l'ordre aux barbiers de la ville de se réunir pour élire un « saigneur des pestés » ; et on réquisitionna toutes les sœurs de Saint-François « attendu qu'elles étaient tenues par leur fondation de solliciter les malades, même de peste, tant pauvres que riches. » Il fut aussi décidé que, pour diminuer le danger de la contagion, on transporterait les pestés dans des « logettes » qui seraient construites derrière Saint-André, vers la tour Valleran. L'évêque, le cardinal de Châtillon, envoya immédiatement la permission de couper, dans les forêts de l'évêché, tout le bois nécessaire à la construction des logettes. Il écrivit en même temps aux maire et pairs « que devant le danger de peste, il fallait y mettre ordre amiablement et concordablement, sans s'arrêter aux prééminences que l'on pourrait prétendre soit de sa part, soit de la part de la ville ». (1)

Dans les derniers jours du mois d'août, le duc d'Orléans, passant à Forestmontiers, près d'Abbeville, voulut par bravade loger dans une maison où huit personnes étaient mortes de la peste. « Comme on lui remonstra qu'il n'y faisait pas bon, il répondit : C'est tout un, j'y logerai. Jamais fils de roy de France ne mourut de peste ». (2) Et frappant de son épée les ma-

(1) Archives municipales de Beauvais : *Registre des délibérations de la commune.*

(2) Brantôme.

telas des lits mortuaires, il en fit voler la plume sur sa tête et sur celle de ses compagnons. « Faisant telz esjouyssemens, il s'eschauffa grandement et beut quasi en même instant deux grands trects d'eau pure. Laquelle eau bue, tost après il sentit quelque froideur et depuis s'ensuivit la fièvre qui luy fut véhémente et dure ». (1) Il fut transporté à l'abbaye. Les médecins étaient assez embarrassés pour formuler leur diagnostic. Après avoir hésité entre une pleurésie et la peste, ils déclarèrent que la maladie du jeune prince devait être la suite d'excès précédents. « Selon quoy le Roy admonesta messieurs ses enfants de avoir meilleur regard à l'advenir et de donner frein et loy à leur jeunesse ; puisque par icelle il en pouvait succéder si grande altération ».

François Ier, effrayé de l'état de son fils, fit immédiatement prévenir la cour à Paris. Marguerite de France, la reine de Navare et Catherine de Médicis se disposèrent à partir pour aller soigner le jeune prince. Le 31 août, leurs fourriers arrivaient à Beauvais pour préparer les logis. Ils annoncèrent qu'il était aussi question du départ de la reine Eléonore et que ses fourriers arriveraient peut-être le lendemain. Le maire commanda immédiatement cent livres de bougie et réunit une assemblée générale. Il y fut décidé qu'on ferait à la reine une entrée « le plus honorablement qu'il se pourrait », que quatre citoyens porteraient un poêle de damas blanc et qu'une harangue serait faite

(1) Dépêche de l'ambassadeur Saint Mauris (De Ruble : *Le mariage de Jeanne d'Albret*, p 212).

par Thibaut Mollet, avocat de la ville. Les présents furent ainsi fixés : à la reine Eléonore, une pièce d'orfèvrerie ; à Madame Marguerite, une aiguière ou une coupe ; à la reine de Navarre et à Catherine de Médicis, des bougies. Claude de Dampierre et Pierre Loisel furent commis pour aller acheter à Paris le présent de la reine. Le prix était laissé à leur discrétion, mais, vu le mauvais état des finances de la ville, ils devaient prendre le terme le plus long qu'il leur serait possible pour le paiement. Yves Ledoyen, orfèvre de la ville, fut mandé et apporta trois aiguières d'argent. On en choisit une pour Madame Marguerite du poids de deux marcs deux onces et demi à 24 livres le marc. Yves Ledoyen s'engagea à la dorer et à y ajouter un écusson émaillé aux armes de la ville, moyennant un écu soleil. (1)

Les princesses arrivaient à Beauvais le 3 septembre et descendaient au palais épiscopal où le cardinal de Châtillon avait fait tout préparer pour les recevoir. Le lendemain matin, elles allaient entendre la messe et faire leurs prières à la cathédrale sur des « accoudoirs » qui avaient été disposés devant le grand autel ; et Guillaume Thibaut, archidiacre du Beauvaisis, prit la parole au nom du Chapitre pour les en remercier.

Après la messe, Marguerite de France et la reine

(1) Archives municipales de Beauvais — Pierre Loisel revint de Paris le 7 septembre, ayant acheté une aiguière de vermeil à la moresque du prix de 81 écus d'or soleil (elle pesait 7 marcs 3 gros à 11 écus et demi le marc). La reine Eléonore n'étant pas venue à Beauvais, l'aiguière fut retournée à Paris le 17 septembre.

de Navarre se remettaient en route, laissant au palais épiscopal Catherine de Médicis qui se trouvait trop fatiguée et trop souffrante pour les accompagner. (1) Mais elles ne continuèrent pas leur voyage jusqu'au bout et revinrent bientôt à Beauvais, « le Roy ayant fait despescher lettres partout pour advertir de la meilleure disposition du duc d'Orléans, affin que son peuple en demeure tant plus à repos ».

Les espérances données ne devaient pas se réaliser ; le jeune prince expirait le 9 septembre à trois heures de l'après midi. « Et fut ladicte mort si souldaine que à peine lui sçeut-on donner l'extrême-unction, laquelle toutefois il reçeut. Auquel acte fut présent Monseigneur le daulphin, qui longuement auparavant avoit esté auprès de luy, le sollicitant et donnant le meilleur courage qui pouvoit, pour le bon espoir de sa santé. Et comme l'on le vit décliner à la mort, les médicins en firent advertir le Roy, qui lors estoit à la chasse, lequel manda en poste avant luy monsieur l'admiral et peu après y survint, et, pensant parler au dict sieur d'Orléans, il le trouva mort. De laquelle mort le dict sieur Roy fut tellement troublé et scandalizé que de plain sault il se trouva fort affaibly, de manière que l'on courut au vinaigre, et le fit-on retourner à luy. Lors il joignit les mains contre le ciel, y addonant aussi son regard et dit avec bien grande exclamation : « Mon Dieu que t'ay-je fait, en quoy t'ay-je despleu de m'a-

(1) La *Correspondance* de Catherine de Médicis, publiée par M. H. de la Ferrière, contient une lettre datée de Beauvais, 8 septembre. (T. 1, p. 620).

voir osté celluy par lequel la chrestienté pouvait demeurer en perpétuel repos et quiétude, celluy qui eut nourri la paix et tranquillité entre les princes. Maintenant voy-je que je suys du tout sur compte de mon expectation, et que tout à une fois tu as anéanti tout ce que en toute ma vie j'avoye procuré, et où j'avoye tascher pour le seul respect du bien de l'universelle crestienté. Et avec telz et semblables propoz il fut longuement soy complaignant cryant haultement et gectant larmes en bien grande quantité ». (1)

Le corps du duc d'Orléans fut transporté à l'abbaye de Saint-Lucien-lès-Beauvais. On y célébra pompeusement son service funèbre et on le déposa dans les caveaux en attendant qu'on put le conduire à Saint-Denis. Après la cérémonie, le chambellan du jeune prince, Africain de Mailly, seigneur de Villers-les-Pots, et son aumônier, Guillaume du Maine, abbé de Beaulieu, demandèrent au prieur, D. Lefèvre, de vouloir bien faire dire tous les jours, pendant un mois, pour le repos de l'âme du défunt, une messe chantée avec diacre et sous-diacre, et cinq messes basses de *Requiem*, les vêpres des morts, et des antiennes par les novices. Ils convinrent pour cela de payer 48 sols tournois par jour, et de laisser, pendant ce temps, les ornements somptueux que l'on avait fait apporter. Ils stipulèrent, à cette occasion, qu'un clerc coucherait dans l'église pour garder les ornements, moyennant deux sols tournois par jour, et en outre que les religieux seraient

(1) Dépêche de Saint-Mauris.

tenus de veiller « à ce qu'il ne soit rien perdu ou desrobbé de tous les ornemens, sainctures, poilles, paremens, couvertures et autres meubles qui seraient laissés en leur église par inventaire ». (1)

Le jeune prince était mort à vingt-trois ans, au moment d'épouser la princesse Anne, fille du roi des Romains, qui devait lui apporter le Milanais en dot.

Il pensoit
De César estre le gendre,
Mais la Mort qui le tua
Luy mua
Son espouse en une pierre ;
Et pour tout l'heur qu'il conçeut
Ne reçeut
Qu'à peine six pieds de terre (2)

Le roi fut longtemps inconsolable. Il adorait son fils qui, par sa gaieté, sa fougue et ses folies aventureuses, lui rappelait les belles années de sa jeunesse. Charles-Quint adressa une lettre de condoléance à son allié. Je prie Dieu, répondit le roi, « vous donner grâce de n'avoir jamais besoin d'être consolé en tel endroict ny de sentir quelle douleur c'est de la perte d'un filz ».

(1) Deladreue et Mathon : *Hist. de l'abbaye royale de St-Lucien.* — Au XVII[e] siècle, l'abbaye possédait encore un drap de velours noir avec les armes d'Orléans brodées en or. Cette pièce ne provenait pas, comme le croyaient les religieux, de l'évêque de Beauvais, Louis d'Orléans (1395-97), mais bien du duc Charles, les armes étant écartelées de l'écu de Milan.

(2) Ronsard — Le poète avait été pendant cinq ans page du duc d'Orléans.

Deux ans après, François Ier mourait à Rambouillet, le 31 mars 1547 ; il n'avait que 53 ans, mais, comme l'a dit Tavannes, « les dames plus que les ans lui causèrent la mort ». Ses funérailles devaient avoir lieu à Saint-Denis, en même temps que celles de ses deux fils, le dauphin François et le duc Charles, « qui n'avaient encore de sépulture pour vouloir attendre, par un destin fatal, à faire compagnie au Roi leur père, tant en la pompe qu'au cercueil ». (1)

Le 10 mai, les maire et pairs de Beauvais recevaient du cardinal de Châtillon une lettre ainsi conçue :

« Messieurs, le Roy a présentement despesché Messieurs les évesques de Rennes et d'Angoulesme pour aller quérir le corps de feu Monseigneur d'Orléans, qui est en mon abbaïe de Saint-Lucien, et le faire mener et conduire où il leur a esté commandé, et doivent estre les dits Srs évesques mercredi prochain à Beauvais : pourquoi j'ai bien voulu vous advertir afin que cependant vous advisiez à vous tenir prêts et faire ce qu'il sera de besoin pour accompagner le corps et lui rendre l'honneur qui lui appartient. Je vous prie, Messieurs, y faire en sorte que lesdits Srs évesques aient occasion de porter tesmoignage de vostre devoir, service et obéissance, et je prierai le Créateur qu'il vous doint sa sainte grâce.

De Saint-Germain-en-Laye, ce 8 mai 1547.

Le tout vostre

Le cardinal DE CHATILLON.

(1) Brantôme.

On prit immédiatement les délibérations suivantes : « Il sera fait le plus d'honneur que l'on pourra au corps de Monsieur le duc d'Orléans, Messieurs de céans iront honorablement avec le collège de Messieurs de Saint-Pierre à Saint-Lucien, s'il y va, avec quelque nombre de notables, comme de quarante ou cinquante des plus apparents, en habit décent, pour le convoyer jusqu'ou Messieurs de Saint-Pierre iront. On renouvellera les quatre torches et on en fera quatre autres, chacune de quatre livres de cire, avec les armoiries de la ville ; on exhortera les maîtres des métiers de faire porter par deux de leurs métiers, en habit décent, leurs deux torches. On présentera du vin auxdits évêques ». (1)

Le 21 mai, les trois cercueils étaient réunis dans l'église Notre-Dame des Champs, à Paris. Le lendemain, ils étaient portés en grande pompe à Saint-Denis. Le 23, après la grand'messe chantée par le cardinal de Bourbon, abbé de Saint-Denis, Pierre du Chastel, évêque de Mâcon, prononça l'oraison funèbre. On ouvrit le caveau royal, et l'amiral d'Annebaut, en l'absence du connétable de Montmorency, malade, se plaça à l'entrée, tenant en main la bannière de France. Les corps du dauphin et du duc d'Orléans, enfermés dans un cercueil « de velours noir croisé de satin blanc et garni de quatre écussons de broderie de l'armoirie des dits seigneurs » furent descendus les premiers dans le caveau. Puis les gentilshommes de la chambre y déposèrent le cercueil du roi ; les rois d'armes, leurs cottes

(1) Archives municipales de Beauvais.

d'armes; les capitaines des compagnies de la garde, leurs enseignes; les écuyers, les diverses pièces de l'armure, le pennon et l'épée du roi; le grand-maître, son bâton; Horace de Farnèze, la main de justice; le duc de Lorraine, le sceptre royal; le chevalier de Lorraine, la couronne. L'amiral d'Annebaut y déposa ensuite la bannière de France; et, au milieu d'un profond silence, dit: « Le Roy est mort! » parole qui fut répétée trois fois par les hérauts d'armes. Au bout d'un moment, il reprit la bannière et l'éleva en l'air en criant: « Vive le roy Henry deuxième de ce nom! » Et tous les assistants répétèrent ce cri avec les hérauts d'armes.

Je voudrais en terminant vous dire aussi, Messieurs, quelques mots de la mort de Henri II. « Après avoir esté en tant de guerres et les avoir tant aymées », il devait, vous le savez, périr dans un tournoi:

Quem Mors non rapuit, Mortis imago rapit.

De Thou, Brantôme et l'Estoile racontent que plusieurs devins avaient prédit le genre de mort du roi. Les centuries de Nostradamus annonçaient de leur côté une grande catastrophe en champ clos. Vieilleville et Blaise de Monluc avaient aussi, nous disent-ils, vu en songe la mort de leur maître. Aussi l'émotion fut grande, quand le roi, après avoir couru trois lances et satisfait ainsi à la loi du tournoi, voulut, mécontent de la manière dont il avait combattu, prendre une revanche sur le comte de Mongommery.

Malgré les supplications de Catherine de Médicis et

de Diane de Poitiers, il se précipita dans l'arène, sans même attendre que la visière de son casque fût bouclée. Les trompettes et les tabourins s'arrêtèrent tout à coup, et les deux champions s'abordèrent au milieu de l'anxiété générale.

Au premier choc, la lance de Mongommery vole en éclats, le tronçon resté dans sa main relève la visière du roi qui, frappé à l'œil gauche, tombe sur le cou de son cheval. Tous les secours de l'art furent inutiles, le cerveau avait été lésé, et Henri II expirait quelques jours après, le 10 juillet 1559.

Naturellement, on ne manqua pas de rappeler la prédiction de Nostradamus :

Le lion jeune le vieux surmontera
En champ bellique par singulier duel ;
Dans cage d'or les yeux lui crèvera
Deux playes une, puis mourir mort cruelle.

Le lion jeune, Mongommery, avait, en effet, près de vingt ans de moins que le roi, qui portait un casque doré et dont la blessure mortelle était intérieure et extérieure (deux playes une).

Après avoir joui d'une vogue immense, les centuries de Nostradamus sont aujourd'hui bien tombées dans l'oubli. Il y a quelques années, cependant, un prêtre de la Lorraine, a tenté de les remettre en honneur. Il assure que l'astrologue de Catherine de Médicis avait prédit tous les faits contemporains : guerre de 1870, commune, chute de Monsieur Thiers, mort du prince impérial dans le Zoulouland, etc... S'appuyant sur

plusieurs quatrains, il nous annonce aussi, à bref délai, des événements de la plus haute importance. Mais j'allais oublier, Messieurs, que nous sommes ici pour nous entretenir du passé, sans nous préoccuper de l'avenir.



Deuxième Séance du 8 Juin.

COPIE

DE LA

CHARTE DU ROI PHILIPPE IV, DIT LE BEL

Pour le Chevalier Jehan HIBON,

L'an 1314, au mois d'Août.

Philippus Dei gratiâ Francorum Rex universis presentes litteras inspecturis salutem.

Notum facimus quod nos dilecti et fidelis nostri Johannis Hibonis militis proponentis ut dicit fundare quamdam Capellaniam et quamdam domum Dei pro pauperibus hospitandis in loco qui dicitur Essarti Campus pium propositum accedentes, concedimus eidem de gratiâ speciali quod ipse suis redditibus et bonis immobilibus sine aliquâ justiciâ possit dare et concedere perpetuò pro fundatione et dotatione Capellaniæ et domus Dei predictarum Vigenti librarum turonensium annui et perpetui, et quod Capellanus dictæ Capellaniæ quæ erit pro tempore ad opus suum et pauperum dictæ domus juxta dispositionem dicti militis

dictum annuum redditum posteaque datus et assignatus fuerit, possit præcipue tenere et possidere perpetuò pacifice et quiete absque coactione vendendi vel extra manum suam ponendi et sine prestatione financiæ cujusquique, salvo jure et in omnibus alieno.

Quod ut ratum et stabile permaneat in futurum presentes litteras sigilli nostri fecimus impressione muniri.

Actum Parisiis anno Domini millesimo trecentesimo quarto decimo, mense Augusti.

Certifié conforme au texte de la Charte dont je suis le dépositaire.

Cte DE HIBON DE FROHEN.



Deuxième Séance du 8 Juin.

NOTICE

SUR

L'ENSEIGNEMENT A MONTREUIL-SUR-MER

JUSQU'EN 1804

Par le C[te] G. de HAUTECLOCQUE,

Membre de l'Académie d'Arras, de la Commission départementale des Antiquités du Pas-de-Calais, etc.

Si l'on s'en rapporte aux archives de la ville de Montreuil, compulsées par M. Duval (1), la prérogative de l'enseignement public dans cette ville se partageait jadis entre le chapitre de St-Firmin-le-martyr fondé en 1192 (2) et l'Abbaye bénédictine de Saint-Sauve. L'un et l'autre possédaient des écoliers et un

(1) Notes sur l'enseignement à Montreuil — Travail fait vers 1800 par M. Duval, secrétaire de la Mairie. Ce travail, conservé aux archives du Pas-de-Calais, se termine par ces mots : « Puissent ces notes être utiles à ma patrie ! C'est la seule ambition du rédacteur. »

(2) Gallia Christiana. Tome x, p. 331.

écolâtre, ils prélevaient à titre de *droit de siège* une rétribution de 5 sols sur ceux qui apprenaient le latin, et de 4 sols sur ceux qui se bornaient à savoir lire (1). Mais, dès 1481, nous les voyons renoncer à ce droit par une transaction survenue entre eux et l'échevinage, transaction par laquelle « les dits mayeur et eschevins « ont promis et se sont obligés de payer chacun an « aux dits religieux, au doyen et au chapitre alterna- « tivement et à chacun en son année la somme de 18 « livres de rente héréditaire et perpétuelle, à la charge « que les dits mayeur et eschevins pourront racheter « et rembourser la dite rente lorsqu'ils le trouveront « bon, à raison du denier 18, etc. » De plus le chapitre et l'abbé de Saint-Sauve se réservaient le droit de faire recevoir au collège les novices et les jeunes religieux de l'abbaye, les enfants de chœur de la Collégiale « sans qu'on pût rien prendre d'eux, et quand il plai- « rait de les y envoyer prendre leçon. » Cet acte fut confirmé et ratifié par l'Evêque d'Amiens en novembre 1485 (2).

Le collège dont il est ici fait mention subsistait alors rue de la Chaîne, paroisse St-Valois, dans les bâtiments de l'ancien hôpital Notre-Dame qui avait été supprimé. Il était tenu par des prêtres séculiers, et les professeurs, appelés aussi régents, se recrutaient difficilement. Les noms de quelques uns des derniers ont été conservés. C'étaient Antoine Bouteiller, prêtre, décédé le 18 août 1702; Marc Barré, prêtre égale-

(1) Baron de Calonne. Dictionnaire du Pas-de-Calais. Montreuil.
(2) Duval. Notice précitée.

ment, confesseur des Sœurs grises, décédé en 1727. Celui-ci survécut de quelques années au collège qui avait été fermé en 1720 L'année suivante, en 1721, la ville ayant racheté le *droit de siège* et pris la direction des grandes et petites écoles (1) s'adressa aux Pères Carmes pour combler le vide laissé dans l'enseignement. Et, quelques années plus tard, en 1737, les bâiments inoccupés de l'ancien collège furent attribués aux Sœurs de la Providence. Les Carmes n'étaient pas à Montreuil de nouveaux venus. En 1291, avant leur arrivée, ils avaient tout d'abord promis de soumettre leurs propriétés présentes et à venir, tant de la ville que de la banlieue, aux tailles, droits et juridictions de la ville. Engagement onéreux auquel ils dûrent être rappelés quatre ans plus tard par un jugement du *doyen de la chrestienté*. Favorisés par le roi Philippe-le-Bel qui leur avait permis d'acheter et de bâtir des églises et des maisons à leur usage, puis leur avait donné des lettres d'amortissement ment pour leur couvent (2), ils s'étaient établis, en 1294, rue du Pan sur un terrain contigu à l'ancienne enceinte de la ville et près de l'*ostel des Faucilles*. De nombreuses difficultés les avaient assaillis dès le début, avec l'hôpital et avec la ville, au sujet de leur cimetière, différend qui se prolongea jusqu'en 1344 où il prit fin par un accord (3) ; puis de la part des ab-

(1) Baron de Calonne. Ouvrage précité.

(2) Collection Moreau, tom. 212, p. 207. (Bibl. nationale.)

(3) Inventaire des titres de la ville de Montreuil par le comte de Marsy (1877).

bayes de Saint-Sauve et de Sainte-Austreberthe à qui la fondation d'une nouvelle communauté ne laissait pas de causer quelqu'ombrage. Mais les Pères Carmes s'étaient assuré la protection de l'échevinage par la promesse qu'ils avaient accomplie (1) de tenir école et d'enseigner gratuitement le latin, et ils avaient triomphé de tous les obstacles quand la guerre vint leur apporter de nouvelles épreuves. Leur monastère fut brûlé lors du siège de 1537, et l'emplacement de leur couvent englobé dans les nouvelles fortifications. L'échevinage leur accorda un asile provisoire dans une partie des bâtiments abandonnés de l'*hospice Notre-Dame* et prétendit les contraindre à rebâtir sur un terrain acheté précédemment par eux à Robert Gorguette. Ce fut alors que Jehan de Monchy, sire de Montcavrel, leur donna son hôtel de Montreuil avec ses dépendances. Un de ses ancêtres, Pierre de Monchy, l'avait acquis en 1481 (17 juillet).

Devenus propriétaires de cet immeuble, les Carmes l'approprièrent aux besoins de leur communauté, ils élevèrent des cloîtres, supprimèrent la ruelle qui « perce « dans la petite rue le long des murs du jardin de « Sainte Austreberthe » et accolèrent leurs bâtiments contre le grand portail de l'église anciennement appelée de St-Wulphy. Cet édifice avait cessé de servir au culte paroissial, et, quelques années plus tard, en 1598 (17 avril) (2), l'Evêque d'Amiens, Geoffroy de la Mar-

(1) Les Etablissements hospitaliers de Montreuil, par M. Braquehay — *Picardie* 1881, p. 150.

(2) Renseignements dus à l'obligeance de M. Braquehay.

thonie, le leur abandonnait avec les droits dont l'église jouissait. D'après les *Bénéfices de l'Eglise d'Amiens en* 1730 (1), la communauté des Carmes se composait alors de 20 membres, et leur nombre n'était pas limité. Leur revenu était de 338 livres et leurs dépenses excédaient leurs recettes.

Comme nous l'avons vu, ce fut donc à ces religieux que, par une délibération des habitants de la ville de Montreuil à la date du 9 avril 1721, fut dévolu le soin de suppléer à la disparition du Collège. Depuis longtemps, nous l'avons dit, ils enseignaient le latin et la rhétorique. Ils dûrent alors sous l'approbation de l'évêque et du conseil provincial de l'Ordre, créer un cours complet d'humanités divisées en 5 années régulières, et couronnées par une année de philosophie, quand le nombre des élèves ayant terminé la rhétorique serait suffisant. Le traité conclu entre les religieux et la ville à cette occasion est parvenu jusqu'à nous, et il est curieux par les détails qu'il renferme. D'une part, la ville concédait : 1° 200 livres par an sur

(1) D'après ce pouillé publié par M. Darsy, de la Société des Antiquaires de Picardie, voici les recettes de ce couvent : 1° Une maison sise à Montreuil, rue des Carmes, louée 24 livres ; 2° Une autre maison, même rue, louée 50 livres ; 3° Une autre maison, rue de la Licorne, louée 70 livres ; 4° Rentes sur plusieurs particuliers en quatre parties : 54 livres 10 sols ; 5° Rente sur l'hôtel de-ville de Paris : 140 livres.—Total : 338 livres 10 sols.— Charges : 590 Messes et 3 obits ; réparations de l'église et du couvent ; entretien de la sacristie et des ornements ; gages et nourriture des domestiques ; réparations des maisons. Ces charges ne sont pas portées ni évaluées dans la déclaration, mais le bureau diocésain estime qu'elles excèdent les revenus.

les deniers communaux ; 2° les bâtiments de l'ancien collège ; 3° le bois nécessaire pour construire dans le jardin trois classes, et pour les réparer plus tard, s'il y avait lieu. Ces classes furent, en effet, élevées en un bâtiment construit partie sur le jardin du couvent, partie sur le flégard, et composé de 4 pièces basses et d'un dortoir. Auprès était une cour formant le coin de la rue de la Licorne, qu'on s'était permis, sans aucun droit, prétendait-on, de joindre au collège. De leur côté, les Carmes s'engageaient à fournir 3 régents, et pour suppléer à l'insuffisance de la rétribution de 200 livres, on leur permettait de faire payer à chaque éco lier, lors de son entrée au collège, 25 sols pour l'entre-tiendes balais et la fourniture des chandelles, plus 25 sols chaque mois, les vacances exceptées, pour chaque étudiant, et 35 sols pour les rhétoriciens. Cet arrangement tout minutieux qu'il fût ne contenta personne et il dura peu. La rétribution, trop faible au gré de ceux qui la recevaient, paraissait trop lourde à ceux qui la payaient, et la ville se plaignit de ce qu'elle éloignât les élèves du dehors. La Révolution vint couper court au différend. L'église, occupée une première fois par les électeurs en 1789, fut en 1791 désignée comme local pour l'élection des membres du district. En cette même année 1791, au mois de Septembre, les religieux reçurent, par ministère d'huissier, l'ordre de quitter leur couvent, sans doute pour refus de serment (1). A ce moment, nous trouvons comme supérieur le P. de

(1) Le Clergé du diocèse d'Arras sous la Révolution, par l'Abbé Deramecourt.

Baillencourt dit Courcol, le P. Leclercq, procureur, les PP. Foursel, Prevot et Lemaire, professeurs, plus 3 frères. Le P. Prevot, connu sous le nom de *P. Georges*, resta dans la ville, mais le 26 décembre 1792, des citoyens de Montreuil demandèrent et obtinrent son éloignement, sous prétexte qu'il remuait et troublait la population (1).

Le 14 Février 1791, on avait fait l'inventaire du mobilier des Carmes (2) et mis les scellés sur le couvent. Ce couvent était limité par la place Ste-Austreberthe, la rue Becquerelle, l'ancienne rue de Toulouse qui le séparait de l'Abbaye de Ste-Austreberthe, la rue du Pan et la rue des Carmes qui le séparait du refuge de l'abbaye de St-Josse (3). Une ruelle, supprimée depuis, se trouvait entre l'église et le bâtiment principal (4). Le 10 Octobre 1791, il fut transformé en

(1) Id.

(2) Ce mobilier était fort modeste. L'argenterie consistait en une louche, 6 couverts, 2 cuillers. La bibliothèque contenait 1200 volumes sans corps de bibliothèque, ni manuscrits, ni médailles Les Carmes avaient une charette et un tombereau, ce qui fait supposer qu'ils avaient une petite culture. (Archives du Pas-de-Calais. Fonds de la révolution.)

(3) Plan, sans index, de Montreuil, dressé en 1812 (Archives du Pas-de-Calais, n° 392).

(4) Intérieurement il y avait une cour avec un puits et deux jardins plantés d'un grand nombre d'arbres fruitiers. Sur cette cour donnaient les constructions dont une partie renfermait un fournil, une écurie, une brasserie. La maison se composait d'un réfectoire, de plusieurs classes, de 3 dortoirs, de chambres et de cabinets, d'une bibliothèque, d'une infirmerie, de deux chambres d'hôte, d'une cuisine, de cloîtres pour mettre en communication les diverses pièces.

caserne à l'usage des volontaires nationaux du 2e bataillon, nouvellement arrivés à Montreuil. Ils y restèrent jusqu'au 30 Avril 1792 et y commirent une foule de déprédations, volant le plomb du toit, les tuyaux de l'orgue, un dessus de confessionnal, etc. En 1801, il fut question de vendre le collège ; puis on le donna comme revenu à la Légion d'Honneur. En 1803, le Conseil municipal le demanda pour y établir une école secondaire communale, proposant de louer une maison jusqu'à l'achèvement des réparations rendues indispensables par le mauvais état des bâtiments. Le préfet donna un avis favorable, soumit le dossier à l'approbation du Conseil d'Etat, et le collège s'ouvrit avec M. Leullier comme supérieur et MM. Durlin et Routier comme professeurs. Son existence ne fut pas longue. En 1826, une partie des bâtiments fut affectée à la prison, une autre au tribunal et à la gendarmerie. L'église devint un magasin d'artillerie et l'on perça à travers le jardin la rue Lambin. Quelques portions de ce jardin et du cimetière furent vendues pour y élever des maisons particulières. Ce qui reste des anciennes constructions offre peu d'intérêt, mais l'église est presque intacte, et elle ne manque pas de style. La nef est la partie qui a le plus souffert ; le transept et l'abside ont conservé leurs voûtes. Cet édifice est éclairé par sept fenêtres à meneaux. Autrefois, il y avait un clocher, et l'on pénétrait dans l'église par une porte à deux battants (1). Sur les murs extérieurs

(1) Il y avait dans l'église 3 autels, des tableaux, un orgue, un grand crucifix de cuivre, 36 chaises. Dans la sacristie on conservait

de l'église, on lit plusieurs noms d'anciens élèves des Carmes : Jehan Leroy 1601 (qui appartenait à une des familles les plus importantes de la ville), Enlart, etc. (1)

Les Pères Carmes avaient la franchise des boissons. Ils avaient établi un débit pour la vente au détail. La maison du concierge du tribunal est leur ancienne cantine. Ce commerce avait bien quelqu'inconvénient. On sait que les statuts synodaux d'Amiens de 1602 (2) et les cahiers des Etats de Picardie, adressés aux Etats généraux (3), demandaient qu'il fût interdit aux prêtres d'entrer dans les cabarets et autres lieux publics.

Les Carmes ne possédaient pas de grands biens. En 1789, leurs revenus consistaient en quelques terres, 3 maisons à Montreuil, quelques rentes, dont la plus importante était au capital de 1200 livres, une autre sur l'abbaye de Ste-Austreberthe, etc.

A peine l'ancien collège eût-il été supprimé, que la nécessité de le remplacer se fit sentir. Trois ans après, en 1829, la ville obtint de l'Etat l'autorisation d'en ouvrir un dans les bâtiments de l'ancienne abbaye de Sainte-Austreberthe. L'Abbé Delivaulle en fut nommé supérieur, et l'établissement prospéra sous sa direction pendant un demi-siècle. En 1873 il fut remplacé par l'Abbé Macquet (4).

un ostensoir, un ciboire, 4 calices, 4 chandeliers, une lampe, le tout en argent ; 15 chasubles, 8 dalmatiques, 4 chapes. Tous ces objets furent portés au District en octobre 1791. (Archives du P.-de-C. Fonds de la révolution).

(1) Notes communiquées par M. Braquehay.

(2) P. 14.

(3) Bibliothèque de l'Arsenal. — Manuscrits. N. 332.

(4) Baron de Calonne. Ouvrage précité.

Pour compléter le tableau des établissements d'enseignement secondaire à Montreuil, il faut se garder d'oublier le petit séminaire, dit de *Saint-Vallois*, dont la courte existence ne laissa pas de jeter un certain éclat. Fondé en 1687 par M. Bermon, curé de cette paroisse, il était situé sur la place du même nom et jouissait d'une si grande considération, dit M. Duval, que, en 1695, Mgr Feydeau de Brou, évêque d'Amiens, pour y enseigner la philosophie, y envoya le célèbre Claude Capperonnier qui, plus tard, en 1722, fut nommé professeur royal de langue grecque à Paris. Des lettres patentes du Roi, obtenues par l'Evêque d'Amiens, approuvèrent et confirmèrent cet établissement, « ensemble l'union des prêtres qui y vivent et vivront « dans la suite sous l'entière juridiction dudit sei-« gneur évêque. » Les lettres furent registrées au parlement par arrêt du 7 Septembre 1702. Le 14 Mai 1703 on attribua au petit Séminaire : 1° la cure d'Esquincourt, sous le vocable de St-Martin, à la présentation de l'abbé de St-Sauve, avec dîme affermée 120 livres, affranchie de toutes charges ; 2° la cure paroissiale de Saint-Jean à l'Abbaye de Ste-Austreberthe ; 3° la cure paroissiale de Saint-Vallois, à la présentation de l'abbé de Saint-Sauve, d'un revenu de 400 livres. Ces moyens d'existence étaient-ils insuffisants ? On l'ignore. Tout ce qu'on sait, c'est que, en 1720, l'établissement était fermé (1). L'emplacement qu'il occupait

(1) Nous trouvons parmi les professeurs de ce séminaire : Jacques Bovery, prêtre, préfet des études, décédé le 8 Mars 1709, Guillaume Morel, prêtre, régent, décédé le 13 Juin 1706.

est actuellement compris dans le jardin de l'hôtel de Longvillers (1).

Si, après nous être occupés de l'enseignement secondaire, nous cherchons à retrouver les ressources de l'enseignement primaire à Montreuil, voici le premier document que nous connaissions, et nous croirions en diminuer l'intérêt si nous ne lui laissions sa forme originale : « Ce jourd'huy, le neufvième de Septembre « mil six cent quatre vingt six, ensuite la publication « qui a été faite le jour d'hyer Dimanche au prône de « la messe paroissiale diste et célébrée en cette église, « pour faire assemblée de marguilliers tant anciens « que modernes pour délibérer au sujet des écoles « pour l'instruction de la jeunesse de la paroisse tant « à lire et escrire que pour les rendre à leur debvoir « selon les obligations qu'impose la foy catholique et « romaine, sous la conduite de messieurs les curés de « la dite paroisse par les maîtres et maîtresses d'école « à ce préposés : Pour à quoi parvenir, l'assemblée « aujourd'huy faicte au bureau de la dite église des « dits sieurs curés et autres ecclésiastiques de la pa- « roisse, ensemble desdits sieurs marguilliers, à 3 « heures de relevée. — En laquelle assemblée a été « délibéré ce qui suit, le tout pour la gloire de Dieu et « le bien public : — Premièrement, a esté reconnu et « accordé à la dite assemblée que Laurens Minien, dit « le parisien (marié à Cécile de la Rue), tiendra escole « pour l'instruction des pauvres garçons de la paroisse, « à commencer au premier jour d'octobre prochain,

(1) Baron de Calonne. Ouvrage précité.

« pour les apprendre à lire et escrire jusqu'à l'âge que
« les dits curés trouveront propre pour les retirer,
« desquels le dit Minien aura un soin particulier de
« les assembler en sa maison les jours ordinaires
« d'escole à neuf heures du matin jusqu'à onze heures,
« et aura soin de les conduire à l'église pour entendre
« la sainte messe deux à deux et dans la modestie
« requise, luy en teste, et depuis deux jusqu'à quatre
« heures de relevée, et au surplus quant à l'éducation
« des dits enfants, l'assemblée a laissé le tout à la
« prudence et à la discrétion des dits sieurs curés, et
« comme ledict Minien ne peut faire cet exercice sans
« quelque honeste rétribution, il a été convenu et ac-
« cordé par l'assemblée que le provenu du pourchas
« dans ces présentes, destiné pour les pauvres de la
« dite paroisse, sera dorénavant destiné pour ledit
« maître d'escole, dont la personne qui sera à ce pré-
« posée pour en faire la cueillette ainsy qu'elle s'y est
« ci-devant faicte mestra ledit provenu les festes et
« Dimanches dans un tronc qui sera pour cet effet
« posé dans ladite église. Quoy faisant, il demeurera
« deschargé de la reddition de compte dudit pourchas.
« Et comme il s'agit de pourvoir à l'éducation des
« pauvres filles de ladite paroisse, il a été convenu et
« accordé par ladite assemblée que Marie Brûlé, vefve,
« a été jugée capable par lesdits curés, et tiendra
« aussi escole pour les pauvres filles aux jours avant
« dit, et aux mêmes heures, clauses et conditions, sauf
« et à la réserve qu'au lieu et place dudit pourchas
« elle aurait ce qui lui a été accordé par ladite assem-
« blée, chacun an à commencer du 1er Octobre pro-

« chain, la somme de 36 livres, laquelle somme sera « prise annuellement sur le revenu de la table des « pauvres érigée en cette paroisse, qui lui sera payée « de trois en trois mois et par advance à ladicte Brûlé « de laquelle il tirera quittance qu'il emploiera dans « son compte après sa fonction finie. Quant au sur- « plus desdites jeunes filles le tout a été laissé à la dis- « crétion desdits sieurs curés. A été aussi convenu par « ladite assemblée que si lesdits Minien et Bruslé et « autres à l'avenir, que Dieu ne veuille, venaient à « faire quelque chose digne de répréhension, à l'advis « desdits sieurs curés ils pourraient être changés et « en mettre d'autres à leur place sur la plainte qu'ils « en feraient au bureau, par lesdicts sieurs marguil- « liers et paroissiens assemblés. Faict et arrêté les « jours, mois et heures que dessus et ont signé : Phi- « lippe Esgret et Alexandre du Fay curés de Notre- « Dame, Waguet, Desfontaines, A. Desmons, Hevet, « Chabaille, Le Roy, Bermon, Louis Bourrel, Alloy, « Anquier, etc., Minien et Bruslé. »

La paroisse St-Vallois paraît avoir eu aussi des écoles. Sur le registre de Catholicité, on voit que,le 1er Octobre 1719, fut inhumé dans le cimetière de cette paroisse Jean Marmin, maître d'école, âgé de 60 ans, lequel, dit l'abbé Fauchatre, rédacteur de l'acte de décès, « avait gardé le célibat, et vécu toute sa vie en « grande piété et zèle pour élever les enfants. »

Pour l'enseignement primaire des jeunes filles, il y avait également quelques institutrices laïques. Dès 1440, on constate la présence de béguines qui réunis-

saient le soin des malades et celui des enfants. Elles disparurent bientôt, et le magistrat les remplaça, en 1459, par des Sœurs du tiers-ordre de St-François, appelées *Louez-Dieu, sœurettes* ou *sœurs grises*. Celles-ci s'occupèreet exclusivement d'éducation. Louis XIV, trouvant leur communauté trop nombreuse (1), leur défendit en 1702 de recevoir des novices. Bien que cette défense ne fût pas exécutée, elles tombèrent bientôt en décadence. En 1784, il restait à peine dans la maison quatre sœurs dont la moins âgée l'était de 76 ans. Le baron de Torcy, maire à cette époque, proposa de donner la maison aux Frères des écoles chrétiennes. Le projet fut approuvé par le Roi, mais il rencontra

(1) Nous voyons dans *les Bénéfices de l'église d'Amiens* en 1730 : « Les filles du tiers-ordre de St-François forment une communauté « de 37 religieuses. Elle n'est pas assujétie à un nombre limité. Elle « possède : une maison, terres à labour et prés situés au village « de la Calotterie près Montreuil, contenant environ 90 mesures af- « fermées 200 livres et 2 voitures de foin estimées 20 livres ; rentes « en 4 parties sur plusieurs immeubles : 182 livres 10 sols de réve- « nu ; pension annuelle accordée par le Roy pour le chauffage, 200 « livres par an. » (Les Sœurs grises de Montreuil figurent pour cette somme parmi les usagers de la Forêt de Crécy, dans l'état arrêté au Conseil en 1673) « Rentes sur les aides et gabelles de Doullens, « produit 347 livres 6 sols. Rentes sur différents particuliers en 6 « parties, produit 381 livres 13 sols. Total des revenus : 1331 livres, « 9 sols, 4 deniers.

« Charges : Censives en plusieurs parties : 18 l. 8 s. 6 d. Nourri- « ture et entretien d'un directeur ou visiteur de l'Ordre et gages « d'un clerc lai, 650 l. ; gages des 2 tourières, 60 l. Entretien de la « sacristie ; réparations de l'église et des bâtiments conventuels, « 53 l. ; au médecin, chirurgien et apothicaire 150 l., au procureur « 100 l. Total des charges : 1031 l. 8 s. 6 d. Reste net : 300 l. « 10 d. »

une vive opposition de la part de Mgr de Machault, évêque d'Amiens, dont la juridiction s'étendait alors sur Montreuil. La révolution empêcha l'affaire de se terminer (1). Le 22 Avril 1791, il n'y avait plus qu'une seule religieuse âgée et infirme. C'était la dame de Mailly, dite *sœur de la Résurrection*. Elle déclara vouloir se retirer chez elle, et réclama une pension. Le 27 Décembre suivant, le directeur du District demanda la vente de ce couvent, situé près de l'église de St-Vallois et de l'abbaye de St-Sauve (2).

Comme nous l'avons vu plus haut, la ville de Montreuil avait, en 1737, obtenu l'autorisation d'établir des Sœurs de la Providence dans les bâtiments de l'hôpital Notre-Dame demeurés sans emploi par suite de la fermeture du collège. L'Hôtel-Dieu auquel ces bâtiments appartenaient reçut quelques avantages en dédommagement et, le 12 Août 1738, la maison fut fondée. Louis Bourdon, procureur du Roy, versa à la Communauté de Rouen une somme de 3500 livres pour l'entretien d'une sœur qui fut chargée d'instruire gratuitement les jeunes filles. Une seconde religieuse fut bientôt adjointe à la première, et quelques années après, une troisième vint compléter la maison. Elles eurent jusqu'à 300 élèves. Mais la Révolution vint arrêter l'enseignement à Montreuil, comme dans les autres villes du Nord. Sous la Terreur, la prison et l'exil étaient le partage de ceux qui, parmi le personnel enseignant, se montraient fidèles à leur foi. Ceux qui, par

(1) Baron de Calonne. Ouvrage déjà cité.
(2) Archives du Pas-de-Calais. Fonds déjà cité.

de coupables concessions, cherchèrent à conserver leurs places, ne furent guère plus heureux. Mal payés, abandonnés de leurs élèves, ils durent bientôt renoncer à des fonctions qui ne leur fournissaient plus les moyens d'existence. Quand la Terreur fut passée, on chercha à réorganiser l'instruction. Mais les maîtres et l'argent faisaient défaut. La Constitution de l'an III disait (art. 6 et suivants) : « Il sera créé des écoles pri-« maires pour apprendre à lire, écrire, les éléments du « calcul et ceux de la morale. » La République s'engageait à pourvoir au logement des instituteurs. De plus les citoyens avaient le droit d'ouvrir des établissements particuliers d'Instruction. A Montreuil, l'administration nomma le 23 Avril 1796 deux instituteurs : le citoyen Dupont, homme instruit et moral qui, 3 ans plus tard, avait un aide et 60 élèves, dont 10 pensionnaires et 8 à 10 élèves gratuits ; et le citoyen Magloire Theuzet, habile maître d'écriture. Celui-ci avait 30 élèves et manifestait le regret de ce que l'incommodité de son logement ne lui permît pas d'en avoir davantage. L'un et l'autre se plaignaient de ne pas recevoir leur indemnité de logement. On nomma le même jour deux institutrices, les dames Davillé et Delvallée, anciennes sœurs de la Providence de Montreuil. Elles enseignaient la lecture, l'écriture et le calcul, mais elles percevaient une rétribution et, à cause de cela, n'avaient que 40 élèves.

A ces divers établissements s'ajoutaient bon nombre d'écoles particulières. Pour les garçons, le citoyen Léger apprenait les langues latine et française, la géométrie, mais ses leçons étant d'un prix élevé, il n'avait

que 14 à 15 élèves. Le citoyen Beugin ajoutait à cet enseignement celui de l'histoire. La pension était de 800 livres (payables en assignats). Il avait 4 à 5 élèves. Le citoyen Dufossé enseignait à lire, à écrire, à calculer, et aussi les grammaires latine et française, à 18 ou 20 enfants. Le citoyen Ledoux donnait le même enseignement à 15 élèves. Les citoyens Miroir et Brawly avaient ensemble 32 élèves.

Pour les filles, les citoyennes Roger, Dupont, Allart, Audan, Perron, Plet et Valin enseignaient à lire, à écrire et parfois à compter, à 13 élèves. La citoyenne Poultier avait une instruction plus complète. Elle était patentée et tenait un ouvroir où elle enseignait à tricoter, coudre, festonner, broder, resercir, dessiner, et les éléments de géographie. Elle avait 20 élèves, dont 3 gratuites et 3 pensionnaires à 300 fr. par an. En tout, 275 enfants recevaient à cette époque l'instruction à Montreuil.

Nous terminerons ici cette étude, avec la conscience d'avoir atteint notre but. C'était de prouver quelle sollicitude l'ancienne société apportait à l'instruction de la jeunesse, dans ces temps si calomniés, où avec moins de bruit, moins de dépenses que de nos jours, mais avec plus d'efforts et de sacrifices, les villes et les particuliers s'unissaient pour départir à tous, aux pauvres surtout, l'instruction *gratuite.*

Deuxième séance du 8 Juin.

UN MOT SUR LES ÉCOLES

Par M. F.-I. DARSY, membre titulaire résidant de la Société.

L'histoire, ce scribe infatigable et impartial qui, depuis l'origine des sociétés, trace leurs annales sur le papyrus, sur le marbre et sur l'airain, nous a médiocrement renseignés sur les mœurs du vulgaire. Sa tâche immense, cependant, s'étend à tout ; mais, selon les temps et les lieux, elle s'exerce tantôt sur une chose, tantôt sur une autre. Pendant de longs siècles, l'histoire n'a écrit que les noms et les hauts faits des conquérants, la marche des peuplades envahissantes, les scènes de carnage, de pillage et d'incendie. Elle a négligé les détails, surtout en ce qui a trait aux mœurs des sociétés et aux usages de la vie intime des familles et des individus.

De notre temps, au contraire, l'histoire se complaît dans ces détails de la vie réelle. C'est sur l'instruction publique que les circonstances, les idées du moment l'ont dirigée. Elle s'y est portée avec avidité et principalement sur l'instruction élémentaire. Rien de mieux ; mais, pour donner plus de relief aux amélio-

rations qui se faisaient ou qu'on projetait, des écrivains plus ardents que véridiques ont jeté à tous les échos un cri d'anathème sur le passé et proclamé hardiment qu'avant la Révolution de 1789 l'instruction publique en France était absolument nulle. Cette proposition ne pouvait se soutenir sérieusement, même aux yeux de ses auteurs, en présence des faits connus, car ils sont encore vivants les glorieux souvenirs de nos vingt-deux Universités et surtout de celles de Paris et d'Orléans, qui attiraient à elles les écoliers de toute l'Europe, et l'on n'a pas oublié non plus les grandes écoles et les collèges établis dans la plupart des villes, même celles de second ordre.

Aussi, à peine l'anathème au passé a-t-il retenti que de tous les points de la France les protestations surgissent, les recherches se multiplient et les démentis arrivent, fortement appuyés de preuves. Le Languedoc et la Bourgogne, le Maine et l'Anjou, la Champagne et la Brie, l'Artois, la Flandre, la Normandie ou, pour mieux dire, toutes ou presque toutes les provinces font entendre leur voix et projettent la lumière la plus inattendue. On peut dire que jamais question n'a suscité, en si peu de temps, plus de publications variées, jamais aucune n'a soufflé plus d'ardeur à fouiller sur tant de points à la fois les archives en lambeaux des paroisses, les minutes des notaires et les papiers oubliés des anciennes familles.

Pour notre province, la Picardie, on a démontré l'existence d'écoles publiques élémentaires dès le commencement du IXe siècle, dans le plus grand nombre

des paroisses du diocèse d'Amiens, et il en était encore ainsi à la fin du XVIII[e]. En dehors des preuves écrites qui ont été produites, il en est d'autres non moins positives qui se tirent par induction et qui sont la conséquence des faits. (1)

S'il n'y avait pas d'écoles, s'il n'y avait pas de maîtres, qui donc a formé dans chaque village tout ce personnel intelligent, au service du seigneur, comme au service de la communauté : régisseur, comptable, arpenteur, syndic, greffier, etc. Tout ce qui nous est resté de leurs modestes travaux et la bonne tenue des écritures ne proteste-t-il pas contre leur ignorance ?

S'il n'y avait pas d'écoles, si des maîtres capables n'avaient pas préparé nos écoliers picards, à quoi bon ces bourses fondées pour eux au collège des Cholets (2)

(1) En 1300 l'évêque d'Amiens, Guillaume de Macon, recommandait aux doyens et curés de veiller avec plus de soins que jamais sur les écoles publiques. (Bibl. nation. d'après Daire, *Histoire littéraire*, p. 37.)

(2) Celles-ci étaient affectées à de jeunes étudiants nés dans le diocèse d'Amiens. En 1792 quatre de ces bourses, qui avaient pour titulaires : Jean-François-Firmin Daire, François-Adrien Mellier, François-Joseph Henri Gênte et Nicolas-Henri Caron, étaient devenues vacantes. Le Directoire du département de la Somme, substitué révolutionnairement aux droits et prérogatives du Chapitre d'Amiens, procéda à la nomination de nouveaux titulaires, et choisit notamment Charles-Florent Formentin, étudiant au collège d'Abbeville, pour remplacer J. F. F. Daire. Sur son refus causé par des circonstances de famille, le district d'Abbeville désigna le jeune Lucini, aussi d'Abbeville. Mais on dut surseoir, en exécution de la loi du 18 août 1792. — Il m'a paru utile de conserver ces noms.

(Délibérat. du directoire du départem. de la Somme, 3[e] bureau, Registre IV[e], page 337 ; Reg. VI[e] p. 17 et 72.)

par le chapitre d'Amiens, au collège Le Moine par le cardinal lui-même ou par son frère ; au collège de Laon à Paris, par le prieur de St-Denis de Poix, Michel Roussel, en 1536 ; et aussi la bourse fondée en 1767 par Mre Jean-Baptiste Delarive, chanoine de la collégiale de Roye (1) ? Et quelle est cette *nation picarde* étudiant en l'Université d'Orléans ? (2) Qui donc a donné les premiers éléments à ces légions de prêtres,

(1) Cette fondation fut faite par acte notarié du 12 juin 1767, pour le profit du Chapitre, au moyen d'un capital de 15,000 livres placé sur le clergé de France et produisant un revenu de 600 livres. Cette bourse était donnée soit pour étudier la théologie, le droit ou la médecine, soit pour les mathématiques et le génie. Elle ne pouvait être gardée que huit ans par ceux qui étudiaient le droit, les mathématiques ou le Génie, dix ans par les étudiants en médecine, et douze ans par ceux qui voudraient faire leur licence en théologie. Elle serait supprimée d'ailleurs à tous ceux qui négligeraient de prendre leurs degrés dans le temps convenable, comme à ceux qui manqueraient aux conditions imposées par l'acte de fondation, qui étaient de demeurer dans la pension, le collège ou le séminaire qui leur aurait été indiqué par le Chapitre, d'envoyer au moins tous les ans des certificats d'étude, ainsi que de vie et mœurs, signés des supérieurs.

Le sieur Marie-Mathurin Pierres, étudiant en droit à Paris, jouissait de cette bourse depuis le 2 juillet 1783, lorsque, au mois d'octobre 1792, la municipalité de Roye, sans aucune mission, lui donna un successeur. Sur la plainte de l'étudiant, le directoire du département, par délibérations des 11 octobre et 29 décembre 1792, désaprouva cette nomination, et par une troisième du 10 janvier 1793 déclara qu'elle était prématurée et ne pouvait détruire l'effet des dispositions de la loi du 18 août précédent. Pierres fut donc le dernier titulaire de cette bourse. (Registre VIe du 3e bureau, p. 25, 180 et 210.)

(2) Voy. notre *Répertoire et Appendice des Histoires locales de la Picardie*, II, 168, 169, et *Bénéfices de l'église d'Amiens*, I, 431.

curés, vicaires ou chapelains, tous sortis du peuple et le plus souvent des villages et des hameaux, qui plus tard versaient à leur tour l'instruction, en même temps que la morale religieuse aux paysans ? Parmi les hommes éminents, savants dans toutes les branches des connaissances humaines, théologiens, magistrats, orateurs, poëtes, qui ont fait la gloire de notre patrie, combien avaient cette même origine ou sortaient de la petite bourgeoisie des villes. Où donc avaient-ils puisé l'instruction première, et peut-on croire qu'ils n'aient point passé, dès leurs jeunes ans, sous la férule d'un *magister* ou d'un clerc lai ?

Enfin, s'il n'y avait pas eu d'écoles existantes en Picardie, dans toutes ou presque toutes les communautés d'habitants, à la fin du XVIIIe siècle, alors que le peuple fut appelé à formuler ses doléances, les cahiers de 1789 s'en seraient expliqués. Or, il n'en fut rien. Les 400 et quelques cahiers particuliers du bailliage d'Amiens, non plus que le cahier définitif, n'en portent aucune trace sensible, à l'exception de deux ou trois qui expriment seulement le regret de ne pouvoir subvenir à l'entretien d'un instituteur, à cause de la pauvreté des rares habitants du village.

Il faut le croire, car tout le dit, la science des campagnards et des ouvriers était au niveau des besoins du temps et des lieux ; elle y suffisait amplement, elle suffisait aussi et surtout au bonheur de nos pères. J'ajouterai ceci : l'enseignement de la lecture, de la grammaire, du calcul et de l'écriture était accompagné de l'instruction religieuse, seule vraie base de toute so-

ciété, et d'elle dérivait naturellement l'éducation morale.

J'entre dans quelques détails sur la constitution des Ecoles.

De tout temps sans doute la séparation des sexes dans l'école fut pratiquée, au moins d'instinct, comme elle l'était à l'église. Au XVII[e] siècle on la trouve prescrite d'une manière formelle : « Toutes les escolles pour les garçons seront tenues par des hommes, et les escolles pour les filles seront régies par des femmes ou des filles, sans que les garçons et les filles puissent jamais être receues en mesme escolle, pour quelque cause et soubz quelque prétexte et occasion que ce soit, » dit l'évêque François Lefebvre de Caumartin (1). Son successeur François Faure renouvelle cette prescription ; mais, pour le cas où il y aurait impossibilité d'en agir ainsi dans certains lieux, il enjoint « aux maistres ou maistresses de ranger et séparer si bien les sexes qu'il n'y ait point de communication qui puisse donner occasion à quelque corruptèle. » (2) Faut-il rappeler que, sous son épiscopat, des poursuites furent intentées pour infraction à cette règle et portées jusqu'au parlement.

De tout temps aussi et surtout alors que les écoles élémentaires étaient tenues par le vicaire de la paroisse ou par un chapelain, les enfants des pauvres y

(1) Lettre relative aux Ecoles du diocèse du 9 mars 1641. (*Actes de l'Eglise d'Amiens* I, 255.)

(2) Statuts synodaux du 4 octobre 1662, chap. 1[er], art. 8 ; Ibid. p. 330.

étaient admis gratuitement. C'était un principe chrétien (1). Dans les villes, à Amiens notamment, quand les instituteurs laïques se furent multipliés, les curés établirent des écoles spéciales de charité. Dans les campagnes, des âmes généreuses assurèrent par des fondations l'instruction gratuite aux enfants des pauvres, souvent même à tous les enfants de la paroisse. Ces fondations furent très nombreuses en Picardie. On en a rapporté beaucoup d'exemples. Je vais en citer quelques autres.

A St-Riquier, on lit dans les comptes des argentiers qu'en l'année 1555 sire Nicole Dacquet, prêtre, a reçu un écu et demi pour instruire les enfants, et qu'en 1630 il fut alloué, à titre non de traitement mais de gratification de reconnaissance, la somme de vingt livres aux maîtres d'école de la ville, pour les récompenser de leurs peines et vacations à l'enseignement gratuit des enfants pauvres (2).

En 1732, damoiselle Marie Wallon, demeurant à Abbeville, fonda au profit de l'église St-Vulfran de la dite ville une école de charité pour l'instruction de trente jeunes garçons de la paroisse (3).

En cette même année, la gratuité de l'école pour les enfants du village de Cannessières fut établie par Eli-

(1) Le 3e concile de Latran, tenu en 1179, prescrit l'établissement d'un maître dans toutes les cathédrales, pour l'instruction des écoliers pauvres : *qui scholares pauperes gratis docent.* (Apud. Labbe, tom. X, ch. 18, col. 1518.)

(2) Renseignement de M. l'abbé Hénocque.

(3) Voy. le texte du titre de cette fondation, pièce justificative A.

ciété, et d'elle dérivait naturellement l'éducation morale.

J'entre dans quelques détails sur la constitution des Ecoles.

De tout temps sans doute la séparation des sexes dans l'école fut pratiquée, au moins d'instinct, comme elle l'était à l'église. Au XVII[e] siècle on la trouve prescrite d'une manière formelle : « Toutes les escolles pour les garçons seront tenues par des hommes, et les escolles pour les filles seront régies par des femmes ou des filles, sans que les garçons et les filles puissent jamais être receues en mesme escolle, pour quelque cause et soubz quelque prétexte et occasion que ce soit, » dit l'évêque François Lefebvre de Caumartin (1). Son successeur François Faure renouvelle cette prescription ; mais, pour le cas où il y aurait impossibilité d'en agir ainsi dans certains lieux, il enjoint « aux maistres ou maistresses de ranger et séparer si bien les sexes qu'il n'y ait point de communication qui puisse donner occasion à quelque corruptèle. » (2) Faut-il rappeler que, sous son épiscopat, des poursuites furent intentées pour infraction à cette règle et portées jusqu'au parlement.

De tout temps aussi et surtout alors que les écoles élémentaires étaient tenues par le vicaire de la paroisse ou par un chapelain, les enfants des pauvres y

(1) Lettre relative aux Ecoles du diocèse du 9 mars 1641. (*Actes de l'Eglise d'Amiens* I, 255.)

[illegible]tuts synodaux du 4 octobre 1662, chap. 1er, art. 8 ; Ibid.

La séparation des sexes, dans les écoles de campagne notamment, se voit appliquée à Picquigny en 1688 (1) ; elle prit une grande extension dans le cours du XVIII[e] siècle.

On doit à Mgr Louis-François-Gabriel d'Orléans de la Motte, évêque d'Amiens, la fondation pour les femmes et les filles de deux écoles gratuites et charitables tenues par des sœurs de la maison de l'Enfant-Jésus dite de la Providence, de l'institut du R. P. Nicolas Barré, définiteur de l'ordre des Minimes de Rouen ; l'une à St-Mauvis, par acte devant Roignard et son collègue, conseillers du Roi, notaires gardes-notes à Rouen, le 15 septembre 1746 (2), et l'autre à St-Sauflieu le 24 juin 1752, par acte devant Leseullier et Roignard, aussi notaires à Rouen (3).

L'exécuteur testamentaire de messire Jean-Baptiste Prévost, prêtre, docteur en théologie de la faculté de Paris, demeurant à Amiens, en exécution de son testament reçu, le 18 août 1751, par Bernard et son confrère, notaires à Amiens, et sur l'avis de Mgr d'Orléans de la Motte, fonda trois écoles de filles : l'une à Rozières, une autre à Airaines (4) et la dernière à Oise-

(1) *Répertoire et Appendice des histoires locales de la Picardie.* II, 180.

(2) Nous donnerons aux Pièces justificatives (B) la copie de ce titre, qui fournit des indications précises sur ce mode de fondation.

(3) Arch. départ., carton de pièces non-classées. Il est à remarquer que les termes de cette fondation sont identiquement les mêmes que ceux de la précédente.

(4) La communauté d'Airaines emprunta de l'Hôtel-Dieu du lieu, pour fonder l'école de charité, la somme de 500 livres, remboursable en vingt années. (Voy. compte de 1763, aux Arch. départem. Fonds de l'Intendance, C. 144.)

mont, suivant acte devant Belliard, notaire à Rouen, du 13 avril 1756. Il y affecta une rente de 600 livres, constituée au profit du testateur sur le clergé de France, au capital de douze mille livres (1).

La ville de St-Valery fut dotée, vers l'année 1720, de trois sœurs de la Providence, l'une par fondation de M. Duliège ; la seconde par les bienfaits de Mgr Fourbin de Janson, archevêque d'Arles, abbé commendataire de St-Valery, et de quelques habitants de la Ville ; la troisième au moyen d'un subside de cent cinquante livres accordé par l'Intendant de Picardie (2).

Par contrat passé le 16 avril 1725 devant Lefebure et son confrère, notaires à Abbeville, messire Jean de Miannay, trésorier de l'église collégiale de St-Vulfran d'Abbeville, avait acheté une maison située à la Ferté-lès-St-Valery, auprès de la chapelle de St-Pierre, et qui fut mise à l'usage d'école des pauvres filles de la Ferté. Elle devait conserver cette destination, suivant une déclaration faite par ce bienfaiteur par devant notaires en Ponthieu résidants à Abbeville, aux minutes de Lebel, en date du 28 du même mois. Pour assurer d'autant mieux cet établissement en faveur des pauvres, Mre Antoine de Miannay, chanoine de la même collégiale et supérieur de l'Hôtel-Dieu de St-Valery, lui fit don, pour l'entretien de l'école, d'une rente de

(1) Voy. Archives départementales. B. 137, Reg. folio 123.

(2) Compte de la commune de 1763, aux archives département. Fonds de l'Intendance, C. 144. — Le maire et les échevins se plaignent que les garçons restent sans éducation ; tandis que « trois frères de la doctrine chrétienne suffiraient pour les instruire et occasionneraient une dépense annuelle de 600 livres environ ».

douze livres, par acte sous signatures privées, du 19 mai 1737. Enfin, M. Jean François de Miannay, écuyer, seigneur d'Offoy, contrôleur ordinaire des guerres, demeurant à Abbeville, confirma et ratifia pleinement les intentions de ses deux oncles, dont il était devenu l'héritier, aux termes d'un acte devant Blondain, notaire à St-Valery, le 14 décembre 1759.

En 1772, le 13 juillet, par devant Delassaux, notaire à Amiens, messire Charles Marié, prêtre, chapelain de l'église cathédrale de Notre-Dame d'Amiens, licencié en théologie de la faculté de Paris, ancien curé de Villers-Bretonneux, fit donation « au profit des pauvres jeunes gens de la dite paroisse » de deux cent vingt livres de rente, pour être employées, savoir : 200 livres « pour la subsistance et l'entretien d'une sœur d'école pour l'instruction des pauvres filles du lieu, et 20 livres au maître d'école de la paroisse, pour l'instruction des garçons les plus pauvres. »

M. Lugle Luglien Edouard de la Villette, écuyer, seigneur de la Tour Mory et autres lieux, conseiller du Roi, lieutenant criminel honoraire au bailliage de Montdidier, veuf de Magdeleine Joseph Cornet de Coupel, fonda aussi une école de filles dans la paroisse de St-Pierre de cette ville, par son testament du 10 mai 1773 (1).

Tous ces derniers fondateurs avaient aussi prescrit que les maîtresses seraient prises dans l'institut du Père Barré (2).

(1) Voy. le texte de cette fondation, pièce justificative C.

(2) Voy. Arch. départem. B, 142. Reg. f° 41; B, 155; Reg. f° 206.

Une école de filles avait été établie à Hangest-sur-Somme au moyen d'une fondation de 6700 livres qui, placées sur le clergé de France, produisaient une rente annuelle de 268 livres (1).

Un document précieux m'est tombé sous la main : c'est une ordonnance émanée de l'évêque de Noyon, Mgr Charles François de Chateauneuf de Rochebonne, et relative à la fondation d'écoles de filles dans 76 paroisses de son diocèse, parmi lesquelles 53 font partie du département de la Somme et par conséquent du nouveau diocèse d'Amiens. Le prélat constate d'abord qu'il y a « des écoles suffisantes dans toutes les villes du diocèse (de Noyon), que toutes les paroisses de la campagne ont aussi des maîtres d'école pour l'instruction des garçons, » mais que plusieurs en manquent, faute de moyens de les faire subsister. Il est désireux, ajoute-t-il, d'y pourvoir, mais en même temps d'éviter aux habitants l'imposition annuelle de cent livres créée à cet effet par la déclaration du Roi du 14 mai 1724. C'est pourquoi il ordonne aux marguilliers des fabriques et aux receveurs du bien des pauvres des 76 paroisses désignées, de payer à la maîtresse d'école une quantité déterminée de blé pour son pain et une somme modique d'argent, « pour se procurer un logement et quelques douceurs, à la charge d'enseigner gratuitement les pauvres filles, sans préjudice à un honoraire plus grand dans les lieux où il y a des biens de la commune. » (2)

(1) Reg. IVe aux délibérations du 4e bureau du Directoire du département, séance du 22 décembre 1791.

(2) Voir le texte de cette ordonnance, pièce justificative D.

L'Intendant de Soissons, à la date du 15 octobre 1725, donna la force exécutoire à l'ordonnance épiscopale et enjoignit à ses subdélégués d'y tenir la main. Depuis, c'est-à-dire le 15 décembre, l'Intendant reconnaissant que la rétribution faite par l'Evêque aux maîtresses d'école n'était pas suffisante, ordonna qu'il serait payé annuellement des sommes déterminées sur les revenus des biens communaux des paroisses dénommées par lui.

A la fin du XVIII[e] siècle, l'instruction élémentaire excitait toujours la sollicitude du Clergé. On lit sur ce sujet des notes intéressantes dans un procès-verbal de visite des paroisses de l'archidiaconé d'Amiens, faite par M. Sébastien Fidèle de Douay de Baisnes, vicaire général, chanoine et archidiacre d'Amiens, en 1782. Les voici :

A Fluy, les enfants sont bien instruits.

A Méraucourt, il y a une fondation de cent quatre vingts livres, faite par les anciens seigneurs pour l'école.

A Montdidier, il y a des frères d'école dans la paroisse St-Sépulcre.

A Poix il y a un maître d'école pour la ville : il est payé par le prieur de Notre-Dame ; il y a aussi une maîtresse qui fait très bien : elle est payée libéralement par le prince de Poix.

A Blargies, M. Savoye, vicaire, a introduit des sœurs de St-Dominique, au nombre de dix, qui enseignent les enfants et soignent les malades.

A Boves il y a une sœur d'école.

A Grandvilliers il y a un couvent de religieuses cordelières : elles instruisent les petites filles.

A Harbonnières il y a deux sœurs barrettes.

A Moreuil il y a deux sœurs fondées, dont l'une par madame d'Elbeuf (1). L'une des sœurs fait l'école et l'autre soigne les malades de l'hôpital.

A Oresmaux il y a une sœur barrette fondée, qui fait des merveilles.

A Picquigny il y a une sœur barrette qui fait on ne peut pas mieux.

A Quesnel Mlle Lefort a légué 5.000 livres pour établir une sœur d'école.

A Quevauvillers il y a une fondation faite par les parents de M. de Gomer, seigneur, pour une école de petites filles.

A Rozières il y a deux sœurs barrettes qui font très bien.

A St-Sauflieu il y a une sœur qui fait du bien.

A Sarcus il n'y a plus de maîtresse d'école : on n'a que 150 livres de rente à lui donner.

A Vignacourt les sœurs barrettes font des merveilles.

On vient de voir qu'anciennement la gratuité était réelle et effective pour le pauvre : il ne payait ni pour lui ni pour d'autres d'une manière détournée par l'impôt, puisque les fondations pourvoyaient à tous les frais. Que ne les a-t-on donc respectées au profit des

(1) Il s'agit probablement de Innocente-Catherine de Rougé qui, en 1747, avait épousé en secondes noces Emmanuel-Maurice de Lorraine, prince d'Elbeuf.

communes qui en étaient dotées, et dont le budget serait aujourd'hui allégé d'autant !

L'instruction n'était pas seulement gratuite, elle était obligatoire. Cette obligation chez nos pères n'était pas sanctionnée par le knout ou par la prison, tout esclaves qu'on veuille bien les supposer ; loin de là, elle était toute de conscience et sa sanction était toute morale : ce qui n'en produisait pas moins d'effet. Les philosophes de l'avenir verront là peut-être l'indice d'une civilisation quelque peu plus avancée que la nôtre, à ce point de vue, du moins.

Très anciennement il existait de grandes écoles à Amiens, Péronne, Abbeville, Doullens (1), Montdidier et Roye. Elles furent dans la suite transformées en collèges. Mais seuls le collège d'Amiens et celui de Péronne ont été l'objet d'études spéciales.

Le collège d'Amiens fut fondé au milieu du XIII[e] siècle, par l'union de la grande école qui jadis existait sur la paroisse de St-Firmin en Castillon, avec la maison dite de St-Nicolas aux pauvres clercs, située à l'entrée de la rue des Jacobins. Dans celle-ci étaient logés et nourris les écoliers sans fortune, venus des campagnes pour s'instruire. Ce collège avait joui d'une grande faveur, mais à la fin du XVI[e] siècle il tomba en pleine décadence. Pour y remédier, l'évêque, le chapitre d'Amiens et l'échevinage convinrent d'en confier

(1) On trouve comme régent des grandes écoles de cette ville en 1586 messire Jehan Regnault, prêtre, dans le registre aux baptêmes de la paroisse St-Pierre de Doullens du 19 décembre 1586:—Renseig. dû à l'obligeance de M. l'abbé Th. Lefèvre, membre de la Société.

la direction aux pères de la Compagnie de Jésus ; ce qui ne fut réalisé toutefois qu'au commencement du siècle suivant, par lettres patentes du roi Henri IV du 28 février 1604. Les jésuites conservèrent le collège jusqu'à leur expulsion du royaume en 1762. La municipalité s'occupa alors de reconstituer le personnel enseignant et refusa l'affiliation du collège à l'Université de Paris.

L'instruction fut donnée à tous les écoliers riches ou pauvres, gratuitement, jusqu'à la Révolution, grâce aux dotations considérables que le collège avait reçues tant en rentes qu'en biens fonds, dans le cours des siècles. (1)

La première trace que l'on ait des grandes écoles de Péronne ne remonte qu'à l'année 1540. Le collège fut fondé par lettres patentes du Roi, datées de Châteauneuf le 14 juin 1568. Il fut dirigé successivement par un chanoine de St-Léger, par les pères de l'Oratoire, qui en furent mis en possession en l'année 1628 (2), par les religieux Trinitaires de Templeux-la-Fosse et, après ceux-ci, par des prêtres séculiers.

Le collège de Montdidier remonte à l'année 1563. Sa direction fut confiée aux Bénédictins, de 1654 à 1687, et entre temps à des prêtres séculiers.

A Abbeville, les grandes écoles prirent le titre de collège, aussi au milieu du XVIe siècle. Le premier

(1) Voyez les Écoles et les Collèges du diocèse d'Amiens, dans notre *Répertoire et Appendice des histoires locales de la Picardie*, tome II, p. 210 à 312.

(2) Voy. *Notice historique sur le Collège de Péronne*, par M. G. Vallois, p. 4 et 7.

principal fut Morand de Bailleul et le dernier François-Georges Delétoile. M. l'abbé Lefebvre a cité parmi les bienfaiteurs de la Chartreuse de St-Honoré de Thuison (1), Jean Boullenois, prêtre, chanoine de St-Vulfran et principal du collège d'Abbeville (2).

A quelle époque les grandes écoles de Doullens prirent-elles le titre de collège ? Celui-ci est cité en 1771. Le collège de Corbie paraît dans un titre de 1577. Le principal recevait annuellement de la municipalité une somme de cent quarante trois livres six sols huit deniers (3). Celui de Roye fut fondé en 1595.

Je n'ai plus qu'à conclure. Nos pères ont fait ce qui était possible pour leur temps. Ne dénigrons pas le passé pour exalter le présent. Le mépris de nos ancêtres serait, en quelque sorte, le mépris de nous-mêmes.

Je vous remercie, Messieurs, de m'avoir fait l'honneur de donner quelques instants d'attention à mes notes sur cette si intéressante et si patriotique question de l'instruction publique. Au milieu des voix autorisées, des voix savantes qui se sont élevées de tous les points de la France, ma parole n'est qu'un faible murmure assurément, mais un murmure de vérité et de réhabilitation pour notre bien chère Picardie.

(1) Voy. son ouvrage sur ce monastère.

(2) Depuis cette lecture, M. Ernest Prarond a publié (1888) une étude complète sur les Grandes Écoles et le Collège d'Abbeville. La monographie du collège y est conduite jusqu'au temps présent.

(3) Compte de 1763. Arch. départem. Fonds de l'Intendance, C. 144.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Tous les titres de *fondations d'Écoles* mériteraient d'être publiés, car toutes ces fondations ou presque toutes sont intéressantes par quelque côté. Mais il faut se borner. En voici deux ou trois.

A

Donation de Dam^elle^ Wallon

Pardevant Me Louis-Vulfran Devismes et son confrère, notaires royaux apostoliques résidans à Abbeville..

Fut présente : Damoiselle Marie Wallon, fille majeure, etc., demeurant à Abbeville, paroisse de St-Vulfran de la Chaussée. Laquelle a déclaré fonder et établir en lad. paroisse une Écolle de charité pour l'instruction de Trente jeunes garçons véritablement pauvres et demeurant dans icelle paroisse, auxquels sera donné un maître soit ecclésiastique ou laïc, selon les différentes occurences et pour le mieux, que lad. damoiselle Wallon se réserve le droit de nommer pendant sa vie et qui après sa mort sera nommé et choisy par le curé de lad. paroisse, conjointement avec les sieurs Duchesne et Lesergent de Saucourt, anciens mayeurs de cette ville, tant qu'ils vivront... Il ne pourra prendre aucun autre écolier qui le paie ou soit en état de paier dans aucune autre école. Sera tenu tous les jours d'école de conduire les trente pauvres garçons à la messe dans l'église la plus commode et de leur faire dire en l'intention de lad. damoiselle Wallon, durant sa vie, le psaume *Miserere mei, Deus*, et après

sa mort un *Pater*, un *Ave* et le psaume *De Profundis*, avec l'oraison *Absolve quœsumus*, *Dominè*, le tout à voix basse..... comme aussi de leur apprendre à lire et à écrire, et faire le catéchisme une fois par semaine pendant toute l'année, sauf les jours de congé ordonnés dans les autres écoles, le mois de septembre entier que led. maître aura pour vacances. Et ne pourra retenir aucun écolier suffisamment capable de lire et écrire, afin de faire place à d'autres. Et d'autant que l'administration de lad. école compète naturellement à maître François-Marie Mauchambert, prêtre, curé de lad. paroisse de St-Vulfran, et à ceux qui lui succèderont dans la cure dud. St-Vulfran, lad. damoiselle auroit prié et requis icelui sieur Mauchambert, à ce présent et comparant, de vouloir bien s'en charger non-seulement quant au spirituel, mais aussy quant au temporel.... ce que led. sieur Mauchambert ayant consenti et même accepté.... Icelle damoiselle a, par ces présentes, donné, cédé, quitté et délaissé en toute propriété par donation entrevifs, permanente et irrévocable.. . à la susdite École, ce acceptant led. sieur Mauchambert, une maison scise en cette ville, rue et vis-à-vis le monastère des religieuses de St-François dites sœurs Grises, susd. paroisse de St-Vulfran ; dans laquelle seront instruits lesd. trente pauvres garçons, et leur maître logé, sans que pour quelque cause ou prétexte que ce soit, lad. maison puisse être divertie à aucun autre usage....

Et parce que, pour le soutien de lad. Ecole à perpétuité, il n'est pas moins nécessaire d'assigner au maître qui la tiendra un revenu certain et assuré pour aider à sa subsistance, que de lui donner une maison propre à se loger et à enseigner ses écoliers, ladite damoiselle Wallon a en outre cédé, donné, quitté et délaissé à lad. Ecole.... la somme de cent vingt livres de rente annuelle, perpétuelle et non rachetable.... à compter du jour que lad. Ecole commencera à se tenir, [payable] par lad. damoiselle pendant sa vie.... et après son décès sur ceux de ses biens fonds

qu'elle se trouvera avoir chargés par ses dispositions de dernière volonté de la prestation de lad. rente et qui seront d'un revenu beaucoup plus considérable que le cours annuel d'icelle....

En témoin de ce, nous avons mis et aposé le scel royal de lad. Sénéchaussée de Ponthieu à ces présentes, qui furent faites et passées aud. Abbeville après midy, dans la maison de laditte damoiselle Wallon, le 22 février 1732. Et ont signé avec lesdits notaires.

(*Arch. du départem. Fonds du Bailliage, B.* 108. *Reg. f°* 109.)

B.

Fondation de l'École de filles de St-Mauvis.

Pardevant les conseillers du Roy, nottaires gardes-nottes à Rouen soussignés, fut présent Messire Pierre Bridelle, docteur de Sorbonne, chanoine et archidiacre de l'église métropolitaine de Rouen, primatial de Normandie, vicaire général et official du diocèse de Rouen et prieur commendataire du prioré de Beaulieu, demeurant à Rouen, rue de la chaine, paroisse de St-Aman.

Lequel, en vertu de la procuration spéciale d'illustrissime et révérendissime seigneur, Monseigneur Louis-François-Gabriel d'Orléans de La Motte, évêque d'Amiens, passé ensuitte du projet des présentes devant Dollé et Dhangest, nottaires royaux et apostoliques d'Amiens, le 7 septembre présent mois et an, scellé..... Et pour effectiver le désir de Mondit seigneur de fonder une École gratuite et charitable en la paroisse de St-Mauvis, du diocèse d'Amiens, pour procurer aux femmes et filles dudit lieu les instructions dont elles ont besoin pour apprendre à lire, à écrire et être enseignées dans la religion catholique, apostolique et romaine; A, ledit sieur Bridelle, audit nom, par ces présentes, fondé à perpétuité une école gratuite et charitable en la ditte paroisse de St-Mauvis, qui sera tenue par une sœur de la Maison

des Ecoles gratuites et charitables de l'enfant Jésus dite de la Providence, de l'institut du R.P. Barré, deffiniteur de l'ordre des Minimes, établie en la ville de Rouen rue de l'épée, paroisse St-Nicolas, unie à l'hôpital général des valides de lad. ville. Et laquelle sœur messire Robert Fauvelle, chevalier, seigneur d'Harqueville, Fluménil, Monflaine et autres lieux, conseiller du Roy, scéant en la grand'Chambre de son Parlement de Normandie et messire Jacques-Adrien Lucas, chevalier, conseiller audit Parlement et commissaire aux requêtes du palais, demeurant derrière les murs St-Ouin et rue de la Seille, paroisse de Ste-Croix, à ce présens et intervenans en qualités d'administrateurs de lad. maison, s'obligent et obligent Messieurs les subséquens administrateurs d'envoyer en laditte paroisse de St-Mauvis suivant l'usage et successivement, étant à la liberté desd, seigneurs administrateurs de changer lad. sœur lorsqu'ils le jugeront à propos, en substituant une autre en conformité de l'Institut des dittes sœurs, ou en une autre paroisse dud. diocèse qu'on pourra indiquer par la suitte, pour y tenir lad. école gratuite et charitable et y enseigner et instruire à lire et écrire, à prier Dieu aux femmes et filles de lad. paroisse ; pour l'établissement de laquelle led. sieur Bridelle a présentement payé auxd. Srs administrateurs, en louis d'or, argent, écus d'argent et monnoyé ayant cours, procédant de mond. seigneur évêque d'Amiens, comptés et réellement délivrés à la vue desd. nottaires, Trois mille livres, dont ils se sont tenus contents et bien payés, que mond. seigneur donne à lad. maison de la Providence et que lesd. seigneurs administrateurs acceptent pour être par eux converti en constitution de rente, ainsi qu'ils jugeront à propos. Et en outre led. Sr Bridelle oblige mond. seigneur évêque d'Amiens et ses successeurs évêques de fournir à leurs frais et dépens ou de faire fournir un logement, avec les Meubles, linges et ustensiles nécessaires de valeur de quatre cents livres pour l'habitation de lad. sœur dans led. logement,

lequel sera de valleur de vingt livres ou environs par an, lequel mond. seigneur et ses successeurs évêques seront tenus d'entretenir tant de l'édification que des réparations et même de faire reconstruire en cas d'incendie. Et aussi led. sieur Bridelle a obligé mond. seigneur évêque de payer et acquitter tous les droits et frais des présentes et d'en délivrer une grosse en forme exécutoire, etc.

Fait et passé à Rouen ès-demeure des parties, l'an mil sept cent quarante-six le quinze septembre, après-midy. La minute des présentes restée à Me Roignard l'aisné, nottaire.

(*Archives de la Somme, Fonds du Bailliage, B.* 126. *Reg. folio* 218.)

C.

Testament du sieur de La Villette

« Je donne et lègue à la fabrique de St-Pierre de Montdidier une somme de quatre mille livres, que j'ai placé à constitution de rente au denier vingt, pour être lad. somme employée par la fabrique à fonder à perpétuité, nourrir et entretenir une sœur de Providence pour l'instruction de la jeunesse, etc. laquelle sœur de l'institution du Père Barré, minime, ou sœur de St-Lazare (1) pour aider la première à visiter et soulager les pauvres malades de la paroisse et de la ville et de faire leur bouillon nécessaire ; à la charge expresse et condition par lesd. sœurs de dire à perpétuité à la fin des écoles (classes) de chaque jour un *De Profundis*, avec l'oraison *Absolve*, pour le repos des âmes de feue Madeleine-Joseph Cornet de Coupel, ma femme, de mes père

(1) Le sens ici est incomplet : sans doute, il y a une lacune dans le registre aux insinuations.

et mère, de dame Marie-Anne de la Villette, veuve du sieur de Halloy, ma sœur, et de la mienne. »

(*Arch. du départem. de la Somme, Fonds du Bailliage, B.* 104. *Reg. f°* 97 *r°.*)

D

Ordonnances sur les Écoles des filles (1)

Charles-François de Chateauneuf de Rochebonne, par la grâce de Dieu, évêque comte de Noyon, pair de France, aux curés et aux fidèles de notre diocèse, salut et bénédiction.

Comme l'instruction de la jeunesse est l'un des plus importans devoirs de la sollicitude pastorale et qu'un des principaux moyens de la procurer est d'établir des petites écoles où il en manque et de soutenir celles qui sont établies, nous sommes obligé d'employer tout ce qui peut contribuer à ce grand œuvre. Nous avons des écoles suffisantes dans toutes les villes de notre diocèse; toutes les paroisses de la campagne ont aussi des maîtres d'école pour l'instruction des garçons, auxquels les fabriques et les habitans fournissent la subsistance. Le plus grand besoin est l'instruction des filles de la campagne, où nous avons établi plusieurs maîtresses d'école que nous fesons former dans une communauté de filles de cette ville comme dans un séminaire ; plusieurs paroisses en manquent encore, pour le défaut de moyens de les faire subsister ; Nous désirons cependant d'éviter une

(1) L'ordonnance de l'évêque de Noyon paraît avoir été faite à la suite d'un *Mémoire* sur la nécessité et les moyens de pourvoir à l'instruction de la jeunesse et d'empêcher la perversion des nouveaux réunis et des anciens catholiques du diocèse. Copie de ce Mémoire existe, avec l'ordonnance, aux Archives du département de la Somme. J'y ai puisé les annotations mises entre guillemets au bas des pages de celle-ci.

imposition annuelle de la somme de cent livres sur les habitans de chaque paroisse pour la subsistance d'une maîtresse d'école, comme le Roy l'a ordonné par sa déclaration du 14 mai 1724, à moins que cette imposition ne devienne absolument nécessaire dans quelques paroisses. Nous aimons mieux, pour le soulagement des peuples, essayer de trouver de quoy donner du pain à une maîtresse d'école et quelque somme modique, pour se procurer un logement et quelques douceurs, sur les revenus des fabriques et sur le bien des pauvres, où il y en a, à la charge d'enseigner gratuitement les pauvres filles, sans préjudice à un honoraire plus grand dans les lieux où il y a des biens de la commune. C'est pourquoy nous ordonnons que les marguilliers et receveurs du bien des pauvres des paroisses de notre diocèse de la Généralité d'Amiens (1), contenues au présent état payeront chaque année à la maîtresse d'école approuvée de nous, le bled et l'argent cy après marqués, en deux termes égaux de la Toussaint et de Pâque, à commencer à la Toussaint 1724.

Paroisses du doyenné de St-Quentin.

Bellicour (2). Le marguillier de la paroisse de Bellicour payera 8 setiers de bled, mesure de St-Quentin et dix livres d'argent.

Joncour. Le marguillier de la paroisse de Joncour payera 4 setiers de bled, mesure de St-Quentin, et le receveur du bien des pauvres 12 livres d'argent.

NOTA. ***Afin d'abréger et d'éviter de trop fréquentes répétitions, je me bornerai désormais à rappeler les noms des pa-***

(1) « Il y a dans le diocèse Noyon 350 paroisses et 20 églises succursales, dont 145 de la Généralité de Soissons et 225 de la Généralité d'Amiens. »

(2) « Il y a une maîtresse qui a fait bâtir une petite maison sur dix verges de terre et paye environ 4 livres d'imposition. »

roisses, en supprimant les chiffres d'attributions faites en blé ou en argent tant sur les fabriques que sur le recereur du bien des pauvres.

Brancour (1), Etreillers, Grand Frénoy, Gricour, Homblières, Monbrehain, Roupy, Savy.

Doyenné de Péronne.

Aleine, Belloy, Béquincourt : « à la maîtresse d'école de Dompierre, où les enfans de Béquincourt peuvent aller à l'école, 8 setiers de bled, mesure de Péronne. »

Bussu (2), Capy, Cléry, Combles, Hardécourt-aux-Bois, paroisse de Curlu (3), Douïng, Dompierre, Epy (4), Etrée, Flocourt, Heudicourt, Liéramont, Longueval, Manencourt, Maricourt, Maurepas, Moilins, Ronsoy (5), Sailly, Sorel, Suzanne, Templeux-la-Fosse, Templeux-le-Guérard (6), Villers-Faucon.

(1) « La fabrique de cette grosse paroisse est la plus pauvre du diocèse. »

(2) « Il y a une maîtresse d'école qui se loge. Elle paie plus de vingt livres d'imposition pour quatre journaux de terre à la sole qu'elle a. »

(3) « La maîtresse d'école est logée. La fabrique continuera de lui donner dix setiers de bled d'une fondation faite à cette charge. »

(4) « Ce village est composé de plus de 200 feux. Il n'y a qu'un vicaire ; il est nécessaire d'entretenir l'école pour une maîtresse. »

(5) « Ce village est composé de près de 200 feux. Il n'y a eu jusqu'à présent que des vicaires qui n'ont pas pu subsister. Il n'y en a point depuis plus d'un an, le presbytère tombe en ruine, il est inhabitable et ne peut être réparé ; il est nécessaire de le rebâtir à neuf pour le mettre entre la cour et le jardin, avec les mêmes logements qu'il y avait et plus solides, surtout pour les cheminées. — Il est aussi nécessaire de faire un logement pour une maîtresse d'école. »

(6) « Ce village est composé de près de cent feux. Il est nécessaire d'y établir une bonne maîtresse d'école. »

Doyenné d'Athies (1).

Bernes, Vendelle : hameau de 50 feux des paroisses de Bernes et de Jancour (2).

Cartigny, Hargicour, Hervilly, Holnon, Jancour (3), Monchy-Lagache, Mons-en-Chaussée, Roisel, Vermand, Vraignes, Peuilly

Doyenné de Curchy.

Ablincourt, Berny, Brie, Curchy, Falvy, Fonches, Frenes, Licour, Monchi-les-Pots, Morchain, Omicour.

Doyenné de Nelle.

Amy, Beuvraines, Champien : « Il sera construit une maison pour la maîtresse d'école, des deniers de la fabrique, sur le terrain que le sieur curé offre de donner à cet effet, après que l'acte de donation nous en aura été représenté ».

Crapeauménil, Conchy-les-Pots : « La maîtresse d'école, recevra pour son pain les 8 setiers de bled que l'on avait coutume de distribuer un certain jour aux paroissiens, sans distinction de riches et de pauvres ».

Margny-aux-Cerises, Ognoles.

Doyenné de Ham.

Beauvoir, Bray, Croix-lès-Matigny, Dury, Germaine, Matigny, Offoy, Sancour.

(1) « La maîtresse d'école d'Athies est logée à l'Hôtel-Dieu, dont elle est chargée, et elle y a son pain avec deux setiers de bled des pauvres. »

(2) « Un tiers est de la paroisse de Bernes et deux tiers sont de celle de Jancour. Il est nécessaire d'y établir une école de filles et d'y faire un logement pour la maîtresse. »

(3) « Cette paroisse est composée d'environ 130 familles...Il seroit nécessaire de faire donner un logement par les habitans à une maîtresse d'école. »

Ce qui sera exécuté jusqu'à ce qu'il y ait d'autres fonds ou qu'il y ait été autrement pourvu et ordonné. Et, en cas que dans quelques-unes des paroisses contenues au présent état il n'y ait pas encore de maîtresse d'école, l'argent avec le prix du bled cy-dessus ordonné pour sa subsistance restera entre les mains des marguilliers solvables, pour être employé à l'acquisition d'une petite maison pour l'Ecole des filles, sauf à pourvoir en la manière cy-dessus ou autrement à l'établissement des maîtresses d'école dans les autres paroisses qui en manquent et qui ne sont pas comprises au présent état et à augmenter où diminuer l'honoraire cy-dessus réglé, suivant les besoins et les moyens qui se trouveront.

Donné à Noyon dans notre palais épiscopal le 28 octobre 1724.

Monsieur l'évêque de Noyon a rendu son ordonnance le 28 octobre 1724 pour établir des maîtresses d'école dans quelques paroisses de son diocèse ; il a destiné quelques revenus des fabriques pour subvenir à une partie de leur subsistance, et il a prié M. l'Intendant de Soissons d'ordonner que le surplus seroit payé sur le produit des revenus des usages des communautés ou de leurs biens communaux. Sur quoy M. l'Intendant a rendu son ordonnance pour la contribution de chacune de ces paroisses qu'il a évaluée entre le tiers et le quart du produit de leurs revenus. Cette ordonnance est mise au bas de celle de M. l'évêque de Noyon, comme s'en suit :

Philbert ORRY, etc.

Veu l'ordonnance cy-dessus de M. l'évêque comte de Noyon, pair de France,

Nous enjoignons à nos subdélégués de tenir la main à l'exécu-

tion de lad. ordonnance, chacun en ce qui concerne les paroisses de leur subdélégation.

Fait à Noyon le 15 octobre 1725.

Signé ORRY. (1)

Et depuis : Veu par nous Philbert Orry, etc. la déclaration du Roy du 14 mars 1724, par laquelle S. M. a ordonné qu'il seroit estably des maîtres et maîtresses d'école dans toutes les paroisses où il n'y en a point, et que dans les lieux où il n'y aura pas de fonds pour leur subsistance il puisse être imposé cent livres annuellement pour les maîtresses d'école, et cent cinquante livres pour les maîtres d'école ; — l'ordonnance de M. l'évêque comte de Noyon, pair de France, du 8 octobre 1724, portant qu'il sera payé aux maîtresses d'école des paroisses y énoncées sur les revenus de chaque fabrique une certaine quantité de grains pour subvenir à leur subsistance ; — Et attendu que cette rétribution n'est pas suffisante et que plusieurs desdites communautez ont des revenus de biens communaux sur lesquels il convient d'en destiner une partie pour le surplus de la subsistance des maîtresses d'école, au lieu d'une imposition annuelle ordonnée par la déclaration du Roy.

Veu l'état des biens communaux desd. paroisses,

Nous Intendant et commissaire susdit ordonnons qu'il sera payé annuellement sur les revenus des biens communaux des paroisses cy-après dénommées aux maîtresses d'école qui y sont ou seront établies en exécution de la déclaration du Roy du 14 may 1724, les sommes par nous réglées et ce à commencer du

(1) Sur la marge on lit :

» Nota. L'ordonnance cy contre n'a été donnée, à la prière de M l'évêque de Noyon, que pour mettre les subdéléguez en état de aire exécuter celle de M. de Noyon. »

1er janvier 1726, sçavoir : pour les habitants de la paroisse d'Apilly 40 livres ; pour les habitants etc.

Au payement desquelles sommes les sindics et habitans de chacune desd. paroisses seront contraints par toutes les voyes deues et raisonnables jusqu'à ce qu'autrement par S. M. en ait été ordonné.

Enjoignons à nos subdélégués de Noyon et de Chauny de tenir la main à l'exécution de la présente ordonnance, chacun en ce qui concerne les paroisses de la subdélégation.

Et sera la présente ordonnance lûe et publiée à l'issue de la messe paroissiale desd. lieux et exécutée, nonobstant opposition ou appellation quelconques.

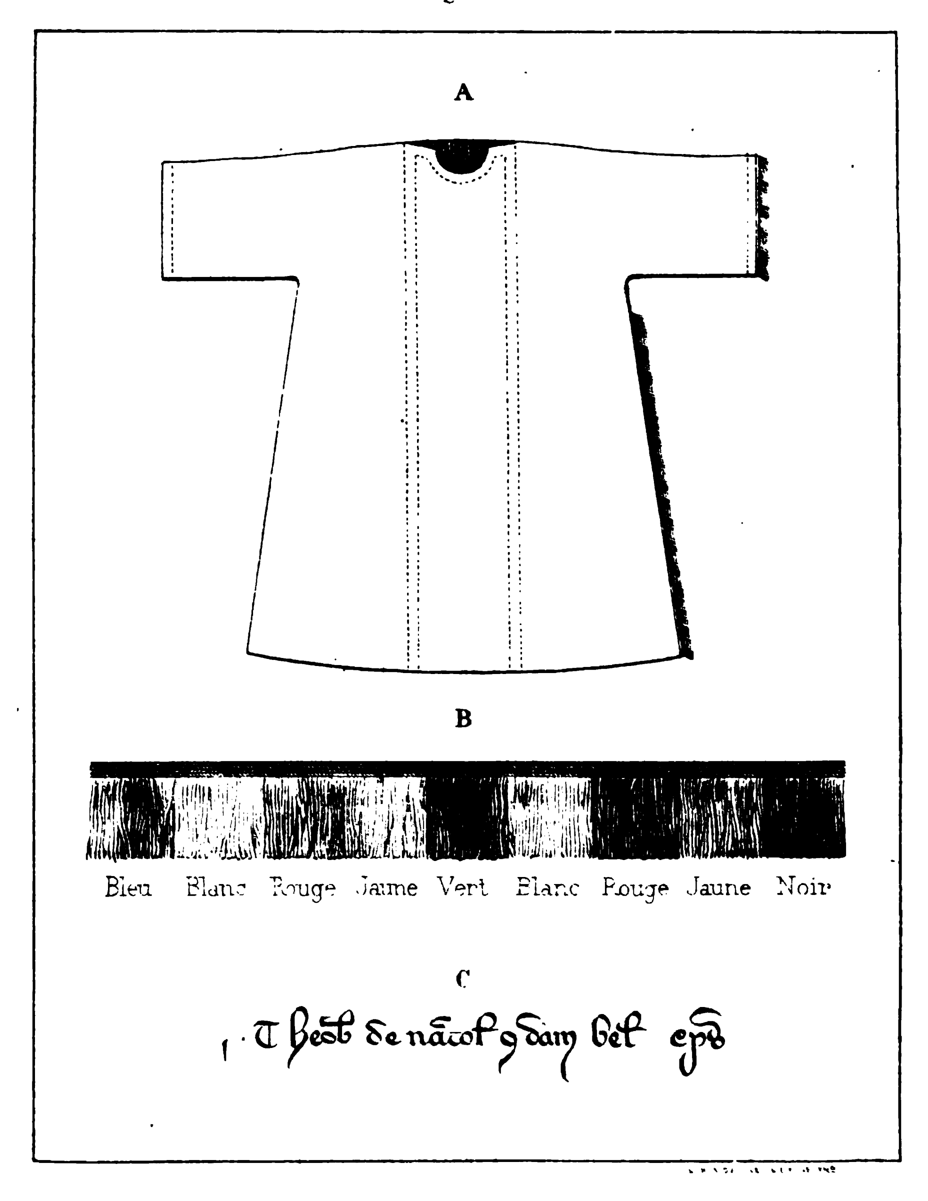
Fait à Soissons le 15 décembre 1725.

Signé ORRY.

(*Arch. départem. Fonds de l'Intendance: Instruction primaire. C.*)



SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE



DALMATIQUE de Thibaud de Nanteuil

à la Cathédrale de Beauvais

Ensemble 1/20
Frange du Flanc 1/3
Inscription sur parchemin

Première séance du 9 Juin.

ÉTUDE

SUR

LA DALMATIQUE DE THIBAULT DE NANTEUIL

63e ÉVÊQUE DE BEAUVAIS

(1283–1300)

Par M. l'abbé PIHAN, chanoine,

Secrétaire général de l'Évêché.

On a conservé, au Trésor (vieux style) de la Cathédrale de Beauvais, un vêtement épiscopal qui mérite à tous égards d'attirer l'attention de l'archéologue. C'est la dalmatique de l'évêque Thibault de Nanteuil, mort en 1300 et enterré dans la cathédrale sous le pavé du sanctuaire.

Non seulement cette dalmatique est curieuse en elle-même, mais, comme elle est datée, elle offre un modèle bien précieux pour l'histoire du costume. En effet, en dedans et tout en bas, on a cousu sur l'étoffe un minuscule bandeau de parchemin portant une ins-

10

cription qui en indique la provenance et l'authenticité. On y lit :

Theob. de Nant. qdam Epis. Belvacen.

Theobaldus de Nantolio quondam Episcopus Belvacensis

L'écriture est de la fin du XIII[e] siècle. Le prélat occupait le siège épiscopal de notre ville de l'an 1283 à 1300.

Cette dalmatique est spécifiée clairement dans l'*Inventaire des reliques et autres aournemens de l'église Saint-Pierre de Beauvais*, fait au mois de décembre 1464, sous le n° 242. Voici en quels termes :

« 242. *Item*. Tunique et dalmatique de soye vert « doublé de soye vermeille que donna Messire Thibault « de Nanteuil, évesque de Beauvais. » (1)

La *Revue de l'art chrétien* (2) ne cite que trois dalmatiques analogues, qui soient conservées jusqu'à ce jour ; la première est à l'hospice de Lisieux, et saint Thomas de Cantorbéry s'en serait servi lorsqu'il passa dans cette ville ; la deuxième, à Moyenmoutier (Vosges), est renfermée dans la châsse de saint Hydulphe, archevêque de Trèves ; la troisième enfin, et la plus ancienne, est conservée dans la sacristie de St-Ambroise, à Milan. Le témoignage authentique de l'archevêque

(1) G. Desjardins, *Hist. de la Cathédrale de Beauvais*, p. 164.

(2) N° de Décembre 1860, *Traité de la Dalmatique*, par M. Ch. de Linas, où le savant archéologue consacre quelques lignes (p. 653 et 654) au vêtement de Thibault de Nanteuil, que M. le chanoine Barraud eut la complaisance de lui confier, et en donne un croquis.

Héribert (1026) l'attribue à saint Ambroise lui-même (347-397).

Si, comme nous le croyons, le vêtement sacré de Thibault de Nanteuil, fort respectable d'ailleurs à cause de son antiquité, puisqu'il a près de six siècles d'existence, est le seul et unique morceau subsistant à l'heure présente de tous les *aournemens* inventoriés en 1464, il sera intéressant de lui consacrer une notice archéologique.

Nous joignons un dessin, en coupe géométrale, à l'explication descriptive que nous essayons de donner, dans le premier article de cette étude, sur la *matière* et la *forme* de la dalmatique de Thibault de Nanteuil en particulier. Dans une seconde partie nous examinerons sommairement le *symbolisme* et les *usages* de ce costume ecclésiastique, en général.

I. Matière et Forme.

1° La *matière* ou élément principal de ce vêtement paraît être une de ces étoffes de soie qu'on tissait en Italie et en Provence, où le mûrier était cultivé et où des magnaneries étaient établies. C'est une sorte de taffetas assez léger et moelleux, appelé jadis *cendal*, en latin *sindon* et en grec σινδών, avec lequel on façonnait les robes que les hommes aussi bien que les femmes portaient alors. Ou bien c'est du *samit* (*examitus*) léger et souple, ou encore du *siglaton* d'Espagne, uni, mince, jadis de couleur verte et maintenant d'un

ton vieil or, jaune safran, pâle ou orangé, qui est bien éloigné du vert primitif. Mais le vert étant un composé de bleu que la lumière absorbe et de jaune qui ne passe point à l'action du jour, il n'est pas étonnant que le jaune seul ait persisté en se fonçant.

La doublure, de couleur détériorée, laisse cependant voir la teinte bien rose d'un vermeil passé, qui devait être primitivement de nuance écarlate tournant au ton pourpre, qu'on obtenait par la teinture *en graine* (cochenille).

L'endroit et l'envers sont chacun d'une couleur uniforme. Jamais, du reste, on n'a chamarré la dalmatique des évêques de bouquets de couleurs d'un goût singulier, comme on l'a fait pour tant d'autres ornements d'église.

Le fil avec lequel ce vêtement est cousu, de meilleur teint sans doute, a conservé sa couleur verte, ce qui prouve bien qu'originairement la dalmatique était verte.

La soie était la matière employée dans tous les vêtements sacrés ; la laine n'était admissible que parmi les religieux des ordres les plus sévères et ne vivant que d'aumônes. Les étoffes de lin et de coton étaient strictement prohibées, de même que celles de verre filé.

2° La *forme* de cette dalmatique étendue est celle d'une robe cruciforme, ou d'un *Tau* à large hampe. Selon Rhaban Maur, c'est l'image de la croix. (1)

(1) *De Instit. Clericorum*, lib. I, C. 20, « Hœc vestis in modum est crucis facta, et passionis Domini indicium est. »

Elle devait être portée par un évêque de forte taille, si l'on en juge d'après les dimensions que nous avons relevées exactement. Robe talaire par destination elle descendait sans doute jusqu'aux talons, selon l'appellation de *poderis* ou *talaris* donnée par Innocent III (1), et présente une longueur de 1m45 depuis l'ouverture pratiquée à la partie supérieure, pour passer la tête, jusqu'au bas de la jupe.

Les manches sont amples et carrées ; elles mesurent dans la largeur près de 34 centimètres sur 35. Leur longueur est de 65 centimètres jusqu'au corps du vêtement. Le col est échancré en rond par devant et légèrement fendu de chaque côté ; il pouvait être fermé sur les épaules par une agrafe, ou comme aujourd'hui encore par deux rubans de soie qu'on noue.

Par devant et par derrière deux galons (indiqués par des points sur notre dessin) se répétaient à l'origine. Ils ont disparu de la dalmatique de Thibault de Nanteuil, mais la place en est restée bien marquée. Il est visible qu'on les a décousus et enlevés, ainsi que la bordure, de moitié moins large, entourant l'extrémité des parties ouvertes, c'est-à-dire des manches et des fentes latérales. Ces deux bandes étroites (2), d'un

(1) *De mysterio Missæ*, lib. I, C. 55.

(2) Il y en eut presque toujours deux dans les dalmatiques anciennes, circonstance exprimée formellement aux Actes des saintes Perpétue et Félicité (7 mars), où il est dit du Bon Pasteur qui apparut à la première « distinctam habens tunicam inter duos clavos « per medium pectus. » Dom Ruinart, *Acta Martyrum*, in-f°. Vérone 1731, p. 32.

— Sicard, évêque de Crémone (1175), décrivait ainsi la dalma-

galon d'environ 3 centimètres, peut-être enrichi d'arabesques ou d'élégantes broderies, tombaient perpendiculairement du côté de la poitrine et du côté du dos. Dans tous les monuments antiques on leur donne le nom de claves (*clavus* ou *clavi*), et le plus souvent ils étaient de pourpre.

Tertullien parle du soin extrême que l'on mettait jadis à assortir les nuances de la pourpre de chacun des claves. Quelquefois ces bandes étaient d'or et cet ornement s'appelait alors *aureum clavum*, ou du mot moitié grec, moitié latin *chrysoclavum*, et le vêtement tout entier se nommait *vestis clavata*, ou *latus clavatus* laticlave, pour les sénateurs, selon Ovide et Pline le jeune, et *angustus clavus* angusticlave, selon l'historien Velleius Paterculus, disant de Mécène qu'il se contenta toute sa vie du rang inférieur de chevalier : « *Mecœnas vixit angusto clavo contentus.* »

Large à la taille de 0m89, au pied de 1m19, notre dalmatique est un peu plus grande dans le bas, qui est cintré et s'élargit de manière à décrire un arc de cercle de chaque côté. Mais lorsque le vêtement est porté, la poitrine en le relevant et en le bombant un peu fait disparaître cette coupe en rond. Il présente alors une

tique de son temps : « Duas habens lineas ante et retro coccineas « vel purpureas cum xx fimbriis altrinsecus dependentibus in utris- « que lineis, scilicet retro et ante depositis. Sinistra quoque manica « fimbrias habet... dextera nequaquam... Aliquæ dalmaticæ habent « xxviii fimbrias ante et totidem retro... Sinistrum quoque latus « fimbrias habet... dextrum vero latus fimbrias non habet... Circa « collum clausa est, ut pectus sit opertum. »

C'est à peu près la description exacte de notre dalmatique.

ampleur de plis telle que la statuaire du XIIIe siècle en savait reproduire et que l'on n'obtient pas avec nos tissus modernes.

Les flancs de cette dalmatique s'ouvrent jusqu'à 9 centimètres de l'aisselle, sur une longueur de 95 centimètres. Particularité remarquable, un effilé polychrôme, à crête rose, borde le flanc gauche et la manche gauche seulement. Ces franges de fils de soie sont de diverses couleurs complémentaires du vert. Pourquoi n'en rencontre-t-on pas des deux côtés? Si l'on ne songe qu'à la symétrie, cela semblera étrange; car aussi bien, disait particulièrement Honorius d'Autun, la dalmatique n'a pas de frange du côté droit (1). Or, les monuments s'accordent avec les auteurs pour remarquer cette divergence. Ainsi l'on voit, par exemple, dans la basilique de St-Denis, une belle statue de marbre noir provenant de l'abbaye de Maubuisson, qui représente Catherine de Courtenay, seconde femme de Charles de Valois, morte en 1307 à St-Ouen-sur-Seine. Elle est vêtue du *bliaut* (2), à la mode des XIe, XIIe et XIIIe siècles, pour les classes supérieures. Ce costume a une grande analogie avec la dalmatique. « Il n'est pas très « ample et fendu de chaque côté jusqu'aux coudes; les « manches n'atteignent pas les poignets et sont mé- « diocrement larges; l'encolure recouvre entièrement « la robe de dessous. » (3) Une manche et une fente

(1) « In sinistro quoque latere dalmatica fimbrias solet habere, « dextrum vero latus fimbrias caret. » *Gemma animæ*, lib. I, C. 212.

(2) De *bliaut* on a fait le mot *blaouds* en patois périgourdin et *blaude* dans le Centre de la France, puis blouse.

(3) Violet-Leduc: *Dict. raisonné du mobilier*, t. 3, p. 60.

seules, également du côté gauche de la figure, sont frangées. Nous allons voir pourquoi cette particularité dans son *symbolisme*.

II. Symbolisme et Usage de la dalmatique.

1° *Symbolisme*. — Il ne faut pas oublier que nous sommes en plein moyen-âge, par conséquent à une époque où tout était *symbolique* dans les choses sacrées. Il n'est donc point étonnant qu'on ait affecté un sens mystique aux ornements du culte.

Or, selon l'opinion la plus accréditée, dont s'est fait l'écho Guillaume Durand, évêque de Mende en 1290, entremêlant d'interprétations mystiques le texte d'Honorius (1), ce vêtement tout entier a une signification cachée. Les manches larges et étendues représentent les largesses et la grandeur de la charité spirituelle, même envers les ennemis, et spécialement de la charité temporelle recommandée au pontife. Ce serait pour de tels motifs que les diacres, préposés autrefois à la distribution des aumônes, auraient été revêtus également de la dalmatique.

A ce point de vue, Thibault de Nanteuil méritait de porter cet habit significatif, non pas seulement de sa haute stature, mais encore de ses grandes libéralités.

(1) Guillaume Durand : *Rationale divinorum officiorum*. T. 1, liv. 3, Ch XI ; Edition de MDLXXIIII.

Il mettait, en effet, son bonheur à procurer le bien-être du peuple confié à sa sollicitude pastorale, s'appliquant à le rendre vertueux et à le soulager par ses bienfaits. Possesseur d'une fortune considérable, il en consacrait presque tous les revenus au soulagement des pauvres, ne réservant pour son usage personnel que ce qui lui était nécessaire, comme un vers extrait de son épitaphe (1) nous l'assure :

Largus pauperibus, victum tantum retinebat.

La chronique de Nangis l'appelle de même le *grand nourricier* des indigents, *magnus nutritor pauperum* (2).

Les couleurs de la dalmatique pontificale ont varié. Il y en eut d'azur, ou bleu de ciel, selon les auteurs ascétiques, pour rappeler le mot de Saint Paul : *Nostra conversatio in cœlis est* (3). Celle de Thibault de Nanteuil était verte, symbole de l'espérance chrétienne ; de même l'écarlate signifiait la foi aux mérites du sang divin de Jésus-Christ. Les deux claves figuraient comme deux ruisseaux de ce sang rédempteur. Le blanc évidemment symbolisait l'innocence.

Par la droite dégarnie de franges on a voulu représenter le détachement des superfluités du monde, des inquiétudes, des soucis terrestres, qui empêcheraient

(1) Elle est rapportée par P.Louvet : *Hist. et Antiq.* du Beauvaisis, t. II, p. 478.

(2) *Spicilège*, Tome II, p. 602. Cité par Simon : *Supplément à l'hist. du Beauvaisis*, p. 115.

(3) *Epitre aux Philippiens*, III, 20.

d'agir librement dans le chemin de la perfection. Ou bien les franges laissées au côté gauche signifieraient les sollicitudes laborieuses de la vie active que l'évêque doit avoir pour ses sujets. Telle est l'opinion que Brunon d'Asti (1097) et Sicard de Crémone formulent en ces termes : « *Sinistrum quoque latus fimbrias habet, quia vita activa sollicita est et turbatur erga plurima ; dextrum vero latus non habet, quia vita contemplativa optimam elegit* » (1).

Enfin, le vêtement a la forme de croix parce qu'on le porte à la messe, en souvenir de la Passion. Il n'est pas indifférent de rappeler ici qu'en revêtant la dalmatique on doit réciter cette invocation : « *Indue me, Domine, indumento salutis et vestimento lætitiæ et dalmatica justitiæ circumda me semper* » (2). Ce texte liturgique fixe clairement la signification mystique du costume qui symbolise la joie et le contentement du cœur, qui exprime le salut et la justice, c'est-à-dire l'assemblage des vertus dont il faut être revêtu, comme d'une cuirasse, pour plaire au Seigneur.

2° Quel *usage* a-t-on fait de la dalmatique ? — Les habits, en général, dont on se servait dans les églises, pour le ministère des autels, n'étaient différents des habits civils et ecclésiastiques que par la propreté et la couleur.

(1) *Apost. litt. Roman. Pontif.* T. I, p. 180. V. (reproduit par M. de Linas) *Revue de l'Art chrétien*, loc. cit.

(2) « Seigneur, couvrez-moi du manteau du salut, du vêtement de la joie, et enveloppez-moi toujours de la dalmatique de la justice. »

Fleury (1) remarque que la chasuble elle-même était un habit vulgaire du temps de Saint Augustin (354-430), que la dalmatique était en usage dès le règne de l'empereur Valérien (253-260), et que l'étole était un manteau commun même aux femmes.

Les Romains avaient emprunté la dalmatique aux Dalmates; ils l'adoptèrent comme vêtement de distinction dès le IIe siècle. L'empereur Commode (180-192) la portait. Elle fut d'abord affectée aux hommes libres et plus tard réservée aux Sénateurs, comme nous l'avons dit plus haut. Elle descendait jusque les pieds; tantôt ses manches ne venaient pas plus bas que le coude et tantôt elle n'avait pas de manches. Alors on la nommait *colobium* du mot grec κολόβος *coupé*. Dans un grand nombre de fresques des catacombes ce costume est dépeint.

L'Eglise l'adopta à son tour, selon plusieurs auteurs qui traitent des traditions ecclésiastiques avec une érudition profonde (2), avant le pape saint Sylvestre qui vivait de 314 à 335. Saint Cyprien, évêque de Carthage, mort en 258, portait aussi la dalmatique quand il alla au martyre. « *Exspoliavit se birro et tradidit* « *carnificibus, dalmaticam vero tradidit diaconis.* » (3) Ce costume était très ample et se prolongeait jusqu'aux

(1) Fleury : *Mœurs des premiers chrétiens*, in-12. Paris, 1720, p. 41. — Cf. André : *Cours de droit canon*, t. III, p. 223.

(2) André du Saussay : *Panoplia episcopalis*, 3 vol. in-f°, Paris, 1694. Liv. VI, chap. 3 et 4. — Visconti Pietro : *Spesizione di alcune antiche iscrizioni cristiane*, Rome 1824, in 8°, *De apparatu mis.* Liv. III, ch. 25.

(3) Paul Diacre : *Panoplia episc.* liv. VI, ch 3, p. 374.

talons ; il avait de larges manches descendant jusqu'au coude seulement.

Il est certain que la dalmatique était usitée dans l'Eglise depuis la plus haute antiquité ; mais c'était l'un des ornements réservés au Souverain Pontife quand il officiait pontificalement (1). « De bonne heure les papes furent dans l'usage de la décerner aux évêques, comme une distinction et une récompense ; ceux-ci en faisaient quelquefois la demande au Saint-Siège, soit pour eux-mêmes, soit pour leurs diacres dont les fonctions étaient des plus importantes dans la primitive église. C'est ce qui semble, du moins, ressortir d'une lettre du pape Zacharie (741-752) à Austrobert, évêque de Vienne, en Gaule : « *Dalmaticam usibus vestris misimus, ut quia Ecclesia vestra ab hac Sede doctrinam fidei percepit et morem habitus sacerdotalis, ab illa etiam percipiat decorem honoris.* » Ici l'envoi de la dalmatique est représenté comme un gage de la communion d'une Eglise particulière avec l'Eglise romaine. C'est pour un motif analogue que saint Grégoire l'accorda à saint Arey, ou Arige, évêque de Gap (590-604), et à son archidiacre » (2).

On voit par là que dans la Gaule, tant que la liturgie gallicane fut en vigueur, c'est-à-dire jusqu'à Adrien I[er] (772-795), la dalmatique n'était concédée que par faveur. Mais du temps de ce pape, Charlemagne, ayant

(1) Voir *Revue de l'Art chrétien*, loc. cit. p. 628 sqq., la remarquable étude de M. Ch. de Linas sur les *Tunicelles épiscopales*.

(2) Martigny : *Dict. des Antiq. chrétiennes*, Paris, Hachette 1877, au mot *Dalmatique*.

introduit la liturgie romaine en France, donna des dalmatiques à un grand nombre d'églises.

Les diacres et les sous-diacres s'en servaient pour assister le prêtre à l'autel. Celle du sous-diacre s'appelait *tunique*. Elle était plus courte et avait des manches un peu moins longues que la dalmatique.

L'usage de la dalmatique fut aussi accordé aux rois et aux empereurs, non seulement pour la cérémonie de leur couronnement, mais encore quand ils assistaient aux offices des fêtes les plus solennelles.

Dans la suite des temps, ces vêtements devinrent plus ornés pour les diacres et les sous-diacres. On leur mit de riches bordures, des orfrois élégamment brodés avec des images de saints (1). Le type le plus achevé et le plus splendide en ce genre est la dalmatique conservée à St-Pierre de Rome, sous la dénomination de chape de Léon III, et décrite en détail par M. Didron dans les Annales archéologiques (t. I, p. 152).

Pendant que la dalmatique accordée aux diacres s'embellissait ainsi, les évêques, au contraire, conservèrent la coutume de la porter sous la chasuble à la messe pontificale. Elle est toutefois moins longue, sans angusticlaves, sans effilés, et fendue latéralement. Telle est la différence, de nos jours, entre les tunicelles

(1) La cathédrale de Beauvais en possède deux, de velours rouge, semé de florions, dont les orfrois présentent de saints personnages placés sous des édicules à coquilles. Ces ornements ne remontent pas au delà du XVII[e] siècle. — L'église St-Etienne en a également deux, non moins remarquables, de l'époque de Louis XIV, en velours rouge, brodées d'or en couchure et de soie au passé, d'un dessin assez gracieux, dans la manière du Bérain.

épiscopales (2) et la dalmatique de Thibault de Nanteuil. Elles ne sont pas doublées comme celle-ci ; mais l'étoffe de gros de Naples est également unie et la couleur en est prescrite pour chaque solennité.

Ajoutons, en terminant, qu'afin de mieux conserver la *Dalmatique de Thibault de Nanteuil* nous avons déposé au Musée diocésain, dans l'Evêché, ce reste curieux des ornements d'un évêque de Beauvais à la fin du XIII[e] siècle.

(2) G. Durand : *Rationale divin. Offic.*, *Lib.* III. Il donne les raisons qui ont fait adopter la double tunique par les Evêques. « De tunicâ. — *In veteri testamento erant due tunice, videlicet bissina et iacynthina, et hodie etiam quidam pontifices duabus utuntur, ad notandam quod proprium eorum est habere scientiam duorum testamentorum, ut sciant de thesauro Domini proferre nova et vetera, sive ut se ostendant diaconos t sacerdotes.* » — « *De Dalmatica. — Episcopus simul utitur dalmatica et tunicella et omnium ornamentis, ut ostendat se perfecte omnes habere ordines tanquam qui eos aliis infert.* »



Deuxième séance du 9 Juin.

ENGUERRAND DE MONSTRELET

HISTORIEN & PRÉVOT

de Cambrai.

DE SA NAISSANCE — DE SES ARMOIRIES — DE SA STATUE

Par M. Victor DELATTRE.

Messieurs,

S'il est un sujet digne des sympathies d'un auditoire aussi distingué que la réunion des savants devant lesquels M. le Président du Congrès me fait l'honneur de me donner la parole, c'est assurément celui qui a pour objet de vous entretenir d'un chroniqueur né dans notre noble contrée, et qui, témoin pacifique des luttes sanglantes de la fin du xiv[e] siècle et du commencement du xv[e], joua un rôle important par les écrits qu'il a laissés.

Cependant, j'ai hâte de vous le dire, Messieurs, loin de moi la prétention de vous apporter des documents

bien nouveaux sur notre grand chroniqueur *Enguerrand de Monstrelet*, dont on s'est déjà passablement occupé, mais sur la vie privée de qui l'on connaît bien peu de chose encore.

Il y a une vingtaine d'années, j'ai été heureux de vous communiquer la découverte que je venais de faire, dans des manuscrits de mon cabinet, de certains passages concernant des propriétés ayant appartenu à cet homme remarquable et à sa femme Jehanne de Calhuon.

Dans d'autres documents, je vous montrais les vieux époux se faisant donation mutuelle et réciproque de leurs biens.

J'aurais désiré grouper aujourd'hui, en quelques pages, les faits éparpillés un peu partout; mais le temps m'a manqué pour exécuter ce projet. En attendant qu'il s'accomplisse, permettez-moi de vous dire deux mots sur une question quelque peu discutée et qui vient de recevoir, je l'espère, sa solution.

I

DE SA NAISSANCE

Il existe aux Archives du Nord, un précieux manuscrit longtemps égaré, et qui fixait déjà, en 1793, l'attention du Comité d'Instruction publique de la Convention Nationale, chargé de faire opérer le classement des Archives et des Bibliothèques, lors de la suppression des églises, des maisons religieuses et de la vente des biens des émigrés.

Une correspondance très active, entre le Comité et la Municipalité de Cambrai, réclamait avec instance les mémoriaux de l'abbaye de Saint-Aubert, qui jouissaient, depuis longtemps déjà, d'une réputation justement méritée, à cause des grands faits historiques qui y sont relatés. Cet important manuscrit ne fut retrouvé que bien longtemps après, par les soins et la constante sollicitude du savant docteur Le Glay, l'éminent archiviste du Nord.

Les mémoriaux de Saint-Aubert, rédigés par les abbés du célèbre monastère, contiennent quelques citations concernant Monstrelet, et principalement une courte notice biographique de notre historien, écrite à sa louange par son ami, l'abbé Jean Le Robert.

Un bibliophile du siècle dernier, vraiment digne de ce nom, le malheureux abbé Tranchant (1), vénérable chapelain de la métropole, aussi savant qu'érudit, ne laissait échapper aucune occasion de consigner dans les volumes de sa bibliothèque personnelle des notes concernant leurs auteurs ; c'est ainsi qu'il transcrivit de sa main, sur l'édition in-folio de 1572, des Œuvres d'Enguerrand de Monstrelet, données par Pierre Lhuillier et Chaudière, imprimeurs-libraires de l'Université de Paris, la notice nécrologique de notre chroniqueur, d'après les mémoriaux de Saint-Aubert, c'est-à-dire à la source même.

(1) Il fut guillotiné à Cambrai, sous la Terreur, comme coupable d'avoir conservé chez lui des écrits fanatiques. C'était de la sorte qu'on désignait alors de précieux documents sur l'histoire locale.

Lorsque la Société d'Emulation de Cambrai publia, le 14 février 1807, première année de ses mémoires, le programme des questions mises au concours, elle demanda un précis historique sur Enguerrand de Monstrelet. Un excellent travail lui fut soumis, et le rapport favorable de la Commission lui fit voter la récompense promise.

Comme tous ceux qui font l'éloge de notre chroniqueur, M. Dumersan, l'auteur du mémoire couronné, publia l'extrait de Jean Le Robert, mais il puisa dans la dernière édition de la Bibliothèque française de Rigoley de Juvigny, et sa citation fut incomplète.

Le rapporteur, M. Maximilien Farez, magistrat très instruit, ne manqua pas d'en faire la remarque, et reproduisit le texte original, copié par l'abbé Tranchant, sur le volume dont je viens de parler, et qui fait aujourd'hui partie de mon cabinet (1). Le rétablissement du texte fut le point de départ d'une incessante dissertation, tant sur le lieu de naissance de Monstrelet, que sur son état-civil.

Je vous demanderai la permission, Messieurs, de faire comme tout le monde, et de vous lire ce texte qui causa tant d'émoi parmi tous les biographes de notre Enguerrand, sans avoir réussi à les mettre d'accord jusqu'ici :

« Le XXe jour de jullet XIIII.C.LIII honourable » homs et nobles Engherans de Monstrelet, escuiers,

(1) Ce volume porte l'ex libris de l'abbé Tranchant. M. Farez s'est trompé en pensant que la mention relative à Monstrelet était de l'abbé Mutte ; mais ce n'est là qu'un détail de peu d'importance.

» prevost de Cambray et baillis de Walaincourt, tré-
» passa et eslisy (élut) se sépulture as Cordelois en
» Cambray, et fu là porté en ung portatoire envelopez
» d'une natte, vestus en habit de Cordelois ; le visage
» au nud et y heult VI flambeaux et IIII chirons de
» III quartes chascun, autour de le bière, où il y avoit
» ung linceul estendu... ung habit de Cordelois. Et
» heult l'office de le trésorie le quart de le dicte chire
» et le curez de chéens le quart des offrandes ; et
» n'y eult nient (pas) de drap (1). Et fut *nez de bas* et
» fut ung biens honnestes homs et paisibles, et chro-
» niqua de son temps des gherres de France, d'Artois,
» de Picardie et d'Engleterre et de Flandre, de ceux
» de Gand contre Mons. le duc Phle : et trespassa XV
» ou XVI° jour avant que le pays (paix) fust faicte, en
» la fin de juillet, l'an XIIIII.C.LIII. Loez en soit Dieu
» et bénis »

Cette phrase : *il fut nez de bas*, ne vous a pas échappée, Messieurs, c'est le point litigieux sur lequel s'exercera longtemps encore la sagacité de plus d'un érudit.

Les uns prétendent y trouver cette signification, que la naissance de Monstrelet est entachée d'illégitimité (2) et de plus qu'il naquit de basse extraction ; les autres, au contraire, avancent, avec une légèreté incroyable, que ces mots ne peuvent être que le résultat d'une erreur de copiste ; qu'il faut lire : *né de*

(1) C'est-à-dire qu'il ne fut rien payé à ceux qui portèren des draps de deuil.

(2) Voir l'excellente dissertation de M. Farez dans le tome II des mémoires de la Société d'Emulation, année 1808.

Bus, et réclament en conséquence notre chroniqueur pour leur concitoyen, *né à Bus en Artois*.

Avec l'autorité d'un homme qui sait ce qu'il vaut, le regretté M. Eugène Bouly de Lesdain, historien de Cambrai, s'élève avec beaucoup de force contre cette singulière assertion et en fait bonne et sévère justice.

Rien n'était cependant plus facile, aux auteurs précités, que de s'assurer de la vérité. C'est ce que nous venons de faire, en priant notre honoré confrère de la Commission historique du Nord, M. Finot, l'obligeant archiviste du Département, de vouloir bien nous édifier à cet égard.

La réponse ne s'est pas fait attendre : « Je m'em-
» presse, dit-il, dans sa lettre du 1er courant, de vous
» informer que je viens de m'assurer que le mémorial
» de Saint-Aubert porte bien, à la courte notice né-
» crologique consacrée à Monstrelet, les mots : *nez*
» *de bas*, et non, *nez de Bus*. »

Il n'y a, Messieurs, qu'une manière d'écrire sérieusement l'histoire, c'est de le faire pièces en main.

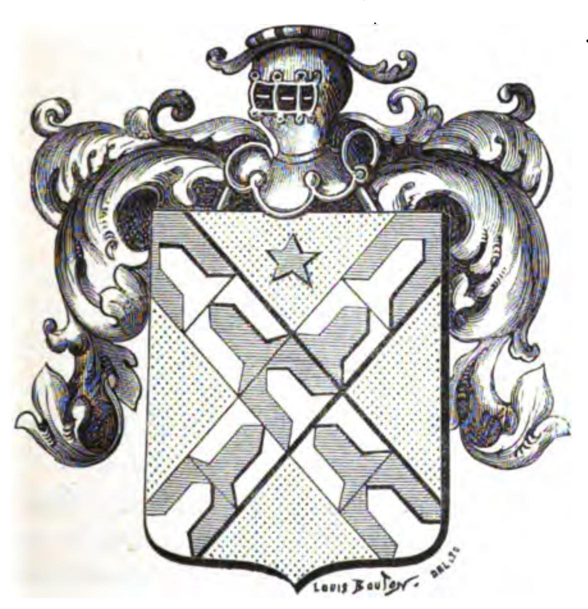
Voilà donc qui est concluant, quant à l'orthographe, mais la question n'en reste pas moins tout entière à résoudre ; car il ne suffit pas d'un mot aussi peu compréhensible que celui-là, pour faire croire qu'un homme qui se déclare lui-même issu de noble génération, reconnu comme tel par ses contemporains et jouissant d'une si grande notoriété qu'il pût être pourvu de l'emploi le plus élevé dans la magistrature d'une cité impériale aussi importante que l'était Cambrai, et n'être issu, au dire de commentateurs fantai-

sistes, que d'une basse et infime extraction. Cela ne pouvait se soutenir plus longtemps et devait tomber devant les preuves irrécusables que nous fournissent les armoiries de notre personnage.

D'autres auteurs enfin, vont jusqu'à vouloir le faire naître à Cambrai même, témoin le portrait que voici, qui en porte la mention, et que j'ai l'honneur de vous soumettre.

II

DE SES ARMOIRIES



D'or, au sautoir de vair, à l'étoile en chef pour brisure.

Heureusement que la science héraldique a ses lois et ses règlements immuables, interdisant aux hérauts d'armes, chargés d'en faire l'application, d'y déroger sous les peines les plus sévères.

Parmi ces lois, la position des pièces nobles est indiquée d'avance ; c'est ainsi, chacun le sait, que l'aîné de la famille porte les armes pleines de sa maison, et que les autres enfants sont obligés d'y ajouter des brisures, le plus souvent au chef de l'écu, suivant l'étendue de la famille.

« Pourtant, ajoute Wulson de la Colombière, cela » n'est pas absolument nécessaire ; car si elles con- » viennent mieux ailleurs, on est libre de le faire, » pourvu que toujours elles soient posées, ou meuvent » du côté dextre : *car celles qui sont sur le côté sénestre » de l'écu, ou qui en meuvent, sont les brisures des bâ- » tards*, comme les barres, les traverses, et les figures » d'animaux tournées et posées sur le flanc sénestre » du chef (1). »

Voilà certes une explication des plus catégoriques, et qui vient admirablement militer en faveur de la cause de notre chroniqueur, pour trancher définitivement et jusqu'à preuve contraire, le point le plus délicat dans la biographie d'un homme de la valeur de Monstrelet, sous le rapport de son état-civil.

Nous avons retrouvé deux armoiries différentes, mais avant d'en parler, rappelons, si vous le permettez, Messieurs, qu'en tête du diplôme de notre Société

(1) Wulson de la Colombière, — *la Science héroïque*, page 79.

des Antiquaires de Picardie, dont le dessin fait honneur à M. Duthoit, vous avez voulu représenter les armes du Comté de Ponthieu, au-dessous desquelles, avec beaucoup d'à-propos, vous rappelez le nom de Monstrelet, comme pour indiquer que la terre et seigneurie de notre historien est située au pays de Ponthieu.

Heureux possesseur de l'un des trois rarissimes exemplaires retrouvés, de la première édition de l'*Histoire de Cambrai*, que Jean Le Carpentier édita dans le format grand in-folio, intitulé : *Tableau de l'ancienne Noblesse du pays de Cambrésis* ; je constatai avec plaisir que, parmi les planches armoriées, gravées pour cet ouvrage, notre historiographe, ainsi qu'il se plaisait à en prendre le titre, avait fait figurer au milieu de celles des anciens écuyers, les armes de Monstrelet. Le court article qu'il lui consacre et dans lequel il cite des noms qu'on ne retrouve plus dans l'édition en trois volumes in-4°, mérite d'être reproduit à titre de renseignement. Voici ce qu'il dit :

« *Monstrelet : famille (d'où sorte Enguerrand de Monstrelet, fameux historien et Prevost de Cambray) alliée avec celle de Vilers, Riaucourt, Tiestart ou Tiestu, Petit, Beaulaincourt, Walbuon, Wancquetin, etc.* »

Quant aux armoiries, Le Carpentier se contente d'en donner le dessin, sans en faire la description ; tandis que, procédant en sens inverse, dans l'édition in-4° qu'il donna plus tard, il ne produisit plus les planches armoriées, mais il décrivit le détail des blasons. Celui de Monstrelet est indiqué : *D'or au sautoir de vair.*

Le bel ouvrage de M. Demay, *Inventaire des Sceaux de la Flandre*, publie sous le n° 5286, t. II, p. 48, le sceau de Monstrelet en qualité de bailli de la seigneurie de Walincourt en Cambrésis. Ce sceau, dont la légende est détruite, est apposé au bas d'un acte de fondation de messes, par Jean de Noyers, en date du 14 mai 1449, dont voici l'analyse émanant des Archives du Nord, et que vous pourriez, Messieurs, annexer à ce travail, si vous le jugiez convenable. M. Demay le décrit ainsi : « *Ecu au sautoir de vair, cantonné d'une étoile en chef.* » On comprend que la couleur des émaux ne soit pas indiquée ; en sphragistique il est très rare de rencontrer d'anciens graveurs qui se soient astreints à suivre les règles tracées par les hérauts d'armes en pareille matière. Il est même probable que l'usage n'en fut adopté que longtemps après notre chroniqueur.

L'historien Le Carpentier et M. Demay se complètent l'un par l'autre ; celui-ci en nous indiquant une étoile en chef pour brisure, ce qui nous fait voir que notre Enguerrand n'était pas l'aîné de sa famille ; celui-là, en nous permettant de colorier son blason.

Un fait héraldique très important ressort donc des documents que nous venons de produire : c'est que désormais il est acquis à l'histoire que Monstrelet était véritablement de noble et légitime extraction ; que ses armoiries en font foi, mettant ainsi à néant les commentaires que des écrivains, même sérieux, s'amusaient à broder autour d'un mot inintelligible ; et que c'est avec raison que les éditeurs de l'Université

de Paris ont pu placer en tête de leur ouvrage : « *Chroniques d'Enguerrand de Monstrelet* Gentil - Homme *jadis demeurant à Cambray en Cambrésis.* »

III

DE SON MONUMENT

Les arts libéraux se sont chargés de nous transmettre les traits de celui qui tient avec honneur un rang distingué parmi les historiens de France ; de celui qui fut le continuateur de Froissard et le précurseur de Philippe de Commines.

Le musée de Cambrai possède un bon portrait de Monstrelet, que la gravure a reproduit pour des ouvrages illustrés ; et le *Magasin Pittoresque* (1) publia un portrait en pied d'après un manuscrit de la bibliothèque de Colbert.

Mais c'est surtout par la statuaire que le souvenir de Monstrelet est redevenu vivace parmi nous.

L'édilité Cambrésienne, qui ne cesse d'encourager les beaux-arts et de protéger le génie de ses enfants, inaugurait en 1878, sur l'un des plus beaux emplacements de nos jardins publics, la statue colossale du plus célèbre de ses chroniqueurs.

Un enfant de Cambrai, l'un des meilleurs élèves de la classe de dessin à l'Ecole des Frères, où il reçut les premiers principes de plastique (2), ce qu'il se plaît à

(1) Tome 29, année 1861.

(2) Dans la jeunesse de M. Carlier, l'Ecole communale de dessin n'avait pas encore ouvert son cours de plastique.

rappeler en toutes circonstances, parce qu'il lui doit sa vocation d'artiste ; puis lauréat de l'Ecole communale de dessin, était arrivé par son talent, après des difficultés inouïes, mais non insurmontables pour celui que le feu des beaux-arts enflamme, était arrivé, dis-je, à se faire admirer au Salon, et à remporter de brillants succès.

Abandonnant de bonne heure les modèles trop restreints pour l'ampleur de sa féconde imagination, il lui faut de grandes choses et il va chercher ses sujets parmi les personnages héroïques de son pays natal, et Joseph Carlier, tournant ses regards vers Enguerrand de Monstrelet, en fit du premier coup un véritable chef-d'œuvre. Vous pouvez en juger; Messieurs, par la photographie que j'ai l'honneur de mettre sous vos yeux.

A l'élégance du dessin, à la pureté des formes, à la finesse de l'exécution, Carlier voulut ajouter une entente parfaite du costume de l'époque. Ne dirait-on pas qu'il s'inspira du passage même des chroniques de Monstrelet, où il est question des modes exagérées du xvᵉ siècle ?

Il y en a pour tout le monde, à commencer par les dames et les damoiselles, les petites gens, les varlets, les escuyers et les grands seigneurs.

Permettez-moi à ce sujet une disgression de circonstance, pour une citation tout opportune :

« En ceste année aussi délaissèrent les dames et » damoiselles les queües à porter à leurs robbes : et » en ce lieu meirent bordures à leurs robbes de gris

» de lestices, de martres, de veloux et d'autres choses » si larges, côme d'un veloux de hault ou plus : et si » meirent sur leurs testes bourrelet à manière de » bonnet rond qui s'amenuisoit par dessus de la hau- » teur de demie aulne ou de trois quartiers de long » tels y avoit : et aucunes les portoient moindre, et » deliez couvrechiefs par dessus, pendans par derrière » jusques à terre, les aucuns et les autres (1) : et » prindrent aussi à porter leurs ceintures de soye plus » larges beaucoup, qu'elles n'avoient accoustumé : et » les ferrures plus somptueuses assez, et coliers d'or » à leurs cols autrement et plus cointement beaucoup » qu'elles n'avoient accoustumé et de diverses façons.

» En ce tems aussi les hommes se prindrent à ves- » tir plus court qu'ils n'eurent oncques fait : tellement » que on le veoit vestir ainsi comme des singes qui » estoit chose très mal honneste : et si faisoient les » manches fendre de leurs robbes et de leurs pour- » points, pour monstrer leurs chemises déliées, larges » et blanches : portoient aussi leurs cheveux si longs, » qu'ils leur empeschoient leurs visages, mesmement » leurs yeux : et sur leurs testes portoient bonnets de » drap hauts et longs d'un quartier ou plus (2).

» Portoient aussi comme tous indifféremment

(1) Une statuette d'albâtre de notre cabinet porte l'une de ces coiffures, si longue, qu'on fut obligé de la retenir à la taille par une ceinture, ce qui ne l'empêche pas de retomber encore jusqu'à terre.

(2) Ces bonnets, m'écrit M. Carlier, étaient une sorte de cagoule que l'on mettait par les mauvais temps et que l'on roulait autour de la tête après l'avoir tordue comme les turbans.

» chaînes d'or, moult somptueuses, chevaliers et es-
» cuyers ; les varlets mesmes pourpoint de soye, de
» satin et de veloux. Et presque tous, espéciallement
» ès cours des Princes, portoient poulaines à leurs
» soulliers, d'un quartier de lôg, voire plus tels tels
» y avoit ; portoient aussi à leurs pourpoints gros
» mahoitres à leurs épaules, pour monstrer qu'il fus-
» sent larges par les épaules, qui sont choses moult
» vaines, et par adventure fort haineuses à Dieu. Et
» qui estoit huyt (aujourd'hui) court vestu, il estoit le
» lendemain long vestu jusques à terre. Et si estoit
» cette manière si commune, n'y avoit si petit compa-
» gnon qui ne se voulsist vestir à la mode des grans
» et des riches, fut long, fut court, non regardans ou
» coust ne à la despense, ne s'il appartenoit à leur
» estat. »

Mais j'ai hâte de quitter cette tribune, où je crains, Messieurs, d'avoir abusé de votre bienveillance.

La citation que je viens d'avoir l'honneur de vous faire, était pour vous démontrer la valeur artistique de l'œuvre, dont notre cité est bien en droit de s'enorgueillir.

Un mot, en finissant, vous peindra l'artiste qui l'a menée à bonne fin.

C'était en 1879, Joseph Carlier venait de remporter la médaille du Salon. A titre de récompense communale, il est d'usage, à Cambrai, de rendre des honneurs civiques aux artistes qui se sont distingués dans les concours. La Municipalité, précédée de ses corps de musique, des Sociétés chorales et suivie de la ville

tout entière, se rend à la gare, félicite le lauréat, et le reconduit en triomphe jusqu'à l'hôtel-de-Ville où lui sont offerts les vins d'honneur et où les discours et les félicitations recommencent.

Carlier acclamé, comme il méritait de l'être, vit sa voiture se couvrir de fleurs, de bouquets et de couronnes ; l'enthousiasme était à son comble. Reconduit chez lui, que fit notre statuaire ? Les premiers moments d'émotion passés, il reprend fleurs, bouquets et couronnes, remonte en voiture et se fait conduire directement au tombeau de son père et de sa mère, et leur fait partager dans un pieux hommage, le triomphe de cette journée à jamais mémorable pour lui.

Comment un homme dont le cœur est si richement doté, n'opérerait-il pas des merveilles ? L'amour filial de Joseph Carlier lui porta bonheur ; il obtint bientôt la grande médaille du Salon ; il parcourut l'Italie aux frais de l'Etat ; remporta des médailles d'honneur aux Expositions internationales d'Amsterdam et d'Anvers. Mis désormais hors concours, il se vit naguère encore décoré, par le Gouvernement, de l'Ordre de la Légion-d'Honneur, comme la plus haute récompense décernée au mérite.

Vous le voyez, Messieurs, le statuaire d'Enguerrand de Monstrelet n'a plus rien à envier aux honneurs. Je me trompe, il lui manque encore le précieux appui de vos suffrages. Permettez-moi de les solliciter en sa faveur, persuadé que vous ne me refuserez pas la vive satisfaction de lui faire savoir que son beau talent a été apprécié par les hommes distingués, réunis en

Congrès, pour fêter avec solennité le cinquantenaire de la fondation des Antiquaires de Picardie.

M. l'intendant général Robert, l'éminent auteur de la Numismatique de Cambrai, magnifique ouvrage qui lui avait ouvert les portes de l'Institut, a bien voulu honorer le travail qui précède en le présentant lui-même à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Ce fut dans la séance du trois septembre 1886, qu'il lut son rapport dans lequel il faisait ressortir que, même après la grande biographie de Monstrelet, par M. Douet d'Arcq, mes études touchant l'origine et la noble lignée de notre chroniqueur, présentaient également de l'intérêt pour l'histoire générale. Puis à propos de l'ambiguité d'un passage des Mémoriaux de l'abbaye de St-Aubert, relatif à la naissance d'Enguerrand, il m'écrivait encore, à la date du 29 août : « Ce Jean-Le-Robert était un singulier ami, et vous « avez bien fait de faire briller l'écusson de Mons- « trelet. »

L'approbation de M. Robert, qui me valut celle de l'Académie, était trop précieuse à recueillir, pour ne pas m'engager à la consigner ici, comme le document le plus important à l'appui de ma thèse.

Le trente août, le savant académicien me demandait : « A-t-on réfuté à Cambrai l'opinion soutenue « par divers auteurs et notamment par M. Douet « d'Arcq, que le frère d'Enguerrand s'appelait Guilbin « de Croix ? »

« Je veux, vous le comprenez, pouvoir répondre aux objections qui me seront faites. »

Je lui répondis que le frère d'Enguerrand avait pu porter un autre nom, et être cependant de légitime extraction. De nos jours encore, il n'est pas rare que les membres d'une même famille, portant les noms de terres ou de fiefs différents, ne soient guère connus sous leurs noms patronymiques. Les exemples fourmillent assez pour me dispenser d'en citer aucun.

On me permettra d'ajouter qu'on a reproché à Monstrelet de s'être fait routier dans sa jeunesse, détroussant les passants, au point d'avoir été obligé de solliciter des lettres de grâce.

Mais qui ne sait qu'à cette époque de guerres de partisans, tout homme d'armes était routier de droit autant que de fait, qu'il avait de bonnes raisons pour suspecter ceux qu'il rencontrait de tenir pour la partie adverse et croyait reconnaître dans le premier venu un ennemi caché sous n'importe quel accoutrement.

Depuis que M. Robert a fait ce rapport, la mort l'a enlevé subitement à l'affection de son ami; que sa mémoire reçoive ici le juste tribut de ma reconnaissance et de mes profonds regrets, pour la part de l'amitié qu'il n'avait cessé de me témoigner pendant plus de quarante ans de relations toujours agréables et pleines d'aménité jusqu'à la fin de sa vie.

V. D.

Cambrai, Septembre 1888.

APPENDICE.

EXTRAIT

des pièces originales déposées aux Archives du département du Nord.

1449. — 14 Mai.

Donation faite pardevant Engherran de Monstrelet, bailli de Walaincourt, Jean seigneur de Longsart, Michel de Caullery, Gilles de Caullery, Adam Cordelois et Pierre le Séneschal, hommes de fief par Jean de Noyers, écuyer, et Jeanne Bertine, sa femme d' « ung manoir amasé de maison manable, grange, marescauchies avec court, gardin, lieu, pourpris et hiretaige séans en la ville de St-Vast en Cambrésis en la rue de Beann, au boult de ladite ville vers Sollempnes, item onze muyes et sept mencaudées de terres ahennables ou environ séans en pluiseurs pièces oudit terroir » au profit de l'église et abbaye de St-Aubert à condition de faire célébrer tous les ans des messes et obits pour le repos de leurs âmes et de celles « des autres femmes trespassées que ledit Jehan de Noyers avait eu et aussi des âmes de deffunctz Robert de Noyers et demoiselle Yde de Saint Vast en son vivant sa femme, père et mère dudit Jehan de Noyers et autres ses prédicesseurs. »

Fonds de l'Abbaye de St-Aubert, original en parchemin, scellé de plusieurs sceaux.



Deuxième séance du 9 Juin.

PROVERBES & DICTONS PICARDS

Par M. A. DUBOIS.

MESSIEURS,

En essayant de répondre à la 9e question du programme sur les proverbes et dictons picards, je n'ai pas la prétention de vous offrir un travail entièrement complet ; le champ en est tellement vaste que chaque jour amène de nouvelles découvertes.

Les proverbes picards, quoiqu'exprimés parfois sur le ton de la plaisanterie, renferment généralement un très grand sens ; ils sont l'expression du sentiment populaire et ils énoncent souvent de grandes vérités.

Quoi de plus charmant que celui-ci :

Y gn'o in qquo oèsieu da ch'bo
Qui dit : Comm' tu foès, o t' f'ro. (*)

Ma mère le citait bien souvent, quand on parlait de

(*) L'orthographe des mots picards adoptée dans ce travail par l'auteur lui est toute personnelle (*Note de la Commission d'impression.*)

quelqu'un qui avait fait de la peine à autrui, ou d'enfants qui ne respectaient pas leurs parents.

Quant aux dictons, il est difficile de faire connaître leur origine; ils sont presque toujours l'écho d'une rivalité de village à village, ou se disent de la disposition du pays, du caractère ou des allures de ses habitants.

Pour accomplir mon travail j'ai dû collationner les documents que je possède avec les proverbes et dictons déjà cités par notre très regretté collègue, M. l'abbé Gorblet, dans son Glossaire picard. Parfois je ne suis pas d'accord avec lui sur la manière d'écrire le picard, non plus que sur l'interprétation des proverbes.

Notre patois est aussi difficile à parler qu'à écrire et à comprendre ; chaque contrée a sa façon de prononcer ; la même idée se rend quelquefois de plusieurs manières différentes.

Je vous en citerai deux exemples : 1° le mot *oui ;* d'aucuns disent tout bonnement *oui ;* d'autres, *ouin ;* dans certains villages on forme une espèce de grognement en prononçant *on ;* ailleurs on dit *sié.*

2° Le mot *petit* se dit *qquo, qquou ;* et à Abbeville on dit *piot ;* à Amiens on dit *ch'qquo, l'qquotte,* et à Abbeville *chu piot et chol'piotte.*

Il serait à désirer que les personnes qui s'occupent du patois picard voulussent bien adresser à la Société des Antiquaires les dictons et proverbes, écrits comme ils sont prononcés dans la partie de la Picardie dont ils s'occupent, afin que l'on puisse, en les réunissant, faire un travail d'ensemble.

J'aborde maintenant mon sujet, que je me suis efforcé de rendre le moins aride que possible.

Vous n'avez pas bien soigné vos filles, elles se sont émancipées, il est bien temps de les retenir !

Pour fermer ch'poulailler ch'est s'y prind' in peu tard
D'atïnd' eq'chés poulets soient mingés par ché r'nard.

—

Il o té à Cambrai, il o r'chu ch'keu d'martieu,

Se dit d'un homme qui a la tête légère.

—

On dit d'un autre qui n'a plus de quoi payer ses créanciers :

Il est m'mié à ro feut' ed'co.

—

Ne vous fâchez pas si l'on ne vous montre pas bonne mine :

Suivant chès gins
O foé chè présins.

—

Madame, si vous avez à corriger votre enfant, ne le frappez pas sur le dos, ni sur la tête, il y a un autre endroit moins dangereux :

Su ch'qqu y gn'o point d'aminde.

—

Quand il pleut en même temps qu'il fait soleil, on dit :

Ch'est l'diabe qui s'bo aveuc es'fanme.

—

Quand une maison ou une chose quelconque est défectueuse, mais de belle apparence :

Ch'est ch'catieu d'Boves,
Bel' monte, peu d'cose.

—

Un incapable, mais courageux, veut opérer un travail qui lui occasionne beaucoup de mal :

Ch'est Jean d'Amiens,
Y s'tue et y n'avanche dè rien.

—

Si vous passez du temps et que votre travail soit long à finir, on vous console de cette façon :

Cho vairo, l'qqueus d'no co all'est bien v'nue.

—

Y prin ses bos pour ses keuches.

C'est quelqu'un qui se trompe.

—

Vivons bien, o mourrons gras.

Mangeons bien, menons bonne vie.

—

O m' dit éd' vous acouter, j'n'in sus lasse;
No qquien y n' n'est mort d'acouter.

—

O n'apprind point à un vieux singe à foèr des grimaces.

C'est-à-dire que l'âge lui a donné de l'expérience.

—

Ch'est du lait bouli pour ech'co.

C'est une chose que l'on fera inutilement.

—

Qué l'bon Dieu t'bénis' tes gambes in heut, tu n'perdros point tes keuches.

Quand on fait un conte pour rire.

—

Arrête, tu nous ennuies :

Téti, témi, te rogamus des prongneux.

—

Si tu n'es point contint d'tin voèsin r'cul' tin pignon,

C'est-à-dire que si vous n'êtes pas content, il faut vous contenter.

Pu in beudet est carqué, pu y vo vite.

C'est bien clair, il désire être débarrassé plus vite de sa charge.

Ain' loq' mouillée n'peut point ressuer.

Celui qui n'a pas d'argent ne peut obliger personne, ou bien un homme vicieux ne peut donner de bons conseils.

Compozeu d'armenos.

Un tâtillon.

O l'dirons ach' Boiteu qui march' droè.

A celui qui vient de faire une histoire impossible.

Boin fruit provient d'boène s'minche.

Tel père, tel fils.

Y vo tout droè ach' dizieu
Com' elle bête dech' dimeux.

Ou bien : *Y vo tout droè ach' qquène.*

Se dit d'une personne naïve.

Set com' in co d'moè ;

Ou : *Set com' ed l'ennuize ;*
Il est gras com' in chint d'cleus.

Un homme maigre.

Y gno pu d'prieux q'd'abbés.

Il y a plus de gens qui demandent qu'il n'y en a d'accueillis.

—

Ch'est ain' soiris pour ech'co.

Une fille qui se laisse courtiser par un jeune homme.

—

Il o pu grands zius q'grand' panche.

C'est-à-dire qu'il en prend plus dans son assiette qu'il n'en peut manger ; ou qu'il veut faire un plus grand commerce qu'il n'a de capitaux.

—

Miu veut long bi q'court blanc.

C'est-à-dire que l'on ne doit pas dépenser son argent tout d'un coup.

—

Si l'carême dure 17 ans, t'éro bien fini pour Pâques.

Une personne longue à travailler.

—

Chés poves poëysans épi l'qqueue d'no qquien, iront toujours par derrière.

C'est-à-dire que les gens de la campagne sont toujours les derniers à profiter des avantages.

—

Tiens, vous êtes propriétaire de cette pièce de terre?

Ch'est à Diu et à mi.

—

Fagot o bien rincontré bourrée.

Un incapable ou un laid qui épouse sa pareille.

—

Y r'sanne à chès jueux d'violon,
Y n'est jamoè da s'moèzon.

Celui qui n'est jamais chez lui.

—

Ch'ti qui cherch' épi qui trouve n'perd point ses pangnes.

On vous a prévenu de ne point vous adresser à cette personne qui pouvait vous tromper.

—

Je r'san' ach' crucifix d'Saint-Gervais, j'su désargintè.

C'est-à-dire je n'ai pas l'sou.

—

Aveuc des rois plein ses mains o n'sait point d'quel atout y peut r'tourner.

Quand on a de la fortune on n'est pas sûr de la conserver, ou quand on a un procès, avec les meilleures raisons du monde, on n'est pas sûr de le gagner

—

Il o des crignons da s'tête.

C'est-à-dire qu'il a du tourment.

—

Boèson l'main qui nous buque.

Rendons le bien pour le mal.

—

Cho n'quéro point da l'oreille d'in vieu** ou **d'in co.

C'est une conversation entendue et dont on promet de faire son profit.

—

Y pleut, y feut foèr' comm' à Paris, l'iaisser qquere.

Etre satisfait de ce qui arrive.

—

Qquotte pluie abot grand vint.

Un individu orgueilleux peut être renversé par la moindre adversité.

—

L'mariage convertiroè in leu

C'est-à-dire que le mariage peut rendre raisonnable.

—

L'mort d'in qquien ch'est l'vie d'in leu.

Un héritage qui vient à propos à celui qui le mangera.

—

Quand o quitt' ech' marécho y feut poyer chès viux fers.

Si vous quittez un fournisseur, vous devez lui payer les vieilles dettes.

—

Quand y s'y met, ch'n'est point pour des prônes.

C'est-à-dire que cet homme fait de la besogne quand il le veut bien.

—

Y n'sait pu si ch'est du lard ou du cochon.

Il ne sait plus de quel côté entendre.

—

Ch'est d'main fête
Chès singes sont à leu fernête,

Dit une personne qui passe devant la maison d'une autre qu'elle n'aime pas et qu'elle aperçoit à sa fenêtre.

—

On se sert du proverbe suivant en jouant aux cartes :

Ch'est écrit sous l'panch' dech' lapin,
Ch'ti qui gagn' au q'm'inch'mint perd à la fin

A quoi l'on répond :

Ch'est écrit sous s'panche
Y n'est q' d'avoèr l'avanche.

—

Ch'n'est qu'in laissant roupiller ch'matou qu'o né r'chut point d'keu d'griffes.

C'est en laissant les gens tranquilles qu'on ne s'expose point à des ripostes.

—

Ch'ti qui s'trondel' à l'ombe nè r'chut point d'cau d'soleil;
Ou : *Ch'ti qui n'touche point ach' fu n'grille point ses ongues.*

Celui qui ne s'expose pas au danger n'en est pas atteint.

—

Ch'qu'aim' ell' méquaingne
S'minge sept foès l' l'esmaingne.

Ce que la femme aime, le mari en mange souvent.

—

Pourquoi me regardez-vous ainsi ?

In qquien r'baie bien in évêq' assis su sin qqu.

—

Tout ch'qui guerlotte da s'chervelle n'sort point à mitan cuit.

C'est-à-dire qu'il a bien composé son affaire.

—

Tandis qu'o t'nez chès leus par leuz' oreilles, s'couez-les.

Profitez toujours d'une occasion quand elle se présente.

—

Quand quo n'o point d'ail y feut deusser d'ognon

Quand on n'a pas de viande, on mange du beurre

ou du fromage ; ou au figuré, quand on n'a pas ce qu'on aime, il faut aimer ce qu'on a.

—

Pour désigner un ménage où la femme est maîtresse :

In fiu qui file, ain' fanme qui claque,
Ch'est in ménage sans cotron ni casaque.

—

S'n'eckmise est pu près q'sin cotron.

Un enfant est plus proche qu'un neveu ou une nièce.

—

Pour ête boin soldat, y feu avoèr ell' forch' d'in q'vo, chès gambes d'in cerf, ell' pasienche d'in chameau, l'courage d'in éléphant et l'panche d'ain' puche.

—

Chaq' grain d'blé o s'paille;

Les meilleures choses ont leur mauvais côté.

—

Quand quelqu'un a l'esprit dérangé on dit :

Il o mis des œufs d'cahouen da s'n'om'lette.

—

Aveuc marchand qui étal' y gno rien à perde,

Car en vendant à un marchand, on peut aller lui acheter pour la valeur due.

—

Y foè pu d'fien qui n'o d'litière.

Il fait plus de dépenses qu'il n'a de ressources.

—

In bâton bien triné
Vau miu qu'ain' carue mal att'lée.

Il vaut mieux demander l'aumône avec fruit que de cultiver médiocrement un petit coin de terre.

—

S'il avoè del' paille, y f'roè du boin finmier.

S'il avait de l'argent, il ferait de bonnes affaires.

—

Quand on dit du mal d'une femme, le mari doit prendre sa défense :

Qui toke l'in, toke l'eute.

—

Une femme dispute avec son mari, laissez-les faire:

Quand l'fricot d'in' eute brûle, y feut l'laisser brûler.

—

In car qui woigne, ain' fanme qui glaine font keèr du q'min.

Un chariot qui crie de vétusté, et une femme qui glane font du trajet.

—

Celui qui n'a pas le courage de travailler pour gagner sa vie n'a pas de cœur, on dit alors :

Du qqueur, cht'i qui n'no point y nin meurt.

—

A un jeune homme qui mange l'héritage de ses parents :

Tout ch'que l'vaq' all' denne ech' vieu l'boèt.

—

Ain' quenne fêlée vo pu longtemps à ieu qu'ain' neuve.

C'est-à-dire que celui qui est d'une santé délicate vit plus longtemps qu'un autre.

—

La femme est absente du logis, le premier jour tout est bien en place, mais le deuxième et le troisième, le mari qui a tout dérangé finit par ne plus rien trouver:

Ain' maison sans femme,
Ch'est in corps sans âme.

—

Un paysan regarde son voisin la bouche ouverte, l'autre lui dit :

T' a[illegible]e ez' [illegible]gnes d'ver

—

Quand l'soleil luit, tout le mond' o cau.

Quand le commerce va, tout le monde y gagne.

—

A l'adresse du bavard :

Ch'n'est point ch'ti qui parl' el plus qu'o pus d'esprit.

—

Quand j'dis bonjour au matin ch'est pour jusqu'au veûpe.

J'ai donné ma parole, je ne la retirerai pas.

—

Quand quelqu'un dit le mot « *qu'importe* » on lui répond :

Y veut miu imbrasser ain' fanm' qu'ain' porte.

—

Si oz allez souvint ach'bo, o s'rez mingé par ech'leu.

Si vous vous exposez au danger, mal vous arrivera.

—

Une image du commerce :

Qquer vindeu et méchant poyeu sont bientôt d'accord.

—

Pain ter, bo vert, porc à l'ognon, rogne moèson.

Le pain tendre et le porc à l'oignon se mangent de grand appétit et on en mange beaucoup ; le bois vert brûle mal ; tout ceci cause double dépense et ruine la maison.

—

Qquos infants, qquotes paingnes,
Grands infants, grandes paingnes.

Les petits enfants n'ont guère que des bobos qui tourmentent les parents, mais qui passent, tandis que quand les enfants sont grands, ils ne tournent pas toujours bien, ou ne réussissent pas dans leurs affaires, ce qui occasionne de grandes peines.

—

Cacheux, pêqueux, tindeux,
Ch'est troès minteux.

Effectivement avec eux, il y a toujours des histoires impossibles.

—

A un enfant qui ne dit point la vérité :

Il o minti, sin nez y loche.

—

Ne parlez pas tant en prenant votre repas :

Berbis qui foé mai
Perd ain' gueulèe.

—

A ceux qui ne se marient pas :

Vie d'garchon,
Vie d'polisson

—

Quand un homme est en ribotte il est content :

Il est seu,
Y voit l'bon Diu par in treu.

—

Tout duch'min o vo loin.

C'est le *chi va piano va sano* des Italiens.

—

Votre intention est de faire construire une maison ; — Vous devriez bien établir telle chose, telle chose, puis telle autre encore :

M'don'rez-vous d'l'argint.
Chès conseilleux
N'sont point chès poyeux.

—

Un homme à qui on demande de l'argent et qui n'en a pas répond :

M'n escarcelle ch'est l'auberge du diabe.

—

Cet homme qui fait certaines dépenses doit être riche. On fait la réponse dérisoire :

Oui, sin voisin o deux vaques.

—

L'intelligence n'est pas son fait :

Y n'intind ni à y, ni à dia.

—

Un homme qui assiste au second mariage de son père :

Y mange les os dé s'mère.

—

Tu ne veux pas croire les bons avis que l'on te donne :

L'premièr' mouq' qui t'piquero, cho s'ro in taon.

—

Y n'feut point apprêter l'caniche avant què ch' vieu soè v'nu.

Le similaire dit : Il ne faut pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué.

—

Quel mauvais enfant ! Il a tous les vices :

Y r'sanne à sin père.
In' henn'ton n'ingindе point in crignon.

Et comme similaire :

O n' peut point tirer d'fringne d'in so à carbon.

—

Pour désigner quelqu'un qui n'est point malin :

Y n'est point keuze si chés guernouill' n'ont point d'qqueue.

—

Quelqu'un qui fait bonne vie et qui engraisse :

Y n'vient point gros à lèquer ches murailles.

—

Il est donc bien riche ce jeune homme qui vit si largement :

Chè l'fiu d'in sirugien d'village, sin pèr' saingnoèt l'terr' à keu d'pioche

—

Dans les circonstances de la vie, ne racontez jamais vos affaires à personne, surtout en politique ne faites jamais connaître votre opinion :

N'foètes jamoè vir el' couleur ed'vo casaque.

—

Y n'mourro point da l'écaille feute d'in keu d'bec,

Se dit de celui qui a réponse à tout.

—

Un homme est aux prises avec un voisin, ou avec un débiteur récalcitrant et, sans le prévenir, il l'attaque de suite devant le juge :

Y n'prin point l'temps d'aboyer pour morde.

—

Y s'noéroè da sin crachat,

Se dit d'une personne qui n'a pas de chance et qui ne réussit en rien.

—

Une comparaison que l'on applique à des dépositaires de deniers :

On n'manie point d'bure sans avoèr les pattes grasses.

—

A q'vau baillé on' ravise point ch'lico ;

Quand on vous fait un cadeau, vous devez être satisfait et ne pas le regarder de trop près.

—

Un individu cherche toute sorte de détours afin de prolonger une affaire :

Point tant d'contes.
Y n'feut point tant d'œus pour foère in quartron.

—

La comparaison du riche au pauvre :

Y veut miu ète porquez q'porcheu.

—

Cet homme est près de faire de mauvaises affaires, mais il est industrieux et énergique :

Tout ch'qui loche n' qquè point.

—

Soit pour affirmer que l'on a mangé quelque chose de bon, soit pour tourner en dérision un mets qui n'a pas plu :

Chè si boin qu'in qquien n'in don'roé point à s'mère.

—

Pères et mères, ne soyez pas trop durs pour vos enfants, vous pourriez vous en repentir :

Y veut miu laisser chès infants morveux qu'ed'leuz arracher l'nez.

—

Quand on se trompe en désignant une chose :

Y prin du cornu pour du rambou.

—

Quelqu'un est maladroit et veut faire une chose difficile, on lui dit :

Tu l'fros quand chès glaingnes éront des dints.

Ou : *Quand chès crapauds éront des pleumes.*

—

Un homme qui raconte souvent la même chose :

Ch'est in r'bateu d'vielles garbèès.

—

Quelqu'un a déjà été trompé, on ne l'y reprendra plus ;

O n'attrap' point in co deux foès al' même plache.

—

Conseil aux pères de famille :

Songnez vos glaingnes.

—

Un homme qui n'est pas scrupuleux :

Tout fest fraingne à sin meulin.

—

Dans une maison où on est bien reçu :

Oz y trouv' boèn' maingne, boen fu, boène tabe ;
Ou : *Ché l'moèson du bon Diu, tout l'monde y peut.*

—

Pour une maison mal tenue :

O n'y r'connaitroit point l'bon Diu d'ses apôtes ;
Ou : *Ain' vaque n'y r'connaitroit point sin vieu.*

—

Je fais un travail pour Paul, ce travail au dire de tous est parfait, mais Paul qui ne m'aime pas le trouve très mal fait :

Y veu miu plair' eq'bien foère.

—

On raconte que telle personne a commis tel méfait, qu'une autre a trompé :

Q'voulez vous, l'mond' est bochu quand y s'boisse.

—

Je dois une petite somme à quelqu'un et je lui promets qu'il en aura une plus forte s'il veut attendre :

Nan, nan, donnez m'ellè tout d'suite,
Veut miu t'nir que d'courir.

—

Quand on rencontre souvent les deux mêmes personnes ensemble :

Vlo saint Antoène aveucq sin porcheu.

—

Pour dégoûter une demoiselle du célibat on lui dit :

Vielle fille,
Vielle guenille.

—

Quelqu'un qui fait des affaires avec de l'argent pour lequel il paie des intérêts :

Y norit sin porcheu pour ez zeutes.

—

A quelqu'un qui ne dit pas la vérité :

Ch'est des cont' ed Robert mon onque.

—

Vous avez bien tort de vous tourmenter si votre enfant vomit le lait qu'il vient de prendre :

Bien démaquant,
Bien v'nant.

—

Il o prin ses gambes à sin co;

Ou : *Il o prin Jacques Déloge pour sin procureu,*

Se dit d'un homme qui se sauve après avoir fait quelque chose de mal.

—

Après la conversation d'un menteur :

Croè cho, pi boè dd'iau.

—

Il est des gens dans ce monde qui sont habitués à dire : Si..... si... .,; on leur répond :

Aveuc si èpi quasi, o mettroet Paris da ain' bouteille.

—

In cœur falli o du mo.

Voyez les saltimbanques et les faiseurs de tours, combien ils ont de mal en une heure.

—

Quelqu'un qui reçoit du monde, ou qui marie un enfant :

Il est da ses verdés queuches.

—

Quand l'angélus sonne, on dit :

Midi, midaille,
Ch'ti qu'o des soupes
Y n'in taille,
Ch'ti qui n'no point s'in pass'.

—

Dépêche-toi, fais vite ma course. L'autre répond :

Chès dépèchès il ont tè pindus ;

probablement en souvenir d'envoyés qui portant des dépêches ont été branchés.

—

Il est bieu comm' Filisse,
Oui il est d'neuche.

—

Celui-ci dit des choses qui n'ont pas le sens commun, il parle à tort et à travers :

Tu parles comm' saint Paul, aveuc et' bouqu' ouverte.

—

Un homme qui engraisse outre mesure :

Il o ain' panche comm' in vieu d'vallée.

—

Le mariage est exprimé comme suit :

L'Confrairie d'Saint José,
Deux têtes da l'même bonnet,
Ou bien : *Su l'mêm' oriller.*

—

A quelqu'un qui éprouve des malheurs successifs :

Quand l'diabe est su chès glaingnes y n'les froèt point ponde.

—

Miu veut aller ach' meulin qu'ach' médecin.

La farine coûte bien moins cher que les visites du médecin.

—

Le proverbe suivant se dit aussi en français :

Malan comm' gribouille y s'jette da yèu peur d'èt' mouillé.

—

Les jeunes mariés s'entendent ordinairement très bien ; les nouveaux domestiques font très bien leur service :

Cho vo bien, ch'ramon il est neu.

—

Tu gagnes un peu d'argent en ce moment, ne le dépense pas si vite car :

San'nté (sancte) gagné n'dure point toujours.

—

De quelqu'un qui prend des grands airs :

Il est nobe comm' les 4 quartiers d'in qquien.

—

D'un plaideur on dit :

Il o baillé s'vaque pour avoèr es' qqueue.

—

D'un gourmand qui, dînant en ville, mange beaucoup, on dit :

Y n'no prin plein s'panche,
Et pi plein s'manche.

—

A un individu qui raconte mal une chose qu'il n'a pas comprise :

Il o intindu ain' vaque hurler, i n'sait point da quell' étabe.

Ou bien : *Mal intindeu,*
Mal er'porteu.

—

Y n' feut qu'ain keu,
Pour tuer ch'leu ;

Un individu qui a commis des méfaits et qui n'a jamais été pris pourra bien l'être un jour.

—

Y gno point d'si p'qque pot qui n'trouv' sin couvert ;

C'est-à-dire que fille grande ou petite, pauvre ou riche, trouve à se marier.

—

Leus qquiens n'cacl'té point insann',

C'est-à-dire qu'ils ne sont point de la même condition, ou qu'ils ne sont jamais du même avis.

—

Un mauvais payeur cherche à emprunter de nouveau à quelqu'un qui, le connaissant, lui répond :

J'sais bien ain' canchon, mais ch'couplet lo n'est point d'dains.

Ou bien : *Cont' tain cont' à Saint-Pierre, y t'donnero pour boère.*

—

Les proverbes suivants démontrent la supériorité que le mari doit conserver dans le ménage :

Quand ch'oo y l'o canté, l'glaingne doé s'taire.

Ou : *Y n'feut point qu'chés glaingnes y cant'ent plus heut qu'ech co.*

—

Une femme est-elle de mauvaise humeur, les voisines se disent entr'elles :

All' o mis s'calipette ed'travers.

DICTONS PICARDS

Abbeville. — Blous d'Abbeville, par rapport à la manufacture de draps bleus.

Gins d'Ab'ville,
Têtes d'anguille.

Ailly-le-Haut-Clocher. — Heut comm' ech' cloquer d'Ailly.

Airaines. — Ch'est l'Antéchrist d'Airaines.

Chès r'frignès d'Airaines.

Albert. — Chès Barbouillés d'Inque (1).

Allery. — Chès fous.

Allonville. — Ch'est comm' chès cloques d'Allonville, quand l'aine s'in vo, l'aut' a r'vient.

Amiens. — Trait' aux siens.

Amiénois. — Mingeux d'noix.

Angivillers. — Chès dindons d'Angivillers.

Appilly. — Chès èzons d'Appilly.

Argicourt. — Chès hurons d'Argicourt.

Artois. — Artésiens, boyeux rouges.

Artésiens, têt' de qquiens.

Athies. — Athies la d'zolée.

Chès qquiens d'Athies.

(1) Encre était le nom de la ville d'Albert avant la mort de Concini.

Aumâtre. — Chès Badriès d'Aumâtre.

Avelesge. — Chès mignons d'Avelesge.

Bailleul-le-Sec. — Chès péqueux d'lenne.

Bapaume. — Chès vieux d'Bapaume.

Ch'est l'mod' ed Bapaume, ch'est l'pu sal' qui foèt l'cuisine.

Beauvais. — Chès rougeots d'Beauvais.

Gins d'Beauvais, avant d'casser vos œufs, taillez vos mouillettes.

Belleuse. — Chès long' halaingne ed' Belleuse.

Bergicourt. — Chès mingeux d'lait prin d'Bergicourt,
Sans oublier ceux d'Guizancourt.

Berny. — Entre Vaux et Berny
Sont les trésors du roi Henry.

Bertangles. — Chès Carimaros (1) d'Bertangles.

Béthune. — Ain caroche (2) ed'Béthune.

Billancourt. — Chès cos d'Billancourt.

Bougainville. — Chès boyeux rouges.

Boulogne-sur-Mer. — Chès saucissons d'Boulone.

Bovelles. — Veux-tu r'chiner?
J'm'atins q'non.

C'est-à-dire que l'on suppose que l'on a mangé et qu'on aura le bon esprit de refuser.

Boves. — Ch'catieu d'Bov',
Bel' mont' peu d'cose.

Brassy. — Chès bonnets gris d'Brassy.

Brie. — Chès cochons d'Brie.

Camon. — Ch'est comm' chès fill' ed'Camon,
Leu q'mises pass'te leu cotrons.

(1) Bohémiens, sorciers.

(2) Voiture à un cheval : *bête une.*

Y r'sanne à ch'curé d'Camon,
Y d'mand' et y répond.

All' fêt' ed Camon,
Chès sétiers n'ont pu d'fonds.

Canaples. — Canaples belle église.
Candas. — Chès ahuris de Cando.
Cardonnette. — Malhonnête qquo village, méchantes gins, grand' marmite, rien d'dins.
Cléry. — Chès mingeux d'blé vert ed Cléry.
Citerne. — Chès grosses galoches ed'Citerne.
Coisy. — Coési salo,
Lav' tin gat'lo.
Condé-Folie. — Condé-Folie pour el' maq'rie.
Contre. — Chès plaideux d'Conte.
Conty. — Intre Conte et Conty o voit toujours peis fleuris.
Chès péqueux d'écréviches ed'Conty.
Corbie. — Corbie bien sonné, Amiens bien canté.
Crépy. — Chès cochons d'Crépy.
Croix. — Chès lurons d'Croix.
Croix, flans frois.
Domart-en-Ponthieu. — Chès bourgeois matinés d'Domart-in-Pontiu.
Triste séjour et pauvre liu.
Dromesnil. — Chès ahuris d'Dromesnil.
Chès cornillots d'Dromesnil.
Epagne. — Chès vindeux d'esprit d'Epagne.
Epehy. — Ch'est comm' chès coqs d'Epy, deux pour in.
Eplessier. — Chès longs mintons d'Eplessier.
Equennes. — Chès porteux d'suplis d'Equennes.
Eragny-sur-Epte. — Chès endiablés d'Eragny.
Eramecourt. — Chès agaches d'Eramecourt.
Essertaux. — Chès piés dékeux d'Essertaux.

Estrées-lès-Crécy. — Chès ahuris d'Estrées.

Estrejust. — Ch'est comm' ech berger d'Estrejust.
J'tiens m'in rin.

L'Etoile. — L'Etoile pour la gloère.

Famechon. — Chès péqueux d'pisson d'Famechon.

Flesselles. — Chès beudets d'Flesselles.

Fleury. — Chès glorieux d'Fleury.

Fluy. — Chès raffineux d'Fluy.

Fontaine-sur-Somme. — Chès clabeus d'Fontaingne.

Fransart. — Chès beudets d'Fransart.

Frémontiers. — Chès mal aux pieds d'Frémontiers.

Grattepanche. — Chès mahouros.

Guyencourt. — Chès panches bleuses.

Guillaucourt. — Chès boyeux rouges.

Hallencourt. — Chès f'seus d'bons d'Hallencourt.
Chès courts talons d'Hallencourt.

Ham. — L'foère à chés bel' femmes et à chés laid'vaques.
Chès sots d'Ham.

Hangest-sur-Somme. — Chès bordaliers d'Hangest.

Harly. — Ch'est du bien hypothéquè sur chés brouillards d'Harly.

Hérissart. — Ches en r'tard.

Lanches. — Ches bouins infants d'Lanches.

Laon. — Chès glorieux d'Laon.

La Warde-Mauger. — Chès buveux d'ieu battue del' Warde.

Le Bosquel. — Chès creux.
Chès mingeux d'oseille.
Chès qquiennes caquetières du Boquet.

Lesglantiers. — Chès bizets d'Léglantier.

Long. — Chès batailleux d'Long.

Longpré-les-Amiens. — Y sonn' matine à Longpré.

Lucheux. — Gueux et glorieux.
Marcelcave. — Chès patès à poirions.
Matigny. — Chès Candrilliers d'Matigny.
Chès grand' gueules ed' Matigny pour tout maqui.
Méricourt. — Ch' poiys à puches.
Le Mesge. — Chès inchindrès du Mesge.
Moligneux. — Chès étourgneux d'Moligneux.
Moligneux flan queu.
Molliens-Vidame. — Chès blanqués guettes.
Mons. — Chés cloqu' ed Mons.
Montagne-Fayel. — Chès blanqueroutiers.
Montdidier. — Chès prom'neux d'Montdidier.
Chès gourmets d'Montdidier.
Montigny. — Chès jongleux d'Montigny.
Montonvillers. — Chès moutons d'Montonvillers.
Morcourt. — Chès qquiens.
Moreuil. — Chès moniquins d'Moreuil.
Moyenneville. — Moyenne ville, moyenne gins,
Grand pot au fu, rien d'dins.

Filles à marier,
Rien à leu bailler.

Naours. — Chès grands pieds d'Naours.
Nesle. — Nesle la noble.
Noyon. — Chès friands d'Noyon.
Omiécourt. — Chès omelettes d'Omiécourt.
Oresmaux. — Chès têtes tondues d'Orémieux.
Péronne. — Chès ivrogn' ed Péronne.
Picard têt' caude.
Poix. — Jamais Créquy n'a été saoul de Poix.
Chès mingeux d'macrieux d'poué.
Pont. — Entre Pont èpi Querriu y ggno point d'quoi mette sain qqu.

Pont-Ste-Maxence. — Les soupiers de Pont-Ste-Maxence.
Le Quesnoy-sous-Airaines. — Chès beudets.
Chès percos du Quesnoy.
Quiry-le-Sec. — Chès francs mutins d'Quiry.
Quivières. — L'un foè l'aute,
Ch'est comm' chès fromages de ch'curé d'Quivières.
Ravenel. — Chès plots piès d'Ravenel.
Revelles. — Chès grosses têt' d'Revelles.
Ribemont. — A Ribemont, peu d'honnêtes gins, bienkeu d'fripons.
Riencourt. — Chès sans bonnets.
Rocquencourt. — Rocquencourt ivrogne.
Roye. — Chès glorieux d'Roye, ventr' ed'son, habit d'soie.
Rubempré. — Chès culs brûlés.
Rue. — Chès haubans d'Rue.
Rumigny. — Chès innocins d'Rumigny.
Sailly-Lorette. — Chès agaches.
Sailly-le-Sec — Chès longs bonnets.
Sains. — Ez'zennetons.
Saint-Quentin. — Chès beyeux d'Saint-Quentin.
Saint-Romain. — Chès mingeux d'boudin d'St-Romain.
Saint-Sauflieu. — Chès décatourneux d'ernue d'Sain-Sauyu.
Chès raoux.
Saleux. — Chès glorieux paillards ed'Saleu.
Selincourt. — Chès boyeux rouges d'Selincourt.
Senlis. — Chès chétifs d'Senlis.
Chès besaciers d'Senlis.
Sentelie. — Chès qquo roux d'Sentlie.
Soissons. — La Ribaudie d'Soissons.
Suzenneville. — Chès imbourbés d'Suzenneville.

Thérouanne. — Chès égarés d'Thérouanne.

Thézy. — Chès Français.

Tilloy. — Chès mingeux d'lard gane ed Tilloy, sans oublier ceux d'Lœuilly.

Velennes. — Chès mingeux d'alise ed Velennes.

Verberie. — Chès sautriaux d'Verbrie.

Vermand. — Chès larrons d'Vermand.

Vers. — Chès imbleyeux d'Vers.

Vignacourt. — Chès contrebindiers d'Vignacourt.
O n'o qu'à aller à Vignacourt pour trouver in feux témoin.

Villers-Bretonneux. — Chès panchs' à quatr' coins.

Vironchaux. — Chès ahuris d'Vironchaux.

Warloy-Baillon. —Warloy-Baillon, boen poiys sans raison.
Warloy, boen poiys, mauvaise loi.

Warlus. — Chès mingeux d'lentillons.

Wiencourt. — Chès ganes.

Y. — Flan cuit.
Chès Capuchins d'Y.

Yseux. — Yseux pouilleux.

Je termine, Messieurs, j'ai pu ennuyer quelques auditeurs, mais j'espère avoir fait plaisir à d'autres.

O n'est point louis d'or, o n'plait point à tout l'monde.



Deuxième Séance du 9 Juin.

PROVERBES NORMANDS

Par M. Émile TRAVERS.

Mesdames,

Messieurs,

Au commencement de cette séance, j'avais demandé au bureau du Congrès de prendre la parole sur les proverbes et les dictons populaires, non point de la Picardie, mais du pays voisin, ma province de Normandie. Tout à l'heure j'étais décidé à y renoncer et à

Imiter de Conrart le silence prudent.

Que puis-je ajouter, en effet, à la savante et spirituelle communication que vous venez d'applaudir? Mais votre honorable Président me rappelle que je suis inscrit à l'ordre du jour. Je n'ai plus qu'à réclamer votre indulgence et à m'exécuter. Si je sais que *le Picard se ravise*, je me rappelle aussi que *le Normand a son dit et son dédit.*

J'ai eu l'honneur, il y a quelques années, de communiquer à la Société des Antiquaires de Normandie des notes sur quelques dictons populaires relatifs à la Normandie, puis de faire, l'hiver dernier à l'Association scientifique et littéraire de Caen une conférence sur cette branche de ce que l'on appelle le *Folc-lore.* J'ose espérer que mes recherches vous offriront quelque intérêt.

De nos jours, Messieurs, on recueille avec soin les poésies, les contes, les proverbes, les devinettes populaires, qui rappellent les lointaines traditions des âges les plus reculés. On a raison. Ces dictons, ces proverbes, ces manières de parler triviales, comme les appellaient, au XVIe et XVIIe siècles, les Oudin, les Fleury de Bellingen, les Moisant de Brieux, qui les réunissaient, les commentaient, cherchaient à les expliquer et faisaient ainsi du *Folc-lore* sans le savoir, ces impressions, ces phrases qui se retrouvent dans la bouche de tous les peuples, sont le reflet des croyances primitives, des tendances morales et philosophiques du genre humain. Aussi trouve-t-on à peu près partout les mêmes proverbes, avec de simples variantes, dues au milieu où ils sont en usage. Il est donc souvent impossible de déterminer le lieu d'origine de tel ou tel dicton.

Je n'aurais pas le temps de vous citer tous les proverbes dont on se sert dans ma province, ni même ceux qui paraissent y avoir pris naissance. Je me bornerai donc à vous dire quelques mots de dictons normands ayant une origine historique et de ceux qui ont trait à quelques défauts plus particulièrement reprochés à mes compatriotes.

Rivarol prétend que les proverbes sont le fruit de l'expérience des peuples et comme le bon sens de tous les siècles réduit en formules. On a dit aussi, et on répète chaque jour, que les proverbes sont la *sagesse des nations*. M. Ferdinand Denis a même publié un recueil de proverbes intiulé *le Brahme voyageur ou la sagesse des nations* en même temps qu'un *Essai sur la Philosophie de Sancho Pança*, et l'on sait que la philosophie de l'écuyer de l'ingénieux chevalier de la Manche consistait en dictons populaires, pleins de bon sens, de naïveté et de malice, qu'il débitait à bouche que veux-tu. En dépit des remontrances de son maître, Sancho lui rebattait les oreilles d'une interminable série de proverbes andalous, castillans, navarrais, galiciens, valenciens, et si vous voulez connaître les expressions proverbiales dont le peuple espagnol fait encore usage, relisez l'immortel chef-d'œuvre de Miguel de Cervantes.

Pour moi, je ne pense pas qu'il soit absolument exact de dire que les proverbes sont la sagesse des nations.

Parcourez en effet un recueil parémiographique et voyez le nombre de dictons qui se contredisent. Si l'un dit : *Pauvreté n'est pas vice*, un autre répondra, non sans raison : *C'est bien pis !* Et tandis qu'un sage soutiendra avec La Fontaine que :

Il ne faut pas juger des gens sur l'apparence,

On objectera que nos pères voulaient *juger les gens sur la mine* et que, bien avant Lavater, Gall et autres

14

bâtisseurs de systèmes, ils avaient cherché les rapports des passions avec les traits du visage, les lignes de la main, la couleur des yeux, de la peau, des cheveux ou de la barbe.

La définition de Rivarol me semble donc préférable; mais j'aimerais mieux encore dire que les proverbes sont *l'esprit des nations*, ou mieux *l'esprit de Tout-le-monde*. Tout-le-monde, cet être impersonnel, *celui qui à lui seul a plus d'esprit que M. de Voltaire !* disait le prince de Talleyrand, un faiseur de mots devenus proverbes et qui, pour sa part, avait autant d'esprit, de malice et d'habileté que Voltaire.

Tout-le-monde, Messieurs, c'est l'humanité tout entière, c'est-à-dire un composé de bonnes et de mauvaises qualités, de vertus et de vices. Et si vous prenez les proverbes comme critérium de l'esprit de M. Tout-le-monde, vous verrez que dans tous les temps, sous tous les climats, à tous les âges, M. Tout-le-Monde est enclin à la malignité et à la médisance envers autrui, qu'il *blasonne* volontiers son prochain et que comme son prochain c'est lui-même, ses fâcheuses habitudes l'amènent à débiter beaucoup de mal sur son propre compte. *Homo quisque sibi inimicus.*

Étant données ces prédispositions du cœur humain et ces tendances de l'esprit de M. Tout-le-Monde, on ne peut s'étonner si, en parlant des proverbes relatifs à la Normandie, j'ai à citer plus de dictons défavorables à mes compatriotes que d'apophthegmes élogieux à leur adresse.

Les Normands, soyez-en persuadés, sont les pre-

miers à en rire, car ils savent bien que si on leur reproche de nombreux défauts, les citoyens des autres provinces de la France et des cinq parties du monde ne sont pas plus épargnés qu'eux par la langue envenimée du prochain.

Dans les recueils de proverbes compilés depuis le XIII[e] jusqu'au XVI[e] siècle on trouve par exemple :

Li plus ireur en Allemaingne ;

Les Allemands ont l'entendement ès mains, proverbe toujours exact ;

Roux (c'est-à-dire *méchant*, *sournois) comme un Allemand ;*

Aimable (par antiphrase) *comme un Anglais ;*

Loyauté d'Anglais, bonne terre et mauvaise gent ;

Ivrogne comme un Anglois ;

Ivrogne comme un Danois ;

Li plus truant en Escosce ;

Li plus traïteurs sont en Gresce, souvenir historique des Croisades ;

Li plus trahistre en Hongrie, autre dicton ayant la même origine ;

C'est trop d'un demy Italien en une maison ;

Cruel comme un Moscovite ;

Saoul comme un Polonois ;

Sale comme un Portugais ;

Li plus ingignéor (trompeurs) sont en Sarrazienesme ;

Enfin ne dit-on pas encore : un *Anglais*, pour un créancier impitoyable ; un *Arabe*, pour un voleur ; un *tour de Basque*, pour une supercherie ; un *Grec*,

pour celui qui corrige la fortune au jeu ; un *Juif*, pour un usurier ; etc.

Tous ces sobriquets que se jettent réciproquement à la tête les nations ou les cités voisines ont le plus souvent leur origine dans de vieilles rancunes que le temps n'effacera peut-être jamais. Ce *blason populaire* explique souvent l'histoire et en confirme les données ; aussi les écrivains les plus sérieux se sont-ils livrés à des recherches approfondies sur ces traditions orales de faits parfois oubliés.

En voici un exemple frappant.

« Les habitants de Myon (en Franche-Comté), disait, en 1858, M. Ernest Desjardins, dans le *Moniteur universel*, appellent ceux d'Alaise *Mendjou*, qui se prononce ailleurs *Menjou* et qui signifie dans les deux cas *Mangeurs*. Pourquoi cette appellation de mangeurs donnée aux Alaisiens, qui ont moins de ressources peut-être que les habitants des communes voisines, et qui ne peuvent guère s'empêcher d'être les plus sobres de ce canton ? Il faut trouver une origine à cette épithète de mangeurs qui n'a aucun sens par elle-même... Il ne faut pas oublier, d'autre part, que l'on a retrouvé quelquefois l'origine des populations dans ces mots injurieux dépourvus de sens apparent et qu'on se renvoie de ville en ville, de bourgade en bourgade ; comme les *Cousiots* des Landes, qui ne sont autres que les anciens *Cocosates* ; les *Guépins* d'Orléans, qui sont les *Genabini*, etc. L'on comprendra alors comment les *Man-Dhuib*, *Mandubii*, dans César, ont pu devenir les *Mendou*, *Mendjou*, *Menjou* (mangeurs). »

De même, en Normandie, nous trouvons des sobriquets appliqués aux habitants de certaines contrées ou de divers villages, sobriquets qui rappellent le nom des populations qui les ont occupés dans le principe.

Le vieil historien caennais, Charles de Bourgueville, sieur de Bras, disait : « Ceux de ce pays Cauchois s'appellent *Caillettes.* » Il y a cent ans, les Cauchois étaient encore surnommés *Caillots* ou *Caillettes* et il existe dans la Seine-Inférieure un village nommé *Gonfreville la-Caillotte. Caillots* et *Caillettes* sont assurément l'altération de *Caletes*, nom de la peuplade gauloise qui occupait le pays situé entre la Seine et la mer.

On parle souvent, dans le département de l'Orne, des *Allemands d'Almenèches*. Ce n'est pas là une simple équivoque de mots. *Almaniscæ*, nom primitif d'Almenèches, veut bien dire *l'Allemandière* ou *l'Allemanière*, la demeure des Allemands ou mieux des *Alamans*, comme Allemagne, près Caen. On sait, d'ailleurs, que, dans les derniers temps de l'empire romain, de nombreuses colonies de Barbares s'établirent dans les Gaules. Les Saxons, les Alamans, les Alains, les Sarmates, peut-être même les Perses, ont laissé dans la nomenclature topographique des traces indiscutables.

Assez près des Allemands d'Almenèches, nous trouvons les *Alainiers* (Alains) de Courcy (Calvados).

Il est encore question des *Anglais* de Bellesme (Orne) Ici, c'est bien une appellation malveillante. Il n'est pas resté à Bellesme de fond de colonie anglaise,

mais il est probable que, pendant la guerre de cent ans, les habitants de ce bourg se sont montrés trop chauds partisans des ennemis de la France.

Un autre dicton semble, au premier abord, se rapporter à une race étrangère, aux Irlandais. A Bayeux quand les habitants des autres quartiers ont épuisé toutes les injures envers ceux de Saint-Patrice, ils les traitent d'*Hyberniens*. Voici pourquoi. La paroisse Saint-Patrice avait pour patron spirituel un évêque de Bayeux de ce nom. Pendant l'occupation de la Normandie, au XIVe siècle, les Anglais, qui ne connaissaient pas cet ancien prélat neustrien, mais qui avaient une grande vénération pour un autre saint Patrice, patron de l'Irlande, parvinrent à substituer le culte de ce dernier au culte de l'évêque de Bayeux, fondateur de l'église qui, plus tard, avait été placée sous son vocable. Le sobriquet infligé aux paroissiens de Saint-Patrice est donc à la fois une protestation de l'esprit religieux et de l'esprit de nationalité contre la faiblesse de compatriotes qui avaient abandonné un saint vénéré dans la contrée, un intercesseur indigène, pour un saint inconnu, un intercesseur étranger.

Quant aux *Juifs* d'Harcourt (Eure) ce dicton vient-il de ce que les habitants de ce village auraient pris l'habitude de prêter à gros intérêts ? Ou bien les Juifs auraient-ils, au moyen-âge, trouvé protection sur les terres des puissants comtes d'Harcourt ? Cette dernière hypothèse me semble la plus vraisemblable. On parle encore de la *Judée d'Écouché* (Orne.) Point de doute ici, car un autre blason dit : les *Juifs d'Écouché*,

les *usuriers d'Écouché*, dicton injurieux dont on salue les commerçants de cette localité.

Je suis persuadé, Messieurs, qu'il existe en Picardie de semblables expressions proverbiales et qu'il serait facile d'en retrouver les origines. C'est un point sur lequel je me permets d'appeler les investigations de vos compagnies savantes.

Mes compatriotes sont bien obligés de reconnaître — et j'espère, Messieurs, que vous voudrez bien leur tenir compte de cet aveu — que leurs ancêtres, les pirates du Nord, qui, pendant si longtemps, ravagèrent les côtes de l'Occident, méritaient quelque peu les épithètes malsonnantes accolées à leur nom par les chroniqueurs du moyen-âge. En inscrivant sur les marges d'un missel les événements les plus mémorables de chaque année, les moines du IXe siècle n'avaient que trop souvent à enregistrer les invasions de ces *fléaux de Dieu* — les rois de la mer partageaient alors cette appellation avec les hordes d'Attila — invasions toujours suivies de massacres, d'enlèvements de femmes et d'esclaves, d'incendies, de destructions d'églises et de monastères.

Rapacitas Northmannorum, *crudelitas Hunnorum*, *ferocitas Francorum*, *stultitia Saxonum*, voilà ce que l'on lit aux feuillets de garde d'un manuscrit du XIe siècle, conservé à la bibliothèque de Rouen, et voilà qui est peu flatteur pour les peuples ainsi blasonnés.

A furore Normannorum libera nos, Domine ! s'écriait-on dans les monastères à la fin des litanies. Et la crainte de la fureur des Normands était bien profonde,

la mémoire de leurs sanglants exploits et de leur audacieuse tentative sur la capitale du royaume de France était bien vivace, puisque sept cents ans après le siège de Paris cette naïve invocation se répétait encore à l'abbaye de Sainte-Geneviève, suivant le témoignage d'un auteur du XVIIe siècle, Jacques de Charron, dans son *Histoire de toutes les nations.*

Wace, le fameux trouvère normand, rapporte que, de son temps, les Français avaient déjà un certain nombre de *reproviers*, tous assez méchants, à débiter sur le compte de nos ancêtres. Il cite, entre autres, celui-ci :

Francheiz dient ke Normendie
Ço est la gent de North mendie.

Plus tard on dira :

Qui fit Normand,
Il fit truand.

Au XVIe siècle, Estienne Pasquier, dans ses *Recherches de la France*, constatait les mêmes tendances malveillantes chez les gens de l'Ile-de-France à l'égard des Normands.

Je prends acte de ces mauvaises dispositions du peuple parisien et je ne me courrouce pas si un soi-disant docteur de Paris a prétendu dans un petit livre de la Bibliothèque bleue, *le Catéchisme des Normands,* que « les œuvres miséricorde » de mes compatriotes sont : « trahison, flatterie, gourmandise, larcin, mensonge, envie et imposture. » Notez que ce pamphlet, sanglant, mais sans le moindre trait d'esprit, a été

souvent réimprimé en Normandie et s'y vend couramment.

Un autre écrivain parisien; l'auteur des *Illustres Proverbes*, lequel, par parenthèse, eut bien dû s'appliquer à lui-même l'épithète de larron, car son livre n'est qu'un plagiat éhonté de l'*Étymologie ou Explication des Proverbes françois*, de Fleury de Bellingen, disait en parlant de certain personnage : « Il estoit de Caen en France (comme parlent ceux du pays), c'est-à-dire franc Normand et vray *traiflagoulamen*, estant doué de toutes les rares qualités que tout le monde attribue aux Normands, épiloguées en ce mot et désignées par les cinq syllabes de traiflagoulamen, car il estoit traistre, flatteur, gourmand, larron et menteur. »

Telles étaient les brillantes qualités qu'on nous prêtait, vers 1650, à la porte du Louvre.

En Bretagne c'était encore bien pis ! Si les Normands disaient, de leur côté : *Les plus sots en Bretagne*, ou bien : *Qui fit Breton, il fit larron*, les Bretons ne connaissaient que sous le nom de *gredins* et de *gueusards* les maquignons bas-normands, ceux du Bocage en particulier, les *haricotiers de haridelles*, qui s'entendaient si bien à parer leur marchandise et à faire passer, par des moyens connus d'eux seuls et dont le secret ne s'est pas perdu, une rosse pour un cheval fringant, trafiquants qui renouvelaient leurs fonds de commerce à la *foire d'empoigne* — inutile d'expliquer ce terme, — ce qui ne coûtait qu'*une peur et puis courir*. Un de nos méchants voisins trouva même moyen d'accumuler en quelques pages contre

ma province une série de calomnies encore plus complète que les précédentes, mais présentée, du moins, d'une manière un peu plus spirituelle.

Voici trois passages du *Catéchisme d'un Normand qui quitte son pays pour venir s'établir en Bretagne* :

« Demande. Savez-vous quelque chose de l'histoire des Normands ?

« Réponse. Oui, je sais qu'autrefois notre province portait dans ses armes trois faulx, qui signifiaient qu'il se trouve parmi nous trois sortes de personnes, savoir: faux témoins, faux sauniers et faux monnayeurs.

« D. N'y a-t-il pas autre chose de remarquable dans l'histoire de votre province ?

« R. Notre province est si ancienne qu'elle a eu l'honneur de donner naissance au treizième apôtre de Jésus-Christ.

« D. D'où était-il ?

« R. De la Haie-Pesnel.

« D. Comment avait-il nom ?

« R. Judas-Iscariot. Le vendredi-saint on chante en son honneur cette épître : Il y avait un homme de la Haie-Pesnel, capitaine de bandouliers. Il s'en fut dans le jardin des Olives, où il trouva Notre Seigneur J.-C., à qui il dit : « Bonjour, mon doux maître... »

Plus loin, on lit :

« D. Qui est celui que l'on doit appeler Normand ?

« R. C'est celui qui fait profession de s'enrichir à droite et à gauche, et de prendre à toutes mains.

« D. Quel est le signe du Normand ?

« R. C'est d'avoir la main au-dessus de la tête, prête à faire un faux serment.

« D. Combien y a-t-il de commandements de cette nation ?

« R. Sept.

« D. Dites-les.

« R. Dieu en vain jurer tu pourras
Pour affirmer un faux serment.
Père et mère morts désireras
Pour avoir leur bien promptement.
L'argent d'autrui n'épargneras
Ni son bien aucunement.
Faux témoignages tu feras
Et maintiendras adroitement.
L'œuvre de la main n'oublieras
Pour attraper incessamment.
Grand favori tu te feras
Pour te conserver longuement.
Le bien d'autrui tu ne rendras
Mais retiendras à ton escient. »

Enfin mon pauvre compatriote auquel on demande s'il sait son *Pater*, répond : « Seigneur, je ne vous demande point d'argent ni de biens, mais qu'il vous plaise de me mettre où il y en a, me préserver de la goutte des mains et des pieds, mais que je les aie libres, soit pour atteindre en haut, soit pour fouiller en bas, et m'enfuir promptement ensuite. »

Ces passages du *Catéchisme d'un Normand* n'ont pas besoin de commentaire. Je me bornerai à rappeler que l'on prétend aussi que Judas était originaire de Sablé, dans le Maine,

Perfidus ille Judas Sablionensis erat,

Et que s'il est né en Normandie, c'est peut-être ailleurs que dans le Cotentin, ainsi que le veut ce couplet d'une vieille chanson :

> Judas était Normand, tout le monde le dit ;
> Entre Caen et Rouen ce malheureux naquit.
> Il vendit son Seigneur pour trente marcs comptants.
> Au diable soient tous les Normands.

Mais les habitants de la Haie-Pesnel n'y perdent rien. Si leur bourg n'est pas la patrie du treizième apôtre, elle est celle de l'éternel ennemi du genre humain, du Malin, comme l'appelaient nos pères.

Un autre proverbe dit en effet :

> *A la Haie-Paisné*
> *Où le diable fut né.*

Le compilateur du *Catéchisme d'un Normand* n'a, d'ailleurs, fait que mettre en œuvre certains dictons qui sont encore très répandus, tels que :

Un Normand n'a plus qu'à mourir de faim quand son bras droit se paralyse.

De Normandie, mauvais vent, mauvaises gens. Proverbe jadis fort en usage à Paris et vrai pour le *vent* d'ouest, toujours pluvieux.

> *Gars normand, fille champenoise,*
> *Dans la maison toujours noise.*

Répondre en Normand.

Faire une réponse de Normand.

La Fontaine a dit :

> Ne soyez à la cour, si vous voulez y plaire,
> Ni fade adulateur, ni parleur trop sincère,
> Et tâchez quelquefois de répondre en Normand.

Le Normand ne dit jamais ni oui, ni vère, ni nenni.

Un Normand a son dit et son dédit. N'oublions pas ici que *le Picard se ravise* et qu'*il vaut mieux se dédire que se détruire*, comme dit le Normand.

Les Normands sont comme les Gascons, ils prennent partout.

> *Garde d'un Gascon ou Normand ;*
> *L'un hable trop et l'autre ment.*

Roux François, noir Anglois et Normands de toute taille, ne t'y fie si tu es sage.

Quatre-vingt-dix neuf pigeons et un Normand font cent voleurs. Représaille des Champenois.

Si le Normand n'exerce la pyratique en mer, il l'exerce en terre.

Paris est l'Arabie heureuse des Normands. (Adage du XVIe siècle).

> *N'est laquais normand ou basque*
> *Qui soit des pieds ou des mains flasque.*

Les Normands naissent les doigts crochus.

En Normandie, un père, aussitôt après la naissance de ses enfants, les jette au plafond et il les étrangle s'ils n'ont pas les mains disposées de manière à s'y retenir accrochés. Variante : *En Normandie, si l'on jette un nouveau-né contre une glace, il trouvera moyen de s'y accrocher.*

Les Normands sont nés d'un renard et d'une chatte.

Enfin on disait et l'on dit encore : *C'est un Normand*, et c'en est assez pour signifier un fourbe, un chicaneur ou quelqu'un de trop réservé dans ses réponses.

Tout cela n'est que le résumé des mille brocards qui depuis dix siècles, se répètent par toute la France sur le compte des Normands et que ceux-ci ne se font pas faute de se renvoyer de canton à canton. M. Tirard, dans ses *Études sur le Bocage*, a dit fort justement à ce propos : « Le défaut de relations des populations entre elles les rendit ennemies les unes des autres et développa partout un âpre patriotisme de clocher qui n'a pas encore disparu. Il en résulta des haines de paroisse à paroisse, de village à village même, qui se traduisaient par des quolibets, des injures, engendrant force querelles, force batteries. Il n'était pas une foire, une assemblée, une réunion quelconque sans coups, sans têtes cassées, sans côtes rompues. Si l'on ne s'était pas *cogné*, on ne s'était pas amusé, disait-on ».

Dès le XIIIe siècle, Messieurs, il était question des *juréor de Baieux* (les *jureurs* de Bayeux) et, depuis, vingt localités normandes ont vu adresser à leurs habitants l'épithète de faux-témoins. Tels sont les *parjures* de Vouilly (arr. de Bayeux), les *témoigneurs* de Montgaroult et ceux de Survie (arr. d'Argentan), les *faux-témoins* de Bretoncelles (arr. de Mortagne) et ceux de Saint-Jean-des-Baisans (arr. de Saint-Lô). J'ai souvent entendu dire qu'autrefois les habitants de cette dernière paroisse, interrogés sur leur profession, répondaient naïvement : « Je témoigne ! »

Il m'est impossible, je le répète, d'entrer ici dans des détails sur tous les dictons de ma province. M. Canel les a recueillis dans son *Blason populaire de la Normandie* et en a donné de piquantes explications, assaisonnées de sel gaulois et de malice normande. De son

côté M. Georges Garnier a commenté avec une érudition du meilleur aloi les *Origines de quelques coutumes anciennes et de plusieurs façons de parler triviales*, de Moisant de Brieux.

J'ai fait et je ferai encore de nombreux emprunts à ces deux ouvrages, au premier surtout.

Je vais maintenant vous dire quelques mots sur les proverbes historiques d'origine normande, puis je m'occuperai des dictons qui ont trait aux habitudes processives de mes compatriotes et à leurs relations jadis trop fréquentes avec la potence.

Je vous parlais tout à l'heure du surnom de *fléaux de Dieu*, donné au Moyen-Age aux premiers Normands. Leurs descendants ont été à leur tour qualifiés de : *Draschiers, Bigots, Bouilleux, Gamachés, Ouyvets.*

Les *Normands draschiers,* ce sont les buveurs de bière et de cervoise — le cidre n'a été connu chez nous, grâce aux Basques, que vers le XII[e] siècle — par opposition aux Français buveurs de vin. Ce sobriquet était pris en très mauvaise part, puisque *drasche* ou *dresche*, dans la langue romane, signifiait marc de bière et que ce résidu était abandonné aux pourceaux.

Normands Bigots. Les wikings et les compagnons de Rollon, devenus seigneurs féodaux, avaient sans cesse à la bouche l'exclamation *By Got*, par Dieu ! De là leur surnom. Comparez celui longtemps donné aux Anglais, *Godons*, tiré de *Goddem*, Dieu me damne!

Normands bouilleux ou *Normanni pultophagi.* Le goût des Normands pour la bouillie de sarrasin, leur

mets national, devait nécessairement donner naissance à des locutions et des proverbes populaires. Le poëte latin Ravisius Textor y a fait lui-même allusion lorsque, dans une élégie, en énumérant des choses impossibles, il affirme qu'on enlèverait plutôt le beurre aux Flamands, les raves aux Auvergnats et la bouillie aux Normands, qu'à lui le souvenir d'un ami.

On dit encore :

Chapon de Normandie,
Une croûte de pain dans la bouillie.

Ce n'est pas un rôti de bien meilleure qualité que le *Chapon de Gascogne*, une croûte de pain frottée d'ail.

Chaque jour on répète encore dans nos campagnes :

Ventre de bouillie
Ne dure qu'une heure et demie.

Normands gamachés. A la fin du dernier siècle, les Parisiens désignaient encore les Normands qui venaient aux halles par ce sobriquet, à cause de leurs gamaches, grandes guêtres de toile blanche, qui s'attachaient avec un ruban et couvraient la jambe depuis la chaussure jusqu'au dessus du genou.

Normands houyvets ou *ouyvets.* C'était, dans le principe, le surnom des Bas-Normands et en particulier des Boscains. Plus tard, les Cauchois l'étendirent à tous les Normands de la rive gauche de la Seine.

Ce sobriquet a une origine analogue à celle de *Bigot.* On pourrait croire que les Normands qui *ne disent jamais ni oui ni non* n'ont à aucune époque abusé de l'expression *oui-vet*, ou *oui-vere,* qui signifie littérale-

ment : Oui vraiment. Ce serait une erreur. Oui-voire équivaut au *parbleu*, pour *par Dieu*, au *ma foi* des Normands et des Bretons, à l'*Indeed* des Anglais, etc. et, dans le Cotentin, les paysans répètent sans cesse cette exclamation : *Vère*, dont ils semblent ignorer le sens originel.

Dans une comédie, *Le Bateau de la Bouille*, le valet Crispin a une altercation avec M. de Vire. Il le traite de *Ouyvet*, tandis qu'il se qualifie lui-même de *Franc-Normand*, et il explique pourquoi.

CRISPIN.

.. .. Cela ? C'est un Ouyvet.

M. DE VIRE.

Et vous, n'êtes-vous pas un Ouyvet, je vous prie.

CRISPIN.

Moi ? Non, morbleu ! Je suis franc Normand pour la vie.

M. DE VIRE.

Et d'où là franc Normand ? Rouennois ou Cauchois ?

CRISPIN.

Non, morbleu ! franc Normand.

M. DE VIRE.

Normand d'où ?

CRISPIN.

Du Roumois.

M. DE VIRE.

Monsieur le franc Normand, eh bien ! sachez de grâce.. »

Après les sobriquets de la province passons à ceux de quelques localités particulières.

Voici d'abord : *Tinchebray, caverne de voleurs*. Si

la légende répandue dans le département de l'Orne était vraie, cette appellation de caverne de voleurs, appliquée à la ville de Tinchebray, serait la plus ancienne de toutes celles du blason populaire normand. César aurait écrit : *Tandem advenimus Tinchebraïum speluncam latronum* ! Inutile de faire observer que cette phrase ne se trouve pas dans les commentaires du conquérant des Gaules ; mais elle n'en a pas moins une origine historique et d'une antiquité fort respectable. C'est Henri Ier, roi d'Angleterre et duc de Normandie, qui, selon Ordéric Vital, aurait dit au pape Calixte II, dans une conférence tenue à Gisors, en 1119 : *Tandem Tenerchebraïum, speluncam latronum obsedi*. Il y a, comme on le voit, une variante dans le texte du chroniqueur ; mais *voleur* ou *démon*, peu importe, et l'épithète n'est pas flatteuse.

Les guerres civiles, je viens d'en citer un exemple caractéristique, et les luttes religieuses laissent toujours des traces profondes et ineffaçables.

Dans l'Orne, le souvenir de la Ligue est conservé par les dénominations de la *Ligue d'Écouché* et la *Ligue de Moulins-la-Marche*, dont les habitants s'étaient montrés de fervents ligueurs.

Dans les mêmes parages, on lit encore :

Vive le Roi
Et Monsieur de Chamboi.

C'est un souvenir de la Fronde. Or, comme le marquis de Chamboi était un des chefs de l'armée du duc de Longueville, ce proverbe est l'équivalent de celui

dont La Fontaine a fait la morale, fort peu morale, à mon sens, d'une de ses fables :

> Le sage dit selon les temps :
> Vive le Roi ! Vive la Ligue !

La révolte des Nu-pieds, en 1639, est rappelée par les *Va-nu-pieds* de Mantilly et par ceux de Messei, près de Domfront.

Enfin le souvenir des discordes de la Révolution se conserve dans les dénominations de : *Chouans* de Bouée (arr. d'Argentan), de Rabodanges et de Saint-Jean-des-Bois (arr. de Domfront) ; *la petite Vendée de Bauquay* (arr. de Vire) ; *les Aristocrates des Yveteaux* (arr. d'Argentan) ; dans ce dicton : *Méchant comme les chouans de Mesnil-Gondouin* (arr. d'Argentan), etc.

Je citerai encore dans la Seine-Inférieure : *Cany-le-Maudit* et *Thionville-le-Massacre*, allusion à une lutte sanglante entre les habitants de ces villages à l'époque révolutionnaire.

De simples émeutes sont l'origine des sobriquets suivants : Les *Brulons* de Coulouvray et les *Enfumés* de Monfréville, souvenir de l'incendie des presbytères de ces localités par les paroissiens eux-mêmes ; et les *Grippe-nodins de Darnetal.* En 1630, on déchargeait à Rouen un navire dont la cargaison se composait de draps anglais. Douze cents ouvriers drapiers l'assaillirent, déchirèrent les draps et les jetèrent à la Seine.

L'ancien régime et la distinction des castes nous ont laissé aussi quelques proverbes.

Dans l'Orne on parle encore des *Esclaves* ou des *Serfs* de Médavy, parce que les vassaux de cette seigneurie n'avaient pas, dit-on, à se louer du traitement de leurs maîtres.

La petite ville du Sap était habitée par un certain nombre de gentilhommes peu fortunés qu'on appelait *la Hoberie du Sap*.

On répète encore, dans la Seine-Inférieure : *Il y a eu plutôt un sire de Graville qu'un roi en France*, par allusion à l'antiquité de la famille des Malet de Graville.

Dans le Cotentin, on disait : *Les bourgeois de Cherbourg sont pairs à barons*, parce qu'on croyait que Charles le Mauvais, roi de Navarre, avait, en 1366, anobli en bloc tous les habitants de cette ville. Il leur avait seulement concédé certains privilèges, dont jouissaient également les bourgeois de Paris et de quelques villes, l'exemption de la taille et de certaines charges imposées aux roturiers, le droit de porter l'épée, etc. C'est sans doute, en raison de ce prétendu anoblissement, que les Cherbourgeois ont parfois montré peu d'égards pour les étrangers qu'ils traitent de *horsains* ou d'*avolés*.

Dans toutes les provinces, il y avait des dictons sur les familles nobles. Je me bornerai à rappeler celui si connu en Franche-Comté :

Riche de Chalon, noble de Vienne,
Fier de Neufchatel, preux de Vergy ;
Et la maison de Beaufremont
D'où sont sortis les bons barons.

De même, en Normandie, nous trouvons, entre autres : *Le Riche de Nonant*, *le Superbe de Laigle*, *le Gueux de Courtomer*, etc.

Les anciennes demeures féodales n'ont pas été non plus oubliées dans notre blason populaire. Le château de Tancarville, près de Rouen, s'appelait *le Fort aux Boureaux*, et nous avons çà et là, comme dans toutes les parties de la France un *Château-Ganne*, restes de traditions peu flatteuses pour leurs anciens possesseurs. Dans le pays d'Argentan, on dit : *Haut comme la tour d'Aubry* (à Exmes), et, aux environs de Pont-Audemer :

C'est comme le château d'Annebaut
Ça restera toujours en défaut,

Allusion au château d'Appeville-Annebaut, commencé en 1549, sur un plan trop grandiose, par l'Amiral Claude d'Annebaut, et resté inachevé.

Enfin, en Haute-Normandie, pour dépeindre une construction remarquable, on dit : *C'est un petit Gaillon*, à cause du château bâti par Georges d'Amboise, archevêque de Rouen et premier ministre de Louis XII.

Voilà des spécimens de nos proverbes historiques.

Quant à ceux relatifs aux mœurs, ce sont en Normandie à peu près les mêmes que partout ailleurs.

Je ne puis cependant résister à la tentation de vous citer deux ou trois dictons assez singuliers dont vous excuserez le réalisme.

Un enfant naturel s'appelle, en Normandie, un *poussin de haie*. Si vous rencontrez le *pétiot* et si vous lui demandez à qui il appartient, l'enfant répondra

avec une candeur ingénue : « J'nai pas d'père ; *ma mère m'a gagné* d'son bon ménage ».

L'ivrognerie a donné aussi naissance à nombre de dictons, témoin celui-ci :

Margot Pinton
Aime mieux pinte que démion.

Le *démion*, c'est la chopine, et vous comprenez dès lors pourquoi Margot préfère la pinte. Nos anciennes mesures étaient le *pot*, la *pinte* ou *carte*, la *chopine*, le *petit pot* et la *demoiselle* (ce qu'une demoiselle pouvait supporter honnêtement d'eau-de-vie).

Ah ! c'est que l'on boit ferme au pays du *bère gracieux*, du *gros bère*, du *bère langueyant*, du *bère qui prêche à s'n homme*, du *f... bas*. Notre boisson nationale, le cidre a mille autres épithètes proverbiales, toutes bien méritées. Si ce n'était pour rafraîchir nos gosiers, pourquoi donc grefferions-nous tant de pommiers ?

On en plante partout, même dans les cimetières. Il y a beau temps qu'un Vau-de-Vire l'a constaté :

On plante des pommiers ès bords
Des cimetières, près des morts,
Pour nous remettre en la mémoire
Que ceux dont là gisent les corps
Ont aimé comme nous à boire.

Pommiers, croissant ès environs
Des tombeaux des bons biberons
Qui ont aimé vostre breuvage,
Puissions-nous tant que nous vivrons
Vous voir chargés de bon fruitage.

Passons à d'autres défauts que l'on attribue partout aux Normands.

Tout bon et vieux Normand que je suis, je n'oserai affirmer devant vous, Messieurs, que mes compatriotes ne méritent pas le reproche qu'on leur adresse d'aimer trop la chicane. D'ailleurs, leur réputation de plaideurs infatigables est passée à l'état de chose jugée et trop fortement enracinée dans l'opinion pour qu'il soit possible de remonter le courant. Je m'incline devant cette sentence, car l'appel me semblerait téméraire. Et pourtant le verdict qui a condamné mes compatriotes est bien rigoureux et l'on a omis de leur accorder le bénéfice des circonstances atténuantes.

N'est-ce point l'esprit d'ordre, d'économie, d'épargne, encore caractéristique de nos campagnes, qui a fait si longtemps de la Normandie la terre classique de la chicane et par suite, comme le veut un vieux dicton, *le paradis des procureurs ?* Quand on a, pendant de longues années, énergiquement travaillé, *ahané* sans cesse, pour nous servir d'un mot de terroir, afin de *gaaigner* le champ qu'on laissera à ses fils, n'est-on pas poussé à défendre son bien *unguibus et rostro* contre les empiètements d'un voisin? Ce qui nous a coûté le plus de peines et de labeurs nous est toujours le plus cher.

Autrefois la Normandie était, de toutes les contrées de la France, celle où relativement le paysan était le plus libre et le plus heureux. Il y devenait facilement propriétaire, ainsi que l'établissent si péremptoirement ce chef-d'œuvre d'érudition d'un Normand, les

Etudes sur la classe agricole et l'état de l'agriculture en Normandie au moyen-âge, de M. Léopold Delisle, et les remarquables travaux consacrés au même sujet par M. Charles de Beaurepaire, archiviste de la Seine-Inférieure. Or, un proverbe d'une vérité toute primordiale dit : *Qui terre a, guerre a.* Il n'y a donc pas lieu de s'étonner si le vieux jurisconsulte Jean de la Roche-Flavin, dans son livre des Parlements de France, classait notre province parmi « les plus contentieuses et les plus litigieuses de France ».

Et puis-je en vouloir aux poëtes, aux auteurs dramatiques, aux romanciers, s'ils sont venus chercher dans mon pays les types des plaideurs les plus intrépides ?

C'est Boileau, qui, dans le *Lutrin*, nous montre les Normands assiégeant sans cesse le Palais :

> Entre ces vieux appuis, dont l'affreuse grand'salle
> Soutient l'énorme poids de sa voûte infernale,
> Est un pilier fameux des plaideurs respecté,
> Et toujours des Normands à midi fréquenté.

C'est Racine, plaçant la scène des *Plaideurs* dans une ville de Basse-Normandie, Oui, Mme la comtesse de Pimbesche, Orbesche et autres lieux, le plaideur Chicaneau et le juge Dandin, sont mes compatriotes, grâce à leur immortel créateur et peut-être la fameuse enquête sur

> Le foin que peut manger une poule en un jour

a-t-elle été inspirée par *le grand prochez meu pour un nid de pie* dont il est question dans l'*Inventaire de*

la Muse normande publiée à Rouen, au XVIIe siècle, par David Ferrand. Ce grand procès fut, paraît-il, plaidé en 1629, devant le Parlement de Rouen ; mais les *petits piars* firent défaut aux conclusions des parties et les mirent d'accord en prenant la clé des champs.

Imitant Boileau et Racine, les auteurs comiques et les chansonniers ont, à l'envi depuis trois siècles, travaillé à nous faire une réputation de chicaneurs endurcis. Ils ne sont pas les seuls.

Un Normand, le savant et regretté M. Floquet, qui a si patiemment fouillé les papiers du greffe de la Cour d'appel de Rouen, nous a révélé bien des faits curieux sur l'esprit processif de nos pères. Dans les liasses poudreuses qui se sont accumulées pendant des siècles aux archives du Parlement de Normandie, il a saisi sur le vif nos plaideurs acharnés.

« En ce temps-là, dit-il, (au XVIIe siècle) un vrai et bon Normand ne mourait pas sans avoir son petit procès au Parlement. Plus tôt, plus tard, il fallait de toute nécessité en passer par là ; c'était, voyez-vous, comme le voyage de la Mecque, où tout Musulman doit aller une fois dans sa vie.

« Ah ! s'écrie plus loin M. Floquet, qu'il connaissait bien les besoins de son époque, ce bon curé d'Avranches, Maître Jacques de Camprond, qui, en 1597, mit en lumière et dédia au Parlement de Rouen le *Psautier du juste Plaideur (Psalterium juste litigantium)*, contenant pour chaque jour un cantique de sa façon et quatre psaumes arrangés par lui, que l'honnête plaideur devait réciter exactement pour gagner

son procès. Il ne manquait pas, dans ses prônes, d'en recommander la lecture à ses paroissiens, et il prêchait d'exemple, car il plaidait sans cesse, le bon curé, et sans cesse il récitait son *Psautier du juste plaideur ;* ce qui (soit dit sans blasphème) ne l'empêchait pas de perdre, çà et là, quelques procès sur la quantité. »

Maître Jacques de Camprond n'était pas le seul des ecclésiastiques normands à plaider avec acharnement et à se mêler à toute heure des contestations de ses paroissiens. Le mal était général dans la France entière.

Pour faire cesser ces scandales le haut clergé multipliait les prescriptions. Les évêques d'Avranches, Roger d'Aumont, en 1646, et Gabriel-Philippe de Froulay de Tessé, en 1682, défendirent, sous peine de suspense *ipso facto* aux curés de quitter leurs presbytères pour s'occuper à la sollicitation des procès.

Ces menaces furent inutiles et, quelques années plus tard, Pierre-Daniel Huet, dans ses statuts synodaux de l'an 1693, essayait en vain d'un autre moyen et disait : « Quelque prudent que soit l'ancien statut de ce diocèse qui défend aux ecclésiastiques, sous peine de suspense, d'entreprendre ou de poursuivre aucun procès sans nous en avoir informé.... nous le révoquons toutefois, non que notre intention soit d'autoriser l'esprit de chicane et de contention, qui ne règne que trop parmi les ecclésiastiques de ce diocèse, mais aimant moins les retirer de cette malheureuse disposition par la terreur de la peine, qu'en leur remettant devant les yeux les avis salutaires de St-Paul.... Nous

avertissons ceux qui se rendent coupables de ce vice, et qui sont notés et diffamés dans ce diocèse par leur perverse inclination aux procès, que, s'ils ne s'en corrigent pas, nous les ferons connaître publiquement pour tels qu'ils sont, par les reproches que nous leur ferons devant toutes personnes et en toutes rencontres afin de les faire regarder avec terreur comme l'opprobre de leur ordre. »

Hélas ! Huet, le savant précepteur du Dauphin, devenu évêque d'Avranches, en édictant ces sages prescriptions, voyait la paille dans l'œil de son clergé ; il oubliait la poutre qui l'aveuglait. Ne sait-on pas, en effet, quel batailleur incorrigible il était. Ses Mémoires et sa volumineuse correspondance sont là pour en témoigner. Des procès, il en a eu toute son existence, et il a dépensé un temps incalculable à plaider contre ses moines de l'abbaye d'Aunay et de celle de Fontenay, contre ses voisins, contre ses amis, contre ses parents. Il s'est plaint à la vérité de la pluie de procès, qui a été, dit-il, l'affliction d'une partie de sa vie. Mais, si Daniel Huet a été un érudit profond et un prélat recommandable par sa piété et la pureté de ses mœurs, son amour extrême des contestations n'en reste pas moins bien et dûment établi. Et ce n'est pas là une réputation usurpée.

Si tel était l'esprit du clergé, quel était celui des fidèles ?

Assurément ce n'est qu'en Normandie que l'on pouvait concevoir l'idée de translater en vers la Coutume, comme l'ont fait le trouvère Richard d'Annebaut, au

XIIIe siècle, et un avocat du siècle dernier, dont l'œuvre anonyme est restée inédite, sans que le public y perde beaucoup.

Je pourrais citer mille exemples de procès interminables à l'issue desquels vainqueurs et vaincus se trouvaient presque toujours ruinés, comme dans la fable. Deux me suffiront.

Voici, d'abord, une querelle de trois cents ans entre deux familles nobles des environs de Vire, les La Rivière et les du Rosel de Saint-Germain, au sujet de droits honorifiques dans l'église de Saint-Germain-du-Crioult. Outre les amours-propres en jeu, il y avait à trancher un point de liturgie, celui de savoir ce qu'on doit entendre par le côté droit et le côté gauche d'une église, et la question est plus délicate à résoudre qu'on ne le croirait au premier abord. Je n'ai point à m'en occuper ici et je m'en félicite, car je serais très embarrassé d'émettre une opinion. De profonds théologiens et de savants archéologues ont longuement disserté sur ce point, sans l'éclaircir complètement. *Adhuc sub judice lis est.* La justice ne fut pas moins perplexe que moi. Elle prit son temps ; il s'écoula plus de deux siècles avant que le jugement définitif ne fût rendu. « Ceux qui avaient entamé l'affaire, dit M. Gaston Le Hardy, étaient en parfait repos bien avant l'issue de cette interminable procédure. Elle avait tant impatienté les parties que ces gentilshommes, trop faciles à tirer l'épée avaient eu recours maintes et maintes fois à l'argument du duel, et cinq ou six d'entre eux y avaient trouvé la mort. »

Autre exemple, révélé, il y a quelques années, par un membre de la Société des Antiquaires de Normandie, M. le comte Gérard de Contades. En 1732, se terminait un procès relatif au compte de tutelle des enfants de messire Jacques-René de Montpinçon, baron de Lougé. Il y avait trente ans que l'on plaidait, et c'est quand les frais dépassaient plus de dix fois les sommes en litige, que les parties avaient songé à se mettre d'accord. Il ne fallut pas moins de six grandes journées pour examiner le compte et les pièces du dossier. Tout cela pour un reliquat de 883 livres 19 sous !

Après le clergé et la noblesse, passons au tiers-état.

Selon MM. Galeron, Pluquet, Canel, Tirard et vingt autres, la passion de la chicane a régné et règne encore en souveraine dans les campagnes de la Basse-Normandie.

C'est dans les environs de Bayeux que M. Pluquet a rencontré les hommes les plus processifs qu'il y ait au monde. « Pour une vétille, dit-il, pour la plus légère discussion, ils vous menacent du sergent et *il faut* disent-ils, *que la gueule du juge en pette.* Ces paysans simples en apparence, sont familiarisés avec les termes les plus ardus de la chicane. Quand ils parlent procédure, on croirait entendre un ancien procureur de l'ancien régime.

Ces dispositions d'esprit tendent heureusement à disparaître et je ne crois pas que, de nos jours, on plaide en Normandie beaucoup plus que dans le reste de la France. N'oubliez pas, du reste, Messieurs, que

si le Normand aime encore trop les procès qui se transmettent de génération en génération, on n'a pas à déplorer chez lui ces violences contre les personnes, qui, ailleurs, n'ont souvent de fin qu'avec l'extinction des races rivales. M. Émile de la Bédollière, le spirituel auteur du Normand, dans *les Français peints par eux-mêmes*, dit judicieusement : « Dans certains pays, on s'égorge ; en Normandie, on plaide. On y combat à coups d'assignations comme en Italie à coups de stylet. Le mot *vendetta* s'y traduit par procès. » Le procédé me paraît préférable et je sais, Messieurs, que vous êtes du même avis.

Le Normand ne se fâche plus quand on lui lance ce brocard : *Normand, j'y mangerai plutôt ma dernière chemise.* Il hausse les épaules et plaide, quand le cœur lui en dit.

> Soutenons bien nos droits : sot est celui qui donne,
> C'est ainsi devers Caen que tout Normand raisonne.
> Ce sont là les leçons dont un père Manceau
> Instruit son fils novice au sortir du berceau.

Ainsi parle Despréaux, et il savait à quoi s'en tenir sur la chicane, les chicaneurs, et les frais de justice, lui,

> Fils, frère, oncle, cousin, beau-frère de greffier.

Au temps jadis, Messieurs, lorsqu'une législation beaucoup moins douce que la nôtre usait et abusait de la potence, *les prêtres normands*, disait-on, et en particulier ceux de Domfront, *faisaient payer en même temps l'enterrement et le baptême parce que leurs ouailles*

avaient l'habitude de se faire pendre. Je me hâte de vous rappeler qu'on se faisait pendre bien ailleurs qu'en Normandie. A Paris, on disait aux gens d'une honnêteté suspecte : *Vous serez un jour capitaine d'une grande réputation, on vous donnera le hausse-col en Grève*, et il n'y avait guère de jour où les habitués de cette fameuse place de Grève chômassent de spectacle. La corde, ce supplice des roturiers avait même été ennoblie par d'éclatantes infortunes. Enguerrand de Marigny — un Normand, il est vrai — avait été

Guindé la hart au col, étranglé court et net,

au gibet de Montfaucon, comme un vulgaire malfaiteur. Le baron de Samblançay, dont l'innocence fut bientôt reconnue, n'avait-il pas, lui aussi, été pendu, victime de l'ingratitude de François I[er] et de la reine-mère ? Et, au siècle dernier, un gentilhomme de grande maison ne disait-il pas un jour : « Qui est-ce qui n'a pas un pendu dans sa famille ? »

Les Normands se trouvaient donc parfois en honnête compagnie quand ils *gardaient les moutons à la lune* et

Dansaient la sarabande à cinq pieds du pavé,

Comme dit Regnaud, au temps où

Le privilège des Normands
Etait de mourir hauts et grands.
Quelqu'un venait à disparaître ?
Le chien quêtait en l'air son maître.

Ne vous étonnez donc pas, Messieurs, si jadis, en prévision de leur destinée, *les Normands naissaient*

avec un grain de chènevis dans une main et un gland dans l'autre. Le chènevis se transformait en chanvre et le chanvre devenait corde ; du gland naissait un chêne, et du chêne on faisait une potence.

Et le chanvre s'appelait alors la *salade normande ;* mais on disait aussi dans le même sens la *salade de Gascogne*, car les habitants des rives de la Garonne ne passaient pas non plus pour fort scrupuleux. « Queu chienne de salade ! s'écriait un Bas-Normand. Elle a étranglé mon père et mon grand'père, sans parler des oncles et des cousins. »

Et l'on chantait sur l'air de *Geneviève de Brabant* :

Or, écoutez, petits et grands,
Le catéchisme des Normands,
Peuple connu dans notre France
Par la chicane et la potence.
C'est la double inclination
De cette noble nation.

Mais, un jour, survint la Révolution qui abolit tant de vieux usages et qui, tout en laissant aux coupables, Normands ou autres, la liberté de se faire condamner, leur imposa l'égalité devant le supplice. On peut bien dire encore de quelqu'un, et même d'un de mes compatriotes : « Qu'il aille se faire pendre ! — C'est un homme à pendre ! — Il ne vaut pas la corde pour le pendre ! ». Il n'y a plus de gibets, et, de nos jours, quand on veut avoir de la corde de pendu, ce n'est plus à Montfaucon, ni au siège de nos anciennes hautes-justices, qu'il vous en faut aller chercher. Mettez-vous à la piste des suicidés pour entrer en posses-

sion de cet incomparable talisman qui assure la chance au jeu. Le meilleur, vous le savez, Messieurs, est la corde qui a fait passer de vie a trépas et a lancé dans l'éternité les amoureux désespérés.

Effaçons donc de notre répertoire ce dicton : *N'allez pas à Domfront, parce qu'à Domfront on pend les gens sur la mine*, ni reprocher à des juges de *pendre par provision, comme à Vire, nonobstant appel*, ainsi que se le permirent les magistrats de cette ville, le 20 janvier 1606, pour un nommé Guillaume Le Coix, de la paroisse de Caligny, qu'un puissant complice, le sieur de Crux de Bellefontaine, voulait arracher par la violence aux griffes de la justice. Le Parlement de Normandie s'émut, non sans raison, de cette singulière décision et cita à sa barre les juges du bailliage de Vire. On leur trouva des circonstances très atténuantes sans doute, car ils ne furent condamnés qu'à une amende et à la suspension pendant une année.

Malgré la suppression des potences, Domfront restera éternellement célèbre par ce diction si connu :

Domfront, ville de malheur ;
Arrivé à midi, pendu à une heure.

Ce dicton offre plusieurs variantes. L'une d'elles ajoute :

Pas seulement le temps de dîner.

Cela justifierait cet autre proverbe :

Qui a fait Normand
A fait gourmand.

Il est difficile de préciser aujourd'hui le fait qui donna naissance à ce brocard sur Domfront. L'opinion la plus vraisemblable est qu'il date des guerres de religion. Toutefois, une variante très répandue semble lui assigner une autre origine. C'est :

Domfront, ville de malheur ;
Arrivé à midi, pendu à une heure.
Quoi donc qu'il avait fait ? — Il avait volé un licou.
— Il n'avait fait qu'ça ? — La vaque était au bout.

Cette circonstance aggravante excuse la sévérité de la sentence.

Je ne voudrais pas, Messieurs, vous laisser sous ces impressions défavorables. Mais l'heure s'écoule et le temps me manque pour vous présenter la contrepartie de tous ces dictons et pour commenter devant vous certains adages très élogieux pour ma bonne et chère Normandie.

Laissez-moi vous assurer cependant que cette province qui a donné à la France des poëtes comme Malherbe, les deux Corneille, Casimir Delavigne, des savants comme Fontenelle et La Place, des artistes comme Poussin, Jouvenet, les Restout, des érudits comme Huet, le P. Daniel, Bochart et Léopold Delisle, des archéologues comme Gerville, Auguste Le Prévost et Arcisse de Caumont,

.... J'en passe et des meilleurs.

Cette province, dis-je, mérite bien toujours son honorable surnom de *Normandie, pays de sapience*, qui nous permet d'oublier celui de *pays d'empoigne*, qu'on

lui jette si souvent à la face, et que Caen, la vieille cité universitaire, est encore l'*Athènes normande*. Puis vous m'accorderez bien qu'*il y a de bonnes gens partout, comme dit le Normand*, et qu'après tout,

Si bonne n'estoit Normandie,
Saint Michel n'y seroit mie.

Pardonnez-moi, Mesdames, Messieurs, d'avoir abusé aussi longtemps de votre bienveillante attention. Mais si j'ai demandé la parole sur une des questions du programme de ce Congrès, c'est que je me suis rappelé ces trois vers du fabliau du *Segrestain*, de Jean le Chapelain :

Usaiges est en Normandie
Que, qui hebergiez est, qu'il die
Fable ou chanson lie à son hoste.

J'ai voulu me conformer à ce louable usage constaté par le vieux poëte normand, et il ne me reste plus qu'à vous remercier du fond du cœur du sympathique accueil que vous avez daigné me faire. J'en garderai, soyez-en persuadés, un constant et profond souvenir.



Séance de clôture du 11 Juin.

ÉTUDE

SUR LES

PORTRAITS PICARDS

JUSQU'A LA FIN DU XVIIIe SIÈCLE,

Par M. Henri MACQUERON.

Les XVIIe et XVIIIe siècles sont l'âge d'or de la gravure française. C'est au commencement du XVIIe siècle, avec Léonard Gaultier et après une série de tâtonnements et d'essais plus ou moins infructueux, que la gravure commence à trouver la voie dans laquelle elle va se développer avec tant de rapidité et pour parvenir à une si haute perfection. Nulle part mieux qu'en France, elle n'arrivera à réunir, sous le burin des artistes du siècle de Louis XIV, toutes les conditions qui font son charme et sa valeur, c'est-à-dire l'habileté du dessin, l'exactitude du coloris, en un mot le respect complet de l'œuvre qu'elle fixe sur le métal, qu'elle va populariser et parfois même sauver

de l'oubli en répandant en nombre considérable la figure d'objets d'arts que le temps ne respectera pas. Mellan, Nanteuil, Edelinck, Depoilly, Drevet vont porter la gravure à son apogée et, par la perfection de leur burin, par l'exactitude de leurs travaux, contribuer puissamment au développement de l'art et du goût. Sur les traces de ces illustres maîtres, une pléïade d'artistes de valeur continuera les traditions, et, deux cents ans après Léonard Gaultier et Thomas de Leu, les noms de Cars, de Cochin, de St-Aubin et de tant d'autres résonneront encore, à la gloire de la gravure française.

Vous ne vous étonnerez pas, Messieurs, qu'un Abbevillois vienne encore vous entretenir de gravure ; les concitoyens de Mellan, Poilly, Lenfant, Levasseur et Beauvarlet vous parleront toujours avec orgueil des grands artistes qui font la gloire de leur cité. Nous n'avons cependant pas l'intention d'étudier ici particulièrement l'œuvre de ces artistes dont vous parlait hier encore avec tant de compétence M. Emile Delignières, l'historien par excellence des graveurs abbevillois. Nous voudrions seulement vous entretenir quelques instants des portraits de ceux de nos ancêtres ayant reçu le jour dans cette partie de la Picardie formant maintenant le département de la Somme, et dont la gravure nous a laissé les traits avec une perfection et une vérité qui apparaissent dans un grand nombre des pièces que nous allons avoir l'honneur d'examiner devant vous. Nous arrêterons nos recherches à la fin du XVIIIe siècle, à cette époque où l'ancien monde disparaissant pour en produire un nouveau, la

gravure fait aussi place à de nouveaux procédés de reproduction qui, pour être plus pratiques et plus économiques, font regretter le temps glorieux où le burin et la pointe règnaient en maître dans l'art de la reproduction.

Nous conservons peu de portraits des personnages illustres qui ont vécu avant la fin du xve siècle, et encore pour la plupart ceux que nous possédons, faits bien après la mort de celui qu'ils représentent, ne peuvent-ils être considérés que comme des portraits de convention. Tel est principalement le cas de *Pierre l'Hermite*, le plus ancien des enfants de la Picardie dont nous ayons à parler et qui, dans les nombreux portraits que nous possédons de lui, est généralement représenté sous son aspect légendaire d'un vieillard à longue barbe, revêtu d'un froc de moine, tandis que Moncornet nous le montre comme un homme encore jeune, soigneusement habillé et ayant endossé la cuirasse du croisé.

Il faut probablement en dire autant de *Jean Lemoine*, cardinal, né à Crécy au xiiie siècle, de qui nous avons trois portraits anonymes, dont deux cependant, mais copiés probablement l'un sur l'autre, le représentent sous les mêmes traits ; dans l'un d'eux, tiré d'une vitre qui se trouvait dans la chapelle du collège fondé par lui à Paris, il porte à la main un petit édifice symbolisant le célèbre établissement d'instruction qui a sauvé son nom de l'oubli. Nous possédons encore de ces temps reculés les portraits du cardinal *Jean*

Alègrin, né à Abbeville à la fin du xiie siècle, et de trois évêques d'Amiens, *Jean de la Grange*, *Jean Rolland* et *Jean le Jeune*. Trois d'entre eux font partie d'une série de portraits de cardinaux dont l'exactitude est douteuse ; deux cependant méritent plus de confiance, car le titre indique sur quels documents anciens ils ont été gravés ; ce sont celui de Jean de la Grange trouvé, dit l'auteur, dans un mémoire ancien qui ne marque pas le lieu d'où il a été tiré, et celui de Jean Rolland, tiré de la représentation de ce cardinal, qui est en marbre sur son tombeau dans la chapelle de St-Jean Baptiste, derrière le chœur de la cathédrale d'Amiens. Nous avons enfin à retenir de cette époque le portrait de *Joachim Rouault*, seigneur de Gamaches, maréchal de France, mort en 1488, gravé par Stuerhelt, et celui de *Guillaume II de Gamaches*, premier grand-veneur de France en 1410, qui a été gravé postérieurement par Décaché.

Au xvie siècle, nous entrons dans une période où la gravure commence à fleurir, et c'est sur les traits de quatre médecins célèbres : *Sylvius*, *Fernel*, *Jean Bauhin* et *Riolan* que nous apprécions le talent des artistes de cette époque. Nous pouvons maintenant avoir confiance dans la fidélité des traits qu'ils représentent, car ils sont, ou à peu près, l'œuvre de contemporains. *Jacques Sylvius* (*del Boe)*, né à Amiens en 1478, ouvre la série. Son portrait par Léonard Gaultier, dans la chronologie collée, et nombre d'autres anonymes nous font connaître ce premier des médecins si nombreux

alors sur le sol picard, en même temps que les vers placés au bas de la gravure nous vantent les mérites de celui qui « *barbariem purgat... pharmaca correxit...* » Après lui vient *Fernel*, médecin du roi Henri II, l'émule d'Ambroise Paré et à qui trois villes se disputent l'honneur d'avoir donné le jour. Les 20 portraits que nous possédons de lui, depuis celui de la chronologie collée jusqu'à ceux gravés par Montcornet et Larmessin, s'accordent tous pour nous le représenter sous une physionomie des plus austères et des moins agréables. Fernel n'était pas un homme ordinaire ; ses louanges sont chantées à l'envi dans les dystiques qui accompagnent ses portraits :

Ingens Ferneli τον και φερει ηλιος ανδρα.
Physicus, Orator, Celsus et alter eras.

Jean Bauhin naquit à Amiens en 1511 : fidèle adepte du protestantisme naissant, il eut une existence pleine de tourments et dut quitter la France pour se retirer à Bâle où ses deux fils, Jean et Gaspard, s'illustrèrent après lui dans la pratique de la médecine. Les trois portraits que nous avons de lui, gravés un au burin et deux sur bois, ont été faits certainement pendant son exil ; au dessous des traits austères du calviniste, nous lisons ces deux vers qui retracent les tribulations de cette vie agitée :

Gallus eram, Christum tandem confessus et Anglis
Et Medicus Belgis, et Basilea tuus.

Enfin *Riolan* clôt la série de nos médecins illustres du XVIe siècle ; nous ne possédons de lui qu'un seul

portrait gravé par Halbeeck alors qu'il avait soixante-dix ans et inséré dans l'édition de ses œuvres donnée par Plantin en 1610 ; mais nous sommes plus heureux pour son fils, *Jean Riolan*, né à Amiens en 1580 et dont nous avons plusieurs portraits gravés par des artistes anonymes, par Rousselet et par Michel Lasne : ce dernier surtout est magnifique et d'une vérité d'expression remarquable.

A côté de ces hommes illustres, n'oublions pas le savant *Jean Vatable* ou *Watteblé*, professeur d'hébreu au collège royal, né à Gamaches au commencement du XVI[e] siècle, que Léonard Gaultier a compris dans sa chronologie collée et dont la Bibliothèque Nationale conserve plusieurs autres portraits de petit format dus à des artistes anonymes ; *Jean des Caurres*, principal du collège d'Amiens, né à Moreuil en 1540 et dont un artiste également anonyme nous a conservé les traits; et la rare gravure de Poilly représentant le révérend père *Pascal d'Abbeville*, prédicateur capucin.

Nous arrivons au XVII[e] siècle, à l'époque où la gravure française sortie des tâtonnements du premier âge et en pleine possession d'elle-même arrive, entre les mains d'une prodigieuse quantité d'artistes de premier ordre, à son complet épanouissement. Nous n'avons plus de crainte désormais : tous nos compatriotes nous sont maintenant connus, et chaque artiste a été fier de fixer sur le cuivre les traits de tous ces grands hommes qui font la gloire d'un pays ou de ceux qui, plus modestes, n'en ont pas moins consacré une vie

entière au développement de la science ou à la pratique de toutes les vertus.

A tout seigneur, tout honneur. Nous commencerons, si vous le permettez, par les artistes mêmes à qui nous devons tant, Mellan, Lenfant, Depoilly. *Claude Mellan*, né à Abbeville le 23 mai 1598, fut l'élève de Thomas de Leu et de Léonard Gaultier ; l'un des premiers, il perfectionna l'art auquel il devait consacrer avec tant d'éclat une carrière presque séculaire. Mellan a pris lui-même le soin de nous conserver ses traits, et vous connaissez tous cette charmante figure d'artiste dont la physionomie piquante et pleine de finesse est encore rehaussée par le gracieux costume Louis XIII qui drape le buste. Plus tard le portrait de Mellan fut encore gravé par Edelinck, pour la galerie des hommes illustres de Perrault; par Marlié Lépicié pour la suite d'Odieuvre et par un artiste anonyme allemand qui l'a qualifié, par pure méprise du reste, du titre de Directeur d'Académie.

La figure de *Jean Lenfant*, l'un de nos meilleurs graveurs de portraits, n'est connue que depuis peu par une bonne gravure de Langlois que nous avons trouvée à la Bibliothèque nationale, où elle était encore ignorée des amateurs picards. L'épreuve est avant la lettre, et c'est aux soins d'un vieil amateur ou d'un bibliothécaire prévoyant que nous devons de savoir le nom de l'homme qu'elle représente. Au bas de la feuille sur laquelle elle est fixée, se trouve cette précieuse mention d'une écriture ancienne et probablement presque contemporaine du graveur : Voilà le

portrait de défunt M. Lenfant, graveur. Notre artiste est représenté en buste de trois quarts, coiffé à la Louis XIV et vêtu d'un manteau relevé pour laisser passer le bras gauche qui tient un livre posé sur les genoux, le tout dans un ovale équarri ; sur la tablette est le nom du graveur Langlois.

François Depoilly naquit à Abbeville en 1622 et fut le chef d'une dynastie de graveurs ; mais aucun de ses fils ou de ses neveux ne le dépassa ni même l'égala. Comme Mellan, Depoilly avait voulu graver son portrait, mais la mort ne lui en laissa pas le temps ; il le dessina seulement et ce fut Roullet qui entreprit de le graver pour en faire présent aux enfants de son ancien maître ; lui même mourut avant de l'avoir terminé et Pierre Drevet se chargea de l'achever. On reconnaît aisément, dit Mariette, son travail dans la perruque et dans plusieurs parties de la tête. Cette gravure, à laquelle le malheur semblait vouloir s'acharner, est du reste magnifique et c'est une des plus belles et des plus rares pièces de la série des portraits picards.

Après avoir payé aux maîtres de la gravure abbevilloise le juste tribut qui leur est dû, nous pouvons entreprendre l'étude des portraits de ce grand siècle. Nous possédons maintenant les traits de tous les évêques qui ont occupé le siège de St-Firmin, et après avoir mentionné le portrait fort ordinaire de Mgr. *Lefebvre de Caumartin* gravé par Boudon, nous nous arrêterons un moment sur ceux de son successeur, Mgr. Faure. Mgr. *François Faure* est, de tous nos évêques, celui dont les traits furent le plus souvent reproduits au cours de son long et brillant épiscopat ; nous

possédons de lui un portrait de petit format gravé par Noblin, trois autres in-folio dus aux burins de Masson, Landry et Humbelot, sept gravés par Lenfant qui semble avoir eu une prédilection particulière pour ce prélat et dont les différents portraits à peu près pareils pour la figure, varient surtout dans les ornements du cadre, les chiffres ou les armoiries qui ornent les coins de l'ovale et dans les dates qui indiquent l'époque exacte de chaque planche ; enfin, Picard le Romain a, dans une superbe gravure de 1682, qui ne mesure pas moins de 0,506 sur 0,441, reproduit avec un burin magnifique la figure du grand évêque. De Mgr. *Feydeau de Brou*, successeur de Mgr. Faure, nous possédons trois portraits, un de petite taille gravé par Jollain et deux autres de très grand format, différant fort peu l'un de l'autre, qui sont l'œuvre de Gantrel et de Trouvain.

A côté de ces évêques, citons trois saintes femmes : *Gabrielle Foucart*, en religion de *Jésus Maria*, née à Abbeville le 15 avril 1568, fondatrice de l'ordre des Minimesses en France ; les nombreux portraits que nous possédons d'elle ne sont pas tous ressemblants, puisque Jollain et Poilly nous la montrent avec une figure pleine, tandis qu'une autre gravure du même Poilly et celle de Lenfant, la plus rare de toutes, nous la représentent sous les traits ascétiques d'une femme usée par les jeûnes et les tracas ; *Catherine de Vis*, née à Abbeville en 1579, une des premières religieuses du couvent fondé par la précédente, qui a eu son portrait gravé par Regnesson en tête de l'histoire de sa vie, publiée en 1650 par Simon Martin, et la vénérable mère

Charlotte de Sainte-Ursule, bienfaitrice des Révérendes Mères Ursulines d'Amiens, dont nous devons le beau portrait au burin de Thomassin.

Rappelons encore dans l'ordre religieux : les trois fleurs de lys spirituelles de la ville de Péronne, *Françoise Reynard*, *François Oubrel* et *Claude Thuet*, gravés dans l'ouvrage de Catherine Levesque ; un autre portrait de Claude Thuet, édité par Mariette et d'une assez grande rareté ; *Claude Frassen*, définiteur général des Capucins, né près de Péronne en 1620, gravé par Moreau, Sergent et dans la suite de Desrochers ; *Mathieu Lescot*, doyen de Saint-Vulfran d'Abbeville en 1655, *Louis de Machault*, prieur de St-Pierre d'Abbeville, *Henri d'Argouges*, abbé du Mont-Saint-Quentin en 1677, trois œuvres excellentes de Lenfant ; puis encore le *Père Nicolas Barré*, de l'ordre des Minimes, né à Amiens en 1621, représenté par Simonneau, sur son lit de mort ; *Lucas de Muin*, général de l'ordre de Prémontré, né à Amiens en 1657, qui se trouve dans la suite de Desrochers ; *Nicolas Corniet*, grand maître du collège de Navarre, dont Bossuet prononça l'éloge funèbre et qui a son portrait gravé par Duvaux ; *Charles du Chemin*, un solitaire de Port-Royal, par Gautrot et Mathey et enfin la magnifique gravure de Nanteuil qui nous représente *François Blanchart*, abbé de Sainte-Geneviève, né à Amiens en 1606.

Nous voici arrivés à l'une des plus grandes et des plus nobles gloires de notre province, à l'homme extraordinaire dont nos prédécesseurs ont si bien compris le génie quand, il y a cinquante ans, ils plaçaient sous

le patronage de *Ducange* la jeune Société d'Archéologie, devenue aujourd'hui la grande et puissante Société des Antiquaires de Picardie ; c'est à l'abri du nom de ce grand homme que l'amour et l'étude du pays se sont développés parmi nous, et à cette préoccupation constante que la ville d'Amiens doit le plus beau de ses édifices civils et les monuments qui ornent ses places publiques. Nous avons de Ducange trois portraits : un par Giffard, le plus beau de tous, dont il existe deux états différents et où le grand homme est représenté de face dans un cadre ovale et nous montrant cette physionomie puissante et calme caractérisant si bien le travailleur infatigable et le grand érudit ; un autre gravé par Lubin pour les hommes illustres de Perrault, et un dernier dans la suite de Desrochers, très beau également, au bas duquel un versificateur doué de plus de bonne volonté que de talent a composé un quatrain fort élogieux sans doute, mais dont la poésie n'est pas à la hauteur du génie qu'elle célèbre. La Bibliothèque nationale possède aussi un beau portrait de Claude Dufresne du Cange, fils aîné du grand amiénois.

Ducange était un savant et un érudit ; *Voiture* fut un littérateur et un poëte. Il créa, dit M. Ubicini, la finesse et la délicatesse de la langue, affina le style, assouplit la phrase. Homme du monde accompli, le plus écouté de tous ces fins esprits de l'Hôtel de Rambouillet, où il brille sans conteste entre la malicieuse Angélique d'Angennes et la belle Julie, tel nous apparaît Voiture dans les portraits assez nombreux que nous possédons de lui et notamment dans celui gravé

par Nanteuil d'après Philippe de Champagne et qui se trouve en tête de l'édition de ses œuvres de 1650. En le voyant ainsi, le sourire aux lèvres, la perruque frisée avec soin, le col posé d'une façon irréprochable, le pourpoint richement décoré sans tomber dans un luxe ridicule, nous sommes persuadés de la vérité du quatrain qui complète la gravure :

Tel fut le célèbre Voiture,
L'amour de tous les beaux espris.
Mais bien mieux qu'en cette peinture
Tu le verras dans ses écris.

Et dans un autre, gravé par Desrochers, nous reconnaissons aussi la vérité de ces vers qui définissent en quelques mots le genre spécial dans lequel brillait notre écrivain :

En prose ainsi qu'en poésie
D'un style délicat et fin,
Dans ses écrits Voiture alie
Le tendre et le galant, le simple et le badin.

Nous possédons encore quelques autres portraits de Voiture, un de Lubin pour les hommes illustres de Perrault, un très joli et très fin dû au burin d'Ingouf, et plusieurs autres d'une exécution très inférieure qui ne sont que de faibles copies des précédents.

A côté des grands noms que nous venons de citer, nous rencontrons un homme qui, dans un genre différent, fut une des gloires de son pays et ressuscita une science oubliée depuis des siècles. *Nicolas Sanson*, le père de la géographie et le chef d'une dynastie de géographes, naquit à Abbeville le 20 décembre 1600 ;

à peine âgé de seize ans, il dressait une carte de l'ancienne Gaule, supérieure à toutes celles qui existaient alors. Nous ne possédons de lui qu'un seul portrait ancien, mais gravé par un des maîtres du genre, Edelinck. Le géographe est vu presque de face, le corps tourné à gauche, et sur la tablette sont les armoiries de sa famille qui occupait depuis longtemps des charges municipales à Abbeville. En même temps que lui, citons *Pierre Duval*, son neveu et son élève, né à Abbeville en 1619, dont les nombreux ouvrages aujourd'hui oubliés, eurent une grande vogue lors de leur publication : c'est Langlois à qui nous devons déjà plusieurs portraits picards et qui nous a transmis les traits de Duval dans une belle estampe in-folio, dont il existe deux états différents. Enfin, rappelons aussi un troisième abbevillois qui s'intitulait géographe mais qui, d'après son livre du Miroir de l'Univers, devait être plutôt un de ces astrologues si nombreux alors, *Jean de Gaudebout*, dont le portrait in-quarto gravé par Lenfant est d'une excessive rareté.

Nous n'aurions garde d'oublier, dans ce siècle de Louis XIV si savant mais aussi si belliqueux, les picards qui s'illustrèrent sur les champs de bataille. A leur tête se fait remarquer l'illustre maréchal *de Boufflers*, qui dut à ses victoires de nombreux portraits, mais aussi quelques caricatures comme celle où il est représenté en général de la dragonnade ; puis, *Aloph et Adrien de Wignacourt*, grands-maîtres de l'ordre de Malte ; le portrait du premier gravé par de Larmessin d'après Michel-Ange de Caravage est surtout remar-

quable ; *Charles de Monchy, maréchal d'Hocquincourt*, plus brave soldat que bon français, dont Boissevin, Nocret, de Brun, Jollain et autres nous ont conservé les traits dans de magnifiques compositions ; les portraits gravés par Moncornet de *Charles de Rambures, Jean de Rambures* et *François de Rambures*, tous trois maréchaux de camp des armées du Roi et gouverneurs des villes de Doullens et du Crotoy ; et enfin tous ces gentilshommes picards, les de *Croy*, les de *Luynes*, les de *Chaulnes*, les de *Créquy*, les de *Mailly* qui versèrent leur sang sur les champs de bataille pour Dieu, pour le roi et pour la patrie.

Nous n'en finirions pas s'il fallait détailler les portraits qui nous restent à examiner des picards illustres du XVIIe siècle. Force nous est d'abréger et de citer rapidement : *Philippe Hecquet*, doyen de la faculté de médecine de Paris, né à Abbeville, dont le portrait a été gravé par Daullé ; *Blasset*, l'auteur du Petit Pleureur et des statues qui décorent la cathédrale d'Amiens, gravé par Lenfant ; *Samuel Desmarets*, pasteur protestant né à Oisemont en 1599, et les portraits que nous avons de lui dont le plus remarquable dû à Matham se trouve dans « Effigies et vitæ professorum academiæ Groningoe » ; les membres de l'illustre famille des *Caumartin* et notamment *Louis de Caumartin*, garde des sceaux de France, dont nous possédons un beau portrait anonyme ; *Manessier de Brasigny*, archevêque de Lyon, né à Abbeville, gravé par Laisné ; *Manessier de Guibermaisnil ou de Maison*, religieux augustin, dont nous citerons un beau portrait gravé par Wille et un autre beaucoup plus petit, mais plus rare ;

Manessier de Préville, procureur du roi à Abbeville, par Lenfant, à qui nous devons encore *Jacques Gaillard, seigneur d'Omâtre*, président au présidial d'Abbeville, et *François de la Garde, sieur de Cumont*, maïeur d'Abbeville ; *Jean Rohault*, philosophe et physicien, ami de Molière, né à Amiens en 1626, qui se trouve dans la suite de Desrochers ; *Philippe Pigné* d'Abbeville, avocat au Parlement, dont le portrait a été gravé par Nicolas Pigné en 1704, ainsi que l'atteste une mention mise au bas et qui n'est pas encore entièrement expliquée ; et enfin les hommes illustres qui ont rempli des fonctions publiques en Picardie, comme *Ludovic de Vieures*, gouverneur d'Abbeville, par de His ; *Louis de Lorraine*, duc de Joyeuse et de Ponthieu, par Frosne ; *Charles de Valois*, comte de Ponthieu, par Daret ; *Louis de Valois*, comte de Ponthieu, par Mellan et de His ; *Pierre Rouille*, Libellorum supplicum Magister Picardiæ Præfectus, par Landry ; *Adrien de Heu*, président du présidial d'Abbeville, par de His ; comme les *d'Harcourt*, les *Lesdiguières*, les *Cossé-Brissac*, les *Cambout de Coislin*, qui furent gouverneurs de nos villes ou colonels de nos régiments.

Avec le XVIIIe siècle, nous arrivons à la décadence de l'art de la gravure et nous verrons en même temps diminuer et la quantité de nos portraits picards et leur valeur artistique. « L'ancienne manière, dit M. le vicomte Delaborde, y est toujours sensible, mais elle commence à s'altérer et ne tardera pas à se voiler de plus en plus sous les artifices d'une pratique spirituelle

à outrance et d'une élégance recherchée jusqu'à l'afféterie. »

Nous possédons cependant encore quelques planches de premier mérite et qui ont droit à une sérieuse attention. En première ligne, il faut citer le superbe portrait de Mgr *Sabatier*, évêque d'Amiens, par Jacques-François Cars ; le prélat vu de face en camail ayant au cou la croix pastorale se détache admirablement du cadre ovale qui l'entoure et au bas duquel sont ses armoiries; peut-être pourrait-on reprocher à la tête d'être trop petite pour le reste du corps. Les nombreux portraits de Mgr *de la Motte* gravés par Hubert, Bradel, Vangelisty joignent aussi à une bonne entente de la composition un burin soigné et une ressemblance maintenue, qui ne varie que dans celui gravé par Bourgeois d'Amiens, triplement intéressant au point de vue du graveur, de la rareté et des différences de type et d'aspect qu'il a avec les autres. Ceux de Mgr *de Machault* qui succéda au long épiscopat de Mgr de la Motte ne sont intéressants qu'au point de vue du portrait, mais n'ont aucune valeur artistique. Enfin, pour clore la série des évêques d'Amiens dans le cadre que nous nous sommes tracé, citons le rare portrait de Mgr *Desbois de Rochefort*, évêque constitutionnel de la Somme, gravé alors qu'il n'était encore que curé de Saint-André des Arts, où sa vertu et sa bonté étaient célèbres d'après les vers qui accompagnent la gravure.

Un autre portrait qui a droit aussi à une mention toute spéciale est celui de *Claude Capperonnier*, né à Montdidier le 1er mai 1671, gravé par Lépicié en 1741.

Le savant helléniste est à une fenêtre, vu de face, l'air pensif, une main soutenant sa tête et l'autre posée sur un livre : en dehors de la fenêtre, se trouvent des livres et des parchemins parfaitement rendus ; la tête très bien éclairée est d'une expression tout à fait remarquable. Citons encore comme gravures nous rappelant le grand style et la puissance des artistes du siècle précédent, le portrait de *Levasseur*, graveur né à Abbeville en 1753, buriné par lui-même d'après le tableau de Greuze qui se trouve au musée d'Abbeville ; celui gravé par Benoit du célèbre sauveteur *Jean Bousard*, garde-pavillon du port de Dieppe né à Ault en 1733, et celui du dernier des intendants de Picardie, *François-Marie-Bruno Comte d'Agay*, gravé par Cathelin, au bas duquel se trouve cette phrase élogieuse pour l'administrateur *: Virtuti, justitiæ, humanitati, Civitas Sanquitinensis offerebat.* 1686.

Le plus illustre des enfants d'Amiens au XVIIIe siècle est aussi celui dont nous conservons le plus grand nombre de portraits : nous avons nommé *Gresset*, dont un membre regretté de la Société des Antiquaires de Picardie nous a laissé la charmante statue qui orne la bibliothèque de cette ville. Tous ces portraits ne se ressemblent pas complètement : le plus connu qui a servi de type à toutes les reproductions modernes et probablement le plus authentique a été gravé par St-Aubin d'après le tableau de Nattier et reproduit sur acier par Sixdeniers. Gresset y est vu presque de face dans une tenue soignée et élégante et avec le sourire qui ne devait jamais quitter les traits de cet aimable poëte. Nous appellerons aussi votre attention sur un

portrait très rare de l'auteur de Vert-Vert, gravé au burin par d'Elvaux en 1787, d'après le buste de Berruer, dans lequel Gresset est vu de profil à droite, la figure calme et même pensive, offrant certaines dissemblances avec le type popularisé depuis. Enfin, dans une édition de ses œuvres publiée par Volland en 1794, se trouve une gravure avant toute lettre, qui doit avoir la prétention de représenter Gresset, mais où nous ne pouvons reconnaître aucun des traits qui nous sont familiers, nous étonnant de voir notre poëte revêtu du long manteau du siècle précédent et coiffé d'une énorme perruque à la Louis XIV.

Un autre picard devenu célèbre et dont les portraits sont nombreux est le joyeux *Vadé*, l'auteur de la Pipe cassée et du Catéchisme poissard, né à Ham en 1720. Dans les nombreuses pièces qui nous rappellent ses traits, nous reconnaissons dans tout son épanouissement le style de la fin du XVIIIe siècle, devenu élégant par l'influence des Boucher et des Watteau mais ayant perdu l'aspect grave et superbe des œuvres du siècle précédent : les portraits de Vadé, généralement non signés, sont entourés de compositions maniérées où abondent les fleurs, les fruits et les colombes, et accompagnés de quatrains qui rendent hommage à son caractère, comme celui-ci :

Bon citoyen, ami fidèle,
Plaisant sans fiel et galant sans fadeur,
Il n'eut de maître que son cœur ;
La nature fut son modèle.

ou cet autre qui peint parfaitement le genre littéraire du personnage :

Sa muse qui n'était pas fière,
En se jouant au bord de l'eau,
Aimait à tracer le tableau
Des plaisirs de la Grenouillère.

Nous avons déjà trop abusé de vos instants, Messieurs, par cette nomenclature trop sèche qu'impose la nature de notre sujet : nous passerons donc rapidement sur les portraits qui nous restent à examiner et qui ne représentent plus guère que des célébrités locales et des gravures d'un intérêt secondaire au point de vue artistique. Rappelons donc seulement les portraits du Père *Louis de Poix*, religieux capucin, né à Croixrault en 1714 ; de *Louis-Guillaume de Cambrai de Digny*, directeur de l'épargne de S. A. R. à Florence, né à Roye le 16 décembre 1793, gravé par Faucci en 1766 ; de *Jean Vaquette Fréchencourt de Gribeauval*, célèbre restaurateur de l'artillerie, gravé à l'eau forte par Thiollet ; de *Jean-Baptiste Denamps*, professeur émérite au collège d'Amiens, œuvre de Miger ; du musicien *Noblet*, né à Abbeville en 1715, gravé par Elisabeth Pourvoyeur ; de *Bosquillon*, médecin né à Montdidier en 1744, gravé par Saint-Aubin ; du graveur abbevillois *Jacques Aliamet*, dont un très rare exemplaire se trouve à la bibliothèque d'Abbeville ; et enfin ceux des trois demoiselles de *Mailly-Nesle*, qui eurent une célébrité toute particulière et dont l'un des portraits celui de la *duchesse de Châteauroux*, gravé par Balechou, mérite l'attention.

Le XVIIIe siècle a créé de nouveaux genres de gravure inconnus jusqu'alors, la gravure à la manière noire, la gravure au lavis, la gravure en couleur. Du dernier de ces procédés, nous avons une pièce capitale qui se trouve à l'Exposition du Cinquantenaire ; c'est le portrait, gravé par Janinet, de *Mlle Bertin*, marchande de modes de la reine Marie-Antoinette, née à Abbeville le 2 juillet 1744. « On ne connaît de ce portrait, disent MM. Portalis et Beraldi, que quelques rares exemplaires : ils ne portent point le nom du personnage. Mlle Bertin est vue presque de face. Cheveux bouclés et étagés recouverts d'une mousseline formant bonnet. Corsage décolleté, les épaules couvertes d'un fichu noué sur le devant du corsage. Chef-d'œuvre de gravure en couleur ; jamais on n'a obtenu plus de fondu et plus d'harmonie dans les teintes. Le modelé est aussi très remarquable. » Cette pièce aussi belle que rare a atteint dans les ventes le prix de 351 fr.

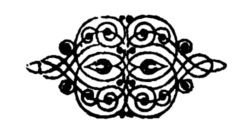
Chrétien et Quenedey, son associé, avaient inventé un appareil mécanique appelé le Physionotrace, qui faisait facilement reproduire le profil du modèle que Chrétien gravait ensuite au lavis. Nous devons à ce procédé les portraits de *Lesueur*, célèbre compositeur de musique, né au Plessiel près Abbeville le 15 février 1763 ; du philantrope Parmentier, dont les épreuves se rencontrent difficilement ; de *Beauvarlet-Charpentier*, organiste, né à Abbeville en 1730, dont il existe encore un autre portrait gravé par Miger ; et de *Jourdain de l'Eloge*, né à Amiens en 1728.

Le XVIIIe siècle agonise ; la société française est pro-

fondément remuée par les symptômes avant-coureurs de la crise qui va ébranler, puis détruire l'ancien ordre de choses ; 1789 arrive et nous n'avons plus à nous occuper que des portraits des Députés que la Picardie envoie aux Etats-Généraux pour réformer la vieille France. Un éditeur, Déjabin, publie la série des portraits gravés au burin des membres de l'Assemblée constituante, parmi lesquels nous remarquons *Maury*, *les deux Lameth*, *Delattre*, *Liénart*, *Florimond Leroux*, quelques-uns gravés par Voyez d'Abbeville. Un autre éditeur, Levachez, publie une autre série gravée à la manière noire, mais celle-là incomplète, où nous ne pouvons relever que les noms du *Comte de Crécy*, de *Duval de Grandpré*, de *Maury* et de *Lameth*, ces deux derniers devant au rôle important qu'ils jouent à l'Assemblée une infinité d'autres portraits. Un seul conventionnel de la Somme a eu ses traits reproduits dans la gravure : c'est *André Dumont*, le courageux et modéré député d'Abbeville, dont le portrait gravé par son compatriote Danzel est excessivement rare. N'oublions pas enfin en terminant, *Hugou de Basseville*, né à Abbeville, ambassadeur de la République Française à Rome, où il périt tragiquement le 21 janvier 1793, le général *Barbou-Descourières*, aussi né à Abbeville, qui se distinguera dans les rangs de l'armée Gallo-Batave, et un simple capitaine de vétérans, le brave *Pocquet*, de Rue, qui dut au sang-froid et à l'intrépidité avec laquelle il calma une émeute de ses soldats l'honneur de voir ses traits reproduits par la gravure.

Nous avons terminé, Messieurs, ce rapide et pour-

tant trop long exposé des portraits de nos concitoyens jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Heureux si nous avons pu ne pas trop fatiguer votre bienveillante attention et rappeler à votre mémoire quelques-uns des grands hommes dont la Picardie doit être fière et qui ont droit à notre constante étude comme aussi à notre respect et à notre admiration.



Séance de clôture du 11 Juin.

L'ÉCOLÂTRE DE NOYON

ET LES ÉCOLES DE CETTE VILLE

JUSQU'AU MILIEU DU XIIIe SIÈCLE,

PAR M. COÜARD-LUYS.

Les historiens et annalistes de Noyon ne se sont pas occupés d'une façon spéciale des origines et des transformations du collège de cette ville.

A quelle époque ce collège, qui ne fut pas sans jouir de quelque réputation, a-t-il été fondé ? Par qui ? Dans quelles conditions ? A cette première question, toute naturelle, que se pose l'esprit, il est malaisé de répondre, si l'on n'a pour s'éclairer que les histoires imprimées jusqu'à ce jour (1). La solution du problème de-

(1) Ce travail formera le premier chapitre d'une histoire du Collège de Noyon que nous préparons actuellement. Depuis le jour où il a été lu au Congrès, et nous le publions ici sans y introduire aucune modification, M. l'abbé Morel, curé de Chevrières, a fait paraître une savante étude, à laquelle nous renvoyons, et qui a pour titre : *Les Écoles dans les anciens diocèses de Beauvais, Noyon et Senlis*. Compiègne, 1887, Tome VII du *Bulletin de la Société historique*.

vient plus facile si l'on est à même de consulter le premier volume de l'Inventaire des Archives de l'Oise (1) et de dépouiller nos précieuses archives, spécialement celles de l'Évêché et du Chapitre de Noyon ainsi que le fonds de l'Hôpital Saint-Jacques.

On peut alors établir par des textes précis qu'il existe des écoles à Noyon dès le XIe siècle, et à coup sûr dès le XIIe ; qu'elles sont sous la direction de l'Écolâtre, dont les droits et les devoirs sont parfaitement définis ; enfin que les écoliers pauvres ont la faculté d'acquérir l'instruction aussi bien que les écoliers plus fortunés, grâce à la fondation d'hôpitaux créés pour les recevoir.

On suit sans trop de difficulté les transformations subies par ces hôpitaux qui, dès le XIVe siècle, se réduisent à deux, celui de St-Jacques « *Hospitale Sancti Jacobi* », et celui de Robert Le Fèvre, « *Hospitale magistri Roberti Fabri,* » tous deux étant administrés par le Chapitre de la cathédrale.

Et l'on constate, au XVIe siècle, que le collège n'est pas autre chose que la réunion de ces hôpitaux et des grandes écoles, « *magnæ scolæ,* » réunion effectuée antérieurement à l'Ordonnance d'Orléans.

Préparant depuis plusieurs années une histoire complète du collège de Noyon, nous nous bornerons à produire aujourd'hui les textes qui concernent l'Éco-

(1) Inventaire sommaire des archives de l'Oise. Série G. Tome 1er. 1878. — Voir, entre autres articles, l'analyse du cartulaire du Chapitre de Noyon (G. 1984), pages 317-388.

lâtre de Noyon et les écoles de cette ville jusqu'au XIII[e] siècle.

On donnait, dans les pays du Nord, le nom d'Écolâtre — *scolasticus* ou *magister* — au maître à qui était confié l'enseignement dans les écoles épiscopales et monastiques. Cette charge était le plus souvent exercée par un chanoine, un simple prêtre ou un moine de St-Benoît, dit M. Léon Maitre (1), qui ajoute que « pendant longtemps les écolâtres furent confondus dans la foule des autres chanoines sans aucune distinction ni prérogative. C'est à la fin du XI[e] siècle seulement que cette charge semble avoir été érigée en office avec émoluments spéciaux » (2); les fonctions de l'Écolâtre, remarque ailleurs le même érudit, « étant avant le XIII[e] siècle à peu près les seules où le talent pût se montrer dans tout son éclat, furent toujours recherchées par les hommes remarquables » (3).

C'est précisément dans les textes de la seconde moitié du XI[e] siècle que nous rencontrons pour la première fois la mention d'un Écolâtre. Dans une charte de l'évêque Baudouin 1[er] « *inter nos et advocatos* » (4), datée du 27 mai 1058, figure parmi les témoins appelés à apposer leur seing *Adelardus*, « *signum Adelardi*

(1) Léon Maitre. — Les Écoles épiscopales et monastiques de l'Occident depuis Charlemagne jusqu'à Philippe Auguste, page 185.

(2) *Ibidem*, page 188.

(3) *Ibidem*, page 191.

(4) Arch. de l'Oise. — Cartulaire du chapitre de Noyon, folio 63. (G. 1984).

scolastici », qui vient immédiatement après le doyen, l'archidiacre, le prévôt et le chantre. Quelques années plus tard, en 1064 et 1066, il figure au même titre dans la charte de fondation de l'abbaye de St-Barthélemy de Noyon, 8 mai 1064 (1), et dans l'acte de translation des reliques de St-Éloy, 25 juin 1066 (2).

Est-il en réalité le plus ancien Écolâtre? Rien ne nous permet de l'affirmer, mais on peut le supposer sans trop de témérité, en se rappelant que « le XIe siècle fut le point de départ d'une véritable renaissance » (3), que « les premières tentatives d'organisation générale remontent seulement à la fin du XIe siècle » (4), et que les évêques qui occupèrent alors le siège épiscopal de Noyon étaient Baudouin Ier (1044-1068), Ratbod II (1068-1098), et Baudry, (1098-1113). Du premier, Le Vasseur nous apprend qu'il était « excellent Prédicateur qui alloit et tracassoit souvent parmy son peuple avec beaucoup de fruict » (5). Quant au second, il était qualifié « *ab genere magno, scientiâ, piis moribus apprime laudatus* » (6). Le Vasseur consacre tout un chapitre à rendre « tesmoignage de la grande doctrine et érudition de Radbode » (7), et l'Histoire littéraire de la France, après avoir dit de

(1) Gallia christiana. — Tome X, col. 367.
(2) *Ibidem*, col. 385.
(3) Léon Maître. *Opus cit*, p. 299.
(4) *Ibidem*.
(5) Le Vasseur. — Annales de l'église cathédrale de Noyon, page 764.
(6) *Ibidem*, page 778.
(7) *Ibidem*, page 783.

lui qu'il était « *vir sane doctissimus* » (1), qu'il avait le don de la parole, qu'il « préchoit, enseignoit, administroit lui-même les sacrements et la justice », dresse le catalogue de ses écrits. Enfin l'évêque Baudry ne le cède en rien à ses devanciers. Élevé « dans la connoissance de la religion et des lettres » (2), les progrès qu'il y avait faits lui avaient frayé les voies aux dignités de chanoine et d'archidiacre dont il fut revêtu dans l'église de Noyon, et, en 1098, il était élu pour succéder à Ratbod II. « S'il fut pieux, il ne fut pas moins sçavant » (3), dit Le Vasseur, et, si le vieil annaliste de Noyon se trompe en lui attribuant la paternité de plusieurs chroniques dont l'auteur est Baudry, chantre de la cathédrale de Thérouanne, il n'en est pas moins vrai que, comme le remarquent les auteurs de l'Histoire littéraire, « St-Godefroi, évêque d'Amiens, avoit une si haute idée du sçavoir de ce Prélat, qu'il le croïoit Auteur de la Chronique de Cambrai » (4), et le conjurait instamment « de faire la même chose en l'honneur du diocèse d'Amiens ». Il peut donc se faire que la renaissance des lettres à Noyon ait coïncidé avec l'avènement au siège épiscopal de ces prélats éminents, et que le premier d'entre eux ait précisément créé dans ce but à Noyon la charge d'Écolâtre qui existait déjà dans des diocèses voisins.

(1) Histoire littéraire de la France. Tome VIII, p. 455.
(2) *Ibidem*, tome IX, page 579.
(3) Le Vasseur. — *Opus cit*, p. 792.
(4) Hist. litt. de la France. IX, p. 580.

Si *Adelardus* est le seul Écolâtre que nous ayons à citer pour le xi° siècle, nous sommes plus heureux au xii°, et nous pouvons donner une liste d'Écolâtres un peu plus fournie.

Tout d'abord, dit l'Histoire littéraire, on découvre dans les chartes de Baudry « deux scolastiques de l'église de Noïon, qui montrent que Baudri fut soigneux d'y entretenir les études convenables à des clercs. Guarmond remplissoit cette dignité en 1102 et Arnoul en 1108 » (1). Il est parfaitement exact que « *Guarmundus* » a été revêtu de la dignité d'Écolâtre (2) ; quant à Arnoul, il n'en est pas de même, et cette erreur provient d'une mauvaise interprétation d'un texte mal ponctué par Le Vasseur (3). De 1105 en effet à 1119 l'unique Écolâtre est *Fulcherius*, qui figure en cette qualité dans une charte « *de altari de Nouslus*, 1105 » (4); dans une autre « *de altari de Athias monasterio Sancti Theodorici concesso* », 1105 (5) ; dans une autre relative à l'établissement des chanoines réguliers dans l'église de Ham, 1108 ; dans une autre « *de altari de Sally et de Fregilcurt*, » de 1109 (6), dans une autre « *de altari de Fins dato monachis*

(1) *Ibidem*, ix, p. 583.

(2) Martène, Amplissima collectio I. 599. « *Signum Guarmundi scolastici* ».

(3) Le Vasseur ponctue à tort une charte de l'évêque Baudry, de 1108, relative à l'église de Ham, « *archidiacono Fulcherio, scolastico Arnulfo presbitero* » ; il faut lire « *Gerardo archidiacono, Fulcherio scolastico* ». Le Vasseur p. 801.

(4) G. 1984, folio 66 verso.

(5) G. 1984, folio 65 verso.

(6) G. 1984, folios 70 et 71.

Sancti Quintini de Monte », 1112 (1) ; dans une dernière « *de dono domni Calniacensis et Rogeri de Torota* » 1119 (2).

Une regrettable lacune nous oblige à passer brusquement à l'année 1157. Nous trouvons alors un Écolâtre, nommé *Robertus* qui figure, en 1157, dans la charte relative à la troisième translation des reliques de St-Éloy (3) ; en 1162 dans une « *carta de Sancto Bartholomeo* » (4), et, en 1168, dans la « *carta super consuetudinibus nostris* » (5). Il ne prend plus dans ces différents actes la qualification de *Scolasticus*, mais celle de *Magister scolarum*.

Son successeur porte le nom de Hugues, et s'intitule également *magister scolarum ;* il intervient comme témoin dans des actes très nombreux des années 1173(6), 1174(7), 1175(8), 1176(9), 1181 (10), 1182(11), 1183 (12). L'un d'eux est une convention passée, en 1174, entre l'Écolâtre et Nicolas Tison, à qui ledit Hugues s'engage à payer une rente annuelle de deux muids de blé, pour le bois de Sermaize, qu'il avait

(1) G. 1984, folios 57 et 58.
(2) G. 1984, folio 55.
(3) Gallia christiana. x, col. 385.
(4) G. 1984, folio 99.
(5) G. 1984, folios 100 et 101.
(6) G. 1984, folio 91.
(7) G. 1984, folio 90.
(8) G. 1984, folio 108.
(9) Peigné-Delacourt. — Cartulaire d'Ourscamp, page 174.
(10) G. 1984, folio 109.
(11) G. 1984, folio 110.
(12) G. 1984, folio 113.

mis en culture, le paiement de la rente étant garanti par le Chapitre, avec cette clause qu'après le décès de Nicolas Tison la rente des deux muids de blé reviendra au Chapitre, et sera affectée à un service anniversaire pour ledit Nicolas, pour être distribuée aux chanoines qui y assisteront.

Ingerrannus gouverne après lui les écoles et se qualifie tantôt de *magister scolarum*, tantôt de *Noviomensium scolarum rector*, dans des chartes de 1187 (1), 1189 (2), 1191 (3), 1192 (4).

Enfin quand nous arrivons au XIIIe siècle, nous relevons les noms de :

Dreux ou Drüon de Cardoil en 1222 (5).

Eudes d'Amiens en 1230 (6).

Thomas en 123... (?) (7).

Hervée en 1237 (?) (8).

Simon « *de Duaco* » ou « *Douaco* » 1239-1250 (?) (9).

L'existence de l'Écolâtre étant ainsi régulièrement constatée, on doit se demander quels étaient ses devoirs et ses droits.

(1) G. 1984, folios 95 et 96.

(2) Cartulaire d'Ourscamp, page 242.

(3) Cartulaire d'Ourscamp, page 244.

(4) G. 1984, folio 118.

(5) Le Vasseur, page 940.

(6) G. 1910. — Voir aussi Demay. Sceau de l'Écolâtre Eudes. *Inventaire des Sceaux de l'Artois et de la Picardie* (n° 1204).

(7) Le Vasseur, pages 759, 760 et 1319. Voir aussi Douet d'Arcq. *Collection des Sceaux de l'Empire*, (n° 7671).

(8) G. 1984, folio 266. Il est question des exécuteurs testamentaires de « *magistri Hervei quondam scolastici Noviomensis* » 1237.

(9) G. 1984, folios 25, 368, 372, 373, 374.

Le plus ancien document que nous ayons à citer dans cet ordre d'idées est la « *Carta de dignitate Scolastici* ». Elle n'est pas datée, sans doute, mais comme elle émane d'un doyen qui ne peut être autre que Hugues de Coucy, lequel figure dans Le Vasseur avec les dates de 1187 et 1202 (1), on voit par là même qu'elle remonte à l'extrême fin du XII[e] siècle ou aux premières années du XIII[e]. Ce document analysé dans l'Inventaire sommaire de la série G des Archives de l'Oise mérite d'être reproduit in-extenso.

« *De dignitate Scolastici* » (2).

« Hugo, Noviomensis ecclesie decanus, et capitulum universis quibus pagina presens innotuerit in Domino salutem.

Statuimus in perpetuum ut quicumque magister scolarum de cetero instituetur in ecclesia nostra cereos puerorum de choro in die Purificationis, denarios puerorum canonicorum qui proveniunt ex teloniis medii martii, duos dimidios pedes de cereis qui ante episcopum tam in Pascha quam in Penthecoste solent deferri cum aliis scolarium laborum emolumentis de jure et dignitate sui magistratus habebit, eisque solis que prediximus contentus erit.

Si vero aut ipse aut alius pro eo, cujuscumque persone rogatu vel auctoritate, majus sibi beneficium pro magistratu scolarum acquirere in ecclesia nostra attemptaverit, ipse magistratus sui personatum ac

(1) Le Vasseur, page 1319.
(2) G. 1984, folio 111.

beneficium ante ingressum attemptate acquisitionis in manu capituli, nullo jure penes eum remanente, libere resignabit.

Preterea, si forte aliquem aliquando pro se lecturum sustinere voluerit, infra vigiliam Pasche personam illam idoneam capitulo aut saniori ejus parti complacitam ipsi capitulo eum presentare oportebit, ut digna commendetur et indigna repudietur.

Ipse quoque ex debito adepte dignitatis continuam mansionem faciet Noviomi.

Super omnibus igitur predictis inviolabiliter observandis juramentum ecclesie et capitulo prestabit.

Et sciendum quod a majoribus et sanioribus ecclesie nostre vera testificatione cognovimus quia de jure et antiqua ecclesie consuetudine nichil ultra quam prediximus ad jus et personatum pertinet magistratus.

Si quid autem supra alicui aliquando cum magistratus honore collatum fuerit, gratia persone, non personatus jure, de mera ac liberali capituli voluntate de propriis bonis ecclesie constat indultum et additum ad tempus ei fuisse; unde pro voluntate nostra alii minor, alii amplior facta est indulgentia.

Ne igitur processu temporis nostre gratia liberalitatis ad predicti personatus dignitatem alicujus astutia aliquatenus pertrahatur, nos, ecclesie juri precaventes in posterum, solido et sollempni autentico prohibemus ne aliquid preter ea que supra annotavimus cum magistratus honore alicui de cetero conferatur, unde et presentem paginam sigilli nostri munimento sollemniter confirmamus ».

Quelques années plus tard, en mai 1217, on s'occupera encore, mais accidentellement, de l'Écolâtre dans la « *carta de stagio nostro* » de l'évêque Étienne de Nemours, du doyen Jean et du Chapitre qui, loin de rien innover, quant au personnage qui nous intéresse, maintient au contraire l'état de choses antérieurement établi. Il est dit simplement que les « *decanus et magister scolarum talem residentiam facient qualem facere consueverunt* » (1).

Un second règlement, plus détaillé et par conséquent fort curieux, ne tarda pas à définir d'une façon plus minutieuse les devoirs de l'Écolâtre. Comme le premier, il n'est pas daté, mais il existait certainement quand Simon de Douai fut promu à la charge d'Écolâtre, et, par suite, est antérieur à 1237. On verra en le lisant qu'il n'a d'autre but que de relater ce qui s'était fait jusqu'à cette époque pour qu'il en fût de même à l'avenir (2).

« Prout a predecessoribus nostris canonicis est auditum, et prout a scolasticis nostri temporis uti visum est pro pluribus, in hac pagina scripto sunt commendata et sigillatim notata omnia que scolasticus Noviomensis, quicumque pro tempore canonice substitutus, ex antiqua consuetudine debet et solet facere, ratione scolasterie, tam in ecclesia quam extra.

Debet siquidem esse diaconus vel presbiter infra annum quo fuerit promotus.

(1) G. 1984, folio 164.
(2) G. 1984, folio 358.

Debet in ecclesia continuam residentiam, sicut succentor illius.

Debet etiam per se vel per alium quociens opus est facere breve de legendo sicut succentor de cantando.

Debet in ecclesia per se vel per alium adimplere omnes defectus in legendo tam de die quam de nocte, sicut succentor in cantando (1).

Debet per se vel alium ascultare omnes qui debent legere, sicut succentor illos qui debent cantare.

Debet eciam omnes libros ecclesie servare, emendare, reparare, si opus est, sed ad sumptus ecclesie, sicut succentor libros cantus.

Debet preterea omnes litteras in capitulo legendas legere et omnes litteras facere sub sigillo capituli faciendas, tam cartas quam alias, sed scripture ecclesia solvit sumptus.

Debet eciam dictus scolasticus extra ecclesiam singulis annis scolis Noviomensibus de rectore sufficienti qui Parisius rexerit in artibus, ad annum futurum providere, et provisum in die Cene Domini Capitulo post sermonem presentare, quem sermonem dictus scolasticus debet per se vel per alium facere.

Preterea debet omnes et solos scolares Noviomen-

(1) On peut rapprocher ce texte de celui-ci.

« *Si quis in ebdomada epistolam lecturus vel evangelium vel cantum incepturus sive alleluya, vel tractum cantaturus defecerit, ebdomadam donec integre perfecerit iterabit, nec aliud pro vice prima dispendium sustinebit. Si autem iterum lapsus fuerit, pro singulis vicibus singulis diebus sex nummorum beneficio privabitur. Pro defectu similiter lectionis vel responsorii sex nummorum sentiet dampnum.* » — *Carta super partitione vinearum.* 1176. — G. 1984, folio 105.

sium scolarum adversus omnes justificare, et, si eis injurietur, debet prout potest querere ut eis emendetur ad sumptus eorum quos causa tangit.

Insuper dictus scolasticus non debet sustinere quod aliquis de aliqua Facultate legat vel scolas teneat in tota civitate vel in aliqua villa infra comitatum Noviomensem nisi de ejus licencia speciali.

Ita solet esse de scolis cantus in quadragesima vel in alio anni tempore quando scolares Noviomenses ad scolas cantus voluerint se transferre.

Debet eciam dictus scolasticus ratione dicte scolasterie habere proprium stallum in choro Noviomensi a dextris superius juxta archidiaconum, quod a tempore cujus non est memoria scolastici nostri temporis possederunt, licet antiquitus in eadem ecclesia scolasticus stallum habuerit ad pilarium dextrum et succentor ad sinistrum ».

Si le règlement que nous venons de reproduire était, dans la pensée du Chapitre, destiné à prévenir tout conflit entre les chanoines et l'Écolâtre, il ne répondit pas absolument aux espérances que l'on avait conçues, car Simon de Douai, dont l'un des chapelains nous donne une assez fâcheuse idée en le dépeignant comme un homme « *mobilis et rixosus* » (1), après l'avoir accepté, quand il s'agissait de se faire nommer, chercha, quand il le fut, à se soustraire à certains devoirs qu'il imposait. Ce Simon de Douai qui avait été chanoine et official, avant d'être Écolâtre (2), devait avoir

(1) Voir l'enquête ci-après.

(2) H. Fonds de l'Hôpital St-Jacques de Noyon. « *Magister Symon de Douaco, canonicus et officialis Noviomensis* ». Janvier 1223.

d'assez nombreux appuis ; aussi eut-il gain de cause sur quelques points et paraît-il s'être affranchi de plusieurs obligations qu'il avait à remplir dans la cathédrale : peut-être était-ce pour se consacrer plus particulièrement à la direction des écoles, hypothèse qui expliquerait pourquoi il refusait de suppléer aux offices du jour ceux des chanoines et des clercs qui venaient à manquer. Quoi qu'il en soit, après qu'il eut cessé d'être Écolâtre, c'est-à-dire postérieurement à 1250, car il figure encore en cette qualité dans des actes des mois d'avril et mai 1250 (1), une enquête fut ouverte pour rétablir les choses dans leur état normal, et pour empêcher le retour de semblables difficultés. Nous croyons encore devoir en donner le texte (2).

« Inquisitio que fit super hiis que tenetur facere scolasticus Noviomensis circa servicium Noviomensis ecclesie.

Magister Gerardus de Sancto Mauricio, testis juratus et requisitus, dicit quod scolasticus Noviomensis tenetur facere omnes defectus in legendo tam de die quam de nocte sicut succentor in cantando. Requisitus quomodo scit, dicit quod ita audivit semper dici, et ita credit firmiter, et vidit magistrum Odonem, quondam scolasticum, facientem defectus de nocte et de die, Euvanglium et Epistolam, pro defectibus. Et credit quod similiter scolasticus debeat facere defectum pueri in legendo ad primam. Dicit quod magister Simon de Duaco, quondam scolasticus, antequam esset scolas-

(1) G. 1984, folios 372 et 373.
(2) G. 1984, folio 359.

ticus, dicebat scolasticum teneri ad omnes defectus supplendos de nocte et de die. Tenebatur eciam legere litteras in capitulo et dictare litteras et cartas capituli et facere sermonem per se vel per alium in die Cene, presentare magistrum qui rexerit Parisius ad scolas, signare lectiones, emendare libros legendarum, facere reparari cum sumptibus ecclesie, ascultare eos qui debent legere, continue residere, et omnia alia facere que continentur in pagina que sic incipit : *Prout a predecessoribus nostris* etc., et sic finitur *ad sinistrum* etc.; et quamdam cedulam continentem ista tradidit dicto magistro Gerardo idem Symon, antequam esset scolasticus, licet postquam factus fuit scolasticus, facere recusaverit defectus de die.

Dominus Gaufridus Mauchions, juratus, dicit quod vidit magistrum Odonem de Ambianis facientem defectum Euvangelii de die in stola, manipulo et superpellicio pluries. Dicit etiam quod ita debet facere scolasticus, quicumque sit, sicut audivit dici postquam fuit de choro, et ita firmiter credit, et vidit scolasticum facientem sermonem in die Cene et presentantem magistrum scolarum. Dicit eciam quod debet dictare litteras capituli, et legere litteras in capitulo, et facere omnes defectus de nocte ; et dicit quod vidit quod magister Odo fecit portare librum Euvangeliorum et punctavit illum ad domum suam, et credit quod debet emendare libros seu facere emendari ad sumptus ecclesie.

Balduinus Tuevake, capellanus in ecclesia Noviomensi, testis juratus, dicit quod vidit multociens scolasticum facientem defectus Euvangelii de die et

omnes defectus in legendo de nocte. Dicit tamen quod magister Simon de Duaco, qui erat homo mobilis et rixosus, pluries contradixit facere defectum Euvangelii de die, tamen aliquando fecit ; credit eciam quod tenetur ad alia de quibus magister Gerardus deponit.

Johames Boskes, capellanus, juratus, dicit quod vidit magistrum Herveyum, scolasticum, facientem defectum Euvangelii in stola et manipulo, sed nescit utrum juste vel injuste, vel qua ratione faciebat. Dicit etiam quod non vidit alium scolasticum hoc facientem, tamen audivit dici quod scolasticus debet facere omnes defectus in legendo, et alia de quibus magister Gerardus deponit, preterquam de lectione de prima, et ita credit melius quam contrarium.

Dominus Petrus Chopins, canonicus Noviomensis, juratus, dicit quod audivit dici quasi semper quod scolasticus debet facere omnes defectus de die et de nocte in legendo, et facere omnia alia de quibus superius fit mentio ; tamen nunquam vidit aliquem scolasticum quem recolat legentem de die Euvangelium vel Epistolam pro defectu.

Henricus de Buchi, canonicus Noviomensis, juratus, dicit quod vidit scolasticum legentem Euvangelium de die, sed non recolit quem, et pro defectu, et audivit dici et credit quod scolasticus tenetur ad omnia supradicta ».

Il resterait maintenant à parler des écoles de Noyon en elles-mêmes, et à donner sur elles les renseignements que nous avons pu recueillir.

Une lettre de saint Bernard à l'évêque de Noyon,

Baudoin II de Boulogne, (1148-1167), fait allusion à l'école capitulaire et fournit à Le Vasseur l'occasion de remarquer que pour lors « l'évesché de Noyon estoit une académie où l'on envoyoit les jeunes gens apprendre tout ensemble les lettres et la piété pour les dresser à l'Église » (1). L'Histoire littéraire en conclut également « qu'une école était établie auprès de la cathédrale de Noyon » (2). Cette lettre est ainsi conçue :

Domino Balduino, Noviomensi Episcopo, frater Bernardus, Clarævallis vocatus abbas, melius quam meruit.

Mitto vobis puerum istum præsentium latorem comedere panem vestrum, ut probem de avaritiâ vestrâ utrum cum tristitiâ id feceritis. Nolite lugere, nolite flere : parvum ventrem habet, paucis contentus erit. Gratiam tamen vobis habemus si doctior a vobis quam pinguior recesserit. Materies locutionis pro sigillo sit, quia ad manum non erat, nam neque Gaufridus vester » (3).

Mais cette école était-elle unique ? L'épiscopat de Baudoin II coïncide précisément avec l'époque où Robert s'intitulait non plus *scolasticus*, mais *magister scolarum* (4). Et plus tard, dans le second règlement, c'est à l'Écolatre qu'il incombera de fournir annuellement « *scholis Noviomensibus* » un régent capable, ayant exercé à Paris dans la Faculté des Arts ; de défen-

(1) Le Vasseur, pages 887 et 888.
(2) Histoire littéraire de la France XIII, p. 573.
(3) Le Vasseur, page 887.
(4) Dates citées plus haut.

dre contre tous « *omnes et solos scolares Noviomensium scolarum* » ; d'empêcher tout maître de quelque Faculté que ce soit de venir, sans son autorisation spéciale, ouvrir des écoles « *scolas* » à Noyon ou en tout autre lieu du Comté de Noyon. Nous pensons donc qu'il existait alors à Noyon plusieurs écoles, auxquelles se rendaient non-seulement les enfants de Noyon, mais aussi des écoliers étrangers, attirés, soit par la réputation des maîtres qui enseignaient, soit par des avantages matériels avec lesquels il est nécessaire au pauvre de compter.

Or parmi les élèves qui fréquentaient alors les écoles, et ce devaient être pour la plupart des clercs, il s'en trouvait évidemment beaucoup qui n'auraient pu songer à participer aux avantages de l'enseignement s'ils n'avaient trouvé dans les villes où il se donnait des établissements de bienfaisance leur offrant le vivre et le couvert. Deux de ces établissements leur étaient ouverts à Noyon, dès les premières années du XII[e] siècle : c'étaient l'Hôpital Saint-Éloy et l'Hôpital Saint-Jacques. A défaut de luxe, l'écolier devait y rencontrer le nécessaire ; d'ailleurs remarque naïvement Le Vasseur, « un enfant destiné aux lettres et à l'Église doit religieusement sacrifier à la sobriété, comme cet escolier de sainct Bernard, qui avoit petit ventre, ayant jà l'usage de l'abstinence par l'exercice du jeusne, où ce grand sainct l'avoit stilé, conjurant implicitement l'Évesque de l'entretenir en la mesme practique, *ut redeat doctior quam pinguior*. Estant vray que *pinguis venter non parit tenuem sensum ;* tesmoin Margites le Goulu qui ne pouvoit compter jusques à cinq, ny se

souvenir de son nom propre. Contre tels gens bondit rudement cet Epiphoneure de Satyre : *Vivite lurcones, comedones, vivite ventres,* vrayement ventres, sacs et tonneaux qui furent par l'antiquité sobre dénommez *Bicongii, Tricongii, Amphoræ* » (1). Jamais de pareils inconvénients, nous aurons occasion de le montrer dans le cours de notre Histoire du Collège de Noyon, ne furent à redouter pour les étudiants qui étaient reçus dans nos Hôpitaux, auxquels s'applique parfaitement la définition donnée par Quicherat des premiers établissements d'instruction. « L'Université de Paris, » dit-il, « exista longtemps sans collèges, et, lorsque l'on commença à fonder des établissements de ce genre, ils ne furent que de petites maisons de charité où quelques écoliers pauvres, d'une même ville, d'un même diocèse, d'une même province, trouvaient le gîte et la nourriture, jusqu'à ce qu'ils eussent obtenu leurs grades » (2).

Dès 1217 il est fait mention de ces pauvres clercs dans une donation de Simon de Saint-Quentin, chanoine de Noyon, au prieuré de Saint-Blaise, dépendant de l'abbaye de Saint-Éloy, d'un cens de 4 sous parisis, « *capiendos in curtilibus Alpadis de Coisello ad portam Garnerii, ita quod prior ecclesie predicte Sancti Blasii, quicumque pro tempore fuerit, tenetur pauperibus clericis scole Noviomensis ad confraternitatem suam singulis annis in festo Santi Remigii solvere duos solidos de predictis quatuor* » (3). C'est à peu près l'époque où

(1) Le Vasseur, page 888.

(2) J. Quicherat. Histoire de Sainte-Barbe. I, p. 1.

(3) G. 1695.

va prendre naissance l'Hôpital Saint-Jacques, car en octobre 1221, « Aénor » châtelaine de Coucy et dame de Magny, ratifie la vente de deux muids de terre sis au terroir de Magny, au champ des Loges « *in campo de Logis* », faite par Herbert de Magny, son vassal, à « *nove domui hospitalis beati Jacobi in vico Beati Mauritii Noviomensis* (1). Au mois de mai de la même année Guy de Thourotte, fils aîné de Jean, châtelain de Noyon et de Thourotte, avait déjà légué un demi-muid de blé à l' « *hospitalarie in vico Sancti Mauricii Noviomensis* (2). Ajoutons que le nouvel hôpital est situé « *ante templum Beati Mauricii* (3) » ou « *ab opposito ecclesie Sancti Mauricii* » (4).

De nombreux documents conservés aux Archives de l'Oise, témoignent de l'accroissement pris par cet établissement au XIIIe siècle. Au mois de juillet 1222, Jean, châtelain de Noyon et de Thourotte, lui fait donation d'une rente de 10 sous parisis (5); — au mois de janvier 1223, Gautier de Nesle lui vend 2 setiers de terre à Magny (6); — au mois de juillet 1236, Pierre d'Orchies lui abandonne une maison avec ses dépendances sise à Noyon « *inter pontem vadi et solam Sancti Martini* » (7); — au mois de juillet 1252, Barthélemy Burnel d'Applaincourt, lui vend une pièce de

(1) G. 1707 bis.
(2) H. Hôpital Saint-Jacques de Noyon.
(3) G. 1707 bis.
(4) G. 1707 bis.
(5) H. Hôpital Saint-Jacques.
(6) *Ibidem.*
(7) *Ibidem.*

terre, sise à Applaincourt, au lieudit « *Campus Renardi ad Fossam* » (1); — au mois de juillet 1254, « Helvidis, » femme de Robert « *de Fonte* » d'Applaincourt lui vend une vigne sise au lieudit « Montescouve » (2) ; — au mois de juillet 1258, Pierre « Thayons, » chapelain de Coudun, lui donne une vigne à Cambronne (3) ; — au mois de juillet 1264, Jean, abbé de Saint-Éloy, l'un des exécuteurs testamentaires de Jean, en son vivant châtelain de Noyon, lui paie une somme de 4 livres pour arrérages d'une rente due par le châtelain à l'hôpital (4) ; — au mois de mai 1273, Théophanie, femme de Denis de Ribécourt, lui vend une pièce de vigne sise à Cambronne (5) ; — en 1274, l'évêque de Noyon s'engage par bail à surcens perpétuel à payer une rente de 6 muids de blé pour une maison, sise à Orchies, appartenant à l'Hôpital (6) ; — en 1278 il est vendu à l'Hôpital 6 deniers parisis de cens sur une maison sise rue Saint-Maurice (7) ; — le 11 juillet 1279, antorisation est donnée à l'Hôpital par Pierre de « Vassen, » écuyer, d'acquérir des immeubles dans l'étendue de son fief, tant à Noyon que hors Noyon, jusqu'à concurrence de 6 livres parisis (8) ; — au mois de septembre suivant, Simon, châtelain de Chiry, lui fait dona-

(1) G. 1698.
(2) H. Hôpital Saint-Jacques.
(3) G. 1702.
(4) H. Hôpital Saint-Jacques.
(5) G. 1702.
(6) H. Hôpital Saint-Jacques.
(7) H. Hôpital Saint-Jacques.
(8) G. 1697.

tion d'une rente d'un setier de blé à prendre à Dive-le-Franc (1) ; — au mois de décembre suivant il est vendu à l'Hôpital un cens de 12 deniers sur une maison ayant appartenu à Isabelle d'Ourscamp (2).

Ces différents actes sont passés dans l'intérêt des « *magistro, fratribus et sororibus seu etiam provisoribus dicte domus* », et aussi dans celui des « *pauperibus clericis in dicta domo commorantibus,* » 1258 (3). Il est même quelquefois spécifié que les rentes auront une destination particulière, par exemple qu'elles serviront à « *emere pisa pauperibus clericis in dicta domo commorantibus inpitanchia distribuenda sive eroganda,* » 1258 (4). A la tête de ce « povre hospitau de Saint-Jake » (5) est un *Provisor:* en 1264, Nicolas, archidiacre de Noyon, est ainsi qualifié (6); ou un *Magister:* cette dernière appellation se rencontre plus fréquemment et particulièrement dans les actes de 1273, 1274, 1278, 1279, 1280, 1286, 1287 (7). C'est avec son consentement, « *de voluntate et consilio magistri domus hospitalis* » (8), que les doyen et chapitre de Noyon, qui ont et auront jusqu'au XVIIe siècle l'administration du temporel de l'établissement, passent les actes y relatifs. Cette charge est remplie, de 1278 à 1287, par un certain

(1) G. 1705. — Dive-Le-Franc, C^on^ de Noyon, C^ne^ de Ville.
(2) H. Hôpital Saint-Jacques.
(3) G. 1702.
(4) *Ibidem.*
(5) G. 1702.
(6) H. Hôpital Saint-Jacques.
(7) Hôpital Saint-Jacques, pour les années 1280, 1286 et 1287.
(8) 1274, H. Hôpital Saint-Jacques.

Johannes, qui est appelé, en 1287, par « Ernous Cokeriaus », écuyer, son « bon ami, monseigneur Jehan, maistre de l'ospital Saint-Jake de Noion, prestre » (1).

Un second établissement de même nature, qui n'eut pas sans doute la même importance et qui ne dut pas tarder à disparaître, était celui de Saint-Éloy, « *hospitale Sancti Eligii* ». Le Vasseur ne parle pas de lui, mais son existence ne saurait être mise en doute, puisqu'au mois d'avril 1254 le chapitre de Noyon donne aux deux Hôpitaux de Saint-Jacques et de Saint-Éloy de Noyon « *hospitali Sancti Jacobi et hospitali Sancti Eligii*, » une rente de 2 sous parisis, due par le prieur de Beaulieu, « *ad opus pauperum scolarium in dictis hospitalibus commorantium* » (2).

Enfin un troisième Hôpital sera créé dans le même but pendant la seconde moitié du XIIIe siècle, l'Hôpital de Robert Le Fèvre « *hospitale magistri Roberti Fabri* », situé en la rue de Puits-en-Puits ; — aujourd'hui rue de Grèce, nom qu'elle prit au XVIe siècle, — « aussi ancien que ce Chanoine, fondateur d'iceluy, duquel trouvant le nom dans la première partie du Catalogue de nos Chanoines *qui jam diu fuerunt*, je n'y trouve point la datte » (3). Cet Hôpital était dû à la générosité d'un chanoine de la cathédrale, « *vir discretus Dominus Robertus dictus Faber* », qui l'avait établi dans une maison dite de Morican « *domum suam de Morican* », tenue par lui à cens de l'abbaye d'Ourscamp. Une

(1) H. Hôpital Saint-Jacques.
(2) G. 1740.
(3) Le Vasseur, page 911.

charte de l'Official de Noyon du 3 février 1295 (1) fait connaître que Robert Le Fèvre légua alors cet immeuble « *pauperibus clericis suis hospitalis quod ipse fundavit* », auxquels il fit d'ailleurs plusieurs autres legs, « *volens idem Robertus quod decanus et capitulum ecclesie Noviomensis de dicto hospitali ordinent et disponant et magistrum in eodem instituant videlicet capellanum sue capellanie vel alium virum ydoneum prout viderint expedire, et quod dicti clerici in domo de Morican commorentur* ». Le donateur avait-il eu à se plaindre de l'Écolâtre ? Nous l'ignorons, mais il spécifiait « *quod scolasticus qui pro tempore fuerit in dicto hospitali aliquos clericos sua auctoritate non ponat seu instituat vel de dicto hospitali et pertinenciis ipsius se nullatenus intromittat nec jus aliquod reclamet in eodem hospitali* ».

L'immeuble dont il s'agit portait, on l'a vu, le nom de maison de Morican. D'où lui venait-il ? Une charte d'Étienne Ier de Nemours, datée de 1189, est relative à la donation faite à l'abbaye d'Ourscamp d'une terre sise à Sempigny « *quam Adam Balande dedit nobis et prius Robertus Moricans filius ejus* » (2). Elle permet d'établir que « *Robertus Moricans* » était fils d'Adam « *de Batlande* » et qu'il épousa « *Joia,* » dont il eut trois enfants « *Drogo, Petrus et Basilia.* » Un second acte, de 1203, intitulé « *compositio inter Ursicampi fratres et Moricanos* » montre que « *Drogo et Petrus de Ponte Episcopi fratres cognominati fuerunt Moricanni* » (3).

(1) G. 1695.

(2) Cartulaire d'Ourscamp, pages 244, 245.

(3) Cartulaire d'Ourscamp, page 83. M. Peigné-Delacourt impri-

La même année une charte de l'évêque de Noyon nous apprend encore que « *Drogo cognomento Moricans, homo ligius noster, Hierosolimam profecturus* » (1), avait vendu à l'abbaye d'Ourscamp, 10 muids de bois en la forêt de Laigue. Dans un acte de 1206 il est question du legs fait à la même abbaye par « *dominus Drogo Moricans, miles,* » (2) et par *Marga* ou *Maria,* sa femme, du bois « *quod nemus Moricanni dicitur,* » 1206, et, en 1271, « *quod nemus Moricannorum nuncupatur* » (3). D'où il semble légitime de conclure que l'immeuble dont nous nous occupons avait d'abord appartenu à la famille de Morican, dont il continua à porter le nom, bien qu'il eût été acquis dans le courant du XIII[e] siècle par l'abbaye d'Ourscamp. En 1297 Robert Le Fèvre était mort, et l'abbaye d'Ourscamp consentait à amortir, par acte du 27 février, la maison de Morican, « *ut dicta domus de Moriken de cetero in manu mortua teneretur et ibidem hospitale pro pauperibus clericis haberetur in perpetuum* » (4). Trois ans après elle cédait par voie d'échange à l'abbaye de St-Éloy de Noyon les droits qu'elle avait conservés sur la maison de Morican, située « *in vico de Pede in Puteo* » (5). L'Hôpital prit le nom de son fondateur, ce qui ne surprendra pas si

me à tort « *quod Drogo et Petrus de Ponte, episcopi fratres, qui cognominati fuerunt Moricanni* ». Il s'agit seulement de Pont-l'Evêque, commune à 2 kil. et demi de Noyon.

(2) *Ibidem*, page 228.

(2) *Ibidem*, page 229.

(3) *Ibidem*, pages 83 et 226.

(4) G. 1695.

(5) Cartulaire d'Ourscamp, page 46.

l'on se rappelle « qu'il n'était pas d'usage à Paris que les collèges fussent placés sous l'invocation des saints. Tous portaient le nom de leur fondateur ou celui du pays dont il recevait les boursiers » (1).

Dans ces conditions l'enseignement pouvait être florissant à Noyon dès le XIIIe siècle : des titres du XIVe siècle fourniront ultérieurement l'occasion de constater qu'il attira dans la ville de Noyon une nombreuse population scolaire, avide de s'instruire « *in grammaticalibus et logicalibus per magistros ibidem propter hoc institutos, quorum nonnulli ad altos gradus scientie et honoris, temporibus retroactis pervenerunt et cotidie perveniunt* » (2).

(1) J. Quicherat. Histoire de Sainte-Barbe. I, page 9.

(2) 16 février 1425. Charte de l'évêque de Noyon, Raoul de Coucy.



Séance de clôture du 11 Juin.

L'IMPRIMERIE ET LA LIBRAIRIE
A ABBEVILLE
AVANT 1789

Par M. ALCIUS LEDIEU.

I. Les Imprimeurs

MESSIEURS,

L'un des faits les plus glorieux des annales d'Abbeville au xve siècle, c'est l'établissement d'un atelier typographique dans cette ville. Les Abbevillois ont constamment donné, à toutes les époques, des marques de leur esprit de progrès. L'existence d'une imprimerie chez eux en 1486 en est une preuve évidente.

A cette date, l'imprimerie n'était ou n'avait été exercée que dans une douzaine de villes de France ; elle ne devait l'être à Amiens que vingt-et-un ans plus tard.

C'est en 1470 que l'invention de Gutenberg fait sa

première apparition à Paris. L'imprimeur Jean du Pré, qui exerçait dans cette ville, fit paraître en 1481 une belle édition du missel de Paris. A partir de cette époque, il imprima un certain nombre d'ouvrages soit pour son compte, soit pour le compte de différents libraires de la capitale ou de la province. C'est ainsi, croyons-nous, qu'en 1486 il confia à un autre typographe les caractères et le matériel nécessaires à l'établissement d'une imprimerie assez importante à Abbeville.

Dans son *Dictionnaire de géographie à l'usage du libraire et de l'amateur de livres*, M. Deschamps avance — sans preuves — que Pierre Gérard était un artisan abbevillois ; rien n'est moins certain. Quoi qu'il en soit, le nom de ce modeste typographe ne se rencontre que sur les trois incunables d'Abbeville.

Quant à Jean du Pré, dit M. Deschamps, il « devait être à la fois et libraire et typographe, et, par dessus tout, fondeur de caractères ; il entreprenait, sans nul doute, pour le compte des municipalités qui aspiraient à doter leurs villes de l'art nouveau, l'installation du matériel, presses, types, etc., et fournissait jusqu'aux typographes. C'est ainsi que nous pouvons expliquer son nom figurant sur les premiers livres d'Abbeville ; c'est ainsi que nous le voyons à Rouen exécuter les *Coutumes* et s'associer avec Gaillard et Jehan le Bourgeois pour la publication d'un important roman de chevalerie, le *Lancelot du Lac*, en deux vol. in-fol., sur l'un desquels chacun des typographes associés impose son nom distinct, alors qu'ils sont tous deux

exécutés avec le même caractère ; c'est encore à ce typographe parisien que les Normands doivent l'impression de leurs premiers livres de liturgie. »

Il est parfaitement établi aujourd'hui que l'origine de l'imprimerie à Abbeville n'est point antérieure à 1486. On a pu écrire à une époque où la bibliographie n'offrait pas toutes les garanties qu'elle présente actuellement que la *Somme rurale* de Jean Boutillier a été imprimée à Abbeville en 1459. Devérité, qui donne cette date dans son *Histoire du comté de Ponthieu*, n'y regardait pas de si près ; il semble avoir commis cette erreur sur l'indication qui lui en aura été donnée par l'un de ses compatriotes, le bibliomane Collenot. En effet, celui-ci, rapporte M. Prarond, déclare qu'il a vu une estampe enluminée au dos de laquelle étaient imprimés en lettres grises très gothiques ou caractères allemands ces mots : *Distinchions et chapiters de la Siomme rurale, composées par messire Jehan Boutillier, imprimées par moi Paul Pérard à Abbeville*, MCCCCLVIIII.

Outre qu'il défigure le nom de Gérard et lui donne un prénom qui n'est pas le sien, Collenot commet d'autres erreurs en parlant d'une édition de la *Somme rurale* donnée en 1482 et en ajoutant qu'il parut à Abbeville deux éditions des *Neuf preux*, l'une en 1467 et l'autre en 1469. M. Prarond a relevé ces différentes bévues d'un bibliographe trop passionné. Nous ne nous arrêterons pas plus longtemps aux affirmations inexactes de Collenot ; s'il a pu voir les monuments typographiques dont il parle, il est certain qu'il n'en existe plus un seul aujourd'hui.

Quel fut le premier volume imprimé à Abbeville ? On n'est pas d'accord sur ce point ; nous avons de fortes probabilités pour penser que ce fut la *Somme rurale compillée par Jehan Boutillier ;* ce livre porte la date de 1486 et le nom de Pierre Gérard. On a cru pendant longtemps que cette édition était la première de l'ouvrage de Boutillier ; c'est une erreur. L'édition *princeps* porte la date de 1479 ; elle fut imprimée à Bruges par Colard Mansion. On ne connaît de cette édition que cinq ou six exemplaires, dont un à la Bibliothèque nationale, acheté 60 fr. en 1806. Un amateur de Gand avait payé 700 fr. un autre exemplaire vendu 2.915 fr., sans les frais, en 1858.

L'édition de 1486 est aussi très rare et très estimée des curieux ; elle a été exactement calquée sur celle de 1479 et contient le même nombre de feuillets tant pour les tables que pour le texte. — Un exemplaire auquel il manquait dix feuillets de la table n'en fut pas moins vendu 665 fr. en 1854.

La *Somme rurale* de 1486 — comme celle de 1479 — forme un in-folio, en caractères gothiques à deux colonnes de 47 lignes à la page avec signatures. Cet ouvrage est divisé en deux livres. Le premier contient 168 feuillets précédés de 10 feuillets de table. Le second livre renferme 71 feuillets précédés de 4 feuillets de table.

A cette époque, les volumes ne portaient point de titre. Le premier feuillet était une page blanche ; ainsi en est-il pour la *Somme rurale.* Le second feuillet, qui contient le commencement de la table, débute ainsi :

[C]y commence la table du premi
er liure intitule Somme Rural.

On lit à la fin du volume cette souscription disposée en quatre lignes :

Cy fine la Somme rural compillée par
Jehan Boutillier conseillier du Roy a Pa
ris. Et imprime en la ville dabbeuille p[ar]
pierres gerard lan mil. cccc. lxxx et vj.

L'exemplaire de ce volume que possède la bibliothèque d'Abbeville provient de l'abbaye de Saint-Riquier, mais il manque le premier feuillet, et, sur le dernier feuillet, déchiré en partie, il n'est resté que le commencement des quatre lignes de la souscription.

Le second ouvrage imprimé à Abbeville est *la Cité de Dieu* de Saint Augustin, traduite en français par Raoul de Praesles. Cet ouvrage se compose de deux volumes, grand in-folio, en caractères gothiques, à deux colonnes, de 47 lignes à la page.

Le premier volume commence sans titre, par la table ; il contient 45 cahiers de signatures ; le premier cahier, qui commence par *a-ii*, est de 7 feuillets ; les autres en ont 8, et le dernier 6. — A la fin, on lit cette souscription, ainsi disposée :

Cy fine ce present volume ouquel sõt
contenus les dix premiers liures de mon
seigneur saint augustin de la cite de dieu
fait et imprime en la ville dabbeuille par
iehan du pre et pierre gerard marchans

libraires. Et fut acheue le xxiiii iour de nouembre : Lan mil quatre cens quatre vingz et six.

Le second volume se termine par cette souscription :

Cy fine le second volume contenat les xii. derreniers liures de monseigneur sait augustin de la cite de Dieu. Imprime en la ville dabbeuille par iehan du pre et pierre gerard marchans libraires : Et icelluy acheue le xii, iour d'auril lan mil. quatre cens quatre vingtz et six auant pasques.

Ce second tome comprend 42 cahiers contenant 8 feuillets, excepté le premier cahier qui en a 7 et le dernier, 10.

Les deux volumes de cet ouvrage renferment des gravures sur bois dont les sujets sont tirés de l'Ancien Testament.

Un exemplaire de *la Cité de Dieu* de 1486 a été vendu 400 fr. en 1840, mais il atteindrait aujourd'hui un prix bien plus élevé.

En 1487, Pierre Gérard donnait la première édition d'un ouvrage connu sous ce titre : *Le Triomphe des neuf Preux.* C'est un volume in-folio à deux colonnes de 34 lignes à la page, avec gravures sur bois représentant les portraits en pied des neuf preux. Un exemplaire avec 4 feuillets manuscrits en a été vendu 595 fr. en 1834, mais ce prix serait aujourd'hui plusieurs fois couvert.

On lit à la fin de ce volume :

Cy fine le liure intitule le triumphe des neuf preux, ouquel sont contenus tous les fais et proesses quilz ont acheuez durant leurs vies auec lystoire de bertran de guesclin. Et a este imprime en la ville dabbeuille par pierre gérard et finy le penultieme iour de may lan mil quatre cēs quatre vingtz et sept.

Suivant la remarque de Brunet, ce volume a été imprimé avec les mêmes caractères que le *Lancelot du Lac* de 1488 et que le *Tristan* sortis des presses de Jean du Pré. Ces caractères sont plus petits que ceux que cet imprimeur employa dans le livre des *Nobles malheureux* de 1483.

Les trois ouvrages dont il vient d'être question, sont, jusqu'à ce jour, les seuls monuments connus de la typographie abbevilloise au xve siècle.

L'imprimerie de Pierre Gérard disparut d'Abbeville en 1487. Nous ferons observer qu'il est inexact que Pierre Lerouge, de Valence, ait imprimé à Abbeville, en 1497, une édition in-folio avec gravures de l'*Histoire de la papesse Jeanne.*

Nous avons dit que la *Somme rurale* et les *Neuf Preux* portent pour seul nom d'imprimeur celui de Pierre Gérard, tandis que sur la *Cité de Dieu* figurent les noms de Jehan du Pré et de Pierre Gérard, ce qui fait naître l'idée d'une association entre ces deux typographes. Se fondant sur cette particularité, on en a inféré que la *Cité de Dieu* est le premier volume imprimé à Abbeville, et qu'à la suite de cette impression Jean du Pré abandonna l'établissement à son associé.

Cette hypothèse paraît plausible ; mais, d'un autre

côté, nous ferons observer après Brunet que le second volume de la *Cité de Dieu* est daté du 7 avril avant Pâques, c'est-à-dire de la fin de l'année 1486, puisque l'année 1487 commença le 15 avril. D'après cette hypothèse, le second ouvrage sorti des presses de Gérard serait la *Somme rurale* ; or, il n'est pas possible d'admettre que ce volume ait été imprimé en huit jours ; il ne paraît pas probable qu'il ait été composé simultanément avec la *Cité de Dieu*, car alors il porterait le nom des deux associés. Donc, la *Somme rurale* a dû paraître quelques mois avant le premier volume de la *Cité de Dieu*. Il n'est peut-être pas téméraire d'indiquer le mois de juillet 1486 comme date probable de l'apparition de la *Somme rurale*.

En effet, nous savons que le premier volume de la *Cité de Dieu* fut achevé le 24 novembre et le second volume, le 7 avril suivant. La composition et l'impression de ce dernier exigèrent donc un délai de quatre mois et demi ; en admettant une durée égale pour le premier volume, celui-ci a dû être commencé vers le 10 juillet. Il est à peu près certain qu'à cette date avait paru la *Somme rurale*.

Rien ne fait supposer que du Pré et Gérard aient été appelés par l'échevinage d'Abbeville. Mais l'établissement de leurs presses dans le refuge de l'abbaye du Gard — maison du XIII[e] siècle qui existe encore — semble faire croire qu'ils traitèrent avec les religieux dans l'hôtel desquels ils s'installèrent.

« Comment disparut l'imprimerie de Pierre Gérard et de Jehan Dupré ? à quelle date ? se demande M.

Prarond. Les religieux du Gard prirent-ils ombrage de la nouvelle invention qui déjà ne se bornait plus à reproduire l'*Histoire des neuf Preux* ? Il est difficile d'espérer une réponse à ces questions. »

Pour notre part, nous n'avons aucun document nouveau à signaler à cet égard. Mais nous serons plus heureux en ce qui concerne les annales typographiques abbevilloises à une époque postérieure. En effet, les archives municipales d'Abbeville contiennent sur ce point différentes informations qui ne manquent pas d'intérêt pour le sujet que nous traitons.

Durant un intervalle de près de deux cents ans, Abbeville resta privée d'imprimerie. C'est seulement en 1671 que l'art inventé par Gutenberg fait sa réapparition dans la capitale du Ponthieu,

On trouve dans le registre aux délibérations de l'échevinage d'Abbeville que, le lundi 19 mai 1671, le procureur fiscal fit observer au maïeur et aux échevins, réunis en séance à l'échevinage, que la population d'Abbeville s'était considérablement accrue surtout depuis l'établissement de la manufacture royale, et que cette ville restait dépourvue d'imprimerie ; il fit ressortir que l'échevinage, les officiers des justices royales et les particuliers se voyaient dans la nécessité de recourir aux imprimeurs des villes voisines, ce qui leur était fort préjudiciable à divers point de vue ; d'abord les frais d'impression étaient plus élevés ; en outre, les imprimés ne leur étaient pas toujours livrés en temps utile.

Dans la même séance, le procureur fiscal fit con-

naître à l'échevinage que Jean Musnier, maître libraire et imprimeur à Amiens, avait l'intention de transporter ses presses à Abbeville dans le but d'y installer une imprimerie. Les magistrats municipaux décidèrent sur les conclusions du procureur fiscal, « que Sa Majesté sera incessamment suppliée de trouver bon que le dit Musnier » fût admis comme maître imprimeur à Abbeville.

L'échevinage fit plus encore : il prit le même jour une seconde délibération par laquelle il accorda à Musnier une somme annuelle de quatre-vingt-dix livres payable pendant trois ans. Cette somme représentait le loyer de la maison que Musnier avait prise à bail dès le 12 mai précédent.

Jean Musnier avait d'abord été favorablement accueilli à Amiens, où il exerçait en 1662. La bonne exécution de ses travaux lui valut la clientèle de l'échevinage, « mais Guislain Lebel était pour lui un concurrent redoutable, et les faveurs dont ce dernier fut comblé, ses nombreux succès, ne portèrent sans doute pas moins atteinte à l'amour-propre qu'à la clientèle de Musnier et décidèrent vraisemblablement celui-ci à aller tenter la fortune à Abbeville. »

Musnier se décida d'autant plus facilement à transporter ses presses à Abbeville que le maïeur, les échevins et les principaux habitants de cette ville lui firent « espérer qu'il y trouverait de l'emploi suffisamment pour s'occuper. » C'est sur cette promesse qu'il s'installa à Abbeville dans une maison qu'il loua à demoiselle Marie du Murs le 12 juin 1671, moyennant un

loyer annuel de quatre-vingt-dix livres. Il habita cette maison jusqu'au 12 août 1672.

En effet, quinze mois après son arrivée à Abbeville, Musnier occupait la maison du *Bourdois*, appartenant à la ville, ainsi qu'on en a la preuve par le compte des argentiers de 1672-1673.

Se fondant sur la libéralité de l'échevinage d'Abbeville, qui accorda à Musnier une somme annuelle de quatre-vingt-dix livres, M. Pouy en infère fort légèrement que ce typographe ne semble pas avoir eu à se repentir d'avoir quitté Amiens pour s'établir à Abbeville. L'auteur du *Dictionnaire de géographie à l'usage du libraire,* s'appuyant sans doute sur la supposition de M. Pouy, s'est cru autorisé à affirmer que, « fortement appuyé par la municipalité », Jean Musnier fit fortune à Abbeville. Rien n'est moins exact, ainsi qu'on va le voir.

En tout cas, la clientèle de l'Hôtel-de-Ville ne devait lui rapporter que de bien maigres bénéfices, car, après avoir compulsé les comptes des argentiers, nous avons trouvé qu'en 1672-1673, il fut payé à Jean Musnier 36 livres pour plusieurs rames de billets et imprimés pour servir au logement des gens de guerre ; en 1674-1675, il toucha 80 livres 12 sols, et 25 livres l'année suivante. C'est tout ce que lui payèrent les argentiers de la ville dans un espace de huit années.

Deux délibérations de l'échevinage en date des 9 juillet et 19 septembre 1674 prouvent que Musnier se trouvait alors dans une situation de fortune très précaire. Les magistrats municipaux eurent égard à sa

gêne et, le 9 juillet 1674, ils décidèrent en assemblée de lui faire la remise du loyer de la maison du Bourdois pendant cinq mois.

Par la délibération du 19 septembre, on voit que Jean Musnier se plaint du manque de travail ; il paraît disposé à retourner à Amiens parce qu'il ne trouve point les moyens de subvenir à l'entretien de sa famille. La maison du Bourdois — louée cent livres — était pour lui une trop lourde charge ; il se vit contraint de résilier son bail. Toutefois, Musnier ne demandait pas mieux que de rester à Abbeville, à la condition que la municipalité lui viendrait en aide.

L'échevinage, considérant qu'il était avantageux de conserver l'imprimerie existante, fit droit à la demande de Jean Musnier, et décida de lui accorder une somme annuelle de trente livres pendant trois ans à partir du 12 octobre 1674, pour que Musnier continuât à demeurer à Abbeville ; celui-ci loua une maison d'un prix moins élevé.

L'insuffisance des travaux qui avait alarmé Musnier n'effraya point un imprimeur rouennais. En effet, le lundi 15 juillet 1675, l'échevinage était appelé à statuer sur une requête présentée par André Dumesnil, maître libraire et imprimeur à Rouen, tendant à ce qu'il fût autorisé à s'établir à Abbeville. Les magistrats municipaux s'empressèrent d'autant plus à faire droit à cette demande que Dumesnil ne sollicitait de la municipalité aucun secours, — aucune subvention comme on dirait aujourd'hui.

En conséquence, il fut autorisé à « s'establir en cette

ville pour y exercer l'art d'imprimeur en y gardant et observant les édicts et règlemens sur le faict de l'imprimerie à la charge par ledit Dumesnil de tenir boutique de libraire et non autrement, et d'avoir des livres suffisamment pour la commodité des habitans ; à quoy, satisfaisant et en cette considération, l'avons exempté et l'exemptons de logemens de gens de guerre, de guet et de garde. »

A partir de cette époque, Abbeville est dotée de deux imprimeries. Musnier et Dumesnil exercent concurremment ; l'un habite la maison du Bourdois, située près de l'église Saint-Georges, et l'autre occupe d'abord une maison de la rue de la Lingerie, à l'enseigne de *la Bible d'or*, puis une autre boutique située sur le grand marché, proche la poissonnerie, portant la même enseigne. Mais, dix ans plus tard, le premier était remplacé par son fils, Nicolas Musnier, qui imprimait en 1685 un office à l'usage de l'abbaye de Saint-Riquier. Le dernier ouvrage sorti des presses de celui-ci est un almanach portant la date de 1692.

André Dumesnil demeura dès lors seul imprimeur à Abbeville, mais les livres qu'il publia sont moins nombreux que ceux qui sortirent des presses de Jean Musnier.

André Dumesnil, qui se qualifiait imprimeur du roi et imprimeur et libraire ordinaire de la Ville et du Collège, mourut le 4 novembre 1731, âgé de quatre-vingt-cinq ans, après avoir exercé la profession d'imprimeur pendant plus de soixante ans, à Rouen et à Abbeville. Sa famille pratiqua cet art dans la capitale

de la Normandie depuis l'an 1618 jusqu'au commencement du XIXe siècle, sans interruption.

La disparition de l'imprimerie de Musnier attira un autre typographe à Abbeville. Guillaume Artous, fils d'un imprimeur de Toulouse, arrivait bientôt dans notre ville, où il épousait le 19 octobre 1700 Élisabeth, fille d'André Dumesnil. Le 3 novembre 1700, il obtenait sentence du maïeur et des échevins lui permettant d'exercer l'imprimerie concurremment avec son beau-père. Cette autorisation accordée, il acquitta le droit de bourgeoisie, taxé à soixante sols (*Reg. aux délibérations*).

Par arrêt du roi de 1704, qui fixait le nombre d'imprimeurs dans les principales villes du royaume, une seule imprimerie fut maintenue à Abbeville.

Après la mort de son beau-père, Artous exerça seul dans la maison d'André Dumesnil, sur le grand marché. Son établissement n'était guère prospère, si l'on en juge par le peu d'ouvrages qu'il a imprimés. Sa situation de fortune était des plus précaires, aussi son outillage laissait-il à désirer; cette circonstance devait lui susciter de sérieux embarras.

Antoine Redé, fils de Jean Redé, libraire à Amiens, fut aussi reçu libraire dans la même ville en 1726. Dix ans après, le 13 septembre 1736, Antoine Redé, était admis à exercer cette profession à Abbeville; quelques mois plus tard, il essayait de se faire recevoir imprimeur.

En effet, le 11 janvier 1737, il fit sommer par ministère d'huissier toute personne aspirant à exercer la

profession d'imprimeur de se trouver le 15 janvier suivant par-devant le maïeur, à l'hôtel-de-ville, où il devait présenter « ses titres et capacités » à l'exercice du métier d'imprimeur.

A cet effet, Redé, en venant s'établir à Abbeville, était pourvu du matériel nécessaire à un imprimeur, comme nous le voyons par le procès-verbal d'une visite faite chez lui et chez la veuve de Guillaume Artous le 4 avril 1739. Ce procès-verbal avait été rédigé dans le but de reconnaître si l'atelier de chacun de ces deux typographes renfermait les presses et les caractères prescrits par les règlements. Dès l'année 1736, Redé imprimait un volume, et un second ouvrage sortait de ses presses quelque temps après. Mais Guillaume Artous défendit son privilège et forma opposition à l'établissement du typographe amiénois.

En effet, Artous se présenta à l'échevinage avec l'un de ses quatre enfants, François Artous, âgé de trente-un ans, et s'opposa à la réception de Redé, qui, selon lui, n'avait « aucune capacité ni qualité » pour être admis comme imprimeur ; il fit valoir au contraire que François Artous ou un autre de ses fils devait être reçu de préférence à Redé.

Artous père, alors âgé, pauvre, infirme et chargé d'une nombreuse famille, — il avait eu dix enfants — fit observer au maïeur qu'il avait été reçu imprimeur par sentence du maire et des échevins du 3 novembre 1700 contradictoirement avec André Dumesnil, alors seul imprimeur à Abbeville ; — que, depuis, il exerça toujours son art conformément aux règlements ; —

qu'il en instruisit ses enfants ; — qu'il fut maintenu par arrêt du Conseil du 4 octobre 1716 ; — et qu'enfin, par le décret de 1704, il ne pouvait y avoir qu'un imprimeur, et qu'à ce titre seul Redé ne devait point être reçu.

De son côté, Redé prétendit qu'Artous ne s'était pas conformé aux articles 51 et 53 du règlement de 1723, fixant le nombre de presses et de caractères que devait avoir tout imprimeur ; — que, d'après le même règlement, celui qui ne s'y serait pas conformé dans un délai de deux années serait tenu de ne plus exercer sa profession. Redé s'appuya sur cet état de choses pour faire valoir que la place d'imprimeur était, de droit, vacante à Abbeville, puisque Guillaume Artous n'avait point le nombre de presses ni la quantité de caractères prescrits par les règlements.

Artous répondit que, s'il ne s'était pas conformé aux articles 51 et 53 du règlement de 1723 fixant à quatre le nombre des presses, c'est qu'il n'y avait point en cette ville assez de travail pour les alimenter, attendu que sur deux presses dont se composait son imprimerie une seule était occupée.

Redé fit observer que le manque de travail dont se plaignait Artous devait être attribué au contraire à l'insuffisance et à la défectuosité de son matériel, car les particuliers préféraient faire exécuter leurs factures et autres imprimés à Amiens ou ailleurs.

Artous reconnut qu'en effet son imprimerie avait autrefois laissé à désirer, mais que, depuis dix-huit mois, il avait fait l'acquisition de deux sortes de ca-

ractères, du cicéro et du saint-augustin, ce qui lui permettait alors d'imprimer tous les ouvrages qui pouvaient se rencontrer à Abbeville.

Antoine Redé fit valoir qu'il avait été agrégé au corps des libraires d'Amiens le 6 octobre 1726, comme fils de Jean Redé, libraire dans cette ville pendant plus de quarante ans ; — qu'il avait été reçu à exercer la même profession à Abbeville le 3 septembre 1736 ; — qu'il était gendre de Caron-Hubault, imprimeur et libraire de l'évêque d'Amiens ; — qu'il était frère de Charles Redé, libraire du Conseil, à Amiens ; — qu'il avait dirigé l'imprimerie de ce dernier pendant trois ans, ainsi qu'en faisait foi le certificat qu'il en avait reçu ; — il offrit enfin de faire preuve de capacité sur le « fait d'imprimerie », et s'engagea à se soumettre aux règlements en vigueur dans le cas où il serait reçu.

Artous répondit que si Redé avait été admis dans le corps des libraires aussi bien à Amiens qu'à Abbeville, c'était contre la disposition des règlements, attendu que le postulant n'avait fait aucun apprentissage de librairie mais bien plutôt de lingerie, et que le certificat que lui avait délivré son frère n'était qu'un certificat de complaisance. Artous fit connaître enfin que le sieur Redé avait l'habitude d'aller vendre en foire pendant plus de trois mois chaque année, à Abbeville, à Péronne, à Saint-Quentin, et que, par conséquent, il n'avait pu faire l'apprentissage d'imprimeur d'une façon sérieuse.

A la suite des dépositions des deux parties, que nous venons de résumer, d'après le procès-verbal ori-

ginal déposé aux Archives municipales d'Abbeville (FF. 238), le maïeur, chargé par commission du 10 décembre 1736 de trancher cette affaire, n'osa point prendre de conclusions. Il laissa au roi la faculté de décider si la place d'André Dumesnil était restée ou non vacante.

Par suite des intrigues de Redé, Artous se vit menacé de perdre ses moyens d'existence ; il mourut accablé d'amertume le 12 février 1737.

La veuve d'Artous continua d'exercer, avec ses fils, l'art de l'imprimerie. Voici, d'après le procès-verbal du 14 avril 1739, de quoi se composait son matériel :

Deux presses, une casse de gros canon, du haut et du bas italique, un petit canon romain contenant une casse de bas et de haut, une casse de bas et de haut de saint-augustin romain, une casse de bas et de haut de saint-augustin italique demi-pleine, un cicéro romain italique contenant quatre casses à demi-neuves et deux passe-partout. (*Arch. mun. FF.* 238.)

Le sieur Redé, présent à cette visite avec le maïeur, le procureur fiscal et autres officiers municipaux, demanda que l'imprimerie de la veuve Artous fût fermée, mise sous scellés et que défense lui fût faite d'exercer jusqu'à ce que le Conseil eût statué. D'après le procès-verbal de cette visite, il ressort que la veuve Artous ne faisait que des « billets de priage et mortuaires et autres ouvrages peu considérables. »

Le même jour, pareille visite était faite chez Redé par le maïeur, le procureur fiscal, le greffier de l'hôtel de ville, etc.

L'imprimerie de Redé se composait de six presses, et, pour les caractères, de gros canon romain neuf, gros canon italique neuf, gros canon romain vieux et gros canon italique vieux, petit canon romain neuf et petit canon italique neuf, gros parangon romain et gros parangon italique neufs, petit parangon romain et petit parangon italique neufs, gros romain neuf et gros romain italique demi-neuf, saint-augustin romain gros œil et petit œil italique neufs, cicéro romain et italique gros œil neufs et œil ordinaire demi-neuf, petit romain et italique neufs, petit romain et italique vieux, non-pareille romain et italique, quatre alphabets de lettres grises, soixante vignettes et fleurons, un très grand nombre de gravures, représentant des saints et des armoiries, de grosses lettres en cuivre, grosses de fonte et moyennes de fonte de deux sortes, vignettes de fonte de toute façon, filets à trois de fonte et de cuivre, réglettes de cuivre et de bois, chassis in folio, in-4°, in-12, quatre-vingts ramettes, soixante gallées de toutes grandeurs, trois frisquettes à chaque presse, cent cinquante-quatre casses et casseaux et une presse hollandaise pour la préparation du papier. (*Arch. mun. FF.* 238.)

Après la mort de Guillaume Artous, l'un de ses fils, Denis-Guillaume Artous (né le 26 décembre 1701), reprit l'instance, mais la solution de cette affaire se fit encore longtemps attendre.

Antoine Redé et Denis Artous furent assignés par ministère d'huissier à comparaître le 12 septembre 1739 devant le maïeur et le greffier de la ville pour

« représenter leurs titres et capacités en présence l'un de l'autre. »

Redé fit connaître qu'il avait fait son apprentissage chez la veuve Morgan, à Amiens, après qu'il eut terminé ses études au collège des Jésuites, où il apprit le latin et le grec, « qui sont sciences nécessaires pour exercer l'imprimerie » ; — qu'il avait été pendant trois ans directeur de l'imprimerie de son frère ; — qu'en 1736, sur la sollicitation du maïeur et des échevins d'Abbeville, il vint s'installer dans cette ville, où il fut reçu libraire, et, comme tel, exempté de logement de gens de guerre ; — que le 10 décembre 1736, il obtint arrêt préparatoire pour la place d'imprimeur ; — que Guillaume Artous s'opposa à l'entière exécution de cet arrêt.

Peu de temps après la mort d'Artous, Redé obtint une commission pour se conformer à l'article 51 du règlement du 28 janvier 1723, et se munit en conséquence de six presses et de tous les caractères prescrits par les règlements — ce qui fut constaté par le procès-verbal du 14 avril 1739.

Après que Redé eut « représenté ses titres et capacités », Denis Artous se soumit aux mêmes formalités ; il fit valoir qu'il était fils de Guillaume Artous, imprimeur à Abbeville pendant plus de quarante ans ; — qu'il était petit-fils d'André Dumesnil, imprimeur à Rouen et à Abbeville pendant plus de soixante ans ; — que les ancêtres de Dumesnil avaient exercé l'imprimerie à Rouen pendant plus de *trois cents ans (sic)* ; — qu'il avait étudié les belles-lettres ; — qu'il avait

appris l'art de l'imprimerie chez son père et chez d'habiles typographes de Paris et de Rouen pendant douze ans ; — qu'après la mort de son père, en 1737, il revint à Abbeville, où il exerça sous le nom de sa mère.

Le maïeur, par son arrêt du 16 septembre 1739, concluait à ce que la place d'imprimeur fût accordée à Antoine Redé, dont l'imprimerie était plus complète que celle de la veuve de Guillaume Artous ; — que son instruction était satisfaisante, suivant un certificat du sieur Lemire, prêtre, qui procéda à son examen sur « le fait du latin et du grec » ; — qu'il avait imprimé en 1736 un livre ayant pour titre : *Prières pour la confession et la sainte communion et quelques exercices de piété avec l'office de la Vierge* et que l'on ne remarquait aucun renvoi dans cet ouvrage ; — qu'il avait aussi imprimé un *Office des morts*, dont l'impression lui était confiée pour trois ans, et que cet ouvrage méritait les mêmes éloges que le premier.

Malgré les conclusions du maïeur, Antoine Redé ne fut point reçu imprimeur. Par arrêt du Conseil en date du 29 octobre 1739, le roi nomma Denis Artous imprimeur et libraire à Abbeville.

Le 3 décembre suivant, Artous présenta une requête aux maïeur et aux échevins à l'effet d'être admis à prêter serment devant eux. Mais, avant de faire droit à cette demande, il y fut sans doute apporté de longs retards, puisque le maïeur ordonna qu'une visite serait faite au domicile de Denis Artous le 13 septembre 1740 afin de constater l'état de son imprimerie et reconnaître si elle était composée du nombre de presses

et des caractères prescrits par l'artleie 51 du règlement du 28 février 1723.

D'après ce procès-verbal, l'imprimerie d'Artous se composait de quatre presses et de tous leurs accessoires avec les neuf sortes de caractères obligatoires, savoir : le gros canon romain et italique, pesant ensemble deux cents livres ; le petit canon romain et italique, pesant ensemble cent quarante-deux livres ; le gros parangon romain et italique pesant cent sept livres ; le petit parangon romain et italique pesant cent soixante et onze livres ; le gros romain et l'italique pesant cinq cent vingt-trois livres ; le saint-augustin romain et italique pesant quatre cent douze livres ; le cicéro romain et italique pesant quatre cent soixante-dix-sept livres ; le petit romain et le petit romain italique pesant quatre cent trente-quatre livres ; le petit texte romain et italique pesant cent soixante-seize livres.

Artous déclara que ces caractères étaient plus que suffisants pour se conformer à l'article 51 du règlement de 1723 ; ils étaient entièrement neufs et lui avaient été fournis en 1740 par Claude Lamelle fils, fondeur à Paris. (*Arch. mun. FF.* 238.)

Le 7 décembre 1740, Antoine Redé présenta une requête au maïeur et aux échevins tendant à obtenir l'autorisation de faire déposer le matériel de son imprimerie dans une chambre de l'hôtel de ville jusqu'à ce qu'il pût le revendre, ce qui lui fut accordé, sans aucune garantie de la part de la ville.

Mais Redé mit peu d'empressement à faire le dépôt qu'il avait sollicité ; aussi, le 28 février 1741, Denis

Artous informait le maïeur et les échevins que Redé conservait chez lui son matériel d'imprimerie. Il fut aussitôt enjoint à Redé, par le procureur fiscal, de faire transporter ses presses et tous leurs accessoires à l'hôtel de ville dans un délai de huit jours.

A partir de cette époque, Denis Artous exerça paisiblement sa profession pendant une vingtaine d'années sans qu'aucune compétition vînt le troubler. Il prit le soin, dès lors, de faire connaître sur les ouvrages sortis de ses presses qu'il était « seul imprimeur. » Il continua d'habiter la maison paternelle, située sur le grand marché, puis alla s'établir rue de la pointe. Le dernier volume sorti des presses de Denis Artous porte la date de 1762.

La veuve Alexandre Devérité, libraire, succéda à Artous ; le premier volume exécuté chez elle est de 1764. Son fils, Louis-Alexandre Devérité (1), seconda activement sa mère ; il allait donner à sa maison une impulsion vigoureuse. A peine âgé de vingt ans, il écrivait une *Histoire du comté de Ponthieu* et faisait imprimer chez lui en 1765 le premier volume de cet ouvrage.

Devérité se trouva plus d'une fois en butte à des tracasseries dans le détail desquelles nous n'entrerons point ; il suffira de les indiquer. En 1775, il faisait paraître un précis de 8 pages in-4° pour demander la suppression de deux placards qui ne portaient point de nom d'imprimeur, mais celui de Liévin Pintiau,

(1) Né à Abbeville le 20 novembre 1743, décédé en la même ville le 29 mai 1818.

libraire à Abbeville. Ce dernier présenta aux magistrats municipaux d'Abbeville une requête de 26 pages in-4°, à l'effet de faire supprimer le précis de Devérité. Celui-ci fit aussitôt paraître une réplique qui fut suivie d'un autre mémoire. Nous ne connaissons point l'issue du procès intenté à cet effet.

Devérité était seul imprimeur du roi à Abbeville ; il n'oubliait pas de mentionner ce titre sur les publications qui sortaient de ses presses. Le 7 janvier 1777, le comte d'Artois, alors comte de Ponthieu, accorda aussi une faveur du même genre à Devérité ; il lui fit délivrer un brevet par lequel il l'autorisait à prendre « le titre de son imprimeur en la ville d'Abbeville, et lui permit en conséquence de s'en qualifier dans tous actes publics et particuliers. »

Nous apprenons par un arrêt du Conseil d'État imprimé à Amiens chez J.-B. Caron fils, que le 6 juillet 1780 Devérité fut destitué « de son état d'imprimeur-libraire à Abbeville et lui fut fait défense de se mêler directement et indirectement du commerce de la librairie sous telles peines qu'il appartiendra. » Les publications clandestines et pamphlétaires du futur conventionnel motivèrent sans doute cet arrêt. Toutefois, la révocation de Devérité fut rapportée, car, en 1785, on voit figurer son nom sur différents ouvrages, et en 1787 il se qualifie « libraire-imprimeur du Roy et de Mgr le comte d'Artois. »

A part l'*Histoire du comté de Ponthieu* et l'*Essai sur l'histoire de Picardie* par Devérité, les ouvrages sortis des presses de ce dernier sont peu importants. Mais la Révolution va faire de cet imprimeur un conven-

tionnel dont l'activité fiévreuse produira de nombreux écrits qui serviront à alimenter ses presses.

Le cadre que nous nous sommes imposé nous oblige à nous arrêter à 1789 ; nous ne franchirons point cette date. Notre but sera atteint si nous avons pu jeter un jour nouveau sur un point de l'histoire d'Abbeville.

II. Les Libraires et les Relieurs.

Il est probable qu'Abbeville, comme beaucoup d'autres villes, possédait des libraires avant que l'imprimerie y fût introduite et après que cet art cessa d'y fonctionner. Mais nous n'y avons aucune donnée à cet égard ; il nous faut arriver au XVIIe siècle pour découvrir le nom du premier libraire qui se soit rencontré dans nos recherches.

En 1622, Pierre Baillon, « libraire demeurant près l'église Collégiate (*sic*) de St-Wlfran », débitait deux petits volumes relatifs à la confrérie de la Charité, érigée en l'église de Saint-Georges à Abbeville. L'un de ces deux volumes ne porte pas de nom d'imprimeur, mais le second fut imprimé à Arras par Guillaume de la Rivière.

En 1659, Laurens Maurry, imprimeur à Rouen, publiait un *Office* de Saint-Gilles et les *Remarques sur les souverains Pontifes* de Michel Gorgeu. Ces deux ouvrages, quoique imprimés à Rouen, portent le nom d'Abbeville comme lieu d'impression.

Plus tard, les imprimeurs Musnier, Dumesnil et Artous exercèrent en même temps la profession de libraires.

Jean-Baptiste Petit avait été reçu relieur-doreur par la ville en 1716, mais sa nomination fut annulée par le roi, attendu que Petit prenait la qualité de libraire.

Le 13 septembre 1736, Antoine Redé, libraire à Amiens depuis 1726, obtint l'autorisation d'exercer la même profession à Abbeville.

Le 14 mai 1739, Denis-Guillaume Artous présenta une requête au maïeur et aux échevins à l'effet d'être reçu libraire ; il fit valoir qu'il avait fait l'apprentissage de cette profession pendant plusieurs années tant à Abbeville que dans d'autres villes. Le lendemain 15 mai, le procureur fiscal lui accordait l'autorisation demandée.

Deux mois plus tard, le 14 juillet 1739, Charles Redé, libraire à Amiens depuis le 22 décembre 1733, mais demeurant alors à Abbeville chez son frère, Antoine Redé (1), présenta une requête au maïeur et aux échevins tendant à être reçu libraire dans cette ville, ce qui lui fut accordé par le procureur fiscal.

Le 7 novembre 1760, le procureur du roi porta plainte devant le maïeur et les échevins sur ce que quelques libraires, relieurs et revendeurs de la ville tenaient des livres contre la religion, l'État et les mœurs, « capables de corrompre le cœur et l'esprit de ceux qui les lisaient. » Il demandait en conséquence

(1) Dans cette requête, le titre d'imprimeur n'est point donné à Antoine Redé ; il est seulement qualifié libraire.

qu'une visite fût faite chez les libraires de la ville, notamment chez la veuve Devérité.

Au mois d'avril 1764, nouvelle plainte du procureur au sujet de deux brochures dont l'une avait pour titre : *Les mœurs des ecclésiastiques d'Abbeville*, et l'autre, *Nécessité d'une réforme dans l'administration de la justice et dans les lois civiles de la France ;* ce dernier ouvrage, réimprimé en 1768 avec la moitié du nom de l'auteur sur le titre, était de S.-N.-H. Linguet.

Une visite ordonnée par le maïeur ne fit rien découvrir.

Les libraires et relieurs étaient alors :

1° Ve Alexandre Devérité et son fils, rue St-Gilles ;

2° Charles-Firmin François, même rue ;

3° Louis Voyer, rue des Lingers ;

4° Denis Artous, imprimeur du roi et de la ville et libraire et relieur, rue de la Pointe. (FF. 270.)

Le 10 août 1770, Jacques-François-Flour Godard, bourgeois, ayant appris l'art de relieur chez la veuve Devérité et chez d'autres libraires de Rouen et d'ailleurs, fut reçu libraire et relieur à Abbeville.

Liévin Pintiau reçut la même autorisation le 13 décembre 1773.

Un édit du roi du mois d'avril 1777 supprimait les communautés d'arts et métiers et en créait de nouvelles. C'est pour se conformer à l'article 2 de cet édit que le 27 juillet 1779 Jacques Picavet, âgé de 24 ans, né à Abbeville, se présenta au greffe de l'hôtel de ville et déclara qu'il entendait exercer la profession de relieur de livres. (*Arch. mun. HH* 92.)

Le 6 novembre 1779 se présentèrent aussi au greffe

de l'hôtel de ville, Joseph Beauvais, âgé de 24 ans, Jean-Barthélemy Tissene, âgé de 25 ans, demeurant ensemble rue de la Tannerie, Jean-Léonard Verney, âgé de 25 ans, demeurant dans la même rue, Barthélemy Verney, âgé de 29 ans, demeurant rue du Preer Saint-Gilles, natifs tous les quatre du duché d'Aoste en Savoie, et Antoine Daussy, âgé de 74 ans, né à Abbeville, demeurantrue dela Portelette, «lesquels, d'après permission à eux accordée par MM. les Officiers de police de cette ville, et pour satisfaire à l'article 2 de l'édit d'avril 1777, ont déclaré qu'ils entendent faire et exercer en cette ville la profession de vendeurs d'almanachs faisant partie des états libres et permis par l'édit d'avril 1777, se soumettant de se conformer aux ordonnances et règlements de police venus et à venir, dont acte. » (*Arch. mun. HH.* 92.)

Il est à remarquer que les quatre premiers marchands d'almanachs étaient illettrés, puisqu'ils apposèrent une croix pour tenir lieu de leur signature.

Devérité fut plusieurs fois inquiété comme imprimeur ; il le fut également comme libraire. Ainsi, en 1783, le procureur du roi lui intenta une action parce qu'il avait voulu vendre des livres prohibés. Devérité répondit par un précis de 7 pages in-4°. L'auteur de ce précis, Sanson, avocat, défendit son client de l'accusation portée contre lui. Nous ignorons quelle suite eut cette affaire.



LA CATHÉDRALE D'AMIENS

CONSIDÉRÉE AU POINT DE VUE DE L'ESTHÉTIQUE

Par M. le Chanoine VAN DRIVAL.

MESSIEURS,

En me rendant à l'invitation pressante que vous avez bien voulu m'adresser, je me suis rappelé tous les liens qui nous unissent depuis longtemps et qui ont toujours été empreints de la plus confiante sympathie. Comment n'aurais-je point pensé notamment à ces relations intimes qui datent de 1874, alors que je dirigeais l'Exposition de Lille? Votre admirable département de la Somme, si riche en objets d'art, nous avait confié avec une générosité sans exemple tout ce que nous avions voulu choisir; et le Catalogue raisonné et illustré de cette Exposition prouve bien que les objets venus de la Picardie ont toujours rivalisé avec ceux que la Flandre, la Belgique ou l'Artois nous avaient envoyés, et que souvent il les ont surpassés. Je ne parle pas ici en homme qui serait ému au-delà du juste, par suite de témoignages nombreux et plus récents encore de cette sympathie et de cette estime pour lui

si honorables, non, ce que je dis ici je l'ai dit et imprimé dans le volume descriptif de cette Exposition, et ma parole n'est pas suspecte de parti-pris ni d'actualité. Hélas ! celui qui fut l'agent si empressé, si intelligent, de ces douces relations, notre bon confrère et collègue le chanoine Corblet, n'est plus là pour entendre ces quelques mots de reconnaissance. La mort impitoyable nous l'a enlevé avant le temps. Je puis bien dire nous : car j'avais avec lui d'autres liens, et souvent il m'a dit que dès l'origine et jusqu'à la fin j'avais été dans la *Revue de l'art Chrétien*, son plus constant collaborateur. Et comment en effet aurait-on pu cesser d'avoir des rapports avec un homme aussi aimable, aussi bienveillant, aussi perspicace, dès l'instant où on les avait commencés ?

Son œuvre est là pour nous consoler un peu de cette perte cruelle, et cette œuvre est considérable, mais qui nous rendra sa douce présence et sa solide érudition ? L'abbé Corblet est un de ces hommes que l'on n'oublie pas.

Vous me pardonnerez, Messieurs, d'avoir ainsi un instant oublié moi-même d'aborder mon sujet, ou plutôt vous m'auriez reproché, j'en suis certain, d'avoir manqué à une dette de cœur, si je n'avais dit ce que je viens de dire brièvement, et que j'espère bien développer ailleurs.

J'aborde mon sujet, qui est tout à fait amiénois. Je vais vous parler de la Cathédrale d'Amiens.

Rassurez-vous, je n'en recommencerai pas la description, chose cent fois faite et bien faite. Je vais la

considérer au point de vue de l'Esthétique, et j'essaierai d'établir, par les principes et par la comparaison avec les autres grandes églises, qu'elle réalise plus qu'aucune autre ne l'a jamais fait, les conditions du beau absolu, qu'elle est achevée, parfaite, entre toutes, que c'est ici le modèle le mieux réussi de l'architecture du XIII[e] siècle, la plus belle des architectures.

Amiens a eu, au XIII[e] siècle, un bonheur inouï.

Un évêque pieux, zélé, aux larges vues, chercha et trouva un architecte, le plus grand des architectes du Moyen-Age. Ces hommes dignes l'un de l'autre se comprirent et les populations de la Picardie les comprirent : l'évêque expliqua ce qu'il voulait, l'architecte dressa des plans devant lesquels pâliront désormais tous les plans. Le grand Evêque eut un successeur qui ne changea rien à l'œuvre de son devancier ; l'architecte eut deux successeurs qui suivirent et exécutèrent les plans d'hier ; les populations apportèrent les ressources nécessaires avec un zèle admirable, et cette œuvre, qu'on peut bien appeler l'œuvre des œuvres, fut entreprise, commencée, continuée, perfectionnée en 60 ans ! Jamais on ne vit prodige semblable, et c'est là la raison de cette unité, de cette harmonie, de ces règles du beau bien observées, de cette merveille, la plus belle église de la Chrétienté.

On l'a si bien compris, et cela dès le XIII[e] siècle même, que vite on a voulu, çà et là, faire aussi bien, faire mieux.

Mais, qu'il est difficile de produire un véritable chef-d'œuvre !

Que de fois, à cause d'une préoccupation qui absorbe, sans qu'il s'en doute, quelques-unes des facultés de l'homme de talent, cet artiste se laisse séduire par une idée prédominante et néglige des conditions essentielles ! Ainsi, Cologne a certainement une admirable Eglise. Les légendes des bords du Rhin, sont d'ordinaire plus spirituelles qu'elles ne l'ont été en donnant pour architecte de cet édifice l'ennemi de Dieu et l'adversaire du genre humain, qui serait ainsi devenu tout à coup un modèle d'amour de Dieu et de zèle pour la Chrétienté, sentiments bien inconnus et bien impossibles à cette nature fixée dans le mal. Cette légende n'est vraiment pas digne de ses sœurs qu'on aime tant à entendre dans leurs inimitables récits. La chose s'est faite, on le sait aujourd'hui, d'une manière plus prosaïque.

Les lauriers d'Amiens empêchaient alors plus d'un architecte de dormir. On voulut faire mieux, comme le désire toujours l'humaine jalousie, qui a de la peine à avouer le Parfait.

On voulut à Cologne dépasser Amiens, tout en prenant d'ailleurs Amiens pour modèle. Si on n'avait pas pris Amiens pour modèle, peut-être aurait-on réussi, peut-être ? Mais prendre Amiens pour modèle en agrandissant les dimensions, c'était faire plus grand et voilà tout, ce n'était pas faire plus beau, ni même aussi beau, puisque l'harmonie était rompue, puisque le pastiche dénaturait l'original. On a fait grand, on a fait beau, personne ne songe à le nier ; mais on a fait moins beau qu'Amiens. L'Eglise de Cologne est plus

grande, comme elle a voulu l'être, et comme elle l'a voulu avec une persévérance qui a duré des siècles, mais la faute originelle est toujours là, et elle n'a pas cette harmonie des parties et de l'ensemble, cette unité esthétique, ce *Mens divinior* que l'église jalousée et copiée possède à un si haut degré.

Plus près d'ici, à Beauvais, n'a-t-on pas eu une préoccupation analogue : faire plus grand afin de faire plus beau ? Voici en quels termes un des auteurs (1) qui ont écrit sur la Cathédrale d'Amiens a exprimé cette pensée :

« Lorsqu'on pénètre dans l'intérieur de la Cathédrale de Beauvais, on éprouve, non de l'admiration comme à Amiens, mais de la stupéfaction, en contemplant un vaisseau qui ne l'emporte sur son rival que parce qu'il le dépasse en dimensions de quatre mètres. A Beauvais, les fenêtres ne sont que des lancettes dont la longueur étonne l'esprit sans le satisfaire...... De toutes parts l'exagération des dimensions et du système pyramidal accuse chez les auteurs de l'œuvre de Beauvais l'intention de faire plus grand qu'Amiens, faute de pouvoir exécuter rien d'aussi parfait. »

Je n'ose citer la suite, trop peu agréable pour Beauvais, mais je constate la justesse de cette idée que, dans les arts, ce n'est pas le grand qu'il faut chercher, c'est le beau, c'est l'harmonie, ce sont les proportions bien prises, et je ne veux retenir que cela de cette comparaison qui tend à diminuer par trop la gloire d'une

(1) M. A. Goze, Nouv. descript. de la cath. d'Amiens. 1847, p. 49.

Eglise qui est inachevée sans doute, mais nonobstant bien belle.

La Cathédrale d'Amiens a certainement produit, dès l'origine, un effet immense, une sensation profonde, en Allemagne, en France, et peut-être encore plus en Angleterre. Que d'églises anglaises on reconnaît immédiatement comme appartenant à la famille amiénoise quand on pénètre dans leur intérieur ! Westminster notamment est frappant sous ce rapport.

Laissez-moi vous dire ce que je trouve à ce sujet dans mes notes d'un premier voyage en Angleterre fait il y a longtemps, en 1847.

« Il m'est impossible de dire ce que j'éprouvai en entrant dans ce lieu ! C'est bien ici une magnifique et immense Eglise gothique de la plus pure époque de l'art chrétien. Quelle majesté dans cet ensemble si complet, quelle unité admirable de pensée et d'exécution, quelle richesse et quelle simplicité de plan ! Qu'elle est belle, cette longue suite d'ogives qui fuit de chaque côté jusqu'aux deux points parallèles où elles se séparent, pour se rapprocher ensuite après avoir formé dans leur course le signe auguste de la Rédemption, pour finir par confondre leurs courbes si gracieuses, leurs lignes si pures ! Partout au-dessus des arcades inférieures règne sans interruption une délicieuse galerie, chef-d'œuvre d'harmonie et de beauté vraie. Pas d'irrégularité, pas d'hésitation, pas de défaut d'ensemble : une seule pensée a conçu et arrêté ce plan, une seule main l'a coulé dans un moule unique, avec toutes ses proportions harmonieuses. Une

voûte de même style, où l'on peut encore voir des restes de peintures, des vitraux, des roses dont on peut encore admirer les restes précieux, tout est bien, tout est en proportion dans cette grande Eglise, bâtie pour une grande religion, pour que tout un peuple y vint entendre la parole de Dieu, pour que le cantique immense des générations rassemblées ne fit pas éclater l'édifice. Westminster est un chef-d'œuvre, c'est un modèle parfait de l'art chrétien... construit dans des proportions gigantesques : c'est une grande cathédrale du Moyen-âge, bâtie même plutôt dans le style Français..... C'est ici le Catholicisme dans tout son beau, dans sa sublimité, dans son triomphe; ces pierres racontent la foi et la gloire des âges chrétiens. »

Disons-le toutefois, Westminster n'est pas complet comme Amiens. Dans plus d'une partie de son vaste ensemble il y a des taches qui détruisent l'harmonie et l'unité. La chapelle absidale d'Henry VII est certainement un chef-d'œuvre, mais d'un autre style que celui de l'Eglise.

Je ne parle pas des singulières appropriations faites dans l'intérieur par les Anglicans, qui ont fait une petite Eglise dans la grande et ont transformé le reste en cimetière ou en musée. Ici comme ailleurs du reste ils n'ont rien détruit, et les monuments de cette époque, comme de plus anciens, sont intacts.

Ils attestent les relations évidentes avec la France, surtout avec la France du Nord. Faut-il dire que l'on se copiait toujours ? Non, je ne le crois pas ; mais on avait les mêmes idées, un même type, que l'on exécu-

tait plus ou moins bien; on était certainement de la même école, et Robert de Luzarches fut le chef dans cette école : il n'est pas étonnant que l'on trouve alors une manière de faire uniforme et une ressemblance de famille tout à fait frappante.

Repassons le détroit, et comparons Amiens aux autres grandes Eglises de France.

Si vous le voulez bien, nous allons d'abord à Chartres.

La cathédrale de Chartres offre un ensembre admirablement complet. Ses tours sont légendaires : son intérieur vous saisit, et le *Mens divinior* s'y fait sentir d'une façon étonnante que l'on n'oublie pas. Sa crypte est unique. Mais que dire de ses saintes images ? Que dire de cette statuaire de ses deux portails latéraux ? La beauté grecque s'y trouve unie à l'idée chrétienne : c'est ravissant. Et ses verrières anciennes bien conservées ? Et ses bas-reliefs ? Et toute l'histoire de la Sainte-Vierge en sculpture ?

Dans l'Eglise de Chartres tous les arts se sont donné rendez-vous.

On passe de l'architecture à la peinture, à la sculpture, et on admire toujours, en s'instruisant, en s'édifiant. C'est une *Eglise* dans toute la force du mot : tout vous y parle de Dieu, que vous vous éleviez au haut de ce clocher vraiment aérien, que vous vous promeniez sur ces toits de métal, que vous descendiez dans les profondeurs de la crypte, c'est merveilleux. Les sept mille figures, sculptées ou peintes, sont à elles seules tout un Monde.

Il y a de l'ensemble, de l'unité, de l'harmonie, à Chartres : rien ne vient rompre les qualités essentielles de l'Esthétique, du beau.

Amiens l'emporte cependant par la majesté, par l'ampleur, par une perfection mieux accusée dans les grandes lignes, à l'intérieur, à l'extérieur même. Chartres serait donc digne selon moi, du second prix, mais Amiens mérite toujours le premier.

Si vous le voulez bien maintenant, nous nous mettrons en route pour Bourges. Voyez-vous, du milieu des pâturages du Berry, s'élever cette petite montagne ? Tous les flancs sont couverts de maisons : mais une construction immense les domine et occupe le sommet. Quelque rue que vous preniez vous arriverez nécessairement à cette construction dominante, à l'Eglise, symbole de l'élévation des choses de Dieu au-dessus des choses de la terre. Nous voici devant le portail principal, où, comme toujours, nous voyons sculptée la scène du jugement dernier. Entrons, pénétrons dans la grande nef.

Il est difficile de nous avancer beaucoup, tant est saisissant, extraordinaire même, le spectacle qui s'offre à nos yeux.

Les galeries succèdent aux galeries : il y a place pour les fidèles, non-seulement dans la grande nef, dans les doubles bas-côtés, dans les chapelles latérales, mais encore au-dessus de chacun des bas-côtés, à tous les étages, jusqu'aux voûtes de l'édifice. Qu'on se figure cette assistance réalisée, un jour de grande fête.

Le chœur est habité par l'évêque, le chapitre, le clergé; la grande nef, les collatéraux, les chapelles sont remplies de fidèles ; les galeries sont également peuplées de fidèles ; alors qu'arrive-t-il ? Les murailles ont disparu, et comme tous les vides sont remplis par des vitraux ou décorés de saints et de saintes, on ne voit plus que les fidèles de la terre mêlés aux saints du ciel : l'Eglise matérielle, la figure a disparu : il n'y a plus que l'Eglise spirituelle.

Voilà un symbolisme merveilleux, et ce symbolisme qui devient ainsi une réalité, a certainement été voulu par ceux qui ont construit la cathédrale de Bourges, qu'on peut bien appeler *Mystique* au premier chef.

La forme même favorise cette pensée admirable.

C'est une Basilique tout d'une venue, (si l'on me permet cette expression un peu familière), et qui permet de tout embrasser d'un coup d'œil. C'est féerique. On croirait n'être plus sur la terre.

Je connais quelqu'un qui, après avoir longuement étudié les vitraux de Bourges dans la vaste publication des Pères Martin et Cahier, fut les voir. Il se trouva tellement *empoigné* par ce coup-d'œil et par cette pensée à lui alors expliquée, qu'il lui fut impossible, absolument impossible de s'occuper d'autre chose que de cette architecture, et quand il quitta Bourges après avoir vu et revu cette merveille, il avait oublié de voir les vitraux.

Ce trait, qui est de toute vérité, peint bien la force de l'impression que l'on reçoit à un pareil spectacle, et, je le répète, il est de toute vérité.

J'en étais là de mon travail quand je reçus la visite d'un architecte de mes amis, grand admirateur de Bourges. Je lui ai lu toutes ces pages. Il est de mon avis sur tous les points. Il trouve seulement que j'ai été trop loin pour Chartres et il réclame pour Bourges le second prix, tout en avouant des négligences de construction dans le haut, pas assez d'harmonie entre l'extérieur et l'intérieur, tout en adjugeant, c'est bien entendu, le premier prix à la cathédrale d'Amiens.

Avec lui, j'examine Reims, et puis Strasbourg.

A Reims, le portail nous ravit. Ce monde de statues vivantes, ces roses, ces voussures, ces pinacles, ces tourelles, ces tours, où l'on ne sait comment expliquer les découpures, les dentelles, la situation tout aérienne d'un ensemble qui se maintient on ne sait comment, tout cela est unique, et l'extérieur de cette magnifique cathédrale est réellement charmant.

Et Strasbourg ! quelle masse énorme ! C'est une montagne, et une montagne où tout est non seulement harmonieux et régulier, mais où tous les détails sont beaux comme l'ensemble, et dans ces détails figurent des statues équestres et tous les objets les plus grandioses. C'est à peu de chose près la hauteur de la plus haute des pyramides d'Egypte ; avec la différence qu'ici tout est animé, vivant, parlant : ce n'est pas un tombeau, c'est un temple au Dieu source de la vie !

Quelle merveille que cet octogone s'élevant dans les airs, appuyé sur cette tour qui lui sert de base ! Et ce quadruple ruban contourné en spirale et servant d'escalier ! Et la flèche ! Mais l'intérieur ne répond pas à

cet extérieur inimaginable. L'Eglise est petite, relativement à ce front immense, unique dans toute la chrétienté. D'ailleurs elle n'est pas une, et forcément la palme reste toujours, et définitivement, à la cathédrale d'Amiens.

Au reste, la cathédrale d'Amiens ne se distingue pas seulement par l'unité, l'harmonie, le bon goût : elle aussi à des dimensions très considérables : elle aussi a dans ses détails, tout un monde d'objets d'art. Comptez et étudiez les statues et les bas-reliefs du grand portail ; n'oubliez pas la belle vierge du portail St-Honoré ; allez ensuite faire le tour du chœur et entrez dans le chœur pour étudier une à une les stalles ; voilà toute une statuaire bien complète, notamment si vous y joignez l'ange pleureur. Les vitraux n'y sont plus, mais ils peuvent revenir, et pourquoi pas ?

Bien d'autres monuments, souvent décrits, complètent cet admirable ensemble. Vous êtes heureux, vous qui les avez toujours sous les yeux, et pas n'est besoin que je fasse autre chose que de les mentionner.

Oui, la cathédrale d'Amiens est la merveille de l'art ogival, qui lui-même est l'art religieux par excellence, et je vous remercie de tout mon cœur de m'avoir donné l'occasion de proclamer ici hautement cette vérité.

Arras, 8 Juin 1886.



UN ARTISTE PICARD A L'ÉTRANGER.

JEHAN WAUQUELIN

TRADUCTEUR, HISTORIEN ET LITTÉRATEUR,

Mort à Mons en 1452,

Par M. Ernest MATTHIEU.

Une des gloires les moins incontestées du duc de Bourgogne, Philippe le Bon, ce fut d'avoir encouragé d'une manière efficace la culture des arts et des belles-lettres. Il avait eu l'habileté de réunir sous son autorité toutes les provinces belges ; il prit à cœur d'y répandre magnifiquement l'amour du beau. Aussi son règne compte-t-il comme l'une des plus florissantes époques de l'épanouissement artistique et littéraire des Pays-Bas.

Longtemps les noms d'hommes éminents qui florissaient à sa cour restèrent dans l'oubli. Les patientes et laborieuses investigations de notre siècle ont peu à peu fait revivre le souvenir et les travaux de

personnages dont la postérité avait injustement méconnu les talents. Parmi eux, nous signalons tout spécialement Jehan Wauquelin : il fut à la fois calligraphe, traducteur, historien et littérateur.

Son nom est resté inconnu jusqu'en 1840. Les travaux de Barrois, de Paulin Paris, du comte de Laborde et de Florian Frocheur le révélèrent successivement comme un homme d'une haute capacité. Mgr de Ram en 1860 (1) et plus récemment M. Félix Brassart, en 1879 (2) et Paul Meyer en 1884 (3), ont consacré de curieuses pages à sa mémoire. Il nous a été donné de recueillir quelques renseignements inédits sur cet artiste trop longtemps méconnu.

Nous avons pensé qu'il convenait de profiter de la célébration solennelle du jubilé semi-séculaire de la fondation de la Société des Antiquaires de Picardie pour rendre un légitime hommage à l'homme de talent qui mérite une place distinguée parmi les célébrités picardes. Tel est le but de notre étude biographique.

Jehan Wauquelin était né en Picardie, comme il prend soin de le rappeler dans une de ses premières

(1) *Chronique des ducs de Brabant, par Edmond de Dynter, publiée d'après le ms. de Corsendonck, avec des notes et l'ancienne traduction française de Jehan Wauquelin* ; par P.-F.-X. de Ram, recteur magnifique de l'Université catholique de Louvain. Publication de la commission royale d'histoire de Belgique. Bruxelles, Hayez, 1854-1860, t. I.

(2) Dans les *Souvenirs de la Flandre wallonne*, t. XIX.

(3) *Girart de Roussillon, chanson de geste*, publié par Paul Meyer. Paris, Champion, 1884.

œuvres. Néanmoins il passa la plus grande partie de son existence dans la capitale du Hainaut, où il habita depuis 1439 jusqu'à sa mort en 1452. C'est grâce à sa propre déclaration que la Picardie peut aujourd'hui le revendiquer comme l'une de ses gloires littéraires, sinon son long séjour à Mons aurait amené en l'absence de renseignement précis, à induire qu'il avait vu le jour en cette dernière ville.

Selon toute vraisemblance, Wauquelin naquit au commencement du xv[e] siècle. On ne connaît rien de ses premières années.

Il habitait encore la Picardie, lorsque, vers 1438, il mit en prose un poëme intitulé : *Histoire du bon roy Alexandre*, par ordre « de très hault, noble et puissant seigneur, Monseigneur Jehan de Bourgoigne, conte d'Estampes et seigneur de Dourdaing, etc., » gouverneur « du noble pays de Picardie, soubz la main de mon très redoubté seigneur et puissant prince mons[r] Phellippe, par la grace de Dieu, duc de Bourgoigne. » L'auteur ajoute « duquel pays de Picardie je suis natif. »

Le manuscrit de cet ouvrage était autrefois conservé à la Bibliothèque de Bourgogne à Bruxelles ; il se trouve actuellement à la Bibliothèque nationale à Paris (1). Legrand d'Aussy (2) le décrit de la manière suivante : « Parmi les manuscrits de la Belgique, dit-il, que possède aujourd'hui la Bibliothèque de Paris, il

(1) Il porte le n° 1419 du catalogue de ms. français.

(2) *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque du Roi et autres bibliothèques, publiés par l'Institut Royal de France.* t, v. p. 131.

eu est un de format in-folio, très-beau, enrichi de lettres et ornements en couleurs et de superbes minatures, qui contient une histoire d'Alexandre, divisée en deux parties et traduite de rime en prose française.... Le traducteur déclare avoir travaillé par ordre de Jean de Bourgogne, comte d'Estampes, seigneur de Dourdan. Il ne se nomme point, mais il se dit *Picard*, ayant pour seigneur particulier le gouverneur de cette province et pour seigneur général Philippe, duc de Bourgogne. »

C'est cette dernière particularité qui nous engage à fixer, vers 1438, l'exécution de ce travail, car comme nous allons le voir, Wauquelin avait quitté son pays natal dès 1439. L'auteur ne signe pas son œuvre, mais il donne le moyen suivant de se faire connaître : « Se mon nom leur plaist savoir, si prengnent la première lettre de la seconde partie du livre, laquelle est un J, en deschendant par les lettres capitales jusques à la xviiij^e, qui est un N ; et ainsi le polront savoir. (1) » Les initiales des dix-huit premiers chapitres de la seconde partie donnent en effet *Johannes Vvauquelin*, soit dix-huit lettres.

On connaît encore deux autres textes de cette œuvre. L'un conservé également à la bibliothèque nationale de Paris, numéro 7142, provient de Jeanne de France, fille de Charles VII, mariée à Jean II, duc de Bourbon, le 11 mars 1447 et morte à Moulins, le 4 mai 1482. L'autre appartient à la bibliothèque ducale

(1) f° 378 v. et dernier du ms. n° 1419.

de Gotha et a été possédé par Philippe de Clèves, seigneur de Ravestain.

L'œuvre de Wauquelin est un roman dont l'action est resserrée dans les limites des anciennes chansons de gestes. L'invention ne lui appartient pas, comme lui-même prend soin de le déclarer dans le prologue.

« Je, dit-il, ay mis et fermé mon propos de mettre et par escript exposer en langage maternel des nobles faiz d'armes, conquestes et emprinses du noble roy Alexandre, roy de Macédonne, selon ce que je ay trouvé en ung livre dont je ne scoy le nom de l'acteur, fors qu'il est intitulé l'Istoyre d'Alixandre. »

Il n'est pas possible de découvrir si Wauquelin effectua d'autres travaux avant de quitter la Picardie. Ce que nous savons, c'est que dès l'année 1439, il était venu se fixer à Mons. Comme calligraphe, il exécuta en 1439 et en 1440, des manuscrits liturgiques pour l'église de Nimy. Les comptes de cette administration renseignent les paiements suivants :

« A Jehan Waukelin, pour j livre à lui acattet par « ledit curet pour ledite église de Nimy contenant vij « quayers pour lequel il a esté payet xx sols de chacun « quayer et pour le couverture et les clouwans viij « sols vj deniers, monte.... viij l. vj s. vj d, t. (1) »

« A Jehan Waukelin, pour sen sallaire de avoir re« fait, recouvert et remis à point j livre leur on dist

(1) *Compte de l'église et des pauvres de Nimy rendu par Denis de Froimont, mambour du jour St-Remy* 1439 *à otel jour* 1440. — Archives de l'Etat à Mons.

« viespre a estet payet par marchandise..... 1 s. (1) »

Lors de son arrivée à Mons, le comté de Hainaut se trouvait depuis peu d'années sous la domination de Philippe le Bon, duc de Bourgogne. Ce puissant souverain prit à cœur d'encourager dans la capitale de ce comté la culture des arts et des lettres qui était déjà en honneur. Les calligraphes qui l'habitaient, la corporation si florissante des enlumineurs de cette ville (2), l'existence du chapitre noble de Sainte-Waudru dont les chanoinesses tenaient à honneur de favoriser les travaux artistiques et littéraires, (3) toutes ces circonstances frappèrent l'attention de Philippe-le-Bon et l'engagèrent à confier aux plus habiles des artistes montois l'exécution de travaux destinés à enrichir sa librairie. C'est ce motif qui amena l'habile miniaturiste Jacques Pilavaine, artiste picard, à venir s'établir à Mons où il obtint par l'intermédiaire de Jehan Wauquelin, son compatriote, d'importantes commandes de notre souverain. (4)

On sait à quel point la passion des beaux manus-

(1) *Compte du tiers de la recette du commun pâturage qu'on dit le Morte Haynne, appartenant à Nimy et Maisstières, du 1er mai 1440 au 1er mai 1441.* — Arch. de l'Etat à Mons.

(2) M. Devillers a mis au jour de précieux renseignements sur les enlumineurs de Mons, dans son remarquable ouvrage : *Le passé artistique de la ville de Mons.*

(3) Le fameux copiste anglais Jean de Salisbury vint à Mons visiter les chanoinesses de Sainte-Waudru ; il séjourna en cette ville le 18 décembre 1269. — *Bibliothèque de l'école des chartes,* VIe série, t. VIII, p. 633.

(4) *Messager des sciences historiques de Belgique,* Gand, 1864, p. 421. En 1858, L. Poulet a publié une notice sur ce miniaturiste.

crits le dominait ; selon le dire de David Aubert, il était « le prince sur tous aultres garny de la plus riche et noble librayrie du monde. Si est-il moult enclin et désirant de chascun iour l'accroistre, comme il fait, pourquoy il a iournellement et en diverses contrées grands clercs, orateurs, translateurs et escripvains à ses propres gages occupez (1). »

Philippe-le-Bon rencontra dans Simon Nockart, alors clerc du grand bailliage de Hainaut (2), un auxiliaire intelligent pour la réalisation de ses projets littéraires. Il l'en récompensa en lui accordant le titre de conseiller.

Ce fut lui qui signala à l'attention du duc de Bourgogne, Jehan Wauquelin qui avait déjà alors donné des preuves de ses talents.

Le premier travail, dont il fut chargé pour compte de ce prince, fut la traduction des *Annales du Hainaut* de Jacques de Guyse. C'était un ouvrage considérable, car l'œuvre du moine cordelier de Mons ne comprenait pas moins de trois gros volumes in-folio.

Cette traduction fut commencée en 1446 et exigea un labeur de quatre années. En 1445, par les ordres du duc, une somme de douze livres, fut payée « à Jehan Wacquelin (lisez Wauquelin) demourant à Mons, en Haynnault, pour don à luy fait, quant yl est venu devers Monseigneur, à Lille, pour aucunes affaires

(1) De Lacerna Santander, *Mémoire hist. sur la bibliothèque dite de Bourgogne*, p. ii.

(2) Il occupa ce poste de 1410 jusqu'à sa mort arrivée le 17 septembre 1449.

touchant la *translation de pluseurs hystoires des pays de mondit seigneur*, pour lui aidier à desfrayer de la-dicte ville de Lille. (1) »

Ce fut sans doute lors de ce voyage que Wauquelin fut chargé de la traduction « des Hystores des nobles princes de Haynnau, extraicte des livres maistre Jacques de Ghuise, del ordene des frères mineurs. »

Il écrivit sa traduction sur papier. La bibliothèque de Mons possède le second volume de celle-ci ; il forme un beau manuscrit in-folio, relié en veau sur couvertures de bois, d'une belle écriture, très soignée, avec titres et lettres en couleur. Sur le feuillet de garde, au commencement, on lit la note suivante où le traducteur se nomme :

« Le prologue du translateur pour le second volume des Annales hystoires des nobles princes de Haynnault.

« Ceste seconde partie des histoires de Haynnau appertient à moy Jehan Thirou, dit Brassot et le fich escripre à mes dépens, en l'an mil iiij^e l (Signé :) Brassot.

« Touttes les corrections de ce livre ont estet faittes de par le main de Jehan Waukelin (2) translateur de tous le trois volumes. »

A la fin du volume, une note en lettres rouges

(1) *Messager des sc. hist. de Belg.*, 1858, p. 223.

(2) Le rédacteur du catalogue des ms. de la bibliothèque de Mons en transcrivant ces notes a lu erronément *Jehan Wandelin* pour *Jehan Waukelin*. — Notre manuscrit est repris sous le n° 290 (ancien 122) de ce catalogue.

porte : « Excipit le seconde parties des histoires del nobles princes de Haynnault. » On y a ajouté à l'encre noire : « Escript en l'an 1448. »

Les tomes I et III appartiennent à la bibliothèque publique de Boulogne-sur-Mer ; leur titre est : *Le livre des véritables histoires des nobles princes de Henau, extraites de maistre Jacques de Guyse.* » (1)

Cette traduction fut ensuite transcrite dans de splendides volumes sur parchemin, enluminés de riches miniatures. Ils appartiennent actuellement à la bibliothèque royale de Bruxelles où ils sont conservés comme les plus remarquables manuscrits de ce dépôt littéraire. Ils furent enlevés de la bibliothèque de Bourgogne après la prise de Bruxelles par les armées de Louis XV en 1746 et transportés à Paris dans la bibliothèque du Roi. La France les restitua le 7 juin 1770.

Comme spécimen du style de notre traducteur, nous donnons ici le prologue du premier volume des Annales du Hainaut :

« Pour che que toute créature de raisonable entendement désire et appete savoir et oyr choses nouvelles pour la récréation et esioyssement de son corage et ossy que eus ou record des choses advenues anchiennement et meisment des haultes et nobles proesces et emprisez des nobles hommes procréés et engenrés des haultes et nobles procréations et ligniés

(1) C'est le n° 149 du catalogue. Celui-ci appelle notre traducteur *Jean Wading*. — Voir sur ce ms. les *Bulletins de la comm. roy. d'hist. de Belg.*, 2e série, t. v, p. 195.

tous proedommes ayans l'entendement eslevet en honneur quant ilz teilz fais oent recorder, s'en eslievent et esmeuvent en plus grant perfection de valeur et de proesche. Est-il que à ceste instance moy, non digne, povre de sens et meure à l'entendement débille et faible de ceste haulte matère mettre à effect, se non que il me fuist commandé, comme il est, de par mon très-redoubté et très-puissant seigneur monseigneur Philippe, par la grasce de Dieu, duc de Bourgoigne, de Lotringhe, de Braibant et de Lembourc, conte de Flandrez, d'Artois, de Bourgoigne, palatin, de Haynnau, de Hollande, de Zélande et de Namur, marquis de Saint-Empire, seigneur de Frise, de Salins, de Malines, me suis déterminés et disposés de mettre, exposer et translater, de latin en nostre commun langage maternel, le commenchement et venue des nobles princes du dit pays de Haynnau, la généalogie et percréation d'iceulx, aucuns de leurs nobles fais et emprises, avoec la venue, acroissement ou descroissement d'iceluy pays et d'aulcuns pays adiacens et voisins à iceluy, ensy que je l'ay trouvet et entendu sus les volumes, sy avant que il s'estendent, que compila et assambla jadis vénérable et discrète personne maistre en théologie, maistre Jaque de Guise, religieux del ordène saint Franchois et du couvent de Valencienez. Par laquelle exposition et translacion au plaisir de Dieu polra à tous oans et lisans plainement apparoir la noble procréation et lignie, et comment est descendus mon dit très-redoubté et très-puissant seigneur du hault noble et excellent sang des

troyens. (1) Et conséquamment du très-glorieux et précieux sang et engenrement par les lignies subséquentes madame sainte Wauldrut, noble princesse, à son tampz ducesse de Lorraine ; laquelle Lorraine se estendoit, comme il appert ou contenut de son histore, despuis le rivière de l'Escault, selonc le rivière de le Hayne, parmy le devant nommé pays de Haynnau, de Braibant, de Hazebaing, de Namur, de Liège, de Ardenne et de Moselanne que seulement on dist Lorraine jusques à le rivière du Rin inclusement et de Meuse. Ouquel pays de Haynnau est à présent régnant, qui est l'an de l'Incarnation Nostre-Signeur Jhésu-Crist mille iiij[c] quarante six, princes mon dit très-redoubté signeur, de par ma très-redoubtée dame madame Margherite de Baivière, jadis fille au très-puissant duc Aubert de Baivière, sa très-chière mère, que Dieux absoille.

« De laquelle translacion ou exposicion a esté mouvement et cause honnorable et saige homme Symon Nockart, à son tampz clerc du bailliuwaige de Haynnau et conseillier de mon dit très-redoubté signeur, pour et au commandement duquel ainchois cestuy présent commandement de mon dit très-redoublé seigneur, j'en avoie fait aulcune chose imparfaitement. Et pour che ainchois que je descende à la déclaracion de la materre, je metteray premièrement et exposeray la collacion et prologue aveuc aulcuns argumens et sollucions pour le histore vérifyer pre-

(1) Jacques de Guyse attribue à une émigration de Troyens, après la destruction de Troie, la colonisation du Hainaut.

mis du devant dis maistre Jaque de Guise au plus bref que je polray, que très-bien servira à l'esclarchissement et entendement de l'œvre proposée ; laquelle collacion et prologue, argumens et solucions contienent xxv capitles. Sy supply bénignement et favorablement à toz ceux qui ceste histore liront ou orront lire que s'aulcun langage y est trouvet ou en la déduction d'icelle œvre imparfait ou non deuement aornet, il leur plaise, par leur débonaireté, corrigier et amender, non point pour l'amour de moy, mais à l'onneur et exaltacion de mon devant dit très redoubté signeur et prince, et à la loenge de Dieu, lequel je requier, en mon ayde, pour commenchement, moyen et fin. »

Ce n'est que dans ces dernières années qu'on a restitué à Jehan Wauquelin le mérite de la traduction des annales de J. de Guyse (1). Des écrivains notamment le P. Wadding dans ses *scriptores ordini minorum* (p. 183) l'ont attribué à un certain Jean Lessabé. « Je ne connais pas d'écrivain de ce nom, remarque à cette occasion Paquot (2), mais peut-être a-t-il voulu dire Jacques Lessabé dont j'ai parlé ci-dessus. »

Comme l'observe judicieusement le baron de Reiffenberg, (3) ce Jacques Lessabé, mort à Tournai le

(1) A. Pinchart, dans le *Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie*, t. IV, p. 486. Précédemment ce savant avait attribué à Simon Nockart cette traduction, *Archives des arts, des sciences et des lettres*, 1re série, t. I, p. 105.

(2) *Mémoires pour servir à l'hist. litt. des Pays-Bas*, in-folio, t. I, p. 389.

(3) *Monuments pour servir à l'hist. des prov. de Namur, de Luxembourg et de Hainaut*. t. I, p. LIV.

1[er] juillet 1557, ne peut avoir été l'auteur d'une traduction exécutée de 1446 à 1449. L'erreur provient de ce que Lessabé a écrit, sous le titre de *Hannoniœ urbium et nominatiorum locorum, ac cœnobiorum, adjectis aliquot limitaneis, ex Annalibus Anacephalœosis*, une description topographique du Hainaut qui n'est pour la majeure partie qu'un abrégé de l'œuvre considérable de Jacques de Guyse.

Nous avons vu par ce qui précède que Wauquelin doit être regardé comme le traducteur de cet ouvrage. Une preuve indiscutable nous en est encore fournie par les comptes du grand bailliage de Hainaut. En 1447, il est payé « à Josse Hanotiau, pour, le iiij[e] jour de février de ce compte, porter à mons[r] le duc à Bruges pluiseurs grans livres de *Cronicques de Haynnau*, lesquelx Jehan Waucquelin avoit translatez au comand de mondit seigneur le duc, de latin en franchoix. Se avoit mandet mondit seigneur que on lui portast. A esté payet audit Josse pour x jours qu'il mist oudit voyage, parmy v jours que mondit seigneur le duc le fist targier audit Bruges, avant qu'il eust viseté lesdis livres pour les faire grosser. A viij sols par jour, font iiij livres (1). «

Après avoir restitué à notre savant une de ses œuvres les plus importantes, celle à laquelle il consacra quatre années, faisons connaître ses autres titres littéraires.

Dans le courant de l'année 1446, Wauquelin fut encore chargé de traduire du latin en français une

(1) Ce compte est conservé aux archives dép. du Nord, à Lille. L'extrait ci-dessus a été découvert par M. Brassart.

histoire de Gérard de Roussillon. Philippe le Bon aimait à trouver un de ces glorieux ancêtres dans ce preux guerrier qui lutta contre le souverain de la France sur les limites de la Champagne et de la Bourgogne, et laissa dans ces deux provinces et même en Hainaut et en Flandre plusieurs pieuses fondations.

Aussi le duc s'intéressait tout particulièrement à ce travail et il voulut prendre connaissance de la traduction de Jean Wauquelin, avant de la faire transcrire sur parchemin. Pour déférer à son désir, Josse Hanottiau alla lui porter le 5 mai 1447 à Bruges plusieurs cahiers du livre de Gérard de Roussillon (1).

Ce manuscrit complètement achevé l'année suivante fait aujourd'hui partie de la Bibliothèque Nationale de Paris (2). Il commence par la rubrique suivante: « Ci-après s'ensieut la table des chappitres du livre et de l'istoire de monseigneur Gérard de Roussillon, translatés de latin en françois, au commandement de mon très redoubté et très puissant seigneur, monseigneur Phelippe, par la grâce de Dieu, duc de Bourgogne, de

(1) « A Josse Hanottiau, pour, le v[e] jour de may, porter, au comand doudit bailli, à mons[r] le duc à Bruges pluiseurs quayers du livre Gerart de Roussillon, que mondit seigneur le duc avoit fait translater à Mons de latin en franchoix; car il volloit voir les dits quayers pour le langaige, avant qu'il fuissent en parcemin. A esté payet pour vj jours enthiers qu'il mist à ce faire, à viij sols par jour, xviij sols. » — Compte du grand bailliage de Hainaut, rendu par Jean de Croy, du 1[er] janvier au 31 décembre 1447. Archives dép. du Nord, à Lille — Cité par M. Brassart, loc. cit. p. 143.

(2) C'est un vol. grand in-4° de 210 feuillets du XVI[e] siècle, acheté du chancelier Seguier, en 1674 N° 722433. Voyez PAULIN-PARIS, *Manuscrits français de la Bibliothèque du Roi à Paris*, t. VII, p. 10.

Lothier, etc. » Cette table de 186 chapitres, formant la division complète de l'ouvrage, finit au huitième feuillet. Puis viennent les premiers mots du premier chapitre ou prologue : « Isidore, ung notable docteur, nous dit et enseigne en ses auctorités que du mal d'autrui le sage ne doit ouvrir sa bouche, etc. »

Au feuillet 210, le dernier du manuscrit de Paris, est transcrite « une prose de saint Badilon, par laquelle clerement appert que monseigneur Gérart de Roussillon fonda l'église de Leuse, en laquelle gist le corps dudit saint Badilon. » Wauquelin s'occupait en même temps de la traduction des *Annales du Hainaut*, de Jacques de Guyse; et ce sera sans doute dans l'œuvre du chroniqueur montois qu'il aura trouvé l'hymne en l'honneur de saint Badilon (1) et aura jugé de la traduire pour l'ajouter à l'histoire de Gérard de Roussillon. Notre écrivain avait son attention appelée par les points de contact qu'offraient ses études simultanées, car dans le livre qui nous occupe il déclare avoir « trouvé sur le pas de l'histoire qui se commence : *Gerardus Burgundionum dux* etc. Ce qui s'ensuit : « *Hic comes in suo dicto comitatu Nerviensi plures ecclesias construxit ut puta abbatiam de Lutosa, in qua instituit abbatem S. Badilonem confessorem* ; *item ecclesiam beate Marie Antogniensis*. C'est-à-dire en françois... l'abbaye de Leuse et l'église N.-D. d'Antoing. »

Wauquelin a mis en prose le poëme épique intitulé :

(1) Voyez les *Annales du Hainaut*, édition du marquis de Fortia d'Urban, t. VIII, p. 218, 222.

Ystoire de Helayne, mère de Saint-Martin, évesque de Tours, d'aucuns Empereurs et Roys, comme de son père, son mary et autres, etc., écrit au XIIe siècle par Alexandre de Paris ou de Bernay. Il exécuta ce travail en 1448. Dans son prologue, dédié à Philippe le Bon, notre prosateur dit qu'il s'est attaché à « retranchier « et à sincoper les prolongacions et mots inutiles qui « souvent sont mis et boutez en telles rimes.... » Il réclame l'indulgence du lecteur, dans ces lignes empreintes d'une grande naïveté : « Mon très-benigne seigneur principant et régnant en ce présent an, qui est l'an del incarnation nostre seigneur mil CCCCXLVIII ; je Jehan Wauquelin, foible de sens et de très-petite capacité pour esmouvoir et inciter les cuers des endormis à aucune bonne incitacion et promovement, me suis déterminé de mettre en prose une hystoire nommée l'Ystoire de Hélayne, mère de Saint-Martin, évesque de Tours, d'aucuns empereurs et roys, comme son père, son mary et autres ; avec la destruction et conversion de pluiseurs payens et sarrazins, par iceulx conquis, convertis et reduis à la saincte foy chrétienne, selon le contenu d'un livret rimé à moy délivré, par le commandement de mondit très redoubté seigneur... Je supplie à tous lisans et oyans ceste présente hystoire, que de leur débonnaire bénignité, leur plaise mon ignorance en gré recevoir...»

La bibliothèque royale de Bruxelles possède encore ce manuscrit, l'un des plus beaux de la librairie primitive des ducs de Bourgogne ; les caractères calligraphiques, tracés sur vélin, sont exécutés avec une netteté et une précision admirables; ils témoignent du

talent de Jehan Wauquelin. L'écriture est en lettres cursives gothiques, les initiales alternes et tréflées sont rehaussées d'or et d'outremer. Le volume comprend 175 feuillets de texte précédés d'une table occupant 7 feuillets. Les miniatures, au nombre de 26, rappellent l'école gracieuse des Van Eyck et des Hemling et donnent une très-haute idée du talent artistique des coloristes qui travaillaient alors pour les ducs de Bourgogne (1).

La Bibliothèque royale de Bruxelles possède encore un autre manuscrit d'une exécution remarquable qui porte également le nom de Jean Wauquelin : il est intitulé : « Le livre du gouvernement des princes, jadis composez par frère Gille de Romme, de l'ordre des frères hermites de Saint-Augustin, translaté du latin en francoys, au commandement de mon très-redoubté seigneur Philippe, par la grâce de Dieu, duc de Bourgogne, de Brabant, etc., par Jehan Wauquelin, son clercq et serviteur (2). »

Le prologue commence en ces termes : « Je Jehan Wauquelin non digne me sui determiné, pour son bon et haultain volloir et gracieux plaisir accomplir, que faire je désire sur toute rien que ce lui vient du bénoist Saint-Esperit, de mettre et translater en franchoix le contenu d'un livre intitulé : Le gouvernement des princes, etc. Et combien que aultrefois ceste

(1) Ce ms. porte le n° 9967 du catalogue. — Nous l'avons décrit d'après une notice de Florian Frocheur, *La belle Helène de Constantinople ou examen et analyse d'une épopée romane du XIIe siècle*, dans *Messager des sciences hist. de Gand*, 1846, pp. 169 et ss.

(2) Numéro 9043.

matère ait esté translatée, nientmoins mondit très-redoubté seigneur, considérans que à cause de ce que laditte translation est jà enviellie, si poet par aventure estre muée du sens littéral tant par les escripvains comme par mauvais entendeurs ; et ossy li fèvres œvrent bien tout d'une matère, a volu et volt que ensy par moy indigne en soit fait comme dit est, ce que faire à son bon et gracieux plaisir je désire. »

Ce précieux volume est orné, comme le manuscrit du roman de la belle Hélène, d'une miniature où l'auteur présente son livre au prince. L'écrivain est agenouillé, la tête découverte devant le duc ; il porte une longue robe bleue ; une écharpe noire, flottant sur l'épaule gauche, retient son bonnet. On croit y trouver le portrait de Wauquelin. Les armes du duc de Bourgogne sont dans l'encadrement avec sa devise plusieurs fois répétée : Aultre n'aroy tant que viveray. Une note volante assigne à ce volume la date de 1450.

L'une des œuvres historiques les plus importantes dont on doit la traduction à Jean Wauquelin est la *Chronica nobilissimorum ducum Lotharingiæ et Brabantiæ ac regum Francorum*, due à maître Edmond de Dynter, secrétaire du duc de Brabant. C'est un ouvrage considérable divisé en six livres et d'une haute valeur historique. Philippe le Bon lui-même en avait apprécié tout le mérite. Aussi du vivant même de l'auteur, il ordonna à Wauquelin de le traduire en français.

Ce fut pour notre translateur un labeur de plusieurs années, et il dût employer plusieurs volumes à sa transcription. Malheureusement les manuscrits de

cette traduction furent dans la suite dispersés dans des divers dépôts littéraires et souvent catalogués sous des titres peu exacts. Il a fallu les patientes investigations de Mgr de Ram pour reconstituer intégralement l'œuvre de De Dynter, telle que l'avait traduite Jean Wauquelin. C'est le seul ouvrage de notre artiste dont le texte a, jusqu'à ce jour, été publié intégralement.

Il nous a semblé superflu de donner ici l'énumération des manuscrits dans lesquels se rencontrent des parties plus ou moins considérables de la traduction faite par Wauquelin. Nous aimons mieux emprunter à son savant éditeur l'appréciation suivante sur la valeur littéraire du travail de notre « translateur. »

« Le traducteur, écrit Mgr de Ram, appartient à l'école de Froissart, dont il avait étudié et transcrit les œuvres. Son style même rappelle quelquefois la gracieuse simplicité du vieux langage de l'immortel chroniqueur. Wauquelin mérite, à ce titre, une place distinguée parmi les écrivains français qui florissaient au quinzième siècle, à la cour de nos ducs de Bourgogne. A cette époque, les plus illustres représentants de la prose française se trouvaient parmi nous. Bon nombre des chroniqueurs du quatorzième et du quinzième siècle, dit un écrivain français (1) nous viennent de la Flandre. « Ce fut, ajoute-t-il avec quelque secret dépit, l'époque de la grande prospérité des villes de Flandre et des ducs de Bougogne : les lettres naissent partout où une civilisation quelconque les abrite et les nourrit ».

(1) NISARD. *Histoire de la littérature française*, t. I, p. 89.

« On remarquera dans la traduction de Wauquelin l'absence d'une orthographe uniforme et régulière; bien des mots y sont écrits de deux ou trois manières diverses. L'âge différent des manuscrits employés pour compléter la traduction des six livres, explique jusqu'à un certain point cette variété qui présente quelquefois une bigarrure désagréable. D'ailleurs les variétés orthographiques qu'on rencontre souvent à la même page et quelquefois à la même ligne, dans tous les anciens chroniqueurs français sont, d'après la remarque d'un écrivain, comme le bégayement de l'enfant qui hésite sur un mot, l'arrache avec peine et le prononce enfin avec grâce ; ces variétés sont les restes précieux de la formation de la langue même.

« Comme Wauquelin, était le contemporain de De Dynter, qu'il était attaché en même temps que lui à la cour de Philippe-le-Bon et que, par les ordres du duc, l'un rédigea la chronique que l'autre fut chargé de traduire dans une langue plus usitée, sous la maison de Bourgogne, que le latin, il est à présumer que Wauquelin eut recours, pour exécuter son travail, aux conseils de De Dynter sous les yeux duquel la traduction paraît avoir été faite. C'est peut-être à cause de ce concours que la traduction, dans son ensemble, se distingue par une marche plus régulière, par une classification plus rationnelle des chapitres et des faits, laquelle ne se remarque pas toujours dans le texte latin. Wauquelin était à même de pouvoir se servir du manuscrit autographe annoté et complété par l'auteur, manuscrit qui peut avoir servi au frère Antoine Vlaminc, pour faire la copie de Corsendonck.

« Si le traducteur, doué d'un incontestable talent comme prosateur français, a eu l'avantage de pouvoir s'inspirer des conseils de De Dynter, et s'il a même mieux coordonné les matériaux recueillis par le chroniqueur latin, il n'en résulte pas que la traduction soit toujours d'une parfaite exactitude. Quelquefois Wauquelin abrège et écourte le texte original ; rarement il reproduit les diplômes ou les chartes : il se borne à une courte analyse ou l'indication en latin des premiers mots du document ». L'éditeur signale des erreurs même notables de notre traducteur, il conclut néanmoins qu' « une quantité d'erreurs de ce genre pourraient être relevées, sans que toutefois ces négligences fussent de nature à amoindrir la valeur de la traduction, considérée comme monument littéraire et historique (1). »

D'autres ouvrages dus à la plume féconde de Wauquelin restent encore inconnus, comme par exemple, *Le livre de Brutus et de la grant Bretaigne*, écrit en langage breton, puis mis en latin par Gaufroy, translaté en françois par Jehan Wauquelin, dont le titre seul est indiqué par M. Barrois dans son curieux ouvrage sur les librairies de Bourgogne (1).

A titre de traducteur et de calligraphe, Wauquelin recevait annuellement du duc de Bourgogne un traitement de 60 livres de 40 gros la livre, ou cent-vingt livres tournois payable les premiers jours des mois de mai, septembre et de janvier sur la recette générale

(1) De Ram, ouv. cit., t. I, pp. CVI. CVIII.

de Hainaut. Philippe-le-Bon lui accorda ce traitement par lettres patentes scellées de son sceau, datées de Bruges le 28 mars 1447 (1446 v. st.) (1). Il le lui continua jusqu'à sa mort.

Le duc de Bourgogne prenait un vif intérêt à l'exécution des traductions et des manuscrits dont avait été chargé notre savant. Aussi celui-ci dut plusieurs fois lui communiquer ses ouvrages, il les portait parfois lui-même ou en chargeait un messager de confiance.

Wauquelin transcrivit pour Philippe-le-Bon les chroniques de Jean Froissart.

L'exécution de ces nombreuses traductions, la promptitude et le talent avec lesquels elles furent accomplies, nous montrent que Wauquelin possédait une connaissance parfaite des langues française et latine.

Notre savant ne fut pas seulement traducteur habile, il possédait en outre le mérite d'être un excellent rimeur. Sur le verso du dernier feuillet du manuscrit du roman de Gérard de Roussillon, on lit une ballade faite par lui. M. Paulin Paris en a publié le premier couplet :

L'an XIIII cens acomplis
Et XLVII justement
Fu (fait) en iuings traitiés petis
Le XVIe jour proprement
Par le gré et commandement
Du noble prince de valeur
Qui nommé est de tout gent
Philippe de Bourgoigne seigneur.

(1) Brassart, loc. cit., p. 146.

Le feuillet 211, qui contenait la fin de la pièce, a été enlevé. Nous ne connaissons donc pas le texte complet de cette ballade.

Wauquelin n'avait cessé d'habiter la ville de Mons depuis l'année 1439. Au mois d'août 1452, le duc de Bourgogne l'avait mandé auprès de lui pendant qu'il était occupé à subjuguer les Gantois révoltés. Notre traducteur tomba malade pendant ce voyage (1), mais il put encore se faire ramener à Mons où il mourut le 7 septembre suivant (2). Ses funérailles eurent lieu en l'église noble de Sainte-Waudru dont le défunt était paroissien comme attaché au service du souverain.

(1) « A maistre Jehan Waucquelin, clercq, demorans à Mons, a esté payet par le bailli, au commandement de Monseigneur, la somme de xl livres, du pris de xl gros, monnoye de Flandres, la livre, pour don fait par luy mondit seigneur audit feu Jehan Waucquelin, à son vivant translateur et escripvains de livres, pour le raison de ce que ledit Jehan Waucquelin avoit esté devers mondit seigneur, lui estant en son pays de Flandres allencontre de ceux de sa ville de Gand, lors rebelles et désobeyssans à luy, auquel lieu sourvint maladie audit Jehan Waucquelin, comme plus à plain appert par le mandement de mondit seigneur, chy rendit, portant datte le xxxe jour d'octobre l'an mil iiij^c liij et aussi par quittance de la vesve dudit Waucquelin, congnoissant ledite somme avoir esté receue pour son dit mari. Et pour ce yey les dites xl livres de xl gros le livre, qui, à monnoie de ce compte, valent... iiij^xx liv. » — Compte du grand bailliage de Hainaut de 1453, f° xxix. Arch. du Nord à Lille.

(2) La date exacte de sa mort est indiquée au compte du grand bailliage de Hainaut de 1452, f° li v° — Voyez Brassart, loc. cit., pp. 148 et 151. Ce savant commet une erreur en disant que Wauquelin mourut en Flandre ; il put regagner Mons où il décéda, comme cela résulte de l'extrait suivant du compte de la recette des draps de mort du chapitre de Sainte-Waudru de Mons, du mois de septembre 1452 :

Puissent ces pages consacrées à rappeler le souvenir d'un artiste picard qui s'illustra en dehors de sa patrie, être accueillies avec bienveillance par la Société des Antiquaires de Picardie, et contribuer à relever dans l'estime de ses concitoyens la mémoire d'un savant trop longtemps oublié et méconnu.

« De Jehan Wauquelin, en son tempz translateur et varlet de chambre de monseigneur le duc de Bourgogne, pour otel (un petit drap). . . . . xl s. »
— Compte des années 1437 à 1465. Archives de l'Etat à Mons.



Séance publique du 30 Novembre 1886.

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

Par M. GARNIER, Président.

Messieurs,

Dans un certain nombre d'académies, la coutume veut que le Président rende compte des travaux et des actes de la Société pendant sa gestion.

Chez nous, c'est au Secrétaire-Perpétuel que ce devoir est imposé. Par un sentiment de cordiale sympathie auquel je suis très sensible, mes collègues m'ont investi cette année d'un double honneur. Ils m'ont nommé Président et m'ont conservé le titre de Secrétaire-Perpétuel auquel j'attache le plus grand prix. Je m'efforcerai donc, comme je l'ai fait depuis 1839, de prouver à la Compagnie, par mon exactitude et mon dévouement à ses intérêts, combien je lui suis reconnaissant. Permettez-moi de reprendre dès aujourd'hui ces dernières fonctions.

Quel que soit celui qui remplit cette tâche, il est bon pour une Société, après une année de labeur, de se recueillir, de jeter un regard en arrière sur la route parcourue, d'en mesurer l'étendue, de se remémorer les travaux accomplis, d'en rendre compte à une assemblée d'élite qui veut bien accepter son invitation et de laisser à son appréciation indulgente le soin d'en juger les résultats.

L'année qui s'écoule a été laborieuse. Nous avons voulu fêter le cinquantenaire de la fondation de notre Société et savoir si nous étions dignes de nos prédécesseurs et faire aussi ce qu'ils avaient fait. Nous avons donc invité nos collègues et les Sociétés savantes avec lesquelles nous sommes en relation à un Congrès archéologique et historique, et les amateurs de la province à une Exposition archéologique et artistique rendue possible par l'obligeance de l'administration municipale à mettre à notre disposition une partie des galeries du Musée.

Ce double appel a été entendu.

Le Congrès dont je n'ai point à vous résumer les séances, puisqu'elles ont été publiques, nous a valu d'abondantes et excellentes lectures et des discussions pleines d'intérêt sur divers points d'archéologie, d'histoire, de bibliographie et d'art relatifs à notre province.

Grâce à l'activité et aux relations des membres de la Commission et au concours empressé qu'ils ont su obtenir, l'Exposition a dépassé tout ce que les plus optimistes avaient espéré, et obtenu l'approbation de ceux-là même qui ne croyaient point à la réussite de

notre projet. Un seul regret fut exprimé, par les uns de n'avoir pu y prendre part, par d'autres que l'Exposition eût été fermée trop tôt.

Je dois donc les remerciements les plus sincères à mes collègues pour ces heureux résultats, pour l'accord constant qui n'a cessé de régner entr'eux dans une entreprise qui n'était point sans difficulté. — Je dois également remercier les personnes qui ont eu assez de confiance en nous pour se dessaisir de trésors dont les visiteurs nous ont fait apprécier plus encore la véritable valeur.

Mais je laisse au Président de la Commission le plaisir de vous remettre en mémoire les merveilles dont nos vitrines ont été remplies.

Malgré ces deux grandes œuvres, nos séances ordinaires n'ont point chômé. Les lectures et les communications se sont succédé comme de coutume, et le nombre, je puis le dire sans partialité, n'a point été leur seul mérite.

Pourquoi faut-il que ces succès aient été troublés par les pertes que nous avons éprouvées. La mort, en effet, n'a point été très indulgente pour nous, elle a frappé des meilleurs. Il me suffira de les nommer, leur nom apporte avec lui leur éloge.

J'ai dit ailleurs les titres à nos regrets de MM. de Forceville et Corblet, et leur utile collaboration. Les travaux du premier le défendront de l'oubli, ceux du second, d'un tout autre ordre, lui assurent également un long avenir.

Parmi les membres associés que nous avons perdus,

M. le baron de Condé se recommande par son histoire du château de Montataire; M. Théophile Lejeune, par des Mémoires souvent récompensés par les Sociétés de la Belgique, pays auquel il appartient. Tous deux ont honoré l'histoire par la conscience de leurs recherches et leur impartialité. Nous avons appelé dans nos rangs des nouveaux membres qui se sont empressés de justifier leur candidature, M. Robert de Guyencourt et M. Roux.

Dans son discours de réception, M. Robert de Guyencourt, qui depuis longtemps étudie l'histoire locale, nous a montré que, dans ses voyages dans les diverses contrées de l'Europe et sur les côtes d'Asie, il n'avait point oublié la Picardie. Peterwaradin lui a rappelé Pierre-l'Hermite ; Constantinople, Walon de Sarton qui rapporta de cette ville le chef de St-Jean-Baptiste, que notre Cathédrale est fière d'offrir à la vénération des fidèles ; à Vicence, il pense à un illustre picard, le général de Caulincourt, que l'on fit duc de Vicence ; à Lucques, il retrouve dans le *Volto santo* l'image de notre Saint-Sauve ; il lit à Gênes l'épitaphe de Joseph de Boufflers, seigneur de Ponches-en-Ponthieu, maréchal de France ; en visitant à Pampelune le puits où S. Saturnin baptisa S. Firmin il se souvient de ce qu'ont écrit MM. Salmon et l'abbé Corblet sur le premier évêque de notre diocèse. A l'Escurial, ses souvenirs sont moins gais, car les peintures à fresque lui présentent les victoires de Philippe II d'Espagne dans les plaines de St-Quentin en 1557 et la prise d'Amiens en 1597.

M. l'abbé Crampon, répondant au récipiendaire, ne s'étonne point du goût de notre jeune collègue pour notre histoire locale. Sa famille, connue depuis plus de cinq siècles à Amiens, a fourni de nombreux magistrats municipaux, et il rencontre à chaque pas, dans l'histoire d'Amiens, comme le montre M. le Président, de beaux et honorables souvenirs.

Dans une autre séance, M. R. de Guyencourt présente des notices sur le château et l'église de Mailly-Raineval, et relève les nombreux blasons qui décoraient ce château, détruit en 1885 et qui ne méritait point de tomber sous les coups des Vandales.

Je ne saurais passer sous silence sa notice sur deux chanceliers de France, originaires d'Amiens. Firmin de Cocquerel, qui paraît en 1340, négocia et obtint la réunion de Montpellier à la France. Pierre de Morvilliers fut choisi par Louis XI, entr'autres missions délicates, pour aller, suivant l'expression du roi lui-même, *laver la tête au duc de Bourgogne.* Notre collègue relève les accusations portées contre lui par plusieurs historiens et, par des preuves irréfutables, établit sa parfaite honorabilité.

Dans un épitaphier ou manuscrit appartenant à M. de Saveuse, il remarque une sorte d'inscription qui n'a pu être une épitaphe et dont le nom nous échappe, où l'on trouve, en quelques lignes concises, un abrégé de la vie et des hauts faits de Jean de Rambures, maréchal de France, gouverneur de Doullens, enterré dans l'église des Minimes d'Abbeville. Il traduit cette inscription latine et la commente, ajoutant de nom-

breux détails qui ne pouvaient entrer dans le cadre de l'auteur.

Il est aussi le rapporteur de la commission nommée pour répondre à la demande faite par M. le Maire d'une liste de Picards dont les noms pourraient être donnés aux nouvelles rues d'Amiens.

Enfin notre collègue fait passer sous nos yeux une suite de dessins qu'il a exécutés : d'un bas-relief de l'église d'Hailles dont l'explication exercera la sagacité des archéologues ; d'une borne du XVI[e] siècle, aux armes d'Amiens et des Fauvel, établie dans le pré Saint-Jean, au terroir de Longpré ; des bénitiers de Camon et de Longueau qui présentent : le premier, le martyre de saint Sébastien, l'autre les armoiries de Sachy-Villers.

Le second récipiendaire, M. Roux, docteur en droit, nous avait lu un chapitre très remarqué de l'histoire de l'abbaye de Saint-Acheul dont il s'occupe. Il avait choisi l'époque d'une transformation qui fut si fatale aux abbayes, au point de vue du spirituel et du temporel à la fois, la commende, dont il signalait les abus, en montrant la nécessité de l'intervention de la justice pour en arrêter les déplorables effets.

Son discours de réception a pour objet l'expédition peu connue de Winchelsea.

Au milieu de la guerre de Cent Ans, le courage de la nation surexcité par les maux qui l'accablaient, poussait le Régent à transporter, par une expédition hardie, le théâtre des hostilités dans la Grande-Bretagne. A la suite de pourparlers avec le Danemark,

qui n'aboutirent point, les Picards et les Normands reprennent ce projet de leur initiative privée, et, bien que le malheureux combat de Favril ait diminué considérablement les forces de ces derniers, l'organisation de l'entreprise s'achève sous la direction de Jean de Neuville.

Le 14 mars 1300 on met à la voile. Le débarquement s'effectue sur la côte anglaise, près de Winchelsea. Cette ville est emportée par la petite armée, qui la saccage et rayonne dans les environs. Mais sa faiblesse numérique la force bientôt à se rembarquer, pour échapper aux levées en masse faites par l'Angleterre affolée ; et, après avoir inutilement cherché à s'emparer de Calais trop bien gardé, les Picards et leurs alliés rentrent en France.

Cependant l'effet moral de ce hardi coup de main est immense, l'émotion inouïe de nos ennemis le constate.

Ces débuts des nouveaux élus sont, vous le voyez, de bon augure.

M. de Roquemont que l'état de sa santé avait tenu pendant quelque temps éloigné de nos séances, nous a rendu compte de l'ouvrage du Dr Bock sur les reliques d'Aix-la-Chapelle. Il loue la description des reliquaires de ce magnifique trésor, les curieux détails que l'auteur donne sur leur provenance et leurs inscriptions, et lit la magistrale préface que Mgr Laurent, vicaire apostolique du Luxembourg, a placée en tête de ce beau livre.

Une autre fois il analyse les recherches du Dr Floss

sur les reliques du Christ et de la Vierge, conservées dans les églises et les chapelles de France.

M. Josse fait remarquer une omission dans ce travail. L'auteur ne parle point des reliques possédées par l'abbaye de Corbie, dont le catalogue a été publié. La célébrité de l'abbaye et son antiquité devaient, il lui semble, la signaler à l'attention du Dr Floss.

Puisque j'ai abordé cette série de travaux, les rapports, je dirai un mot de celui de M. Duhamel sur une histoire de Charlemagne, d'après les documents contemporains par M. le chanoine Van Drival, d'Arras.

A l'aide des Capitulaires, des diplômes, des œuvres d'Eginhard et d'autres, M. Van Drival établit la nationalité gauloise de son héros, énumère ses guerres, ses assemblées générales, étudie les lettres, les arts et l'administration sous son règne, et donne ainsi, dit M. Duhamel, une histoire sérieuse et vraie d'un empereur qui mérite réellement le nom de Grand.

Nous devons à M. de Calonne un rapport sur l'ouvrage de M. Pouy: *Concini, Maréchal d'Ancre*. Sans vouloir, dit M. de Calonne, être l'apologiste de celui dont Malherbe disait :

> Monstre qui dans la paix fit les maux de la guerre,
> Et dont l'orgueil ne connut point de loi,

M. Pouy se demande si la postérité ne s'est point trompée en refusant à sa mémoire la justice qu'elle a souvent accordée à de plus coupables. Concini, en effet, s'occupait sérieusement des devoirs de sa charge et valait mieux que sa réputation. Le rapporteur ne

saurait partager cet avis, mais il ne saurait non plus refuser à l'auteur d'avoir groupé avec talent un grand nombre de documents qui ont tous un intérêt réel pour l'histoire de cette époque et tout particulièrement pour la Picardie.

M. Pouy nous a encore adressé une lettre qu'il avait écrite à l'abbé Corblet sur une vierge sculptée, portant dans ses entrailles l'enfant Jésus qu'on aperçoit par une petite ouverture pratiquée dans son ventre, et qui diffère tout à fait des vierges formant triptyque dont il existe des dessins, et il demande s'il en existe de cette dernière forme.

Je ne saurais répondre à cette question, mais je puis signaler aux curieux, dans la collection L'Escalopier, appartenant aujourd'hui à la Bibliothèque d'Amiens, sous le n° 14, sculpture française en bois, du XIVe siècle, une vierge ouvrante formant triptyque, dans le sein de laquelle Dieu le père soutient le bras de la croix à laquelle son fils est attaché ; et, sous le n° 17, une autre vierge en bois, travail espagnol du XVIe siècle, dans le ventre de laquelle est creusée une petite niche contenant l'enfant Jésus sculpté en ivoire.

M. Alcius Ledieu a extrait pour nous de l'inventaire dressé par M. Léopold Delisle des documents formant les collections du comte de Bastard d'Estang, dont la famille de l'auteur des *Peintures et Ornements des Manuscrits* a enrichi la Bibliothèque nationale, la suite de ce qui concerne la Picardie. Cette liste de 47 pièces, dont la première date de 1226 et la dernière de 1665, a valu nos remerciements au laborieux directeur du Cabinet historique de l'Artois et de la Picardie.

M. Ledieu n'est pas le seul membre non-résidant qui ait payé son tribut.

M. Siffait de Moncourt, le petit-fils d'un homme qui a fait le plus grand honneur à notre compagnie, M. le Dr Rigollot, nous a donné la description d'un souterrain inconnu du bois de Ribeaucourt, un long corridor de 25 à 30 mètres, à droite et à gauche duquel sont situées une vingtaine de chambres à peu près d'égale dimension, qui rappelle le souterrain de Franqueville, décrit par M. Bouthors. M. de Moncourt connaît le remarquable travail publié en 1838 dans le premier volume de nos mémoires, et il croit avec M. Bouthors, malgré quelques constructions formant l'entrée de cette crypte et paraissant d'époque antérieure, qu'il ne faut point en chercher l'usage avant le XVIe siècle.

Notre jeune collègue qui nous avait signalé les restes de l'abbaye de Dommartin, abandonnés à la destruction par l'ancien propriétaire de ces ruines, nous informe avec plaisir que le nouveau leur a donné un abri, et qu'il en veut assurer la conservation.

M. Guerlin, qui assiste assidûment à nos séances, n'a point voulu rester un auditeur muet. Il nous a communiqué ses recherches sur Jean-François de la Roque, seigneur de Roberval. D'une famille noble du Vimeu, Roberval jouissait d'une grande faveur à la cour de François Ier, et avait obtenu des lettres patentes en date du 15 janvier 1540 et conservées aux archives de la Gironde, par lesquelles le roi le nommait vice-roi et lieutenant-général du Canada. M. Guerlin

donne des détails intéressants et inédits sur les expéditions de Roberval dans ces contrées alors peu connues et nous fait espérer qu'il pourra, par de nouvelles recherches, compléter la biographie de ce picard quelque peu oublié.

M. Cappe, de Frévent, a essayé d'établir que St-Léger, évêque d'Autun et martyr, avait été, avant sa mort, emprisonné à Lucheux, sous la chapelle du château.

Le même membre nous a décrit le monument mégalithique de Béalcourt, un dolmen, dont la table, de 2m50 de long, sur 2m de large, gît aujourd'hui dans un vallon du côté de Heuzecourt. Il indique encore dans la commune de Béalcourt, un menhir dressé dans le cimetière près de l'église.

L'époque de la chasse approchant, M. Viellard s'est souvenu des contestations fréquemment survenues autrefois entre les habitants d'Amiens et les officiers de l'état-major et de la garnison au sujet de la chasse. Il nous a donc adressé une ordonnance de Louis XV, rendue à Versailles le 20 novembre 1773, qui établissait un cantonnement parfaitement délimité au profit du gouverneur et des officiers.

Enfin un savant, étranger à notre compagnie, M. Tauxier, capitaine d'artillerie en retraite, qui s'occupe surtout de géographie ancienne et qu'un long séjour en Algérie a familiarisé avec la langue arabe, a extrait de la géographie d'Edrisi, qui vivait au XIIe siècle, ce qui avait trait à la Picardie, et dressé pour nous une carte de la province d'après Edrisi.

M. Josse, frappé de l'intérêt de ce travail dont il nous a rendu compte, en a demandé l'impression.

Je reviens maintenant aux travaux des résidants,

M. Durand nous a présenté une notice sur les restes d'une charmante église du commencement du XIIIe siècle, que j'avais fait connaître pour la première fois en 1838. M. Durand recherche l'origine de cette église et retrace les traits principaux de son histoire. A défaut de textes positifs, l'examen de la structure générale, des sculptures, des profils, lui permet d'en fixer l'époque. Il fait observer, entre autres détails, un procédé ingénieux du maître de l'œuvre, qui a su contrebutter les voûtes de la nef sur des contreforts immédiats, et se passer d'étayements presque universellement usités à cette époque. Des dessins dus au talent de M. Joseph Antoine et un plan emprunté à la collection Herbault complètent cette notice.

Le nom que je viens de prononcer m'amène tout naturellement à remercier, dans cette réunion solennelle, Mme Herbault du don qu'elle a bien voulu nous faire de la collection de plus de 500 dessins manuscrits, plans, vues, élévations, coupes et détails de monuments appartenant à la Picardie, qu'avait exécutés et fait exécuter son mari.

La Société a voulu que le souvenir de cet acte de générosité fût marqué par un signe durable, et elle a offert à Mme Herbault une médaille frappée en son nom, comme témoignage de sa reconnaissance.

M. Pinsard est toujours l'un des membres les plus actifs de la Commission des recherches. Se fait-il une

fouille, creuse-t-on une fondation, il y court, note la nature du terrain, en prend le profil. S'y rencontre-t-il quelques débris antiques, il en donne les dessins. Ainsi a-t-il fait pour la rue des Majots et le Lycée de filles.

Cette rue des Majots lui fait penser que les premières habitations d'Amiens avaient quelque rapport avec les cranages de l'Irlande et de l'Ecosse, et que des établissements plus anciens ont précédé ceux qui furent édifiés sur les îlots qui ont fait donner à notre ville le nom de Petite Venise.

Les rares spécimens de nos maisons de bois, qui bientôt auront toutes disparu, ont attiré son attention. Il a dessiné la façade de celle de la rue des Poirées et en a produit la restitution.

M. Dubois qui connaît si bien son vieil Amiens, a fait observer que là où M. Pinsard avait vu un fleuron fruste sur un des écussons de cette façade, il fallait voir deux lettres R et P, initiales des noms de François Riolan et de Louise Picquet sa femme, qui vivaient en 1560, avaient fait bâtir cette maison et l'avaient habitée.

Il en existait une autre place Vogel, que notre collègue a également dessinée, et dont il a fait remarquer le système de charpente fort en usage au xvie et au xviie siècle, et l'assemblage habile et ingénieux des pièces que, dans notre hâte fièvreuse et notre soif du bon marché, on a remplacé par des boulons et des clous.

Il a dessiné en grandeur naturelle les silex taillés et

les pointes de flèches que M. Vinchon, d'Ennemain, avait recueillis dans ses environs.

Je dois porter encore à son actif un dessin de l'écusson armorié d'un puits de la maison de M. Creton Sainte-Marie, rue de l'Aventure, portant la date de 1594, et un autre d'un linteau de porte ou de fenêtre de la même maison, aux armes du duc d'Aumale, gouverneur d'Amiens pendant la Ligue.

Il n'a point oublié une borne en grès qui limitait, pense-t-il, la justice du chapitre et celle de Camon. Cette borne porte les deux lettres C et H et la date de 1609. Ce serait alors à tort que la colonne en marbre placée dans le jardin du Musée aurait été prise pour la limite de cette juridiction.

M. Dubois n'est point de cet avis et se propose de nous fournir les preuves de son opinion.

Citons encore de M. Pinsard un beau dessin, au cinquième, d'un carrelage en carreaux émaillés, présentant une vingtaine de sujets différents et découvert près de Morisel. M. Janvier, qui a signalé cette trouvaille, a obtenu du propriétaire qu'il déblayât le terrain, et l'on a trouvé à 0m 60 au-dessous du sol, un pavage de 5m 25 de long sur 5m 55 de large, offrant les caractères d'un travail du XIIe au XIIIe siècle. Quelle était la destination de ce monument ? L'histoire est muette sur ce point. M. Janvier, dont nous connaissons la patience et la sagacité, ne désespère point d'arriver à la solution du problème.

Enfin notre collègue nous a parlé des marques des tailleurs de pierres, et nous a montré deux planches

contenant celles qu'il a relevées sur les parois de la vieille église Notre-Dame d'Airaines et sur les murailles du château de Coucy. Ces marques ne sont point, suivant lui, pour servir à l'appareillage, mais pour faire reconnaître la part de chacun des ouvriers dans le travail appelé carreaudage, qui se payait aux pièces et à tant le cent.

Les richesses archéologiques de notre sol sont nombreuses, vous le savez, et les fouilles que l'on y pratique fournissent de tous côtés des objets que nous recueillons, autant qu'il nous est possible. C'est là le plus facile. L'argent et l'attention y suffisent. Mais, quand il s'agit d'expliquer l'usage de certains instruments, les difficultés commencent, des discussions s'engagent, et les hypothèses les plus hardies, les conceptions les plus ingénieuses, disons aussi les plus originales, abondent. Et quand on n'a point assisté aux trouvailles et que des objets tout nouveaux, de formes différentes de ceux que l'on est accoutumé de voir, se rencontrent, le doute se présente et l'on arrive bientôt à supposer l'introduction de ces nouveautés dans la fouille, ce qui n'est du reste point une nouveauté. C'est ce qui est arrivé pour les trouvailles de Marchélepot et de Vermand. Plusieurs de nous ont pris part aux discussions qui eurent lieu à ce sujet, assauts pleins de charme, qui, malgré la vivacité des débats, car chacun croit à la solidité de son interprétation, à la validité de son assertion, sont toujours demeurés courtois. C'est que nos études ne sont point de celles qui divisent, mais plutôt qui unissent, car

nous avons tous le même but, la même volonté de l'atteindre ou du moins d'y aider.

Mais si nous cherchons à conserver ce que les siècles passés nous ont laissé de leur architecture et de leur industrie, que d'obstacles ne rencontrons-nous pas ? Les actes de vandalisme que le développement de l'instruction semblerait avoir dû écarter, ne se renouvellent-ils pas chaque jour ?

J'en ai cité deux exemples déjà, M. Poujol de Fréchencourt nous en signalait un autre. L'ancien baptistère de Chilly, qu'on a cru devoir remplacer par un autre d'un goût moderne, sert de support à une tonne en zinc destinée à recevoir les eaux pluviales. M. Duhamel en a noté plusieurs aussi mal traités dans le canton de Nesle.

Faudrait-il demander qu'on les remît en place, la chose serait difficile, impossible même trop souvent. Pourrait-on empêcher ce vandalisme ? Nous le pensons.

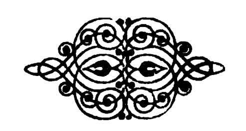
On s'est occupé de cette question dans notre congrès et surtout de la conservation des monuments et des objets religieux, et de nombreux faits de dilapidation ont montré la nécessité de mesures qui mettraient ordre à cet état de choses.

La Société française d'archéologie, en présence des instructions du Ministère et des prescriptions des Evêques si mal observées, ne craignit point de demander qu'une loi sévère intervînt. Ces vœux des archéologues et des amis des arts seront-ils écoutés ? Il serait temps, car les pertes sont énormes, et des trésors inappréciables sont déjà perdus pour nous.

Je voudrais pouvoir mettre sous vos yeux tous les travaux de mes collègues, mais je m'aperçois que, dans l'énumération sommaire que j'en ai faite, j'ai dû abuser de votre patience.

J'aurais aussi voulu pouvoir vous dire en terminant, que nous sommes en possession du legs que nous devons à la générosité de M. Victor de Beauvillé, mais les pièces sont encore au Conseil d'Etat qui procède toujours, vous le savez, avec une sage lenteur, et nous attendons qu'il rende son arrêt.

Puissé-je avoir montré que la Société est restée fidèle à sa loi fondamentale, qu'elle n'a point cessé d'être active et laborieuse et qu'elle a conservé, après cinquante années, les conditions de vitalité et de succès qu'elle avait reçues de ses fondateurs.



Séance publique du 17 Juillet 1887.

DISCOURS

DE M. ANTOINE, PRÉSIDENT.

Messieurs,

La Société des Antiquaires de Picardie a pour devise les deux mots *Nosce patriam* ; or, pour satisfaire au devoir imposé par cette devise, il faut, nécessairement, s'occuper de nombreux travaux, puiser à des sources absolument différentes, mais concourant toutes au même but, celui de connaître et de faire connaître l'histoire vraie de notre pays.

Cette variété dans les recherches fait naître, chez nos jeunes collègues, des aptitudes diverses, et quand l'âge mûr arrive, ils choisissent leur chemin, guidés par leurs études préférées.

Les uns consacrent tous leurs loisirs à l'examen des médailles, monnaies, etc.; les autres déchiffrent les vieux parchemins, les manuscrits ; d'autres cherchent dans des fouilles habilement dirigées des pierres, des statues, des ornements, des ustensiles, dont l'usage très ancien permet d'expliquer la vie, les habitudes, les mœurs de nos prédécesseurs.

Une autre catégorie enfin s'attache à la recherche des monuments élevés sous la direction d'artistes, maîtres de l'œuvre, plus ou moins habiles, dont les travaux sont toujours utiles à consulter, quand il s'agit de retrouver les jalons qui doivent servir à refaire l'histoire d'une ville, d'une province, ou même d'une nation tout entière.

Un double intérêt s'attache à ces recherches ; c'est d'y trouver la part prise par certains personnages dont les libéralités ont contribué à leur édification.

Il y a là, Messieurs, une source d'investigations à peu près inépuisable, et toujours extrêmement intéressante.

Pour ceux qui, comme moi, arrivent tard, le travail est rendu difficile et ardu par les études antérieurement faites par des collègues éminents, ne reculant devant aucune difficulté, devant aucun travail, animés en un mot d'un feu sacré pour produire des documents intéressants.

Cet embarras, je l'avoue, je l'ai ressenti bien vivement depuis quelque temps, et je vous demande la permission de vous le faire comprendre en quelques mots, car je ne veux pas fatiguer votre attention, et j'ai besoin de toute votre indulgence.

Par goût, par profession, je m'occupe d'architecture, et j'ai toujours attaché une grande importance à faire estimer et honorer la profession d'architecte.

J'ai suivi avec un grand intérêt les travaux qui ont été exécutés par mes prédécesseurs, et j'ai, pour les

monuments qui se trouvent sur le sol de notre Picardie, une grande et bien sincère admiration.

Il est entendu ici que je ne parle que des monuments qui en valent la peine, et dont la structure a un véritable intérêt historique.

Dans ce but, j'ai eu l'honneur de faire à la Société des Antiquaires, en 1863 et en 1883, des propositions tendant à appeler l'attention de l'Administration hospitalière d'Amiens sur la nécessité de conserver à nos successeurs, les deux façades Est et Sud de l'hospice connu sous le nom d'Hôtel-Dieu.

Ces constructions en effet, élevées au XVIe siècle, sont fort intéressantes, et leur état d'entretien laisse tellement à désirer que l'on peut redouter leur disparition dans un temps plus ou moins éloigné.

J'étais persuadé, comme je le suis encore aujourd'hui, que ces restes d'architecture du moyen-âge étaient dus, non pas pour la totalité, mais au moins pour une forte partie, à la générosité d'un homme dont la vie et la fortune ont été consacrées à la création de monuments plus intéressants les uns que les autres.

Je veux parler d'Adrien de Hénencourt, seigneur du dit lieu, docteur en droit, licencié ès-lois d'Amiens, archidiacre de Noyon, chanoine de l'église St-Nicolas et de l'église St-Firmin, doyen et chanoine d'Amiens, prévôt de l'Église Cathédrale, et dont les libéralités furent telles que les auteurs qui se sont occupés de retracer son portrait, sa vie, s'exprimaient ainsi qu'il suit en parlant des peintures murales de la cathédrale d'Amiens ornant la chapelle des Sibylles, découvertes

et expliquées par MM. Jourdain et Duval, chanoines d'Amiens, membres titulaires résidants de la Société :

« Le caractère des dessins qui nous occupent », disent nos collègues, « se rapporte bien à l'époque de « notre histoire d'Amiens, où le vénérable et opulent « doyen de Hénencourt jalonnait de monuments pieux « et charitables la route d'Amiens à Jérusalem ».

J'ai voulu, Messieurs, rechercher quelle part avait prise Adrien de Hénencourt à la construction des bâtiments de l'Hôtel-Dieu, et j'ai pu trouver, dans les publications antérieurement faites par la Société des Antiquaires de Picardie, divers documents que je vous demande la permission d'analyser devant vous, et qui ont pour eux toutes les garanties de véracité, car ils proviennent des sources les plus authentiques.

Le testament d'Adrien de Hénencourt, daté du 18 juillet 1527, déposé aux Archives du département de la Somme, m'a permis de constater une grande quantité de donations importantes faites aux diverses églises d'Amiens, à l'église N.-D. de Noyon, à l'Hôtel-Dieu, à plusieurs maisons conventuelles, à ses neveux « Maistre Adrien de Hénencourt dit Lameth, Maistre « Cyprien son frère, Maistre Christophe, autre ne- « veu ».

Il laissait à Messire Claude de Lameth, son neveu, toute sa terre de Beaurepaire, avec tous les surcens et rentes qu'il avait acquis.

Aussi, à son neveu Messire Anthoine de Lameth, le fief de Maubeuge, le fief aussi de Valicourt avec toutes les rentes, maisons, surcens qu'il avait à Orimeux et le

Plessier, avec toutes les terres qu'il avait à St-Just, etc.;

Il léguait à son neveu Thinnet-Biolette la terre de Cipilly avec toutes ses dépendances etc., et fondait, dans les termes suivants, à l'Hôtel-Dieu :

« Un obit solennel le 17ᵉ jour de novembre qui est « le jour de ma nativité, pour lequel obit ils doivent « avoir chacun an la somme de quarante solz, c'est à « sçavoir ledit jour vingt solz pour augmenter la pi- « tance des pauvres de la salle. Dix solz aux religieux « et chapellains, et dix solz aux religieuses pour leur « récréer ensemble, etc. »

Lesquelles sommes devaient être payées par son héritier ou légataire universel, « sur les cens que j'ai « en la ville d'Amyens que j'estime valoir cinquante « ou soixante livres. »

Suivent des donations à son neveu Mʳᵉ Nicolas d'Aboval, chanoine de St-Quentin, puis à Anthoine son frère, puis au frère Anthoine de Rubempré ; enfin, le testament s'exprime ainsi qu'il suit concernant sa maison d'habitation :

« Je donne à mon nepveu Jacques et à son fils « Maistre Adrien ma maison et jardin séant à Amiens « en la rue que l'on dit Gloriette avec tous les cens que « j'ai avant la ville d'Amyens que j'estime valoir cin- « quante à soixante livres de rentes, pour être incor- « porez et unis avec la dite maison et jardin, et que « la dite maison et jardin soit à toujours et à jamais « appelée la maison d'Hénencourt et que toujours celui

« qui sera seigneur de Hénencourt s'il est de mon « lignage ait la dite maison et jardin. »

Je ne veux pas, Messieurs, abuser de votre attention en donnant ici le texte complet du testament dont il s'agit ; mais il m'a paru utile et intéressant de vous faire connaître quelques unes des principales libéralités d'Adrien de Hénencourt.

Il ressort des Archives des Hospices, d'après un renseignement que je dois à l'extrême obligeance de M. Boudon fils, qu'en novembre 1517, des sommes importantes ont été données par le doyen de la Cathédrale d'Amiens pour la construction d'un réfectoire pour les Religieux et Religieuses ; et que des marchés furent passés avec Jehan Sauvage, charpentier d'Amiens, et Jehan Bocquegnyes, aussi charpentier, pour l'exécution de l'édifice ordonné par lui.

Le réfectoire des religieuses devait être établi en bas ; et au-dessus se trouverait un comble pour faire le réfectoire des Prêtres ; « avœuc dessus la chapelle « faire ung dortoir pour les dits prestres, et en bas « faire un escriptoire et le cabinet du maître comme « il plaira au maistre du dit Hôtel.

« Dont pour ledit marchiet doit avoir ledit Sauvage « pour les dits ouvrages la somme de soixante-dix « livres tournois, ou mieulx s'y plait au dit Sr Doyen « d'Amiens, à sa discrétion. »

Le premier lundi de carême de cette même année 1518, on fit un traité avec François Daniel, hucher, pour les planchers et fenêtres de cette construction.

Le compte relatif aux dépenses de l'Hôtel-Dieu,

années 1530-1531, rendu par frère Jehan Foulon, maistre et administrateur dudit Hôtel-Dieu, donne, au chapitre des recettes, 9e grosse, l'article suivant : « Au mois d'octobre a esté reçue la somme de 20 l. « 4 s. y compris le don fait des dittes 20 l. par feu « Monsr Maistre Adrien de Hénencourt en son vivant « doien d'Amyens. »

En présence de donations semblables, faites en faveur de l'Hôtel-Dieu, il est absolument logique de supposer, de dire même, que le donateur qui s'intéressait d'une façon toute particulière à l'amélioration des bâtiments de l'Hôtel-Dieu, au bien être des religieux et religieuses,et à celui des malades, n'est pas resté étranger à l'établissement des constructions qui font l'angle des rues St-Leu et Taillefer.

Notre magnifique Cathédrale d'Amiens contient aussi des témoignages précieux à plus d'un titre, de la générosité du chanoine Adrien de Hénencourt.

C'est à lui qu'est due la clôture méridionale du chœur, comprenant l'histoire de St-Firmin, le tombeau de Ferry de Beauvoir, 64e évêque d'Amiens, oncle du donateur, transporté à ses frais de Montreuil à Amiens en l'année 1489, et placé dans le soubassement de la première travée ; puis le tombeau d'Adrien de Hénencourt lui-même, placé dans le soubassement de la deuxième travée, *inhumé au plus près de l'histoire de l'Invention de St-Firmin.*

Cette deuxième partie était en œuvre pendant qu'Adrien faisait son remarquable testament en 1527.

Ces deux monuments décrits dans les *Mémoires* de la Société des Antiquaires de Picardie, 1re série, tome III, par M. Rigollot, en 1840 ; par M. l'abbé Roze, dans une petite brochure intitulée *Visite à la Cathédrale* d'Amiens, et dans une *Description* de la cathédrale d'Amiens par Rivoire, sont d'un grand intérêt ; l'on remarque dans celui de l'évêque Ferry de Beauvoir des peintures murales fort belles, représentant les douzes apôtres tenant des phylactères sur lesquels sont écrits les versets du Credo.

A cette époque vivait Pierre Palette, renommé pour peindre, avec beaucoup d'art, les figures et les vêtements des statues en pierre existant dans les églises.

Son habileté le fit choisir en 1532, par l'exécuteur du testament d'Adrien de Hénencourt « pour estoffer « l'histoire de l'invention de Saint-Firmin ainsi que « le gisant ou la représentation du défunt que l'on « voit sous cette histoire. »

Il fit aussi les écussons, armoiries, qui servirent à ses funérailles, et que le sculpteur de l'histoire en question n'a pas manqué de suspendre au haut du monument, comme il était d'ailleurs d'usage de le faire au XVIe siècle.

Dans le tome IV, page 132, de la Revue littéraire et scientifique *La Picardie*, M. Dusével, membre de la Société, observe ce qui suit :

« Nous ignorons toutefois si ce fut Pierre Palette qui peignit les autres bas-reliefs que l'on voit le long de la clôture à droite du chœur de la cathédrale. »

Adrien de Hénencourt contribua de ses deniers à la création et à l'établissement des magnifiques stalles de la cathédrale, Ce chef-d'œuvre de menuiserie, d'après les documents publiés par MM. Jourdain et Duval, et par M. l'abbé Roze, fut commencé en 1508, et fini en 1522.

Exécuté aux frais du chapitre et d'Adrien de Hénencourt, par Alexandre Huet, Arnault Boulin, Jean Trupin, et Antoine Avernier, il coûta en tout 9488 livres, 11 sols, 3 deniers, ce qui représente une somme d'environ 330.000 fr. de notre monnaie.

Le principal ouvrier, Jean Trupin, gagnait par jour, avec son apprenti, 7 sous.

C'est aussi à la générosité du vénérable doyen et chanoine d'Amiens que l'on doit les peintures murales de la chapelle St-Eloy dite des Sibylles, dont il a été parlé tout à l'heure, et qui sert de passage de l'intérieur de la Cathédrale au cloître du Macabé.

Au côté droit de l'autel, les peintures sont presqu'entièrement détruites par l'injure du temps et des hommes ; l'image d'Adrien de Hénencourt est seule un peu moins maltraitée : on reconnait le célèbre chanoine à ses armes, à sa devise favorite *Tolle moras*, encore visible en plusieurs endroits de la muraille et en particulier sur le prie-Dieu devant lequel il est à genoux en sa qualité, certainement, de donateur de la décoration de cette chapelle, et de fondateur des chapellenies de St-Eloi et de St-Domice dont il est question dans son testament.

Telles sont, Messieurs, les principales libéralités de

l'homme dont j'ai voulu, au moyen d'extraits puisés aux sources les plus authentiques, vous retracer succinctement l'histoire.

La Société des Antiquaires, consultée par M. le Maire d'Amiens, en 1885, pour lui présenter les noms des personnages qui pourraient être choisis pour désigner les nouvelles rues de la cité, a répondu par l'organe de notre collègue M. de Guyencourt, interprète fidèle d'une commission spéciale nommée dans le sein de la Société, en citant un certain nombre de personnages célèbres, parmi lesquels figurait Adrien de Hénencourt, doyen du chapitre de la Cathédrale d'Amiens, ami éclairé des beaux-arts ; M. le rapporteur, après avoir rappelé les principales donations que je viens d'avoir l'honneur d'énumérer, ajoute qu'il contribua à la reconstruction du clocher même du monument, et fut l'un des plus généreux bienfaiteurs de l'Hôtel-Dieu de notre ville.

Je m'arrête, Messieurs, en vous demandant de vouloir bien excuser la longueur de ce travail, dont le but a été de faire ressortir, aussi exactement que possible, au moyen de renseignements recueillis dans divers ouvrages publiés pour la plupart par des membres de notre Société, la générosité de l'homme éminent et vénérable qui remplit la haute dignité de doyen de la Cathédrale d'Amiens de 1495 à 1530, époque à laquelle il fut enterré près de son oncle maternel.

L'épitaphe suivante, dont je donne la traduction libre, avait été placée sur son tombeau (Voir description de la Cathédrale d'Amiens, par Rivoire, page 165):

« Vieillards, hommes, jeunes filles, confondez vos « larmes : votre ami, Adrien de Hénencourt n'est « plus. Doyen de cette église, père du peuple, ami « de la ville, la religion lui confia le soin d'un de ses « plus beaux temples.

« Après s'être toujours préparé à la mort, il a fini « par la subir, mais pour vivre d'une vie nouvelle. La « vertu s'enorgueillit d'une pareille mort. »

Je pense, Messieurs, que la ville qui a eu l'honneur de compter parmi ses bienfaiteurs un homme tel que Adrien de Hénencourt doit, par tous les moyens en son pouvoir, chercher à perpétuer sa mémoire.

J'espère que ce vœu sera exaucé, et je profite de ma situation tout exceptionnelle de Président de la Société des Antiquaires de Picardie pour appeler de nouveau l'attention de l'administration des Hospices sur la conservation, par une restauration intelligente, qui en résumé ne serait pas très coûteuse, des constructions dont Adrien de Hénencourt a été, sinon le créateur, au moins l'un des généreux donateurs.



Séance publique du 17 Juillet 1887.

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

PENDANT L'ANNÉE 1886-1887

Par M. J. GARNIER, Secrétaire-Perpétuel.

Un de mes collègues, voyant ma table couverte de petites feuilles de papier, me disait : Que composez-vous donc ? — Rien. Ce sont des notes sur les lectures faites dans nos séances ; je prépare mon rapport annuel sur les travaux de la Société. — Mais cela ne doit plus être un travail pour vous ; depuis si longtemps que vous accomplissez cette tâche, vous en avez l'habitude.— L'habitude, c'est bientôt dit. Chaque oiseau, quand le printemps revient, fait son nid, toujours de la même manière, il n'y ajoute, n'y retranche, n'y change rien. Croyez-vous qu'il en soit ainsi pour moi, assurément non. Les sujets traités sont différents, sans rapports entr'eux ; les éléments ne sont jamais les

mêmes. Il les faut donc étudier séparément et l'analyse ou plutôt ce que j'en veux dire est plus ou moins difficile à trouver. Une seule chose est d'habitude pour moi, et je ne veux point la changer, c'est l'exactitude et l'impartialité, exactitude et impartialité qui consistent à citer toutes les lectures et les communications faites, à en dire un mot, mais sans critique, ni blâme, ni éloge. Je ne me suis jamais cru le droit de juger dans mes rapports les œuvres de mes collègues. Ma tâche alors est devenue plus facile peut-être, mais non moins laborieuse. Cependant si des applaudissements ont éclaté à la suite d'une lecture, si le public a bien accueilli l'ouvrage imprimé, si une récompense a été obtenue, je crois pouvoir le rappeler, et mon impassibilité ne va pas jusqu'à ne point mentionner des succès qui sont aussi ceux de la Société et dont elle est fière.

Si j'ai tant parlé de moi, veuillez m'excuser, car je n'en parlerai plus ; je n'ai guère été, je l'avoue, qu'un auditeur et un peu la mouche du coche.

Quand j'ai remis la présidence à mon successeur, je lui souhaitais d'être plus heureux que je ne l'avais été et de n'avoir point de deuil à conduire. Hélas ! la mort impitoyable a fait cette année encore des vides dans nos rangs. Nous avons perdu M. Le Tellier qui, pendant 25 ans, avait partagé nos travaux ; M. l'abbé Letemple qui s'y était réellement associé depuis 4 ans, et M. Viellard que la maladie empêcha d'accomplir ses promesses.

M. de Guyencourt a raconté la vie si active, si laborieuse et si pleine de dévouement de M. Le Tellier ; il

nous a montré le dessinateur habile, correct, intelligent, le professeur bienveillant et consciencieux qui savait de ses élèves se faire des amis, et cité les plus remarquables de ses tableaux.

M. Antoine, en disant un dernier adieu à M. l'abbé Letemple, a rappelé ses travaux et les qualités du cœur et de l'esprit de notre sympathique collègue.

La Société ne me pardonnerait point, si je ne disais les regrets que lui fit éprouver la mort de M. Dufour. Bien qu'il eût quitté la compagnie depuis longtemps, notre ancien président avait marqué son passage parmi nous d'une manière si distinguée, son œuvre parlait si haut, comme l'a si bien dit notre vice-président M. Duhamel, que la Société ne faisait qu'accomplir un devoir de justice et de reconnaissance en manifestant ses regrets.

Si la mort nous a privés de quelques collègues, nous en avons admis de nouveaux, et je dois leur souhaiter la bienvenue. Tous peut-être, ou plutôt nous le savons, tous n'apporteront point un contingent à nos travaux, mais par leur modeste cotisation ils augmenteront nos ressources financières qui sont un élément nécessaire, je dirai même indispensable à notre existence. L'argent, en effet, assure la régularité des publications, et permet d'exécuter des fouilles que nous voudrions entreprendre plus souvent, bien qu'elles ne rapportent point toujours ce qu'on en attendait ou ce qu'elles coûtent.

Ce n'aurait point été le cas des fouilles de La Boissière près Montdidier, dont M. l'abbé Villerelle nous a rendu compte.

Ce cimetière mérovingien, dont l'existence avait été révélée il y a quelques années, est situé sur le versant oriental d'une petite vallée sèche de la commune. Les fouilles ont été pratiquées pendant les mois de novembre et de décembre 1886, par M. Lelorrain, l'habile explorateur de Marchélepot et de Vermand. Une centaine de fosses ont été ouvertes ; presque toutes contenaient un mobilier funéraire. La céramique a fourni la plus large part : des plats grands et petits, avec des ossements de volailles, des cruchons, des coupes, des vases de formes et de tailles diverses en terre noire ou rouge, dont quelques-uns accusaient chez le potier gallo-romain autant d'habileté que de goût.

Les vases de verre sont assez nombreux, peu intacts et plusieurs remarquables par leur forme et leur élégance. Les bronzes n'ont point fait défaut : on a trouvé des boucles, des agrafes,des bracelets, des épingles à cheveux, voire même une aiguille à coudre. Un grand plat de bronze est surtout curieux parce qu'il a été brisé et raccommodé, et que la pièce maintenue par des rivets peut être donnée comme un spécimen de l'art de la chaudronnerie à cette époque. Des haches, des couteaux, des forces en fer, des colliers, des boucles d'oreilles, des verroteries et une cinquantaine de médailles, dont la plus ancienne est de Sabine (IIe siècle) et la plus moderne d'Arcadius (IIIe siècle) complètent cette collection dans laquelle il faut citer une petite cruche portant sur la panse les cinq lettres régulièrement espacées du mot R E P L E. Ce vase appartenait sans doute à un propriétaire qui n'aimait point à le voir vide.

M. Pinsard qui a visité les lieux et examiné les trouvailles a fait des réserves sur la nature, le nom et la destination attribués par l'abbé Villerelle à certaines poteries, et il a regretté qu'elles ne vinssent point enrichir nos collections.

C'est à cette même époque qu'appartiennent les puits funéraires que M. Pouy signalait à notre attention. Le nom indique assez la disposition de ces fosses, au fond desquelles on trouve des couches de charbon, des silex polis et non polis, des objets antiques divers. M. Pouy a rappelé que M. Traullé, d'Abbeville, avait le premier étudié ces sortes de sépultures, dont M. Pinsard a exploré quelques-unes à St-Maurice, mais sans grand succès. Il ne doute pas cependant, comme M. Pouy, que ces explorations soient fructueuses. Mais là encore le temps et l'argent ont fait défaut, et la bonne volonté de l'archéologue n'est pas suffisante pour de telles entreprises.

Pour M. Rendu, le fort de Tronquoy, commune de Frétoy, canton de Maignelay (Oise), serait, par sa forme et la nature de ses défenses, un fort gaulois approprié à leurs besoins par les Romains. Ce monument d'art militaire a la forme d'un carré à peu près régulier, défendu par des fossés encore bien conservés. Au moyen-âge il portait un donjon qui fut rasé en 1475 et dont les débris dispersés ont servi à des constructions dans le village.

Je n'ai point à parler des fouilles de Bray-sur-Somme, car à peine entreprises elles étaient interrompues. M.

Josse, l'historien de Bray, n'y signale qu'un sarcophage en pierre, remarquable par le peu d'épaisseur de ses parois.

Nous devons à M Cappe la description de l'église de Béalcourt, arrondissement de Doullens, construite dans le cimetière, à 200 mètres des habitations et plus connue sous le nom de Mons-Béalcourt, à cause du village de Mons détruit par les guerres du XVIe siècle. Le chœur daterait du XIIe siècle, la nef serait du XVIIe, bâtie sur des fondations du XIIe. Le portail a été reconstruit en 1705. Une chapelle dite de Notre-Dame de Mons renferme une statuette de vierge dont on ne saurait fixer l'origine ancienne; elle est l'occasion d'un pélerinage très fréquenté.

Mais laissons ces monuments et passons à d'autres études.

M. Poujol de Fréchencourt en parcourant, à la Bibliothèque de l'Arsenal, le recueil manuscrit de M. Du Cange, n° 5258, y trouve la mention d'un texte d'évangile en parchemin, avec des enluminures à l'antique, appartenant à l'église de St-Remy d'Amiens. Au bas de l'un des feuillets, parmi ces enluminures, on voit d'un côté une herse d'argent, de l'autre un écusson d'or à 3 merlettes de sable à la bordure engrelée de gueule. Sa couverture en bois recouvert d'argent portait en écriture gothique et des deux côtés : *Noble homme et saige Mgr Philippe de Morviller, seigneur de Clary, conseiller du roi nostre sire et premier Président en son Parlement donna cet évangélial à l'église St-Remi, Amiens, l'an de grace mil* CCCCXVI. Ce

manuscrit a donc pour nous un triple intérêt: sa valeur intrinsèque, d'abord, puis il appartenait à l'une de nos églises, il avait été donné par un de nos plus illustres concitoyens. Qu'est-il devenu ? Il n'est point perdu, assurément. Trop de caractères le feront reconnaître.

On a remarqué à notre dernière Exposition une magnifique tapisserie, n° 769, représentant l'entrée de St-Firmin à Amiens. M. l'abbé Edouard Jourdain, l'un des savants auteurs de la description de nos stalles, l'avait découverte autrefois dans l'hôtel de la Pomme de Pin, rue de Metz ; il l'avait achetée et en avait fait don à la cathédrale ; il la croyait provenir de St-Firmin-en-Castillon. M. Guerlin a trouvé aux Archives du département la véritable origine de cette tapisserie donnée en 1612 à l'église de St-Firmin-à-la-Porte par Grégoire Cordelle, receveur des décimes et marguillier de la paroisse. Les deux écussons de la bordure ne sauraient laisser aucun doute. L'un porte d'azur, à deux lions affrontés tenant dans leurs pattes une cordelière d'argent, qui sont les armes parlantes de Cordelle. L'autre porte d'argent, à la fasce d'azur chargée de trois merlettes de sable, qui sont celles de Françoise de Bailly, femme du donateur.

Ne quittons point l'héraldique, car nous avons une communication de M. Guerlin relative à une espèce d'armoiries peu étudiées et connues sous le nom de chiffres marchands. Six de ces écussons étaient sculptés aux extrémités en saillie des poutres d'une maison de la rue des Rinchevaux ; sur l'indication de notre collègue nous en avons fait l'acquisition. Sur l'un de

ces écussons, M. Guerlin reconnait aux lettres N. B. la marque de Nicolas Barbe, qui donna en 1655 et 1656 à la cathédrale les deux bénitiers en marbre de Rome sur lesquels il avait fait inscrire :

J'adore J.-C. du culte de latrie.
J'honore Sainte Barbe et me donne à Marie.

Ce Nicolas Barbe était maitre du Puy en 1656 et avait pris pour devise :

Du jardin clos rubarbe salutaire.

L'année dernière, M. R. de Guyencourt nous avait lu une notice sur deux chanceliers de France nés à Amiens, Firmin Cocquerel et Philippe de Morvilliers, mais il n'avait rien dit de la statue de ce dernier dont parle Corrozet. Qu'est-elle devenue ? M. Durand nous l'a fait connaitre. Analysant un article de M. Courajod publié dans la Gazette archéologique, il a montré qu'il était désormais établi par des preuves irrécusables que la magnifique statue, apportée au Louvre du musée de Versailles où elle figurait sous le nom de Renaud de Dormans, n'était autre que celle de Philippe de Morvilliers.

M. Pouy émet quelques doutes sur cette attribution ; cette statue pourrait être, dit-il, celle de Pierre de Morvilliers et il lui paraitrait nécessaire qu'on fît connaitre où est actuellement la statue de Renaud de Dormans avant de la déposséder du monument qui le représentait à Versailles. M. Pouy ajoute à sa note la descrip-

tion des armes fort connues des Morvilliers et termine en disant que cette famille s'est fondue dans celle des Lannoy.

M. de Guyencourt relève cette erreur. La famille de Morvilliers ne s'est point fondue dans celle des Lannoy ; elle s'est divisée en deux branches, celle des Lhuillier et celle des Clabaut.

Je reviens à M. Guerlin pour sa notice sur Jehan de Syreuilh. Pagès et après lui le P. Daire ont cité ce gentilhomme comme ayant pris part au siège d'Amiens. D'après Pagès, le Roi l'avait gratifié d'un brevet d'une charge de Conseiller au parlement de Bordeaux, la première qui viendrait à vaquer. M.Guerlin a voulu être plus exactement renseigné. L'archiviste de Bordeaux auquel il s'était adressé, lui a répondu qu'aucun document ne confirmait l'assertion de Pagès. Plus heureux auprès de l'archiviste de Lot-et-Garonne, il en a reçu la copie de trois pièces intéressantes. Citons un brevet du 15 février 1607, signé Henri, qui retient Syreuilh en qualité de capitaine appointé de son infanterie, « *pour avoir commandé une compagnie du régiment de Picardie et s'être porté à toutes sortes d'occasions et de périls, particulièrement au siège et en la ville d'Amiens*. Citons aussi un testament du 12 septembre 1616. Par cet acte, ce gentilhomme qui n'était point bourguignon, comme le P. Daire l'avance, « institue son héritière universelle *noble Marie de Syreuilh, dame de Belcastel et Siorac,* et veut être enterré dans l'église de Siorac où il avait fondé une chapelle le 14 novembre 1618.

Les rapports sont devenus cette année plus nombreux qu'ils ne l'avaient été depuis longtemps. C'est un excellent usage que nous verrions avec plaisir se continuer. Ces rapports montreraient à nos correspondants et aux sociétés dont nous recevons les mémoires, que leurs envois ne passent pas inaperçus, et les auteurs en feraient profiter ceux de nous qui n'ont point eu le temps de les lire.

M. R. de Guyencourt nous a entretenus de la reproduction en *fac simile* d'un manuscrit : *la jouste de Tournay l'an* 1330, dont M. V. Bouton, propriétaire du manuscrit original, nous a offert un exemplaire. Plusieurs amiénois prirent part à ce tournoi ; leurs noms y sont inscrits et leurs armes y figurent, quelquefois même avec des variantes. M. de Guyencourt constate la similitude absolue de l'écriture et des dessins de ce manuscrit avec ceux d'un épitaphier de Flandre dont il est possesseur et qui fut écrit au XVIe siècle par trois membres d'une famille de Flandre du nom de Van Revel. Celui de M. Bouton qui provient de la vente Steenhuyse avait appartenu aux familles de Beaufort et de Castro, et, selon Pagès, au duc d'Ascott. N'y aurait-il point quelque parenté entre ces beaux livres ? La question mériterait d'être étudiée.

Nous devons à M. Durand un compte-rendu du tome II des Mélanges d'archéologie et d'histoire de Jules Quicherat, publiés par M. Robert de Lasteyrie, et qui contiennent un fragment d'un cours inédit d'ar-

chéologie dont le maître préparait la publication. M. Durand insiste tout particulièrement sur un chapitre de ce mémoire intitulé : *De l'ogive et de l'architecture dite ogivale*, dans lequel l'auteur expose la conséquence fâcheuse pour l'archéologie du moyen-âge de la méprise qui a prévalu depuis le commencement de notre siècle sur le véritable sens du mot ogive, ainsi que l'inexactitude de la qualification d'ogivale donnée à l'architecture qui prit naissance dans l'Ile-de-France à la fin du XIIe siècle et qui règna en Europe jusqu'au XVIe.

M. Duhamel a présenté un rapport sur l'ouvrage intitulé : *Une révolte à Péronne*, publié par un de nos collègues, M Alfred Danicourt. Pour tous ceux qui ont à cœur la sincérité de nos annales, dit M. Duhamel, pour ceux qui veulent respecter dans l'histoire la vérité complète, c'est une satisfaction de trouver sur un point obscur ou mal défini des documents positifs qui établissent l'exactitude des faits.

Or, à propos des événements qui se sont passés à Péronne sous le gouvernement du maréchal d'Ancre, les historiens jusqu'ici n'ont pu se mettre d'accord. Selon leurs passions ou leurs intérêts, les uns blâment et les autres approuvent. S'ils défendent la Cour, ils critiquent durement le *Tumulte de Péronne ;* s'ils sont dévoués au prince de Condé et au duc de Longueville, ils trouvent naturelle et justifiée la résistance opposée aux projets de Concini.

M. Danicourt apporte sur cette intéressante ques-

tion trois documents d'une excessive rareté. Il les a fait suivre d'extraits nombreux et inédits des Registres de l'Échevinage de Péronne et des comptes des Mises et Dépenses des Argentiers de la même ville, de 1610 à 1616. On peut apprécier maintenant, avec une lumière parfaite, la marche des événements.

Après avoir fait ressortir le mérite du travail de M. Danicourt, M. Duhamel a étudié les relations de Concini et de Léonora Galigaï avec Marie de Médicis et Henri IV. Il nous a montré Concini et sa femme comme les agents de la faction espagnole, faisant au roi une guerre sourde, vivant d'intrigues et de bassesses, fomentant la division dans le ménage royal et poussant Marie de Médicis aux résolutions les plus outrageantes pour Henri IV. Après s'être emparés de l'esprit étroit et acariâtre de la Reine, Concini et Léonora avaient ourdi en Espagne des intrigues dont le roi fut averti par le baron de Vaucelas, son ambassadeur, intrigues dans lesquelles on tramait le renversement de toute l'œuvre politique du gouvernement français et dans lesquelles Concini spéculait sur la mort prochaine de Henri IV. Aussi, lorsque le poignard d'un fanatique trancha les jours du monarque, lorsque d'odieuses manœuvres amenèrent la régence de nom de Marie de Médicis, ce fut en réalité dans les mains de Concini que le pouvoir tomba. L'aventurier sans génie et sans bravoure qui n'avait jamais paru sur un champ de bataille, osa même se parer du titre de Maréchal de France.

M. Duhamel nous a entretenu, dans une autre

séance, du nouveau volume que notre laborieux collègue, M. Darsy, a fait paraître récemment sous le titre de : *Les Doléances du peuple et les Victimes. Souvenirs de la Révolution.* Plusieurs journaux ayant reproduit en tout ou en partie le rapport que nous avait lu M. Duhamel, je me bornerai à en faire mention, en constatant le rapide et légitime succès de l'ouvrage de M. Darsy.

En 1885, M. Ed. de Barthélemy publiait un manuscrit de la Bibliothèque nationale, fonds français, n° 9913, sous le titre de : *Mémoires de ce qui est advenu de l'an* 1557 *à l'an* 1590, par Jean de la Fosse, curé de la double paroisse de St-Barthélemy et de St-Leu et St-Gilles à Paris. Ce curé ligueur était d'Amiens où son père, qui exerçait la profession d'avocat, mourut le 10 juillet 1572, « *fort pleuré,* dit le fils, *à cause de sa prudhommerie et de son bon conseil.* » C'est ce titre d'amiénois qui lui a valu l'attention de M. Guerlin. Il nous a cité de nombreux passages de ce journal relatifs à notre ville et à la Picardie, passages qui rendent, à son avis, incontestable la valeur de Jean de la Fosse comme historien et lui méritent de n'être point oublié dans son pays.

Je termine ici ce qui concerne les rapports et les comptes-rendus auxquels, vous le voyez, nous pouvons attacher un grand prix.

Il est un autre genre de lecture qui n'est point non plus à négliger, les traductions.

C'est à ce genre qu'appartient la légende de S. Fursy,

que M. de Roquemont a extraite du recueil de Hungary, *Licht und schatten* (lumière et ombre), et qu'il a traduite pour nous.

St Fursy, ami de St Cuan qui était resté en Irlande, était passé en France et s'était fixé à Péronne dont il devint le patron. Un jour que St Cuan assistait à une réunion de prières qu'il avait fondée, une cloche traversa l'air en sonnant au-dessus de la tête des associés qui demandèrent d'où venait ce mystère. C'est St Fursy, répondit St Cuan, qui ne pouvant venir en personne a voulu, par l'envoi de cette cloche, se joindre en esprit à notre réunion.

Les œuvres personnelles ont été peu nombreuses. M. Roux, à l'aide de titres, d'extraits des registres du trésor des chartes et de plusieurs chroniques, a essayé d'établir qu'Augustin Thierry s'était trompé dans l'appréciation qu'il a faite des sentiments des Amiénois envers Charles le Mauvais et sur leur conduite à l'égard du Dauphin pendant les troubles de 1307 à 1378 ; qu'ils n'étaient point aussi partisans du roi de Navarre qu'il l'avance, que la population fit bien fête à Charles le Mauvais, mais qu'elle agissait avec la conviction que ce prince était un des soutiens du Roi ; qu'elle le montra bien d'ailleurs en repoussant énergiquement ses attaques contre la ville.

M. Janvier ne partage point l'opinion de M. Roux. Le corps de ville était partisan du roi de Navarre, et les poursuites exercées contre le Maire et les Échevins en sont, pour lui, la preuve évidente.

M. Roux a répondu qu'il admettait cette preuve,

qu'il reconnaissait la justesse de l'observation en ce qui concerne quelques notables, mais qu'on ne saurait nier que le peuple resta toujours fidèle au Roi et au Dauphin.

M. de Calonne s'est occupé d'une époque beaucoup plus moderne. Il nous a donné lecture d'un chapitre concernant l'élection et l'administration de l'Assemblée dite des Notables, créée par ordonnance du mois d'août 1764. Cette assemblée qui administrait la ville avec trois pouvoirs dont les attributions étaient clairement déterminées, ne dura cependant que sept années.

M. de Calonne a terminé par le récit d'un fait peu connu, malgré l'intérêt qu'il présente. A l'occasion de la naissance du duc de Bourgogne en 1752, l'Échevinage dota 30 jeunes filles qui furent solennellement mariées en présence de ce que la ville comptait de notabilités. Nous n'avons point à entrer dans le détail des fêtes qui eurent lieu, les curieux les trouveront dans les registres de l'Echevinage.

J'allais oublier, et je me le serais vivement reproché, l'envoi par M. l'abbé Roze de la copie du Cartulaire du Chapitre de l'église d'Amiens qui l'a occupé pendant plusieurs années. Il demandait que la Commission d'impression l'examinât et en proposât, s'il y avait lieu, à la Société la publication dans ses Mémoires. La Commission convaincue de l'intérêt de ce travail et de l'utilité qu'il y avait de mettre à la disposition des hommes d'étude une collection de documents si précieux pour l'histoire locale, n'a point fait attendre un

avis favorable. Mais, comme il convient de donner un recueil dans lequel on puisse avoir toute confiance, elle a décidé que la collation de cette copie serait faite avec le plus grand soin et que l'*imprimatur* ne serait donné qu'après cette révision.

J'ai enfin terminé cette longue énumération de nos travaux que j'aurais voulu faire plus courte. Elle vous montrera, à défaut d'autres qualités, j'en ai la confiance, que la Société n'a rien perdu de son activité. Puissiez-vous ajouter qu'elle n'a rien perdu de la sympathie que vous voulez bien lui accorder.



Séance publique annuelle du Dimanche 29 Juillet 1888.

DISCOURS

DE M. LELEU, PRÉSIDENT.

MESDAMES, MESSIEURS,

Il est d'usage, et c'est en même temps un article de son règlement, que la Société des Antiquaires de Picardie, chaque année, dans une séance exceptionnelle, invite le public à entendre le résumé de ses travaux, les rapports sur les concours qu'elle a provoqués, la proclamation du nom de ses lauréats, et une lecture du genre de celles qui occupent ses séances ordinaires.

C'est là une tradition aussi utile que rationnelle, à laquelle elle n'a jamais manqué depuis sa fondation qui remonte à plus de cinquante ans.

La Société travaillant pour le public, collectionnant pour le public, écrivant ses ouvrages pour l'instruction générale et désirant faire connaître à tous cette Picardie qui est l'objet spécial de ses recherches, n'est-il pas naturel que de temps à autre, et au moins tous les ans, elle vienne dire à tous comment elle a rempli le programme qu'elle s'est imposé, quelles sont les

découvertes nouvelles qui ont été faites dans le vaste champ qu'elle explore, quels sont les ouvrages qu'elle a publiés et ceux dont elle a facilité ou inspiré la publication ?

En initiant ainsi le public aux progrès accomplis dans le cercle de ses études si multiples et si variées, en lui indiquant de nouveaux ouvrages ou de nouveaux objets qui pourront servir à son instruction, elle croit avec raison accomplir une œuvre d'incontestable utilité, une œuvre éminemment patriotique.

Messieurs, parmi ces initiateurs qui vous rendaient si habilement compte des travaux de nôtre Société dans ces réunions annuelles, les habitués de cette solennité ne retrouveront plus celui qu'ils avaient toujours vu aux premiers rangs faire en qualité de Secrétaire-Perpétuel son rapport sur les travaux de l'année. Je veux parler de M. Garnier, notre savant et regretté collègue, que la mort nous a enlevé le 3 avril dernier.

Pendant 50 ans M. Garnier a, comme membre de la Société, assisté à ces réunions. Pendant 48 ans il y a pris une part spécialement active comme Secrétaire-Perpétuel.

Voici comment il commençait son rapport annuel dans la Séance générale du 28 novembre 1880 ; c'était son 41e rapport :

« Le 12 juillet 1840, disait-il, j'étais appelé, pour la première fois, à rendre compte, en séance publique, des travaux de la Société, qui comptait alors quatre années d'existence. Depuis lors je n'ai cessé de m'ac-

quitter de cette tâche avec toute l'exactitude dont je suis capable et la stricte impartialité dont je me suis fait un devoir. »

Cette tâche, Messieurs, il l'a continuée jusqu'en 1887, toujours avec la même exactitude, la même impartialité, et j'ajouterai, ce qu'il ne pouvait dire, avec la même sûreté de jugement et de goût, avec la même solidité de science et de bon sens, la même hauteur d'intelligence et de vues, et la même précision de pensées et de paroles.

Bien que M. Duhamel, le digne successeur de M. Garnier dans les fonctions de Secrétaire-Perpétuel, doive tout à l'heure, dans son rapport annuel, exprimer nos sentiments unanimes sur la perte de notre éminent collègue, il me semble, Messieurs, que je manquerais à mon devoir de président, si, aujourd'hui, de mon côté, dans cette séance solennelle, je ne témoignais pas de nouveau tous nos regrets pour une perte si grande, si je ne disais pas combien douloureusement nous avons tous été frappés par la mort de ce collègue vénéré qui avait rendu tant et de si longs services à notre Société, et si avec le tribut de regrets qu'il mérite, je ne lui payais aussi le tribut d'éloges auquel il a tant de droit.

C'est principalement comme membre de notre Société que j'ai à envisager ici et à apprécier M. Garnier.

Je laisse donc de côté le Conservateur de la Bibliothèque communale qui pendant quarante ans s'est dévoué à ses utiles fonctions et a publié un catalogue complet qui est une œuvre considérable de méthode et d'érudition.

Je laisse de côté le membre de l'Académie d'Amiens qui, pendant cinquante ans enrichit de ses notices les volumes publiés par cette savante Société ; je laisse de côté également le Mathématicien et le Professeur, ainsi que le Naturaliste distingué qui fut Président de la Société d'Horticulture, fondateur et Président de la Société Linnéenne du Nord de la France dont les bulletins sont remplis de ses travaux et de ses rapports si appréciés.

Ces différentes Sociétés ont d'ailleurs déjà rendu hommage à la science et au zèle de celui dont la collaboration leur avait été si utile.

Membre de la Société des Antiquaires de Picardie depuis 1838, M. Garnier, avec sa facilité d'intelligence et d'application, étudia toutes les branches de l'archéologie avec une égale ardeur. Son activité s'étendit à tous les genres de recherches. Rien ne resta étranger à ce travailleur infatigable. C'était avec le même zèle qu'il s'occupait de numismatique, de beaux-arts, de monuments, de fouilles, de manuscrits, d'archives, de géographie, d'histoire. Il a écrit, à l'occasion, sur tous les sujets et avec une égale compétence.

Dans ses rapports on ne le trouve indifférent à rien; il analyse avec autant de complaisance un travail sur les médailles ou sur les poteries, une description de tombes anciennes, de collections de silex ou d'armes mérovingiennes, une histoire d'intérêt local, un poëme du moyen-âge, une dissertation sur les églises et les abbayes, sur les voies romaines ou les châteaux-forts. Il sait que chacune de ces études apporte son contin-

gent très appréciable et très important pour éclairer l'histoire et la connaissance du passé. Cela lui suffit. — C'est par cette curiosité scientifique toujours en éveil qu'il acquit une érudition réellement encyclopédique et universelle. Il pouvait donner ses utiles conseils et ses précieux renseignements à tous et sur toute chose. C'est ce qu'ont éprouvé tant de personnes qui ont eu à le consulter sur les matières les plus diverses.

Un des grands mérites de M. Garnier était que son intelligence et son ferme jugement ne le laissaient jamais s'égarer dans les hypothèses hasardeuses ni dans les systèmes préconçus. C'est là, Messieurs, une des principales causes d'erreurs dont les archéologues ne sauraient trop se défier dans leurs investigations du passé. M. Garnier le savait bien.

L'imagination est, à coup sûr, une excellente faculté, capable de rendre de réels services, même dans les sciences, mais c'est à la condition que ses données seront toujours contrôlées par une raison inflexible qui ne les acceptera que dûment appuyées sur des preuves irréfragables.

M. Garnier s'est trouvé mainte fois en présence de ces hypothèses exagérées que les auteurs présentaient comme faits authentiques et acquis à la science. Il pouvait quelquefois laisser ceux-ci dans leur douce erreur, mais il n'avait garde d'adopter leur système, et il savait toujours distinguer le point précis où s'arrêtait la certitude et où commençait la part exclusive de l'imagination. J'insiste sur cette qualité, parce

qu'elle est essentielle et de premier ordre dans nos travaux.

Lui-même, dans les récits dont il assumait la responsabilité, ne se laissait jamais guider que par son inaltérable bon sens. Il préférait souvent une précision rigoureuse, avec le risque de paraître un peu froide, mais exposant nettement le vrai, à une phrase plus ornée qui aurait moins bien rendu toute sa pensée. Il voulait en tout la vérité, la lumière, pour arriver à la conviction. Esprit essentiellement méthodique et mathématique, il a exercé une salutaire influence non seulement par ses travaux, ses notices, ses écrits,mais par ses conseils et ses renseignements dans les discussions auxquelles il s'est trouvé mêlé et où il a pris une part souvent très considérable. Sa science si vaste, sans cesse agrandie par un travail de tous les jours, lui a permis de nous rendre d'inappréciables services, dont la Société ne saurait lui être trop reconnaissante.

Il me serait impossible de donner ici la nomenclature de tous ses travaux et d'indiquer tous les sujets qu'il a plus ou moins longuement traités ; mon discours ne peut pas être un catalogue.

Mais j'espère bien qu'un membre de la Société des Antiquaires racontera cette vie laborieuse de savant, si longue et si bien remplie, et rappellera, avec les détails nécessaires, ces nombreuses publications qui se trouvent éparses dans les bulletins ou les mémoires des sociétés auxquelles il appartenait.

Qu'il me suffise de citer ici l'Introduction à l'His-

toire de la Picardie de Dom Grenier, œuvre aussi importante qu'utile, qu'il a éditée en collaboration avec M. Ch. Dufour, un de ses collègues les plus distingués, membre de la Société dès 1837;

— Son Dictionnaire topographique et géographique du département de la Somme, œuvre de patientes recherches et de grande érudition.

Je ne puis oublier son active et incessante correspondance avec les Membres non-résidants, avec les correspondants de la Société des Antiquaires dont il était, par ses fonctions de Secrétaire-Perpétuel, comme le vrai et principal représentant au dehors.

Cette correspondance, si remplie souvent de conseils et de renseignements précieux, en lui donnant à lui-même une grande notoriété, a puissamment contribué au succès et à la haute réputation de la Société, même au-delà des limites de la France.

Je ne puis oublier surtout ses 48 rapports annuels qui formeraient seuls un ouvrage considérable et qui renferment, si l'on y ajoute les rapports des trois premières années, de 1837, 1838 et 1839, dus à M. Bouthors, son prédécesseur, l'histoire complète des travaux et des actes de notre Société.

Ainsi M. Garnier qui a laissé l'histoire manuscrite de l'Académie d'Amiens, se trouve avoir composé aussi celle de la Société des Antiquaires.

On rencontre en effet dans ces rapports très substantiels non seulement l'indication et l'analyse des notices, des travaux présentés et des ouvrages composés par les membres de la Société et publiés dans ses mé-

moires et ses bulletins, mais les comptes-rendus des ouvrages non moins nombreux et peut-être plus volumineux encore que des membres de la Société ont publiés directement et à leurs frais.

On y trouve aussi d'excellents articles nécrologiques sur les membres qui depuis plus de quarante ans ont disparu tour à tour, avec une appréciation non moins impartiale qu'intelligente de leurs mérites et de leurs œuvres principales.

Vous devez comprendre maintenant, Mesdames, Messieurs, pourquoi nous avons tant de raisons de regretter M. Garnier, ce savant infatigable, cet excellent collègue, cet homme de bien et de devoir, tout dévoué à la science, comme il l'était à notre Société.

J'ai cru et vous croirez comme moi, qu'après tant de services dont nous lui sommes redevables, après une carrière si dignement parcourue, il avait bien droit à cet éloge spécial donné en séance publique. S'il ne nous a pas été accordé de proclamer aujourd'hui, devant lui, ainsi que nous l'espérions au début de l'année, en l'honneur de son cinquantenaire, l'hommage de notre affectueux respect et de notre reconnaissance, qu'il nous reste du moins la consolation de dire devant vous que sa mémoire nous sera toujours chère et qu'il laisse un grand souvenir et une trace glorieuse dans nos annales.

— Messieurs, en relisant, il y a peu de temps, les rapports annuels de M. Garnier, afin de m'en faire une idée plus précise et comme une vue d'ensemble, j'ai parcouru par cela même toute l'histoire de la Société des Antiquaires.

J'ai été frappé, pourquoi ne l'avouerai-je pas, de la quantité d'études diverses et de travaux de tous genres qui passaient devant mes yeux, et qui témoignent de sa persistante activité. Je les connaissais à peu près ; mais dans cette revue rapide, leur nombre m'a paru plus grand que jamais et a dépassé toutes mes appréciations.

Depuis 50 ans la Société a publié plus de 50 gros volumes de mémoires et de bulletins. Dans leur examen, je ne me contentais pas de lire les rapports annuels que je voulais revoir, je relisais dans ces volumes les articles divers qui par leur titre et leur sujet attiraient plus spécialement mon attention et réveillaient ma curiosité et mes souvenirs. Je les relisais avec un intérêt croissant. La variété des sujets ajoutait au charme.

Je ne pouvais m'empêcher d'admirer ces recherches, ces travaux de toute sorte, de vrais trésors d'érudition, qui gagneraient beaucoup, ou plutôt, qui feraient profiter beaucoup à être plus connus.

J'estimais que la Société des Antiquaires qui avait ainsi tant donné et tant produit avait bien mérité de la science et que la Picardie, qu'elle avait déjà si bien étudiée sous tant d'aspects divers, pouvait lui avoir quelque reconnaissance pour l'avoir ainsi dévoilée à elle-même. Ces sentiments que j'éprouvais alors, mon ambition serait de pouvoir vous les communiquer aujourd'hui.

Permettez-moi, Mesdames, Messieurs, d'abuser encore quelques instants de votre patience. Je n'ai pas le

dessein de vous faire l'histoire de notre Société. M. Garnier, il y a 2 ans, dans son discours d'ouverture du congrès, a traité ce sujet. Il a fait l'historique très exact de l'origine de la Société, de son extension, de ses progrès, de son organisation et de ses principaux actes. Ce que je voudrais, ce serait vous indiquer les nombreux sujets d'études dont s'est occupée la Société des Antiquaires et de vous faire connaître ses travaux les plus importants et ses œuvres les plus remarquables. Le courant des idées précédentes m'amène naturellement à ce sujet. Pourquoi hésiterai-je à le parcourir rapidement avec vous ? Il est bon d'ailleurs et utile pour notre Société qu'elle fasse quelquefois un retour sur elle-même afin de se comparer à son passé et de s'assurer qu'elle marche toujours dans la voie de ses devanciers, dans la bonne voie. Il est bon aussi qu'elle s'affirme de temps en temps et que sans morgue comme sans orgueil elle sache se rendre justice, surtout dans la personne de ses membres qui ont bien mérité, et qui ne sont plus.

Messieurs, la science de l'archéologie est très vaste et très complexe. Tout ce qu'ont fait les hommes dans les arts, dans les lettres, dans la vie ordinaire, tout ce qu'ils ont laissé comme témoignage de leur passage sur la terre, est de son domaine.

Elle doit s'occuper des Beaux-Arts : en effet l'architecture lui est nécessaire pour reconnaître les différents styles de chaque peuple et de chaque époque, car elle étudie tous les monuments, même les plus humbles, au point de vue historique. La sculpture ne

lui est pas moins utile ; elle doit savoir distinguer et apprécier les statues, les bas-reliefs, les ornements de tous les temps, de tous les genres et ordres divers. La peinture et la gravure lui appartiennent essentiellement, comme art et comme histoire, par les choses qu'elles représentent et par la manière dont elles les représentent.

Les mosaïques, les vases de toutes espèces, ceux en terre cuite des époques les plus anciennes, quelquefois si élégants, ceux en matière précieuse, en sardoine, en cristal, en or, en argent, objets communs ou objets de luxe, sont hautement appréciés comme des spécimens de l'art, travaillés souvent avec un goût exquis, suivant les civilisations dont ils font ressortir vivement l'éclat et le caractère, civilisations longtemps inconnues et oubliées, qu'ils ont révélées quelquefois.

Tous les instruments inventés et employés par l'homme depuis les époques les plus reculées jusqu'à nos jours, sont recherchés et étudiés par l'archéologie comme indices très curieux de l'état des différentes sociétés, depuis le silex qui a servi d'arme ou de couteau dans les temps préhistoriques jusqu'aux armes et aux instruments perfectionnés de l'époque moderne, l'archéologue doit savoir classer ces objets, assigner leur date, indiquer leur emploi, et en déduire toutes les conclusions historiques relatives aux mœurs et aux coutumes.

Les médailles et les monnaies qui constituent la Numismatique forment une des branches les plus importantes de l'archéologie par leurs rapports très étroits

avec l'histoire et la chronologie qu'ils éclairent et confirment, comme avec le dessin, la gravure et les progrès de la civilisation.

Enfin les monuments écrits sont surtout utilisés pour les grands travaux historiques.

Ce sont en effet les plus explicites, les plus consultés et de beaucoup les plus indispensables pour l'étude de l'histoire et de l'antiquité. Ils sont de diverses sortes. Il y a les monuments en pierre ou en granit couverts d'inscriptions comme en Egypte et en Perse, il y a aussi les marbres gravés, les pierres tombales, etc. Puis viennent les parchemins, les papiers, les manuscrits, les chartes et toutes les pièces que renferment les archives soit publiques soit particulières.

La Société des Antiquaires de Picardie a-t-elle mis en œuvre tous ces objets d'information, au moins pour ce qui concerne la province ?

Les a-t-elle recherchés, recueillis, collectionnés et employés au profit de la science ?

Messieurs, vous trouverez la réponse dans les mémoires qu'elle a publiés et dans le Musée monumental qu'elle a édifié en 1860 et qui est un des plus beaux ornements de cette ville.

Visitez et examinez de près ses collections d'objets d'art, les œuvres de sculpture, de peinture, de gravure qui décorent ses galeries, la Mosaïque superbe qui a été trouvée dans le sol même de la ville d'Amiens, attestant le luxe des grandes maisons, il y a plus de quinze siècles, sous la domination romaine ; les poteries et les vases nombreux de toutes les époques qui

ont été recueillis dans la province. Examinez en détail ces riches collections de silex, d'armes et d'instruments en bronze, en fer, en acier, que la Picardie a fournis, et qui sont comme les épaves de toutes les civilisations qui ont fleuri tour à tour sur son sol dès les temps les plus anciens, muets témoins qui ont joué leur rôle dans les âges disparus.

Indiquerai-je encore tous ces nombreux objets usuels d'autrefois, en pierre, en fer, en plomb qui prouvent combien les usages étaient différents des nôtres, et qui font comme revivre les plus lointaines époques ?

Vous n'oublierez pas ces tombes, ces pierres tombales des différents siècles, ni tous ces objets artistement et richement travaillés qui ont appartenu au culte et qui aujourd'hui encore figurent parmi les choses les plus instructives, les plus belles et les plus précieuses du Musée.

Enfin vous pourrez étudier toutes ces monnaies anciennes et ces médailles qui remplissent de nombreuses vitrines et que vous trouverez classées d'après l'ordre chronologique et selon leurs divers caractères.

Ces quantités d'objets que la Société des Antiquaires a collectionnés ont été pour elle autant de sujets de discussions, de recherches et d'éclaircissements soit au point de vue de l'art, soit au point de vue historique selon les endroits où ils ont été trouvés, et les âges auxquels ils appartiennent.

Ces renseignements aussi intéressants qu'instructifs sont consignés dans les bulletins et les mémoires que je vous ai déjà mentionnés.

Mais tout cela, Messieurs ne représente qu'une faible partie des travaux de la Société. Elle n'a pas oublié, elle n'oublie pas qu'elle doit étudier toute la Picardie, qu'elle doit la connaître et la faire connaître sous tous les rapports, qu'elle doit préparer, continuer, compléter son histoire sous tous ses aspects et dans tous ses détails.

Elle étudie donc l'histoire de ses monuments, comme celle de ses institutions, l'histoire de ses villes, sans négliger celle même de ses bourgades et de ses villages.

Pour atteindre ce but, elle doit interroger tous les documents possibles, s'appuyer sur les histoires déjà parues, sur les manuscrits qu'elle recherche et qu'elle peut encore trouver, sur toutes les pièces qui se rencontrent dans les archives de la nation, des départements, des villes. Œuvre colossale, infinie, illimitée, faite déjà en grande partie, mais à laquelle les recherches apporteront toujours d'anciens éléments qui modifieront ou complèteront les résultats, à laquelle les années elles-mêmes apporteront toujours dans leur marche successive des éléments nouveaux.

Mais que de monuments et d'édifices déjà étudiés et décrits de main de maître, depuis cette magnifique basilique d'Amiens l'un des monuments les plus achevés de l'art au XIII[e] siècle jusqu'aux églises de village qui par leur date et leur style ont pu appeler l'attention et devenir un objet d'examen ; depuis le beffroi des cités jusqu'aux ruines des châteaux forts et des antiques abbayes. Que dis-je ? L'archéologie a pu souvent

faire connaître les monuments qui ont entièrement disparu ; elle les a fait connaître dans leur emplacement, dans les détails parfois très complets de leur construction, dans le rôle qu'ils ont joué et l'influence qu'ils ont exercée. Que d'endroits en effet où croissent les moissons actuellement qui ont été des places importantes autrefois ! Et dans les villes elles-mêmes, que de changements avec les époques diverses ! C'est ainsi que sur cette place de l'Hôtel-de-Ville d'Amiens avec les siècles tout s'est transformé. Il y a cent ans s'élevait encore une grande église au milieu de cet emplacement, l'église paroissiale de St-Firmin-en-Castillon, édifiée dès le XIIe siècle. Et précédemment au même endroit se dressaient les épaisses et hautes murailles de l'ancien château d'Amiens, bâti aux premiers temps de la domination romaine, agrandi par les empereurs, et devenu l'une des plus redoutables forteresses de l'empire dans la Gaule. Sa masse imposante qui alors dominait la ville s'étendait depuis la Male-Maison jusqu'à la rue au Lin d'un côté et jusqu'à la rue des Vergeaux de l'autre. Cette citadelle romaine appartint aux rois francs, puis aux comtes d'Amiens dès le IXe siècle. C'est ici, sous ses murailles que combattirent pour l'établissement de la commune les bourgeois d'Amiens soutenus par leur évêque et par le roi de France. Le château défendu par le châtelain, le lieutenant du comte Enguerrand, soutint un long siège et de sanglants assauts Il succomba et fut rasé. C'est alors que sur ses ruines fut érigée l'église St-Firmin, ainsi que le beffroi, ce monument nouveau de la liberté communale.

Vous voyez par cet exemple que je choisis sous vos yeux, comment l'archéologie peut revivifier le passé, Grâce à ses travaux, l'ancien Amiens a pu être ainsi reconstruit à ses différents âges. Son histoire, déjà faite plusieurs fois, se complète de plus en plus par l'étude attentive des archives départementales et communales ; de cette étude sont sortis d'excellents ouvrages qui font honneur à la Société et dont il a été plus d'une fois question, avec des éloges mérités, dans les rapports annuels d'une date récente. Ces rapports consultés pourraient vous dire combien d'œuvres remarquables ont été publiées sur l'histoire de notre province par les membres titulaires ou correspondants de la Société des Antiquaires. Il me serait impossible de mentionner ici tout ce qui mériterait de l'être. La liste serait par trop longue, je n'indiquerai que les œuvres ayant un caractère d'histoire générale et dont les auteurs déjà anciens méritent que leur nom soit rappelé à vos souvenirs.

Ces réserves faites, il y a lieu de citer *les Coutumes locales du Bailliage d'Amiens*, très volumineuse publication par M. Bouthors, un des membres fondateurs de la Société et son premier secrétaire perpétuel, à qui l'on doit aussi un très bon travail sur les cryptes et souterrains-refuges de Picardie, publié en 1838 ;

L'essai historique sur les arts du dessin en Picardie, depuis l'époque Romaine jusqu'au XVIe siècle, par le docteur Rigollot, un des membres fondateurs et le premier président de la Société ;

L'histoire d'Amiens, de M. Dusevel, dont la 2e édition

date de 1848. M. Dusevel a publié aussi une description historique et pittoresque du département de la Somme ainsi qu'une grande quantité de notices relatives à la province ;

L'hagiographie de la Picardie, de l'abbé Corblet, en 5 volumes in-8°, et ses 3 volumes de mélanges archéologiques tous remplis des détails les plus ingénieux et les plus savants ;

L'histoire des Intendants d'Amiens, par M. Boyer de Ste-Suzanne, ancien secrétaire général de la Préfecture, qui a été membre titulaire de la Société, en 1858 ;

L'histoire de Montdidier, et de son arrondissement, par M. de Beauvillé, membre non résidant depuis 1845, un des généreux bienfaiteurs de notre Société comme de la ville d'Amiens ;

L'histoire de Doullens, par M. Delgove, ouvrage volumineux publié déjà depuis longtemps dans nos mémoires ;

L'histoire de Péronne et de son arrondissement, par M. l'abbé de Cagny qui depuis plus de 50 ans fait partie de la Société des Antiquaires, qui est un ouvrier de la première heure et qui me permettra en conséquence de traiter comme un ancien, en proclamant son nom, celui dont la Société a voulu récompenser la longue et laborieuse carrière par le titre exceptionnel de Président d'honneur.

Ajouterai-je qu'Abbeville et son arrondissement ont leur histoire avec des monographies de toutes les communes, que la ville de Boulogne-sur-Mer qui fait aussi partie de la Picardie a également son histoire très

complète ; qu'enfin nous avons deux histoires abrégées de la Picardie, l'une publiée par un des meilleurs et des plus féconds travailleurs de la Société, l'autre présentée à son appréciation et récompensée dans ses concours.

A côté de ces travaux d'histoire générale, il y a de nombreuses histoires de villes moins importantes, de bourgs, d'abbayes, de personnages célèbres, et des recueils de documents dignes de la science des bénédictins. Je m'arrête. Aussi bien l'exposé que je viens de vous tracer doit vous montrer suffisamment quelle somme d'efforts et de travail a été dépensée pour atteindre un pareil résultat dont l'importance et l'utilité sont indiscutables.

C'est vous dire, Mesdames, Messieurs, que la Société des Antiquaires de Picardie, qui peut présenter déjà tant d'œuvres et de publications hautement appréciées, comprend combien l'oblige un passé dont elle peut être fière ; qu'elle se doit à elle-même de continuer ces traditions si honorables et qu'elle n'y faillira pas, heureuse de travailler pour le bien général et l'expansion de la science et du vrai.



Séance publique du 29 Juillet 1888.

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE L'ANNÉE

Par M. DUHAMEL-DECÉJEAN,

SECRÉTAIRE - PERPÉTUEL.

MESDAMES, MESSIEURS,

Il appartient au Secrétaire-Perpétuel de notre Société de présenter le compte-rendu des travaux accomplis depuis la dernière séance publique, de faire connaître les membres nouveaux que notre Compagnie s'est associés et ceux qu'elle a perdus.

Pourrais-je aujourd'hui ne pas commencer par cette troisième partie de ma tâche ?

N'est-il pas vrai qu'au début de cette réunion, vos regards ont cherché dans nos rangs, à cette même place où je viens m'asseoir pour la première fois, le collègue vénéré qui l'occupait depuis quarante-huit

années avec une si grande autorité et une si haute distinction.

Le 17 juillet 1887, il y a un an, M. Garnier, toujours aussi actif, l'intelligence toujours alerte et brillante, vous lisait son rapport annuel. Ce devait être le dernier.

Entré dans la Société en 1838, dès le lendemain de la fondation, M. Garnier avait été nommé Secrétaire-Perpétuel le 13 décembre 1839 ; et depuis cette date lointaine — presque un demi-siècle — il remplissait les lourdes et multiples fonctions de sa charge avec une assiduité sans égale, un talent supérieur et un dévouement absolu.

Nous nous préparions à célébrer, le 11 avril dernier, le cinquantième anniversaire de la réception de M. Garnier. Mais la fête que nous avions projetée se changeait en un deuil. La mort nous avait devancés. Le 3 avril, notre Secrétaire-Perpétuel disparaissait du milieu de nous ; il était enlevé à nos travaux, à notre estime, à notre vénération, et, pour dire mieux encore, à notre unanime affection.

La maladie, en attaquant ses forces, n'avait rien abattu de son énergie morale, et elle avait respecté jusqu'au bout la lucidité de son esprit. Il continuait, sur son lit de douleurs, de travailler et d'écrire, s'occupant jusqu'à son dernier jour des publications de notre Société. Nous conserverons pieusement dans nos Archives les dernières lignes qu'a tracées pour nous sa main défaillante, et qui sont le témoignage suprême de son zèle.

Ce n'est point dans un rapport comme celui-ci qu'il est possible d'esquisser, même à grands traits, la biographie de M. Garnier. Les bornes qui me sont assignées ne sauraient d'ailleurs renfermer tout ce qu'il importe de dire sur l'existence si remplie de celui que nous avons perdu, sur l'œuvre considérable qu'il a laissée et qui touche à des branches nombreuses des connaissances humaines; non seulement M. Garnier cultivait brillamment l'histoire, l'archéologie et la littérature, mais il s'était distingué dans les sciences mathématiques, dans l'histoire naturelle et dans la botanique; des sociétés diverses le réclament chacune avec des titres bien fondés; il a vraiment accompli dans sa vie l'œuvre de plusieurs vies.

Sur sa tombe, notre président, ainsi que les représentants de la Municipalité, de l'Académie d'Amiens, de la Société Linnéenne, et le Conservateur de la Bibliothèque communale, a rappelé en termes émus les qualités éminentes et les savants travaux de M. Garnier.

Le devoir de reconnaissance et de justice qui incombe à la Société des Antiquaires d'écrire la biographie complète de son regretté Secrétaire-Perpétuel sera accompli bientôt par la plume habile et autorisée de M. Charles Salmon, qui retracera l'existence tout entière de l'homme de bien, de l'homme érudit et de l'homme de cœur que nous avons perdu.

Mais notre Société, éprouvée déjà si douloureusement, a eu encore à supporter d'autres deuils.

Nous avons appris la mort de M. l'abbé Decorde, curé de Notre-Dame d'Aliermont et ancien curé de Bures au diocèse de Rouen. Cet honoré collègue appartenait à notre Société depuis le 7 mai 1851 ; il faisait en outre partie de l'Académie de Caen, de la Société des Antiquaires de Normandie, et de plusieurs autres Sociétés françaises et étrangères.

Ses ouvrages nombreux figurent dans notre bibliothèque ; entr'autres ses *Etudes*, avec plans et gravures, *sur les Cantons de Neufchâtel, de Blangy, de Londinières, de Forges-les-Eaux* et *de Gournay-en-Bray ;* le *Dictionnaire du Patois du Pays de Bray,* qui renferme plus de 3.000 mots, avec d'intéressantes remarques philologiques ; le *Dictionnaire du culte catholique*, l'*Histoire de Bures-en-Bray*, et encore un très curieux ouvrage sur *La Croix ou le Dernier jour du Christ*, plein de recherches sur l'histoire et l'archéologie du crucifiement de Notre-Seigneur.

Nous avons eu la douleur de voir disparaître depuis peu, quatre autres de nos correspondants : M. Jules Desnoyers, membre de l'Institut, qui faisait partie de notre Société depuis 22 ans ;

M. Edmond Borély, autrefois professeur d'histoire, au Hâvre ;

M. Louis Paris, qui nous appartenait depuis le mois d'août 1842, et qui fut archiviste à Reims, puis conservateur de la Bibliothèque d'Epernay ;

M. Auguste Terninck, de Bois-Bernard, membre érudit et laborieux de la Commission des Antiquités du Pas-de-Calais, l'un des contemporains de la fonda-

tion de notre Société puisqu'il y était inscrit depuis 1838.

Parmi nos membres honoraires, nous avons perdu M. Fleury, recteur honoraire de l'Académie de Douai ; et parmi nos membres titulaires non-résidants, M. Gosselin, propriétaire à Marieux, qui fut toujours dévoué à notre Compagnie et lui accorda pendant 25 ans son généreux concours.

Nos regrets se sont ravivés par la mort imprévue de M. Alfred Danicourt, ancien avoué et ancien maire de Péronne, enlevé dans la force de l'âge et la maturité de l'intelligence aux études archéologiques qu'il cultivait avec une haute compétence et auxquelles il consacrait généreusement les ressources de sa grande fortune. C'est au retour d'un voyage d'exploration en Espagne, au Maroc et en Algérie, voyage dont les fatigues n'ont peut-être pas été étrangères à sa fin prématurée, que M. Alfred Danicourt a été frappé tout à coup, et arraché en quelques heures à sa famille et à ses amis.

Les publications de premier ordre, par lesquelles notre collègue s'était fait remarquer du monde savant, contribueront non moins que le Musée qu'il a fondé, les riches collections qu'il a léguées et les fondations importantes qu'il a faites dans la ville de Péronne, à préserver de l'oubli son nom justement honoré.

Pour réparer ces vides très sensibles, nous avons inscrit sur la liste des membres non-résidants M. Georges Boudon, licencié en droit ; M. Carbon, capi-

taine au 97e de ligne ; M. Picou, de St-Denis ; et M. Louis Ricouart, membre de l'Académie d'Arras, qui tous nous ont donné des preuves de l'intérêt qu'ils prennent à l'histoire et à l'archéologie de notre province.

Pour succéder à M. l'abbé Letemple et à M. Massenot, nous avons appelé à nous, comme membres résidants, M. Robert Guerlin et M. le comte Adrien de Louvencourt, déjà connus tous deux par des publications sérieuses, et sur l'active collaboration de qui nous pouvons compter.

En terminant la partie de ce rapport qui concerne le personnel de la Société, je dois vous faire part d'une manifestation, toute de respect et d'affectueuse confraternité, dont a été l'objet l'un de nos doyens d'âge.

Il y avait, le 25 novembre dernier, 50 ans écoulés depuis le jour où M. le chanoine De Cagny fut reçu dans la Société d'Archéologie du département de la Somme.

Le fait fut signalé dans la séance du 13 décembre, en même temps qu'on énumérait les principales publications de notre savant collègue, depuis l'ouvrage intitulé *Isabelle de Nesle*, qui parût en 1836 et dont le succès n'est pas épuisé, jusqu'à l'*Histoire de l'Arrondissement de Péronne*, qui a eu deux éditions et dont le complément en un volume in-8e a été récemment imprimé. La proposition fut faite de décerner à M. De Cagny le titre de président honoraire de la Société des Antiquaires de Picardie.

C'était la première fois que ce titre exceptionnel

était accordé à l'un d'entre nous, mais l'exception était si bien justifiée que la proposition fut votée par acclamation et à l'unanimité.

M. le chanoine De Cagny n'a pas voulu laisser croire que sa nouvelle dignité fut pour lui un motif de loisir. Il nous a donné une notice biographique sur le savant historien et archéologue M. Peigné Delacourt, notre ancien collègue, décédé en 1881, qui fut un écrivain brillant et hardi, et qui traça dans l'archéologie locale, par ses publications savantes, un sillon lumineux et fécond.

M. De Cagny nous a lu également ses nouvelles recherches sur le Concile de Nesle.

On connait les émouvants épisodes du règne de Philippe-Auguste, relatifs à son divorce injuste avec Ingelburge, dès le lendemain du mariage contracté à Amiens, le 14 août 1193 ; à son union illégitime avec Agnès de Méranie, et à l'interdit lancé par le Pape Innocent III sur les domaines royaux.

C'était, en ce temps-là, une mesure grave que celle de l'interdit.

Toutes les églises étaient fermées ; la vie religieuse, si active dans ce XIIe siècle, était absolument suspendue ; l'interruption des cérémonies, la privation des consolations et des secours spirituels devenaient vraiment une calamité publique.

Les cimetières ne s'ouvraient plus, on n'y enterrait plus les morts. Et comme il était défendu de les inhumer dans une terre non-consacrée, les cadavres demeuraient sans sépulture. Bientôt leur aspect était

effrayant, hideux, en même temps qu'une odeur putride remplissait l'air. Les conséquences de l'interdit devenaient épouvantables.

Or, tous les historiens avaient été d'accord jusqu'à ces dernières années, pour indiquer la ville de Nesle-en-Vermandois comme siège du Concile où fut, au bout de huit mois qui durent sembler bien longs, levé cet interdit douloureux. Mais une opinion récente disait au contraire que le concile n'avait pas été tenu à Nesle, et elle le transportait à 50 lieues de là, dans une abbaye de St-Léger, au milieu de la forêt d'Ivelines.

C'est contre cette nouveauté historique que M. De Cagny s'est élevé, et il a démontré combien elle est peu fondée à retirer à la ville de Nesle l'honneur de l'unique concile national, tenu dans notre province.

C'est à une contradiction à peu près semblable qu'a répondu M. Darsy au sujet de la nationalité de saint Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry. Dans un travail antérieur, notre collègue avait exposé les raisons qui assurent à la Picardie la gloire d'avoir été le lieu d'origine de la famille du saint martyr. Un chanoine de Beauvais, M. l'abbé Renet, ayant attaqué d'une façon très vive les conclusions de M. Darsy, notre collègue a relevé les critiques qui lui étaient adressées avec une grande force de raisonnement, et avec cette modération parfaite qui sied toujours aux discussions scientifiques.

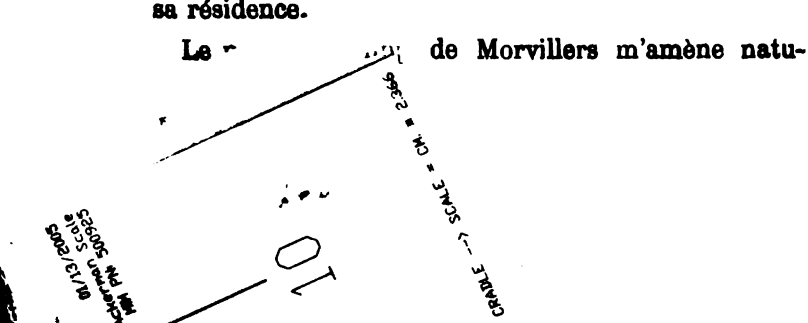
Dans une autre circonstance, M. Darsy nous a entretenu d'un ouvrage important qu'a entrepris le R.

P. Louis de Gonzague, de l'Ordre des Prémontrés, prieur du monastère de Storrington, en Angleterre. Cet ouvrage sera l'histoire littéraire et l'histoire diplomatique à la fois de l'Ordre de Prémontré tout entier. Il intéressera par conséquent la Picardie qui comptait six abbayes de cet ordre à la fin du siècle dernier. Pour préparer son travail et amasser des matériaux, l'auteur a parcouru trois fois l'Europe entière, s'initiant aux idées, interrogeant les hommes, consultant les dépôts littéraires en rapport avec le but qu'il s'est proposé. Et, prévoyant les difficultés et les lenteurs, sachant que la mort pourrait interrompre ses projets, il a tracé son plan d'études et l'a livré à la publicité. L'analyse de ce plan a été faite pour nous par M. Darsy.

M. Pouy, quoique privé d'assister depuis plusieurs années à nos réunions, nous continue néanmoins sa collaboration très active. Il nous a envoyé, sur les *Pélerinages en Picardie du* XIVe *au* XVIe *siècle*, un travail dans lequel il met en lumière des documents originaux et signale plusieurs particularités relatives aux pélerinages.

La facilité avec laquelle, de nos jours, peuvent s'accomplir ces pieux voyages ne doit pas nous faire oublier combien ils étaient longs et pénibles autrefois, par exemple lorsqu'un maïeur d'Amiens, comme Philippe de Morvillers en 1457, s'en allait pédestrement jusqu'à N.-D. de Liesse, située à plus de 30 lieues de sa résidence.

Le [illegible] de Morvillers m'amène natu-


08/13/2003 Ackerman Scale PN 50925
10
VING CRADLE <-- SCALE = CM 2.3665

rellement à parler d'une autre étude de M. Pouy, sur un personnage du même nom de Morvillers, cousin germain du maïeur d'Amiens, et qui occupa les hautes fonctions de chancelier de France sous Louis XI. Cette étude a été analysée l'année dernière dans le rapport de M. Garnier, en même temps que les objections présentées sur une question généalogique par M. Robert de Guyencourt. M. Pouy est revenu de nouveau sur le même sujet en indiquant la source où il avait puisé ses renseignements primitifs.

M. de Guyencourt, que je viens de nommer, nous a lu une note sur la cathédrale de Bois-le-Duc, en Hollande, dont un auteur a attribué la construction à Robert de Luzarches, le célèbre architecte de la Cathédrale d'Amiens. Mais le monument hollandais, fort remarquable d'ailleurs, étant moins ancien de deux siècles que notre cathédrale, ne peut évidemment appartenir à l'œuvre de Robert de Luzarches. C'est un point d'histoire qu'il importait de rectifier.

La Cathédrale d'Amiens me sert de transition pour parler des tableaux de N.-D. de Puy, et d'un rapport que nous a fait M. de Guyencourt sur un cadre magnifique, peint et doré, de style gothique flamboyant (XVIe siècle), provenant de la Confrérie du Puy d'Amiens, et actuellement placé dans l'église de Rumaisnil.

Nous avions été informés que ce cadre était l'objet d'offres d'achat, et une commission s'était rendue aussitôt à Rumaisnil pour aviser aux mesures à prendre afin de conserver à la Picardie cette œuvre d'art qui

est en même temps un monument historique. Le rapport dressé par M. de Guyencourt, au nom de la commission, constate que la vente n'est pas imminente, et il décrit minutieusement les sculptures gracieuses et délicates dont le cadre est couvert. Le rapporteur qui manie aussi habilement le crayon que la plume, avait joint à sa description un dessin fort exact.

Une autre église du diocèse a voulu, elle aussi, se défaire d'objets précieux au point de vue artistique qui étaient en sa possession. C'étaient des broderies formant la garniture d'une ancienne chape. La Société a protesté contre la blâmable tendance qu'ont les fabriques rurales à se défaire des objets d'art qui se trouvent dans leurs sacristies, mais craignant avec raison que ceux-là ne tombassent entre les mains des brocanteurs, elle les a achetés et transmis à M. le Conservateur du Musée de Picardie.

Un autre achat, louable de tous points celui-là, a été effectué aussi par nous. Il consiste en deux liasses de parchemins renfermant des titres de propriété, des quittances, des envois de messagers, et autres pièces qui datent du XVIe siècle et qui intéressent plusieurs localités de l'arrondissement de Montdidier.

Cet achat a été le premier que la Société ait effectué en accomplissement des intentions de son généreux donateur, M. Victor Cauvel de Beauvillé. Il y a deux ans, M. Garnier vous annonçait que les formalités administratives pour la délivrance du legs fait à la Société se poursuivaient devant le Conseil d'Etat « qui procède toujours — ajoutait M. Garnier — avec une

sage lenteur ». Je suis heureux de vous dire aujourd'hui que les formalités sont terminées ; nous avons été mis en possession du capital légué, qui nous permet, quand l'occasion se présente, d'acheter et de publier les manuscrits relatifs à notre province.

« Un trésor caché est un trésor inutile », disait avec raison M. de Beauvillé. Nous continuerons l'œuvre qu'avait entreprise notre éminent et regretté collègue par la publication de ses *Documents inédits*, et nous n'omettrons rien pour justifier la confiance qu'il nous a témoignée.

Dans le même ordre d'idées, M. Durand nous a apporté trois lettres de notre célèbre Du Cange, adressées, en 1679, à Maurice David, supérieur d'un monastère à Dijon, ancien avocat au Parlement de cette ville.

Ces trois lettres avaient été transmises à notre collègue par M. H. Omont, sous-bibliothécaire au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale. Elles répondent à diverses questions que Maurice David avait posées à Du Cange au sujet de l'histoire de Constantinople.

M. Durand s'est occupé aussi de dresser le programme des notices historiques que M. le Préfet de la Somme, sur le vœu exprimé par le Conseil général, avait demandées à notre Société pour être insérées dans l'annuaire administratif.

Ce programme a été adopté dès le mois de novembre 1887.

Nous devons encore à M. Durand une étude minu-

tieuse et très scientifique de la vieille église de Beauval. Notre collègue a parcouru pas à pas ce vieux monument, relevant toutes les circonstances qui ont modifié sa construction première, et précisant la date des remaniements et des additions dont il a été l'objet. Dans une discussion pleine de détails, dont l'enchainement échappe à l'analyse abrégée que je pourrais faire et qu'il faudrait citer tout entiers, l'auteur a retracé sous nos yeux l'existence de cet édifice religieux, destiné peut-être à une démolition prochaine.

De nombreuses photographies accompagnaient et confirmaient la description donnée par M. Durand.

Sans quitter le domaine de l'archéologie, j'enregistre la découverte, à l'Hôtel-Dieu d'Amiens, de deux bas-reliefs, ayant fait partie d'une frise sculptée, et dont l'un représente une Adoration des Bergers qui n'est pas sans mérite.

M. Pinsard, de qui l'attention est toujours en éveil sur les trouvailles artistiques, nous a signalé immédiatement ces bas-reliefs, rencontrés, au cours des travaux opérés dans l'établissement hospitalier, derrière une hûche à pain où ils étaient depuis longtemps oubliés.

M. Pinsard nous a signalé encore des armes anciennes, qu'on disait provenir du fameux cimetière mérovingien de Marchélepot.

M. Roux nous a parlé de monnaies trouvées à Lucheux.

Et M. Guerlin nous a indiqué un cercueil de pierre taillé dans un fragment de frise antique, retiré récemment des terrains de St-Acheul.

M. Guerlin nous a présenté aussi les empreintes de différents sceaux qui ont été découverts au Vieil-Hesdin ; et il a appelé notre attention sur une ancienne râpe à tabac en buis sculpté, qui n'est pas sans mérite.

Il s'est empressé de justifier encore l'accueil que nous avions fait à sa candidature, en nous lisant la première partie de l'importante monographie qu'il consacre à une église d'Amiens, aujourd'hui disparue, St-Firmin à la Pierre.

M. le C[te] de Louvencourt, dans son discours de réception, nous a fait pressentir tout le fruit que nous devons attendre de sa collaboration. Nous connaissions déja sa remarquable Étude sur les fiefs et seigneuries du Comté et de la Sénéchaussée de Ponthieu, publiée en 1881 ; il nous a fait voir quels travaux intéressants sont encore à poursuivre sur la partie Sud-Ouest du département, qui semble avoir été jusqu'ici trop négligée par les historiens.

M. de Louvencourt nous a rappelé les illustres et anciennes familles picardes qui ont habité jadis le canton de Molliens-Vidame, les d'Ailly, les Croy, les Quiéret, les Saveuse, les Longueval; et, à côté de ces grandes maisons, celles plus modestes, mais qui ont eu leurs heures de célébrité, comme les Dippre, les Conty, les d'Ardres, les Trudaine et les Pingré.

Plusieurs monuments religieux de cette région, et avant tous l'antique église N.-D. d'Airaines, méritent d'être étudiés. L'église de Bougainville abrite la sépulture des Saveuse ; l'église d'Oissy, celle des Tru-

daine; l'église du Quesnoy, celle des Le Roy de Valenglart; l'église de Riencourt, celle particulièrement curieuse des Riencourt qui ont également une dalle magnifique, épave de quelqu'autre église ruinée, que l'on conserve au château de Tailly.

Nous avons pris acte des promesses énoncées par M. de Louvencourt et nous sommes assurés qu'il les réalisera.

Avec M. Janvier, nous continuons d'étudier les familles qui ont illustré notre pays; il s'agit des Clabault, famille bourgeoise, il est vrai, mais qui eut une influence considérable dans la cité amiénoise. M. Janvier a écrit sur cette maison une sérieuse monographie dont il nous a lu le premier chapitre, retraçant l'état de la ville d'Amiens à l'époque où les Clabault commencèrent à y jouer un rôle important.

Dans une autre communication, M. Janvier nous a rappelé qu'en 1883 M. Darsy avait donné la description d'un saumon ou lingot de plomb, pesant 150 livres, trouvé à St-Valery, et sur lequel était gravée une inscription latine. Il fut décidé alors qu'on chercherait à acquérir cette trouvaille pour en doter le Musée, et la Société s'adressa dans ce but à l'un de ses correspondants. Malheureusement celui-ci mit quelque négligence dans ses démarches, et M. Janvier nous faisait savoir récemment que le saumon avait été acheté par le Musée de St-Germain-en-Laye.

Nous apprendrons par là à ne pas trop compter une autre fois sur l'activité et le zèle d'autrui et à traiter nos affaires nous-mêmes.

La leçon vaut bien un... saumon de plomb.

J'aborde sans transition un autre sujet.

Les minutes des notaires sont une source de renseignements dont la valeur est incontestable.

L'un de nos collègues, M. Dubois, a dépouillé soigneusement les anciennes minutes de Me Roussel, notaire à Amiens, et il y a trouvé le contrat de mariage de Quentin Varin,en date du 21 novembre 1607. Cet acte intéresse tout spécialement la ville d'Amiens, puisque Quentin Varin, peintre célèbre, et maître de Nicolas Poussin, eut une fille nommée Madeleine qui entra, en 1627, au couvent des Ursulines de notre ville et y forma, grâce aux leçons qu'elle avait reçues de son père, une véritable école de peinture dont les œuvres sont fort appréciées.

L'acte de naissance de Quentin Varin n'a pas été retrouvé jusqu'à présent ; le contrat que M. Dubois a eu la bonne fortune de découvrir en possède plus de valeur encore.

Dans l'une des dernières séances auxquelles il a assisté, mon vénéré prédécesseur exprimait le vœu de voir renaître une ancienne coutume de notre Société, imposant tour à tour à chacun de ses membres le devoir de rendre compte des ouvrages qui nous sont offerts.

M. Poujol de Fréchencourt a répondu à ce désir en nous donnant l'analyse détaillée de l'Histoire de St-Just-en-Chaussée, par M. le chanoine Pihan, secré-

taire de l'évêché de Beauvais. L'auteur, récemment admis parmi nos titulaires non-résidants, avait bien voulu nous offrir cet intéressant volume, couronné en 1881 par la Société Académique de l'Oise.

Nous avons suivi avec M. de Fréchencourt les patientes recherches de M. le chanoine Pihan et nous avons apprécié le nombre considérable de documents qu'il a si habilement mis en œuvre dans les quatorze chapitres de son travail. St-Just dépend du département de l'Oise, mais quantité de personnages inscrits dans son histoire appartiennent à notre région, entr'autres Adrien de Mailly, Claude-Honoré Lucas, les seigneurs de Vermandois, la famille de Lameth et l'abbesse Catherine de Mailly, fille du marquis de Nesle.

Il me reste, pour terminer ce rapport que j'ai abrégé autant que possible, quelques mots à ajouter sur les travaux de nos membres non-résidants. Ils n'ont pas été les moins empressés à répondre aux vœux de notre règlement, et à partager nos efforts pour élucider et compléter sur tous les points l'histoire de la Picardie.

Je suivrai dans l'examen de leurs communications l'ordre des temps.

Les plus anciens témoignages de l'habitation humaine sur le sol de nos contrées sont les silex taillés, dont les peuplades primitives, ignorant encore la fonte des métaux, se faisaient des outils et des armes.

C'est au célèbre Boucher de Perthes qu'est due la première notion des silex préhistoriques ; le sol picard

a été le théâtre primordial de ses découvertes dont la renommée depuis quarante ans a fait le tour du monde.

Les chercheurs de silex taillés sont nombreux, et nous en comptons beaucoup dans notre Compagnie. Nous les avons conviés à examiner une riche collection que notre collègue, M. l'abbé Blanchard, a formée avec patience depuis longues années, et qu'il avait la bonne pensée de nous offrir pour le Musée.

M. de Boutray, membre de la Commission, nous a adressé un premier rapport où il est dit que la collection de M. l'abbé Blanchard contient non-seulement des silex, mais encore d'autres objets remarquables de différentes époques. Le rapporteur nous promet un second travail dans lequel seront étudiés en détail les outils préhistoriques.

Sur l'époque gauloise, nous avons reçu une note de M. Lefèvre-Marchand, l'un de nos correspondants les plus actifs et les plus zélés. Il s'agit d'un grès aux larges proportions, placé non loin d'Ablaincourt et de Gomiécourt, dans le canton de Chaulnes, et sur lequel on remarque une empreinte qui ressemble grossièrement à un pied humain.

La tradition locale y reconnaît l'empreinte du pied de St-Agnan, patron de l'église voisine d'Ablaincourt; mais M. Lefèvre, s'appuyant sur diverses citations, pense que le nom de St-Agnan a été substitué par le Christianisme à celui d'un personnage plus ancien, d'origine gauloise, et que l'empreinte de la pierre est le signe d'accomplissement d'une sorte de pèlerinage

effectué dans les temps préhistoriques à la butte de Gomiécourt.

Une autre communication de notre collègue se rapporte à une découverte gallo-romaine.

Les ouvriers d'une briqueterie, située à Chaulnes, rencontrèrent dans leur travail les substructions d'un édifice carré en petit appareil cubique, sis à environ deux mètres de profondeur et présentant à l'un de ses angles des pierres de grand appareil.

L'intérieur était rempli des débris de la toiture effondrée, de tuiles rouges en grand nombre, de fragments de vases, et d'autres restes d'époque gallo-romaine.

J'ai rapproché cette découverte de plusieurs autres semblables qui ont été faites dans ces derniers temps au Montjoie, près de Breilly; à la Croix-Rompue, près d'Amiens; à Proix, près de Guise; et qui, toutes, avaient des caractères absolument identiques et se rapportaient à des caveaux funéraires du temps de l'incinération.

J'ai signalé un caveau du même genre qui a été trouvé dans la commune de Marché-Allouarde, en septembre 1887, et qui est situé dans un enclos contigu à l'église, servant actuellement de cimetière.

M. Lefèvre-Marchand nous a parlé, dans une autre communication, d'une tête de statue, d'un beau caractère, trouvée à Chaulnes; et il nous a transmis plusieurs renseignements sur deux pierres, ornées d'armoiries, qui existent à Punchy, canton de Rosières.

La détermination des familles auxquelles ces ar-

moiries appartiennent a donné lieu à des recherches héraldiques très intéressantes. L'un des écussons paraît être celui des d'Humières, un autre celui des Lameth, mais ils n'ont pas encore d'attribution certaine.

M. l'abbé Danicourt, curé de Naours, a bien voulu nous donner lecture, au mois de février dernier, d'une importante notice sur les souterrains de Naours, qu'il a rouverts et déblayés, avec le concours de ses paroissiens.

M. Danicourt a minutieusement étudié les excavations et les nombreux objets que les fouilles dirigées par lui y ont fait découvrir. Il a relevé avec soin toutes les dates gravées sur les parois, et il les a groupées par époques afin d'en rapprocher les événements contemporains.

Il a réuni tous les documents qui peuvent éclairer la question très controversée de l'origine des souterrains.

La Société des Antiquaires a suivi avec intérêt les fouilles de Naours, qui sont assurément l'un des travaux archéologiques les plus curieux, accomplis pendant cette année dans notre province.

Nous rentrons dans le domaine de l'histoire avec M. Godefroy Cappe qui a étudié la fondation des foires et marchés d'Élincourt. Notre collègue a transcrit pour nous la lettre du roi Louis XIII qui accorda, en 1618, deux foires annuelles et un marché hebdomadaire aux habitants de cette commune.

Il était bon alors, comme il l'est sans doute encore aujourd'hui pour obtenir des faveurs, d'avoir de

hautes recommandations. Elles étaient acquises à la commune d'Élincourt par les services qu'avait rendus au roi le seigneur du lieu, Mre Claude du Hamel-Bellenglise, chevalier, sur la famille de qui nous devons à M. Cappe des renseignements pleins d'intérêt.

C'est à l'histoire encore que se rapporte un travail de notre laborieux collègue M. Alcius Ledieu. A l'aide de documents extraits des Archives d'Abbeville, il a composé sur le fameux siège d'Amiens en 1597 une notice qui sera publiée prochainement.

De M. Georges de Lhomel, nous avons une communication relative au fief Fleuron, situé à Manchecourt, près d'Abbeville, et à ses possesseurs depuis 1427 jusqu'à 1789.

M. Boudon que nous avions inscrit depuis peu au nombre de nos membres titulaires non-résidants, nous a offert un travail de longue haleine, fruit de recherches patientes, sur les filigranes des papiers des XIVe et XVe siècles et de la première moitié du XVIe.

Les filigranes sont la marque de fabrique des papiers, ils permettent de déterminer le lieu de leur origine, et d'apporter à l'étude de nos manuscrits et de nos anciens livres un élément précieux de classement et d'authenticité.

Ils ouvrent encore des aperçus nouveaux sur les relations commerciales d'autrefois entre diverses régions.

Le travail de notre collègue est accompagné de près de 40 dessins représentant les filigranes dont il est parlé dans son étude, que je suis heureux de signaler comme une de celles qui ont vivement intéressé la Société.

Ma mission est terminée.

J'ai sans doute épuisé toute l'attention que l'assemblée la plus bienveillante puisse accorder à un rapport. Y aurait-il témérité de ma part à compter sur l'indulgence de mes auditeurs ?

Les Secrétaires-Perpétuels ne parlent point parce qu'il leur plaît de parler, mais parce que tel est le devoir de leur charge, et le sujet lui-même de leurs discours n'est pas de leur choix. Alors qu'ils voudraient abréger, il semble que leurs collègues, par le nombre croissant des communications qu'ils présentent, prennent plaisir à leur augmenter le labeur.

Sans avoir touché aux discussions qui ont occupé une partie de nos séances, je serai heureux que ce résumé de nos travaux, quoique fort incomplet, vous ait prouvé combien la Société des Antiquaires de Picardie est restée fidèle à la pensée de ses fondateurs et à la glorieuse devise inscrite au fronton de toutes ses œuvres : *Nosce Patriam* !

Elle y reste fidèle toujours, malgré les coups douloureux que la mort frappe dans ses rangs.

Ah ! sans doute nous pleurons amèrement ceux qui nous sont ravis, qui étaient nos soutiens, nos modèles et nos chefs; mais, après nous être agenouillés sur leur tombe, nous nous relevons bientôt pour continuer la route, certains de répondre par cette conduite même à la dernière pensée, au dernier vœu de ceux qui ne sont plus.

Nosce Patriam ! La devise, quoique voilée d'un crêpe, n'en est pas moins éloquente, et son langage n'est pas moins pressant.

Nous poursuivrons donc avec énergie le labeur quotidien, l'étude de notre pays ; les hommes passent, mais le pays demeure. Et nous sommes certains de trouver toujours, comme nous le trouvons aujourd'hui, un auditoire d'élite et des cœurs généreux qui comprendront nos efforts et qui sauront les encourager



Séance publique du 29 Juillet 1888.

FRAIS ET MENUES DÉPENSES

D'UN MAÎTRE DE MAISON

AU XVIIIme SIÈCLE.

Lecture faite par M. ROBERT DE GUYENCOURT.

MESSIEURS,

Vous avez maintes fois goûté le plaisir qu'on éprouve en dépouillant les vieux registres de comptes qui sont parvenus jusqu'à nous. En dehors de leur valeur documentaire, une pointe d'indiscrétion posthume vient aviver l'intérêt qui s'attache à ces feuilles tout à fait intimes, et l'indiscrétion est pleine des charmes les plus captivants.

Le recueil que je vais étudier n'est point un de ces *Livres de raison*, si précieux à tant d'égards, et beaucoup plus nombreux dans le midi que dans le nord de la France. C'est simplement le cahier des dépenses d'un riche habitant d'Abbeville, seigneur de plusieurs

terres à clocher, et plus tard propriétaire d'un hôtel à Amiens. Il embrasse une période de trente ans, de 1730 à 1760. Nous ne remontons pas, vous le voyez, à des âges fort lointains, mais cette période est bien digne de fixer l'attention pendant quelques instants ; elle peut nous initier à la vie domestique d'un bon gentilhomme de province, pendant la première moitié du XVIII[e] siècle, presque à la veille de la Révolution.

Dans les pages qui vont suivre, je m'abstiendrai souvent de citer les noms de famille. Je pourrais le faire sans inconvénient, mais la plupart de ceux qu'il m'arriverait de rencontrer, sont encore portés de nos jours ; voilà pourquoi je crois devoir les tenir secrets.

Je suivrai aussi l'ordre des matières telles qu'elles sont classées dans le registre, malgré quelques rapprochements parfois assez bizarres, malgré la confusion qui peut en résulter.

En sa qualité de gros propriétaire terrien, Monsieur était obligé de posséder plusieurs chevaux dans ses écuries ; c'était même, croyons-nous, une charge qui lui agréait assez, car il aimait l'équitation. Pourtant, il prisait plus les qualités de ses montures, que leur beauté. Ses juments étaient excellentes, mais l'une s'appelait «la borgnesse» et l'autre « courte-queue ». Albert de Larue, marchand de chevaux à St-Pol en Artois, était un homme de confiance. On avait souvent recours à lui. En 1739 il vendait pour 283 l. une jument « zinne (1) sous poil noir ». Plusieurs autres mar-

(1) Zain (Ital. Zaino), sans tache, Se dit, en hippologie, d'un che-

chands étaient aussi assez fréquemment employés ; on allait même se fournir de chevaux jusqu'à Alençon. Les curés de campagne qui se livraient beaucoup à l'élevage, offraient d'ailleurs une grande ressource. Les desservants de Wanel, de Tours, de Buire, de Vismes, etc. étaient d'excellents éleveurs. Celui d'Ailly livrait en 1743 pour 50 l. « une petite pouliche noire, qui venait de sa jument de dîme ».

Souvent aussi des poulains naissaient à la maison. En ce cas, séance tenante, on leur dressait une sorte d'état-civil, car je lis à la date du 24 mai 1741 : « née une pouliche de ma belle jument de carosse, la dite pouliche blanc-nez ».

Monsieur n'était point exclusivement occupé de son écurie : il recevait aussi de l'argent en dépôt, surtout les modestes économies des jeunes gens de ses terres qui tombaient « à la milice ». Il leur envoyait ensuite cet argent par petites fractions, selon que l'exigeaient les besoins de leur vie de garnison. Il était encore le trésorier de la commune dans sa principale seigneurie, et se chargeait de solder les dépenses faites pour les édifices communaux, église, école, etc.

Passons, si vous le voulez bien, au chapitre qui traite des frais payés pour l'instruction des enfants.

Garçons et filles eurent pour premier maître à Abbeville M. Denis Colson, qui leur apprit à lire moyennant 3 l. par mois. Un peu plus tard les filles allèrent

val dont la robe, quelle qu'en soit la couleur, est absolument immaculée. Ce mot, en français, n'a pas de forme féminine. On voit qu'il n'en est pas de même en Picard.

chez les dames « de la Visitation St-Marie » et les garçons furent confiés aux bons soins de M. Ouin, maître d'école.

On soldait de ce chef, au professeur, trois livres par mois pour deux enfants ; mais en hiver, ceux-ci n'allaient pas en classe, à cause du mauvais temps, et pour une somme égale, le sieur Colson venait deux fois par jour les instruire à domicile.

La danse apparaît bientôt. Elle est enseignée par M. Levoir, qui reçoit six livres chaque fois qu'il a donné vingt leçons aux deux garçons. Ceci dure pendant deux années jour pour jour, sans aucune modification ; enfin les filles sont envoyées chez les Ursulines d'Amiens, où la pension coûte annuellement 150 l. par tête, et les garçons chez M. Vallart en la même ville ; soit quatre livres par mois pour chacun d'eux.

La dernière des filles reste pourtant toujours auprès de ses parents, à cause de son jeune âge. On l'envoie d'abord, pour 30 s. par mois, apprendre « *la couture* » chez Mlle Mareschal, puis chez M. Lefebvre pour apprendre à lire (3 l. par mois). Quand elle est un peu plus grande, on la confie aux dames des S^tes^-Maries, d'Amiens, à qui on paie 180 l. par an. Pendant ce temps, les plus âgés des garçons sont à Paris, au collège du Plessis, qui pour trois d'entre eux reçoit 500 l. chaque année. Mais il reste encore « *un petit dernier* » à qui M. Eveillard « vient montrer à lire et le latin deux fois par jour, moyennant 9 l. par mois ».

On se décide enfin à avoir un précepteur pour les

garçons. Le premier est le sieur Lelies, d'Andainville, « étudiant en physique aux Jésuites d'Amiens ». Il se contente de 50 l. par an et demeure à la maison. Le choix tombe ensuite sur M. Meurice, « rhétoricien du village de Méharicourt-en-Santerre », qui veut bien se satisfaire de 100 fr. d'honoraire chaque année. Il est vrai qu'on lui fait de fréquentes largesses. Mais après quelques mois Meurice se dégoûte de ce régime. Il est remplacé auprès de ses élèves par M. Dallongeville « philosophe logicien » aussi de Méharicourt-en-Santerre, qui décidément est une véritable pépinière de savants.

Dallongeville recevait 50 l. d'honoraires par semestre, mais on était souvent obligé de lui faire des avances, outre de nombreux petits cadeaux destinés à entretenir l'amitié : ainsi on lui offre 3 l. en avril 1747 lorsqu'il passe sa thèse, et au renouvellement de l'année on lui donne régulièrement 12 l. pour ses étrennes.

On avait aussi dépensé 80 l. pour le faire habiller en noir lors de son entrée en fonction, sans doute afin de le rendre plus respectable, plus imposant, aux yeux de ses élèves.

Après dix ans de professorat, Dallongeville est remplacé par M. Quignart, ecclésiastique de la ville d'Amiens. Ce nouveau précepteur est âgé de 21 ans, il a fait son séminaire et reçoit 150 l. d'appointements, avec la nourriture à la table de famille. Mais bientôt M. Quignart est nommé vicaire à St-Jacques et quitte ses fonctions pédagogiques. Quittons nous-même ce

sujet et passons au chapitre qui concerne les gages des domestiques.

Le cocher recevait une somme sensiblement équivalente au traitement du précepteur des enfants, supérieure même si l'on considère tous ses petits profits. L'un de ces serviteurs étant mort au service de Monsieur, celui-ci fut chargé de partager la succession entre les héritiers du défunt.

Les domestiques étaient payés assez irrégulièrement. Généralement le maître retenait leurs gages, qu'il accumulait dans un sac muni d'une étiquette au nom du légitime possesseur. Ce sac était remis à son propriétaire au moment où il quittait le service.

Le cocher restait chez ses maîtres pendant de longues années. Mais, en dépit de l'antique légende des fidèles serviteurs d'autrefois, le ministère du laquais était des plus instables ; fréquemment on le changeait, quoiqu'on prît la précaution de le faire venir très jeune de son village, pour en faire d'abord, ce qu'aujourd'hui nous appellerions un « groom ». Il ne recevait que la nourriture et l'entretien pendant sa période d'apprentissage.

Comme de nos jours encore, le domestique était parfois une cause de trouble pour le ménage de ses maîtres, et Madame faisait souvent rentrer à la maison qui Monsieur venait de mettre à la porte. Du reste Monsieur était peu tolérant. Il expulsa un jour Blondin, pour lui avoir mis « le marché à la main. » Blondin recouvra sa place peu de temps après, grâce à l'influence de Madame ; il gagnait 75 l. par an.

Nicolas Letar qui lui succéde, doit gagner 60 l. la première année de son service, 66 l. la seconde, et 75 l. ensuite ; mais il tombe malade, et quoique généreusement soigné à la maison, il est bientôt obligé d'abandonner ses fonctions. — Monsieur s'occupe alors activement de faire rentrer la part de succession d'un troisième domestique qui vient d'hériter. — Comme au cocher, on donne au laquais la veste et l'habit de livrée, et son maître lui laisse une somme de 100 l. par testament.

La servante reçoit de 30 à 40 l. par an, quelquefois un peu plus, car après 1750 ses gages montent à 60 l. On est souvent obligé de lui faire des avances pour s'acheter du linge. Cependant Louise Macrée reçoit d'un seul coup en 1749 près de 900 l. qui représentent ses appointements depuis 1723. Elle est devenue vieille et infirme et ne peut plus suffire au service de la maison. On lui donne donc une aide et elle reçoit ses invalides chez ses maîtres qui se contentent de diminuer un peu son salaire. Elle vivait encore à leur foyer en 1764. Monsieur administrait son petit pécule, et la porta pour 200 l. sur son testament.

On mettait les enfants en nourrice, à la campagne. Cela revenait à 90 l. par an. La nourrice recevait en outre comme cadeau, soit un « tablier de bazin, » soit « une cloque (1) ou un picheux (2) de tricot. »

Comme nous ne nous piquons point d'être métho-

(1) Jupon.

(2) Sorte de tablier qui enveloppe tout le corps.

diques, nous allons, à l'exemple de Monsieur, relever présentement le compte de son barbier.

Quinze livres d'abonnement annuel, payable à la St-Jean, ce n'était pas considérable, car le praticien venait très fréquemment raser son client. Les perruques coûtaient plus cher : mais aussi comme on les « accomodait soigneusement ! » En trente ans, trois suffirent à Monsieur ; une perruque « nouée » de 40 l., une autre « en bourse » de 14 l. et une troisième « à la cavalière » de 35 l. Si Monsieur possédait si peu de perruques, c'est évidemment qu'il avait beaucoup de tête.

Les comptes du maréchal ne donnent que de vagues indications. Pourtant on y voit que l'abonnement d'un an pour la ferrure de deux chevaux de carrosse, valait 24 l. Celle de trois chevaux de labour ne revenait qu'à 21 l. pendant un même laps de temps.

Le chapitre des dépenses pour habits et vêtements de toutes sortes, est l'un des plus importants. Sa longueur même s'oppose à ce qu'on en fasse l'analyse détaillée. Nous saurons seulement qu'en fait de galons et de broderies, de brandebourgs en or et en argent, de boutons en métal plus ou moins précieux et notamment en tombac (1), de boucles brillantes, de fourrures « de rat de castor fin » etc., on ne se refusait absolument rien. Les étoffes étaient voyantes, écarlates souvent. Le drap « subterfin » venait d'Elbeuf et de Louviers, et la ratine de chez MM. de Varobais (2).

(1) Sorte d'alliage métallique.

(2) MM. Van Robais.

Mais tout cela coûtait « gros, » quoique l'on fît parfois transformer une « roclaure » en « redingotte », ou retourner un habit. C'était la principale dépense de la maison.

L'entretien de la cave était relativement plus modeste. Le vin de Coulange « assez chétif », à 90 l. le demi-muid, celui d'Avallon à 150 l. le muid, le Chassaigne à 110 l. la feuillette, ou encore les produits des crus de Joigny, de Beaune et d'Audrezy, formaient le fonds,..... j'allais dire le fonds de la bibliothèque.

La sagesse des nations dit : « Quand le vin est tiré, il faut le boire. » On se conformait religieusement à ce précepte, en le prenant à la lettre. Aussitôt tiré, aussitôt bu. En 1730 il restait seulement dix-sept flacons de vin vieux dans la cave, lorsqu'on en remit d'autre en bouteilles. Il était donc nécessaire de le commencer « toute de suite, tout présentement ».

Trente bouteilles de vin de Champagne sont payées 53 l. 14 s., en 1734.

Souvent on avait affaire à des marchands forains pour s'approvisionner. Une pièce de vin de Champagne rouge contenant 24 veltes, est ainsi achetée pour 66 l. Chez ces fournisseurs on trouvait des vins fins de Bourgogne que l'on payait, en moyenne, 225 l. les trois muids. On réglait son compte séance tenante, sans quittance, mais par devant témoins.

C'était en mai ou en octobre que l'on garnissait sa cave. Les marchands forains apparaissaient à ces époques. Mais parfois, Monsieur envoyait ses chevaux jusqu'aux carrières de Charenton où se trouvait un

dépôt de vin d'Auxerre. Quatre muids achetés de cette manière, revinrent à 900 l. avec les droits et les frais du voyage.

Le prix du bois de chauffage est extrêmement variable ; toutefois, il a une tendance marquée à augmenter. Souvent on s'adresse à des amis pour s'en procurer. Mais, s'il y a économie sur le prix, le bénéfice n'est pas grand, car le combustible ainsi acquis est la plupart du temps de qualité inférieure.

Quoiqu'il en soit, la corde de « glos (1) » vaut en 1730, la somme de 26 l. Il en est de même pour le hêtre. Celle de « quartiers » est de 28 l. à Abbeville.

Une « chevallée (2) » de charbon provenant de la forêt de Blangy coûte 5 l. et une « mandée (3) » de la même substance, prise à la forêt de Crécy se paie 24 s. Pour 25 s. on a un cent de tollinets, mais vers 1760 le « fait » de charbon s'achète 3 l. 10 s. et la corde de hêtre 37 l. Ces derniers prix sont ceux d'Amiens.

Pour l'éclairage on emploie des chandelles de 6 ou 8 à la livre. Elles varient de 6 l. 6 d. à 6 l. 3 d. la livre. La chandelle de Reims est une chose de luxe.

Les chevaux mangent du foin récolté dans les marais de St-Gilles à Abbeville. Cent bottes de dix livres ou environ, valent de 6 à 8 livres suivant les années.

Puisque nous voici encore une fois revenus aux questions hippiques, épuisons cette matière.

(1) Gloe (Glau dans le Glossaire picard de Corblet), bûche.
(2) Charge d'un cheval.
(3) Contenu d'une manne.

La paille varie beaucoup dans ses cours. Les cent « jarbes (1) » se paient jusqu'à 13 l. en 1732, et seulement de 6 à 7 l. en 1733. On est souvent fraudé soit sur le poids des « jarbées », soit sur leur qualité. Jean Devaine en vend « de puantes et toutes coupées de souris; s'il en donne encore de pareilles, il les remportera ! »

Il serait fastidieux de s'étendre longuement sur la valeur de l'avoine à diverses époques, car les cours étaient, comme de nos jours, essentiellement variables.

Les comptes du sellier, du charron et du serrurier ne nous donnent que des indications insignifiantes sur les réparations exécutées à la berline ou au carrosse de Monsieur. Il nous faut arriver maintenant jusqu'aux notes soldées au cuisinier pour trouver encore à glaner. Mais, hélas ! Madame sans doute était chargée de consigner en un livre spécial, qui malheureusement n'est point parvenu jusqu'à nous, les fastes de ses fourneaux. Monsieur ne relate dans son registre que l'unique confection de nombreux pâtés de canards, destinés à être offerts en cadeaux, aux personnages influents dont il voulait obtenir les faveurs. Que voulez-vous, Messieurs, les hommes sont toujours également corruptibles et de nos jours encore, on aime et canards et cadeaux.

Le paté de quatre canards valait six livres en 1733. Devisme cuisinier à Abbeville se chargeait de leur préparation. On me saura gré d'avoir rappelé à la postérité, le nom de cet estimable artiste.

(1) Jarbe, jarbée, gerbe, gerbée.

Il y a fort longtemps que nous n'avons parlé des enfants. Depuis lors, ils ont grandi. Le troisième fils est parti avec le cadet pour Versailles et y servira dans la compagnie de « MM. les chevaux-légers ». Le plus âgé des deux a reçu 750 l.; soit 250 pour lui et 500 pour son jeune frère. Le premier a la gérance des fonds du second ; il rendra compte de la dépense à son père. C'était une bonne précaution. Etait-il bien digne en effet de cette haute marque de confiance ? Voilà une question à laquelle on hésite à répondre, car en 1751, Monsieur écrit : « Le huit juillet, mon fils cadet est sorti de chez moi, pour ne m'avoir pas voulu faire les excuses qu'il convenait, et qu'il devait me faire, pour une querelle d'Allemant, qu'il m'avait faite le 5 du dit mois ; et je lui ai promis de lui faire 1200 l. de rente par an, partout ou il voudra choisir son domicile, hors Paris et Versailles ». Au XVIIIe siècle, peut-être n'appelait-on pas encore Paris, la Babylone moderne, mais en tous cas on le considérait déjà comme tel. Versailles était l'antichambre de cet enfer. Nous savons aussi maintenant quelle était la pension annuelle d'un jeune homme de famille aisée, pendant la seconde moitié du siècle dernier.

Outre ses tracas de famille, Monsieur devait souvent soutenir des procès, parcequ'il les aimait sans doute, et aussi parceque les lapins de ses bois lui créaient de perpétuelles difficultés avec ses voisins. Monsieur étant assez jaloux de sa chasse, la chicane allait donc grand train. Quand l'affaire en valait la peine, il faisait imprimer un mémoire à son sujet. Le sieur Godart, libraire et imprimeur à Amiens, lui prenait 12 livres

pour l'impression de chaque feuille « format grand St-Augustin. »

Nous retombons dans les menues dépenses. Voici une cafetière du levant « de quatre tasses » qui vaut 10 l. Quelques volumes qui sont : « la vie de Gusman d'Alfarache, l'histoire de Charles XII roi de Suède, par Voltaire, et le Spectacle de la nature », représentent une valeur de 7 l. 10 s. La bibliothèque n'est pas une source de ruine. — Six gobelets de cristal achetés chez un « Vitrier » de la rue des Trois-Cailloux en 1731 sont payés 3 l. 6 s., et « neufs paires de boucles de tombacq pour les enfants » occasionnent un débours de 4 l. 5 s. Une douzaine d'assiettes de Hollande vaut 3 l. 6 s., et un lot de six vases... indispensables coûte 45 s.

Monsieur mesure soigneusement les dimensions de son papier à lettres. Il a « 7 poulces sur cinq. » Il en achète régulièrement pendant la foire d'Amiens, 20 mains de 24 feuilles chacune, ce qui dénote une assez vaste correspondance. Pour cette livraison M. Godart papetier reçoit la somme de 4 l. 5 s.

En tête du chapitre suivant, on lit « Grosses dépenses diverses. » En effet ici il y a de tout, depuis la solde de mille messes dites en accomplissement d'un vœu fait pendant « une grosse maladie de Madame », jusqu'à l'acquisition d'une glace « de 38 poulces sur 32, laquelle, avec son chapiteau, revient à 89 l. » Chemin faisant, nous trouvons les notes de l'orfèvre et du haute-licier. Ce dernier vend ses tapisseries 50 l. l'aulne.

Encore une fois nous voici poursuivis par les choses équestres. Il s'agit maintenant de l'acquisition d'un cheval « payé à M. Adrien Morgan 262 livres, compris 12 livres pour le vin de son cocher. Le dit cheval venant de feu le sieur Dincourt son beau-père, âgé à ce qu'on dit de 12 ans ».

Six vases en faïence ornés de pieds et d'anses et destinés à être mis dans le jardin pour y cultiver des fleurs, coûtent 26 l. 4 s.; et trois plats d'argent pesant les trois 14 marcs 2 onces, « à 53 l. 10 s. du marc, sans façon ni contrôle ; le tout poinçon de Paris et de hazard, » sont payés 752 l.

On est abonné « au concert ». — Il en résulte une dépense annuelle de 50 l. — et l'on se rend parfois au bal, — à quatre heures et demie de l'après-midi, — ce qui entraîne quelques menus frais. Pour le mobilier, on s'en procure, en cas de besoin, dans les ventes après décès où l'on profite des bonnes occasions.

Nous avons bien dit qu'il y a de tout dans ce chapitre, car voici maintenant la note du pain bénit rendu à St-Remy d'Amiens le 31 mai 1739, dimanche du St-Sacrement. Tant en gros pain qu'en brioche, il en coûta 10 l. 8 s. 6 d.

Après le pain bénit, le pain de ménage. On a fait un marché avec M. Crépin, boulanger rue des Trois-Cailloux. Moyennant 17 livres par an, il fournira toutes les semaines de 11 à 12 pains de 8 l. chacun. Aucune réduction n'est faite sur le prix du forfait pour le temps que l'on passe à la campagne, temps pendant lequel on s'approvisionne dans le village. En

plus, Crépin porte aux frères Capucins une certaine quantité de pain que Monsieur leur offre. Cette charité renouvelée pendant fort longtemps revient annuellement à 5 l.

Je pourrais encore vous présenter la note du cordonnier et celle du blanchisseur, mais elles sont assez dépourvues d'intérêt ; après quoi, Messieurs, il me faudrait de toute façon cesser ma nomenclature, faute de matière.

De ce qui précède, il se dégage toutefois un fait, c'est que l'existence de notre bon abbevillois était simple, mais très large, sans ostentation, mais pleine de confortable. Il se préoccupait fort peu de jeter de la poudre aux yeux, et recherchait avant tout le bien-être de sa famille et le sien. Sans dédaigner d'unir l'agréable à l'utile, il savait toujours faire plier la première devant la seconde de ces qualités rivales. Enfin il était pieux, dévoué et bienfaisant, surtout envers ses anciens serviteurs, et payait ainsi un juste tribut à la reconnaissance.



NOTES

SUR QUELQUES FILIGRANES DE PAPIERS

DES XIVe ET XVe SIÈCLES

ET DE LA PREMIÈRE MOITIÉ DU XVIe.

Quand on présente à la lumière un papier vergé, on aperçoit deux systèmes de lignes transparentes, équidistantes entre elles dans chacun d'eux, les unes, dans la plus grande largeur du papier, très rapprochées, les autres perpendiculaires à celles-ci, laissant entre elles un intervalle assez grand.

Les premières sont les traces des *vergeures*, fils de laiton dont se compose le tissu métallique qui fait le fond de la forme ; les secondes, celles des *pontuseaux*, autres fils de laiton disposés de façon à maintenir ré gulier l'écartement des *vergeures*.

La *forme* est un chassis de bois, garni de la toile métallique dont les différentes parties viennent d'être indiquées, et ses dimensions en largeur et en hauteur donnent le *format* du papier.

Sur un des côtés de la forme, est soudé en relief, en s'appuyant sur un ou plusieurs pontuseaux, un agencement de fils de laiton qui représente la marque du papier et s'appelle *filigrane.*

Les traces de ces différentes dispositions, observées dans la toile métallique, prennent le nom de vergeures, pontuseaux et filigranes, selon qu'elles sont produites par les fils qui, en composant le fond du châssis, reçoivent ces dénominations.

La recherche des filigranes dans les papiers employés, pour manuscrits ou imprimés, avant la fin du XVIe siècle, permet de déterminer le lieu, où les œuvres ont été fixées par écriture ou impression, et la date approximative de ce fait, en le corroborant par l'étude attentive des caractères.

Ce travail intéressant ne peut être exécuté que pour un rayon restreint et ce ne sera qu'après avoir vu paraître le résultat de nombre de recherches locales, que l'on pourra généraliser.

Le rapprochement des documents produits sera une source d'aperçus nouveaux sur les relations commerciales entre diverses régions.

Le papier de coton était connu en Italie, aux IXe et Xe siècles : il venait de l'Orient.

Plus tard son usage, par suite d'un bon marché relatif, dû peut-être à ce que les rapports commerciaux venaient de prendre une intensité prodigieuse, résultat imprévu, mais utile et durable des croisades, devint tel, qu'un décret de 1221, de l'empereur Frédéric II, inséré dans les *Constitutiones Siciliæ*, défendit de faire

les instruments publics autrement que sur parchemin (1).

Bartole, en 1340, dans son ouvrage *Tractatus de insigniis et armis*, (rub. 8) signale l'abus de contrefaire les marques d'autrui et applique ses observations aux papetiers et aux filigranes du papier.

La fabrication avait, en effet, pris pied en Italie et l'on reconnaissait Fabriano (2), comme la première manufacture en date et en renom.

Les filigranes de ses produits étaient une *croix, une arbalète dans un cercle*, qualité supérieure employée, surtout, à Rome, *l'arc tendu et muni d'une flèche* (Pl. I, fig. 1 et 2, Pl. II, fig. 1).

En 1366, la seigneurie de Venise, parle du privilège unique d'une fabrique, située dans la Marche trévisane, qui est renouvelé en 1374.

Au XVIe siècle, il y avait encore une importante fabrication à *Foligno* (3), mais, déjà, le papier français envahissait le nord de l'Italie.

Les marques des fabriques italiennes dont on ne détermine pas la place, mais dont on peut supposer la situation, par suite de la constante apparition des fili-

(1) JANSSEN. — Essai sur l'origine de la gravure en taille douce, etc, suivi de recherches sur l'origine du papier de coton et de lin, etc, sur les filigranes des papiers des XIVe, XVe et XVIe siècles, etc, Paris, 1808, 2 vol. in 8.

(2) FABRIANO, à 60 kilom. S.-O. d'Ancône.

(3) FOLIGNO, à 32 kilom. S.-E. de Pérouse. — On y fabriquait du papier dès 1477 et l'on considère comme un des filigranes employés dans ce pays, *l'Echelle de bois* (Pl. II. fig. 2).

granes dans les ouvrages imprimés en certaines villes, sont les suivantes :

La Balance que l'on rencontre dans les livres sortis des presses de Pérouse, Trévise, Vicence (Pl. III, fig. 1 et 2) ;

Les Flèches à Bologne, à Rome, dans les villes sous la domination de Venise (Pl. IV, fig. 1 et 2).

Les ciseaux ou forces à Florence, à Rome (Pl. IV, fig. 3) ; *une fleur sur trois monticules* à Pescia.

Un gant, une paire de bésicles, marque d'une qualité supérieure, à Ferrare, Florence, Mantoue, Pescia ;

Un agneau avec la croix (1478) à Parme (Pl. V, fig. 1).

Jenson, l'imprimeur de Venise, employait du papier portant, en filigrane, un *Aigle couronné* ; en 1476, son papier était marqué de la *moitié d'une lune*.

On rencontrait aussi, dans le nord de l'Italie, *la tête de taureau* (Pl. V, fig. 2), surtout dans les possessions de terre ferme de Venise. Cette marque était allemande et, peut-être, par suite de sa qualité et de sa réputation, fût-elle falsifiée dans les pays italiens, ainsi que l'insinue Janssen.

L'Allemagne fabriqua le papier presqu'aussitôt que l'Italie ; du reste Frédéric II, de la maison de *Hohenstauffen*, qui trouvait, vraisemblablement, dans son royaume de Sicile, cette industrie prospère, ne devait-il pas songer à la transplanter dans sa chère Souabe ?

Aussi suppose-t-on qu'Augsbourg fut la première ville allemande où l'on se livra à cette fabrication.

Les marques allemandes les plus célèbres sont :

La tête de taureau, citée plus haut comme réputée ;

Les trois montagnes, emblème de la Bohême, que l'on trouve surmontées d'une *croix* ou d'une *couronne* et qui sont signalées dans les livres de Vienne, et même de Nuremberg (Pl. V, fig. 3 et 4) ;

La cloche ;

Le chariot ou train de char (Pl. VI, fig. 1).

Le taureau.

Les lettres J. H. S.

Sur les bords du Rhin, où naquit et se développa si rapidement l'imprimerie, la production du papier dut trouver un grand encouragement et un large débouché.

Les filigranes les plus fréquemment retrouvés sont :

La tête de taureau avec une croix entre les cornes, environs de Spire, Strasbourg et Bâle ;

La tête de bélier avec cornes torses, qui se remarque uniquement à Bâle et à Strasbourg.

Il est certain que ces données, fournies par Janssen, sont vieilles pour l'Allemagne et l'Italie et que des publications récentes ont dû élucider ces points curieux.

En France, la question paraît avoir peu attiré l'attention des chercheurs.

Lyon fut un des pays où la fabrication du papier se développa de prime abord, sollicitée, en cela, par la position de la ville qui était le point de jonction du commerce fait, par voie de terre, entre les Italiens, ces courtiers de l'Orient, et les peuples du Nord, Allemands, Anglais, Flamands, Français, et par le remarquable essor de l'imprimerie dans ce centre éclairé.

Paris eut probablement, de bonne heure, des papeteries et, dans les provinces, on rencontre aussi des traces d'installation d'usines.

A la fin du XIV[e] siècle, Essonne était réputée pour sa fabrication de papier.

Une publication de *Vallet de Viriville*, dans la Gazette des Beaux-Arts (1860), fournit d'intéressants renseignements sur l'initiative prise, par certaines familles puissantes du centre de la France, pour favoriser cette industrie.

Les filigranes curieux qui y sont reproduits sont des emblèmes ou armes *de Jacques Cœur* et des *de Bastart*.

On voit, fréquemment, dans les livres, les *armes de Champagne*, surmontées d'une *Croix à huit pointes*, et l'on suppose qu'à Troyes il y eut des papeteries à une époque relativement ancienne (Pl. VI, fig. 2).

Les foires de Champagne étaient célèbres. Au Moyen-âge et jusque dans les temps modernes, elles comptaient au nombre des étapes que faisaient les marchands du Nord, quand ils allaient à Lyon ou en revenaient faire l'échange de leurs produits.

Dans la ville de Troyes, les industries se développaient sous le stimulant de ce commerce et de la vue de ces objets indispensables que l'on payait cher, et que l'on espérait établir à meilleur compte que les étrangers.

Pour notre région, il y a le livre de MM. *Midoux et Matton* (1) qui ont fait des recherches dans les Archives

(1) Étude sur les filigranes des papiers employés, en France, aux XIV[e] et XV[e] siècles. Paris, 1868, 1 vol. in-8°.

départementales de l'Aisne. Les filigranes, reproduits dans cet ouvrage, comme provenant de papiers employés à Laon, à Soissons, etc., et comparés à ceux, trouvés dans les Archives hospitalières d'Amiens, permettent de tirer la conclusion suivante : c'est que, dans les XIVe et XVe siècles, le papier était, dans nos pays, article d'importation venant des Pays-Bas.

Il franchissait la frontière picarde par les différents passages, qui servaient au commerce des villes de notre province, et, notamment, au *Travers ou péage de Bapaume*, par où devaient passer toutes les marchandises, allant des Flandres dans l'intérieur du royaume, et réciproquement.

Les Pays-Bas étaient donc un centre de production de papier, et la fabrication parait y avoir pris un grand développement, sous l'impulsion de la maison de Bourgogne dont les initiales, les armes, les emblèmes sont reproduits, en filigranes, bien loin dans le XVIe siècle. Les marques des fabriques sérieuses se prolongeaient, comme titres de recommandation commerciale, longtemps après la disparition des protecteurs de ces œuvres.

D'après les données de Samuel Leigh Sotheby (1), le papier dont on se servait dans les comptes du trésor de Harlem et de la Haye, provenait, dans le XVe siècle, de la ville d'Anvers.

(1) *Principia typographica*, 3 vol. in f°, Londres, 1858. Dans le 3e volume, se trouve l'étude sur les filigranes « ouvrage projeté par feu Samuel Sotheby et exécuté par son fils Samuel Leigh Sotheby. »

La plus vieille marque est le *Cornet* que l'on trouve, à la Haye, dès 1370 (1).

En 1395, après la croisade qui aboutit à la bataille de Nicopolis, apparaissent, en filigranes, les armes que Jean-Sans-Peur avait prises pour cette expédition : *d'Artois*, c'est-à-dire une fleur de lys unique, au chef breteschié, l'écu surmonté d'une croix où sont implantés les *trois clous de la Passion*.

En 1427 ou 1428, *la main tenant une clef* se trouve dans un compte des archives de Harlem. En 1430, c'est *la main ouverte avec une étoile* au-dessus et l'on peut la chercher, en vain, antérieurement. (Pl. VI, fig. 3).

De 1430 à 1480, se produisent diverses modifications de ce filigrane, *la main simple* (2), *la main surmontée d'un croissant*, *la main surmontée d'une fleur de lys* (3).

De 1428 à 1453, on voit, dans les papiers de la Haye, *la roue de sainte Catherine*. Cette roue d'or sur fond d'azur était les armes des comtes d'Ostrevent, et il semble tout indiqué qu'une papeterie, installée dans les limites de cette subdivision du Hainaut, ait pris cet emblème pour filigrane.

Diverses appendices surmontent la pièce principale, au lieu qu'elle soit simple, et viennent modifier cette

(1) Samuel Leigh Sotheby le cite comme filigrane du papier d'une lettre à l'Evêque de Durham, en 1421, (Archives de la tour de Londres).

(2) Livres de comptes de la Haye 1432.

(3) Archives de la Haye.

première marque. Ainsi, en 1510, dans un warrant, signé de Henri VIII (Archives de la tour de Londres), cette marque est accompagnée de trois feuilles au-dessus et un cœur au-dessous.

Le P simple, qui se rencontre dès 1387 et 1393, serait un filigrane employé, en Néerlande, en l'honneur du duc Philippe le Hardi (1).

De 1393 à 1445 et même plus tard, la marque se conservant à cause de sa réputation, on voit apparaître, à côté, le *P avec une fleur de lys*, ou *une croix*, ou *une fleur* au-dessus.

Un autre filigrane néerlandais qui dura, également, longtemps, probablement pour la même cause, c'est *la licorne*, emblème de Philippe le Bon. (Pl. VII, fig. 2 (2).

A partir de 1430, l'on trouve les lettres *P et Y* entrelacées, par suite du mariage du duc avec Ysabelle de Portugal (10 janvier 1430).

En 1435, *l'Y* se rencontre seul et la queue se termine par un cœur ou une fleur de lys. (Pl. VI, fig. 4).

Jacqueline de Hainaut laissait aussi prendre son

(1) Koning, sur l'origine de l'imprimerie, Amsterdam, 1819, cité par Samuel Leigh Sotheby.

(2) Cette reproduction et celle numéroté 3, Pl. VI, proviennent des comptes et contrerolles de la Vidamie de 1492 à 1506, récemment acquis par la bibliothèque communale d'Amiens.

La licorne se trouve dans le contre-raoulle de 1505, — *la main avec étoile* dans le contrerœulle de 1506.

Nous devons à M. *René Vion*, conservateur de la bibliothèque, dont l'obligeance est bien connue de tous les chercheurs, le relevé de ces deux filigranes.

emblême, *un dauphin avec une fleur de lys* au-dessus, pour marque de fabrique. Son mari, Jean de Brabant, de la maison de Bourgogne, donnait, pour filigrane, ses initiales *J. B. avec une fleur de lys couronnée.*

Sotheby lui attribue, aussi, comme emblême que prirent les fabricants de papiers, ses sujets, *la tête de taureau*, mais c'est une erreur, nous l'espérons, car le duc eut prêté la main à une contrefaçon, *la tête de taureau* étant une marque allemande.

On attribue à une papeterie de Lille ou des environs, *la fleur de lys accompagnée d'une rose.*

Dans les comptes de l'Hôtel-Dieu d'Amiens, dont le plus ancien ne remonte qu'à la date de 1455-1456, l'on retrouve la série des filigranes des Pays-Bas, donnée par Sotheby.

La main simple, *la main avec une étoile* ou *avec un trèfle*, *le P simple*, *avec une croix*, *avec un trèfle*, *avec une fleur de lys*, *l'Y avec la croix*, *la licorne*, *les armes d'Artois avec la croix de la Passion*, *la roue de Sainte-Catherine* et ses diverses modifications et, vers le XVIe siècle, *le pot* sont les marques rencontrées couramment.

Parmi les quelques types retrouvés qui ont le mérite de la rareté, il y a à signaler *la fleur de lys* du compte de 1455-1456, ainsi que le *lion couchant* de 1457-1458, d'un dessin tout original. Ces deux filigranes ne se voient plus postérieurement. (Pl. VII, fig. 1, Pl, VIII, fig. 1).

Il en est de même *du cercle surmonté d'une croix*, *du P avec croix*, marques trouvées dans le compte de

1459-1460 (Pl. VII, fig. 3, Pl.VIII, fig. 2) et de la *petite licorne*, donnée par une feuille unique qui sert de couverture au compte de 1526-1527. (Pl. VIII, fig. 3).

Les papiers sont forts et de belle qualité : mêmes observations pour celui de 1467, portant, en filigrane, *l'écu de France avec l'initiale J* au-dessus et celui de 1480 avec les *armes d'Artois* (Pl. IX, fig. 1 et 2). Mais, ceux marqués *aux roues de Sainte-Catherine* (types de 1495, 1496, 1497, 1519, 1528), ainsi que *le Pot* de 1528, sont de qualité inférieure (Pl. IX, fig. 3 et 4, Pl. X, fig. 1, 2 et 5).

Une marque originale que l'on voit, pendant deux ou trois ans, est *le massacre de cerf* (1528-1529). (Pl. XI, fig. 1).

Il y a, à la même date, un intéressant filigrane, *la roue de Sainte-Catherine*, surmontée de deux initiales, celles du fabricant peut-être, et de trois marguerites. (Pl.X, fig. 3) (1).

Un papier dont on ne peut pas dénier la provenance, c'est celui de 1503-1504, avec le *lion naissant de Zélande*, armé et lampassé (Pl. X, fig. 4), qui est aussi l'emblème de la ville de Middelbourg.

Enfin, vers 1539-1540, commence, d'une façon ininterrompue, la série des *pots* dont il n'a été donné que peu de spécimens et dont la variété, pendant près d'un demi-siècle, remplirait des planches entières, marques d'un papier commun dont le nom et la qualité

(1) On trouve ce filigrane, en 1514, dans une pièce des Archives Municipales d'Amiens.

se sont conservés jusqu'à nos jours. (Pl. XI, fig. 2, 3 et 4).

Les archives des hospices d'Amiens ne donnent pas, pour le xv[e] siècle, d'indications sur le prix du papier employé.

On lit bien dans le compte de cens que rend « pour « l'an commençant le jour Saint-Pierre entrant aoust « 1455, ledit jour includ, et finy le jour St-Pierre « entrant aoust ensuivant 1456, ledit jour exclud, « Messire Nicolle Béduin, prestre, collecteur des cens « de l'Ostel-Dieu et St-Jehan en Amiens : à lui (Mes- « sire Nicolle Béduin) pour ses gaages d'avoir exersé « l'office de collecteur des cens dudit hostel-Dieu « l'année et temps de cest compte et pour avoir minué « et drechié ledit compte, livré pappier et encre à « laditte minute, paié comme dessus 103 s. (1). »

Mais il n'est guère possible de dégager, de cet article, l'inconnue que l'on désire tirer. Toutefois on peut conclure que, dans ce bloc, le papier est représenté par une minime quantité, si l'on rapproche cet extrait de la mention suivante, inscrite au compte des recettes et mises de frère Jehan Erard, aliàs Barbier,. prestre, maistre et administrateur dudit hostel-Dieu pour 1459-1460 (2).

« Item en papier, encre et parchemin, pour I an

(1) Grosse des mises du compte de 1455-1456, Arch. des Hosp. d'Amiens, E. 115.

Le sou tournois valait, à cette époque, environ f[es] 2.45 de notre monnaie actuelle.

(2) Archives des hospices d'Amiens E. 117. 3[e] grosse des mises.

« sans les aultres précédens ans dont n'a rien compté
« paiet pour cesti présent . . . . . . 12 s. »

Ainsi le religieux qui était à la tête de la communauté d'hommes et de femmes, de l'ordre de St-Augustin, desservant l'Hôtel-Dieu d'Amiens, n'a, pour dépenses d'une année, en fournitures de bureau, pour employer le langage actuel, que 12 sous. On peut en conclure, sans être taxé de présomption, que le collecteur de cens d'Amiens et de la banlieue qui n'avait qu'une partie de la gestion des revenus de cette maison, n'a eu à imputer, sur la somme de 103 sous, que 3 sous à peine pour cet article et que ses gages ou appointements sont représentés environ par 100 sous c'est-à-dire 245 fr. de notre monnaie.

Le compte de 1528-1529 est plus explicite. On trouve, au chapitre des mises extraordinaires, en mars 1528 (V. S.), la note suivante :

« Pour ung livre contenant six mains de pa-
« pier. . . . . 6 s. (1)

Frère Jehan Robart fournira encore, en 1529-1530, de précieuses indications (2).

« Aoust 1529.

« Le premier jour dudict mois pour une main de
« papier . . . . 12 d.

(1) Archives des hospices d'Amiens, E. 140. Compte de frère Jehan Robart, prestre, relligieux et procureur dudict Hostel-Dieu.

(2) Archives des Hosp. d'Amiens, E. 141. A cette date la livre tournois peut être représentée en monnaie actuelle par fr. 28,15, le sou pas fr. 1,40 et le denier par fr. 0,11.

« Octobre 1529.

« Le XIIIe dudict mois paié pour trois mains de « papier . . . . 2 s. 6 d.

« Janvier 1529 (V. S.).

« Le Xe dudict mois pour une main de papier 10 d.

« Cedict jour (le 26e même mois) pour II mains de « papier . . . . 2 s.

Ainsi en 1528, 1529, 1530, le prix du papier, employé à l'Hôtel-Dieu, qui devait être celui du papier ordinaire de cette époque, était de 10 à 12 deniers, la main, soit environ fr. 1,15 à fr. 1,40 d'aujourd'hui.

Ce papier mesure, dans le compte de 1528-1529, en hauteur 400^{mm}, en largeur 293^{mm}, dans le compte de 1529-1530, 425^{mm} × 285 (1).

Le pot Sainte-Marie, qui s'en rapproche actuellement le plus, est fabriqué à la cuve et composé exclusivement de chiffons blancs : ses dimensions sont hauteur 395^{mm}, largeur 310^{mm}. Au détail, il coûte 0,70 à 0,80^{c} la main : c'est une diminution de 36 à 40 0/0 sur les prix de 1528 à 1530 (2).

Il est facile d'expliquer la valeur actuelle par le per-

(1) Voir l'appendice pour les dimensions et les poids des divers papiers.

(2) Ce papier provient de l'usine de Sainte-Marie, canton de la Ferté-Gaucher (Seine-et-Marne), située à 4 kilom. de Coulommiers, sur le Grand-Morin. C'est une sorte invariable, pesant 4 k. 500 la rame, soit environ 225 grammes, la main.

L'usine de Sainte-Marie appartient à la Société anonyme des papeteries du Marais et de Sainte-Marie.

Avant 1789, l'usine du Marais était la propriété de la famille de Lagarde qui possédait aussi la papeterie de Courtalin.

fectionnement des procédés de fabrication, usités de nos jours, même quand il s'agit de papier à la forme, et par l'abondance relative, en faveur de notre époque, des chiffons.

Aux xve et xvie siècles, l'usage de la toile de lin et de chanvre était encore restreint (1), on peut s'en convaincre par les inventaires d'artisans ou de laboureurs. Le prix du papier s'en ressentait et était élevé : ce fait ressortira bien plus nettement si, dans les deux comptes du commencement du xvie siècle qui ont donné la valeur de cet objet, on prend, pour points de comparaison, des salaires d'ouvriers.

Voyons quelques prix de journées :

« En aoust 1528.

« A un nommé Méhayre pour 5 jours. . . 5 s.

Cette note étant à la suite d'un compte, fait avec des maçons, il est permis de supposer qu'il s'agit d'un jeune manouvrier qui les servait.

« En octobre 1529.

« Pour trois manouvriers d'avoir servy par 3 jours « lesdicts machons . . . . 15 s.

« Pour 4 jours ung quart à deux autres manou- « vriers. . . . . 14 s.

« En juing 1530.

« Le 10e dudict mois paié à une femme pour avoir « besongné 3 jours au jardin . . . . . . 3 s.

Ainsi un manouvrier, qu'il faut supposer jeune pour

(1) Il ne peut être ici question de toiles de coton qui étaient tissus de luxe importés d'Italie ou d'Orient.

gagner ce salaire, reçoit, au mois d'août, 1 s. par jour ou environ 1 fr. 40 de notre monnaie.

Aujourd'hui, en pareille saison, au prix de 0,25 c. l'heure, il toucherait, pour ses onze à douze heures de travail, 2 fr. 75 à 3 fr.

En octobre, un manouvrier, attaché également aux maçons, mais qui devait être un homme fait, obtenait, pour sa journée, 20 deniers ou 2 fr. 35, valeur actuelle.

A notre époque, il travaillerait 9 à 10 heures et, comme il n'y a pas de distinction entre ses services et ceux d'un aide plus jeune, il serait payé, à raison de 0,25 c. l'heure, 2 fr. 25 à 2 fr. 50.

Une femme, employée au jardin, touchait 1 sou par jour. On ne trouverait pas, aujourd'hui, en juin, pour ces travaux, d'ouvrière à moins de 2 fr. et 2 fr. 25 (1).

Ainsi, dans le premier tiers du XVIe siècle, la main de papier couramment employée représentait, pour le manouvrier jeune, pour la femme, une journée de travail, pour l'aide maçon adulte, une demi-journée.

De nos jours, la main de *Pot Sainte-Marie* qui est relativement un papier de luxe, ne prendrait que le tiers ou le quart du salaire de ces mêmes ouvriers, aux prix de séries actuels.

Ces chiffres n'ont pas été choisis pour les besoins de la cause ; la simplicité des rapports qu'ils donnaient

(1) Des renseignements, pris auprès d'hortillons, nous permettent de confirmer ces chiffres pour une femme venant travailler quelques jours. Une personne, ayant une importante culture maraîchère à la Neuville, nous déclare payer les ouvrières qu'elle emploie. toute l'année, à raison de 1fr. 75 c. par jour, hiver comme été.

dans ces comparaisons (salaires de 12 à 20 deniers — prix de la main de papier 10 et 12 deniers). les a fait préférer à d'autres. Mais, si l'on veut employer, dans ces rapprochements, les salaires que gagnaient les maçons, servis par Méhaire, et ceux que touchent aujourd'hui les ouvriers de ce corps d'état, les résultats ne sont pas moins probants.

Ainsi, en août 1528, on paie :

« A Colin Pannetier machon pour 5 jours . 14 s.
« A Pierre Le Moisne aussy machon pour 5
« jours . . . . 10 s.
« A Jehan Boitel aussy machon pour 5 jours 12 s. 6 d.

Ce sont des journées de 2 sous, 9 d., obole, pite, (3 fr. 95), de 2 sous (2 fr. 80), de 2 sous, 6 d. (3 fr. 50).

Les limites extrêmes des salaires actuels, pour maçons qui gagnent de 0 fr. 35 à 0 fr. 43 c. de l'heure, et font, en août, 11 à 12 heures, sont 3 fr. 85 et 4 fr., 4 fr. 75 et 5 fr. 15.

Au XVIe siècle, un maçon, avec le gain d'un jour, pouvait acheter deux à trois mains de papier ; aujourd'hui, l'ouvrier du même état, après avoir fait 11 à 12 heures, pourrait avoir 5 et 7 mains du papier qui, à notre époque, se rapproche le plus de celui de 1530.

15 août—15 novembre 1887.

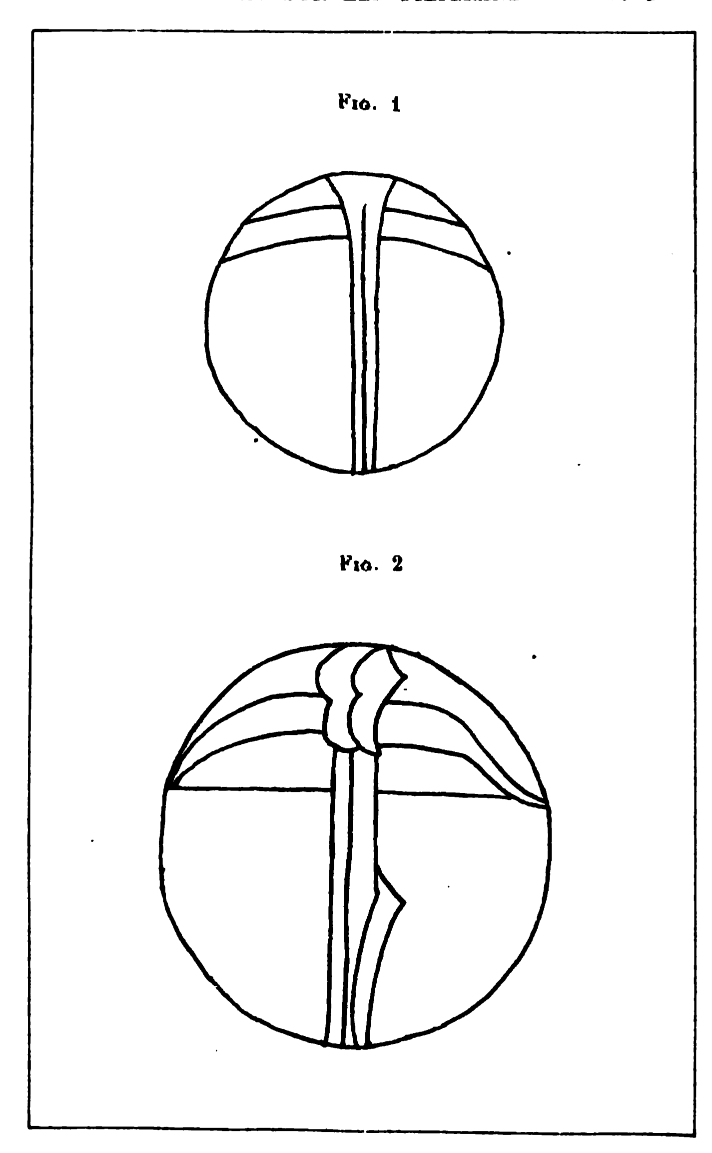
APPENDICE

Nous donnons dans le tableau suivant les dimensions des papiers, employés dans les comptes de l'Hôtel-Dieu, dont nous venons d'indiquer les filigranes les plus curieux.

La main, à cette époque, se composait de 24 feuilles, grandeur du format, qui, pliées par le milieu, donnaient un cahier de 48 folios.

Arch. hospital. D'AMIENS Série E	INTITULÉ DU COMPTE ET DATE		DIMENSIONS DU PAPIER		POIDS de la MAIN	FILIGRANES
			Haut.	Larg.		
Nos 115	Compte de cens	1455-1456	430mm	310mm		Fleur de lys (Pl. VII, fig. 1).
116	d°	1458-1459	430 »	310 »	312 gr	L'Y avec la croix (Pl. VI, fig. 4).
117	Compte général	1459-1460	430 »	300 »		Le P et le cercle surmontés d'une croix (Pl. VIII, fig. 2).
118	Compte de cens	1467-1468	430 »	307 »		L'écu aux armes de France (Pl. IX, fig. 1).
119	d°	1480-1481	420 »	295 »		Les armes d'Artois avec la croix de la Passion grand modèle (Pl. IX, fig. 2).
123	d°	1490-1491	425 »	295 »	243 gr	Les armes d'Artois avec la croix de la Passion petit modèle
125	d°	1495-1496	425 »	293 »		La Roue de sainte Catherine (Pl. IX, fig. 3).
126	d°	1496-1497	388 »	271 »		d° d° (Pl. IX, fig. 4).
127	d°	1503-1504	410 »	292 »	282 gr	Le P simple, le lion de Zélande (Pl. X, fig. 4).
130	d°	1518-1519	430 »	295 »		La Main simple.
131	d°	1519-1520	430 »	290 »	260 gr	La Roue de sainte Catherine (Pl. X, fig. 1).
133	Compte général	1524-1525	426 »	290 »		Le P surmonté d'une fleur.
134	d°	1526-1527	400 »	282 »	220 gr	La Licorne (Pl. VIII, fig. 3).
136	Compte de cens	1527-1528	420 »	290 »		Le Pot (Pl. X, fig. 5).
140	Compte général	1528-1529	400 »	285 »		Le Massacre de cerf (Pl. XI, fig. 1).
141	d°	1529-1530	424 »	293 »		Le P surmonté d'une fleur.

Société des Antiquaires de Picardie




UNIV.
OF
MICH.

Société des Antiquaires de Picardie

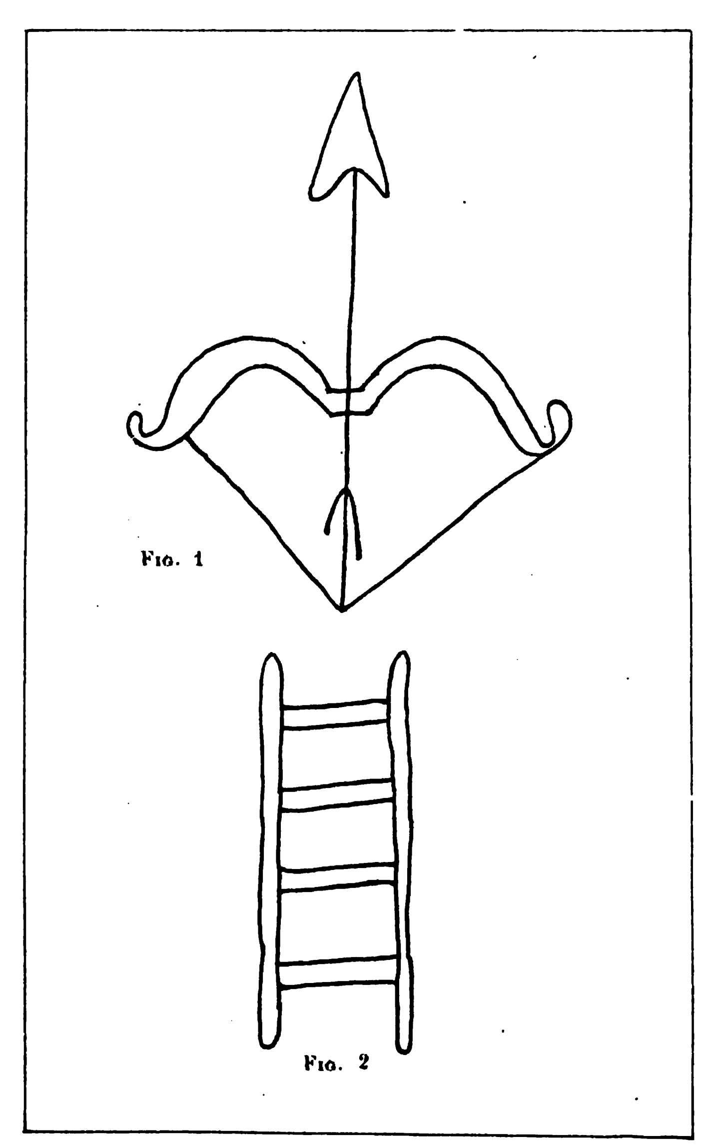
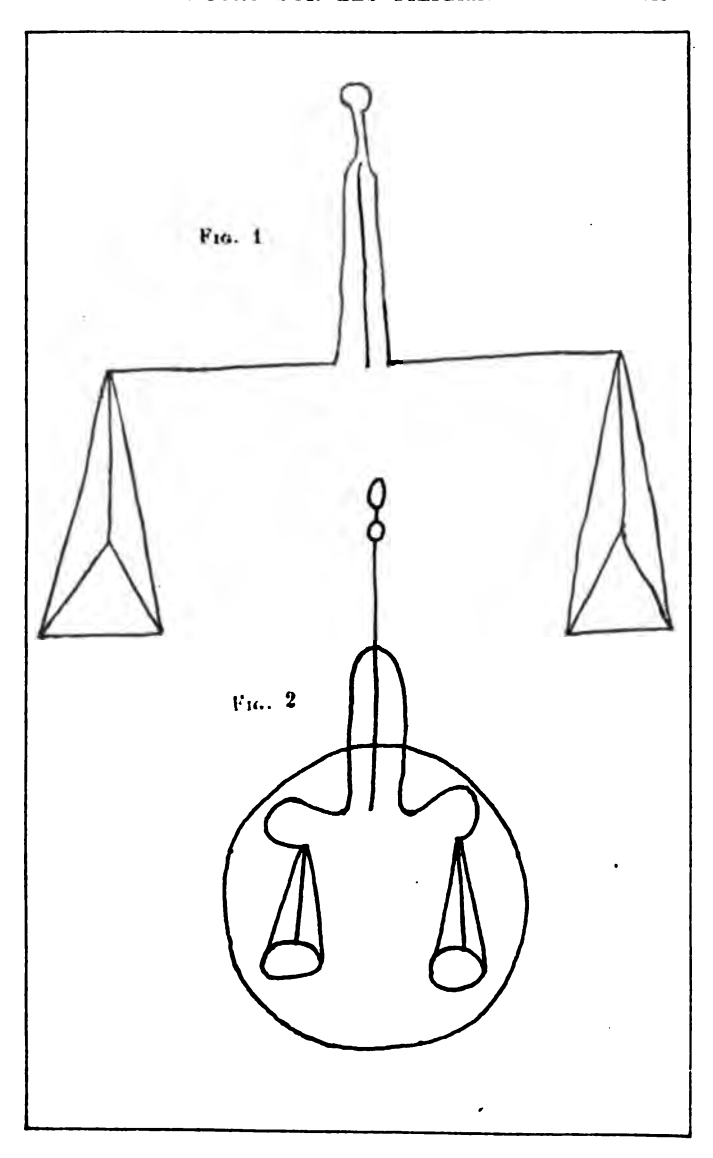


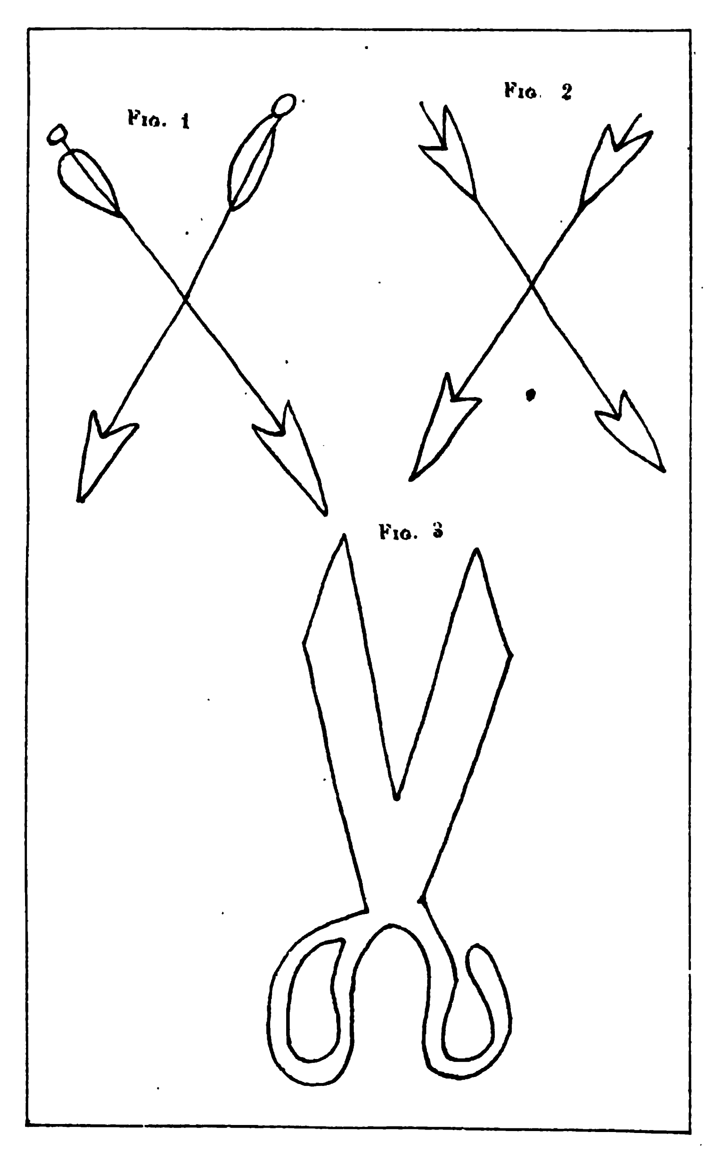
Fig. 1

Fig. 2


UNIV.
OF
MICH.

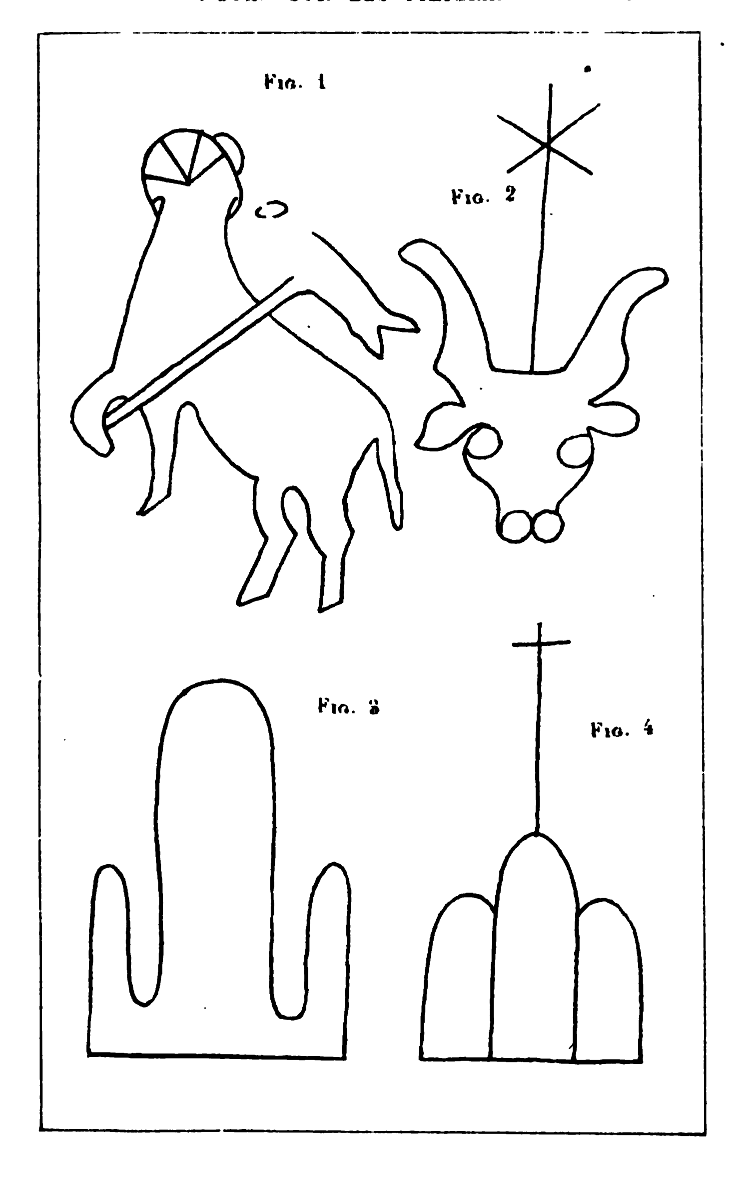
Société des Antiquaires de Picardie

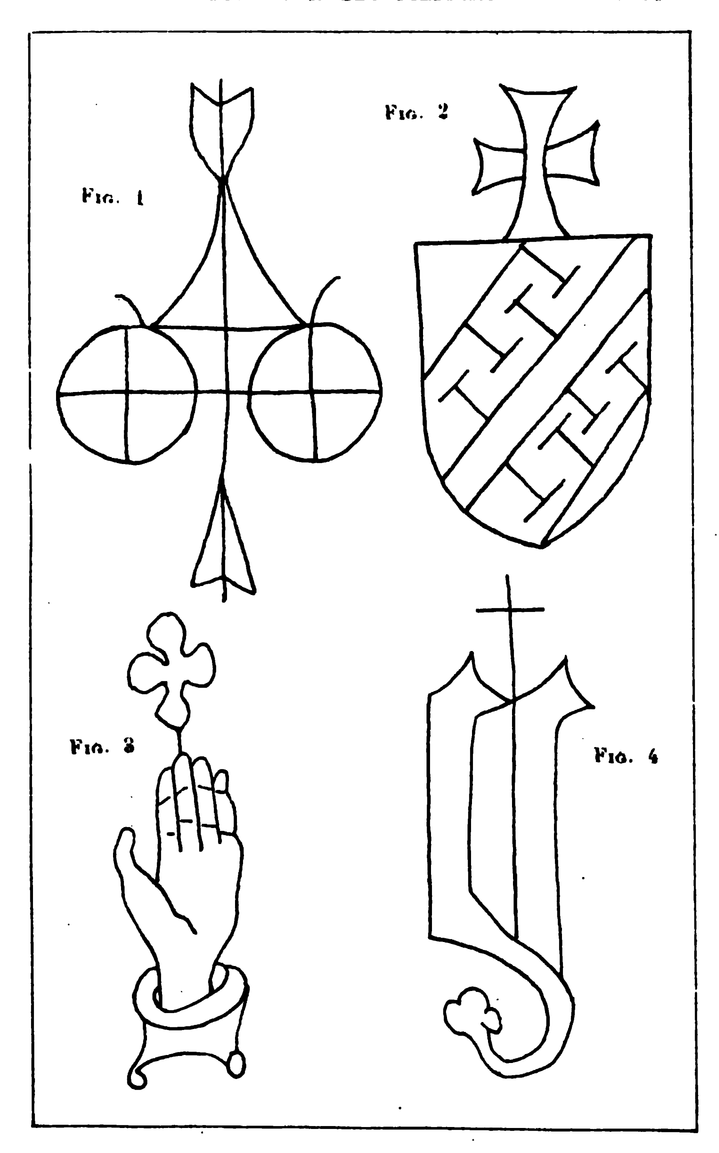



Fig. 1
Fig. 2
Fig. 3



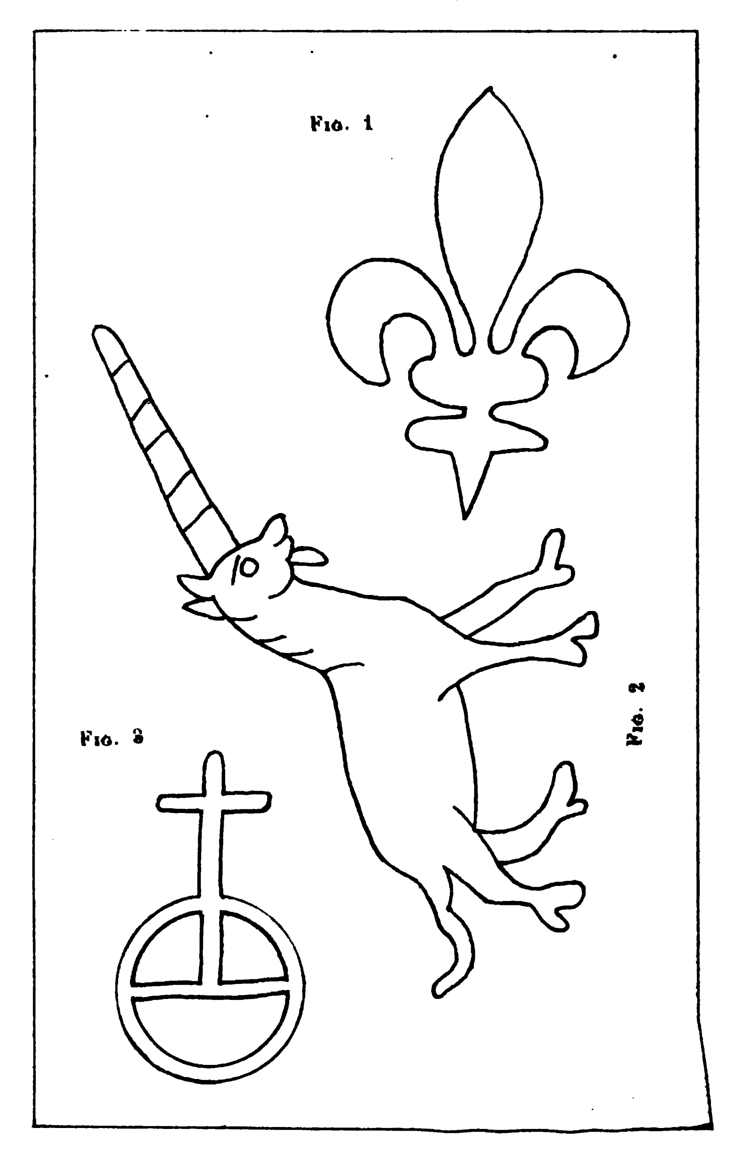
Société des Antiquaires de Picardie




Fig. 1
Fig. 2
Fig. 3
Fig. 4

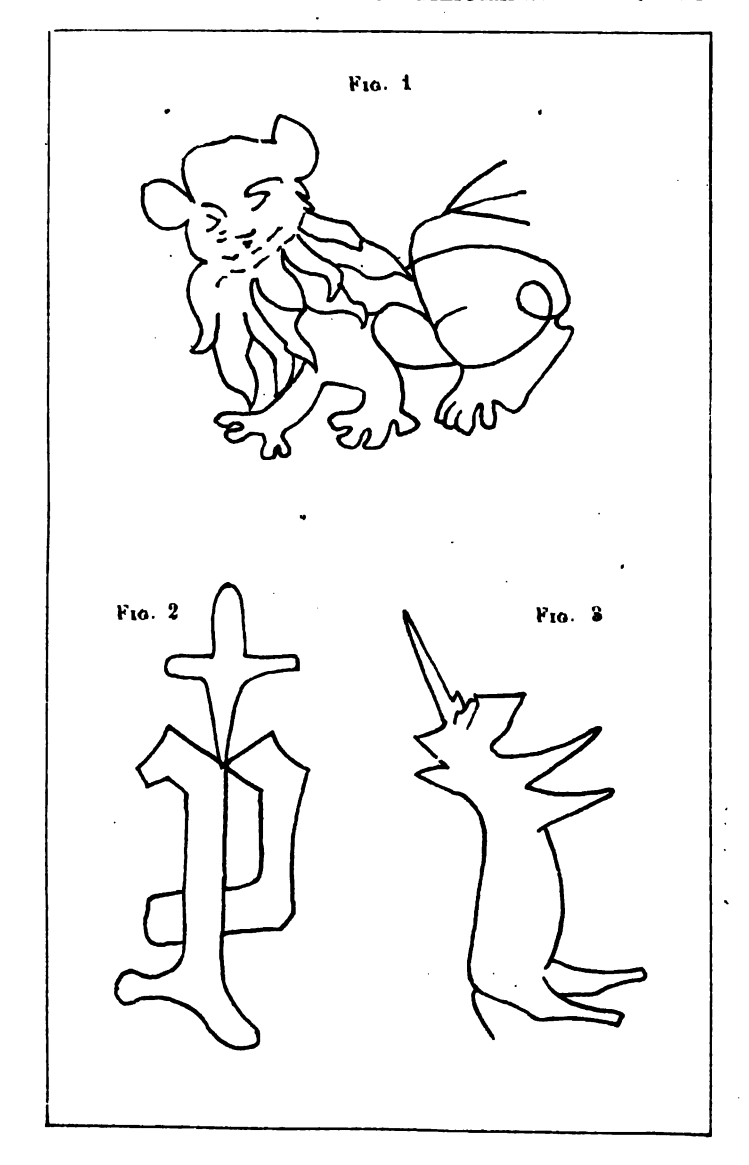


Société des Antiquaires de Picardie

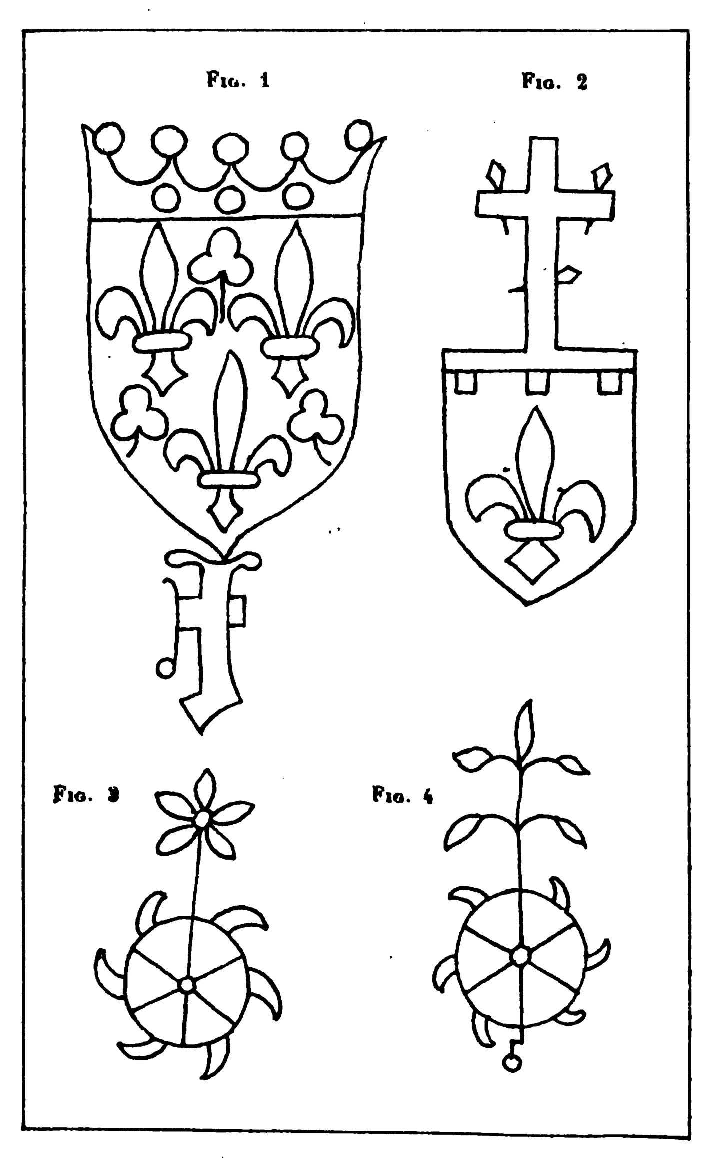


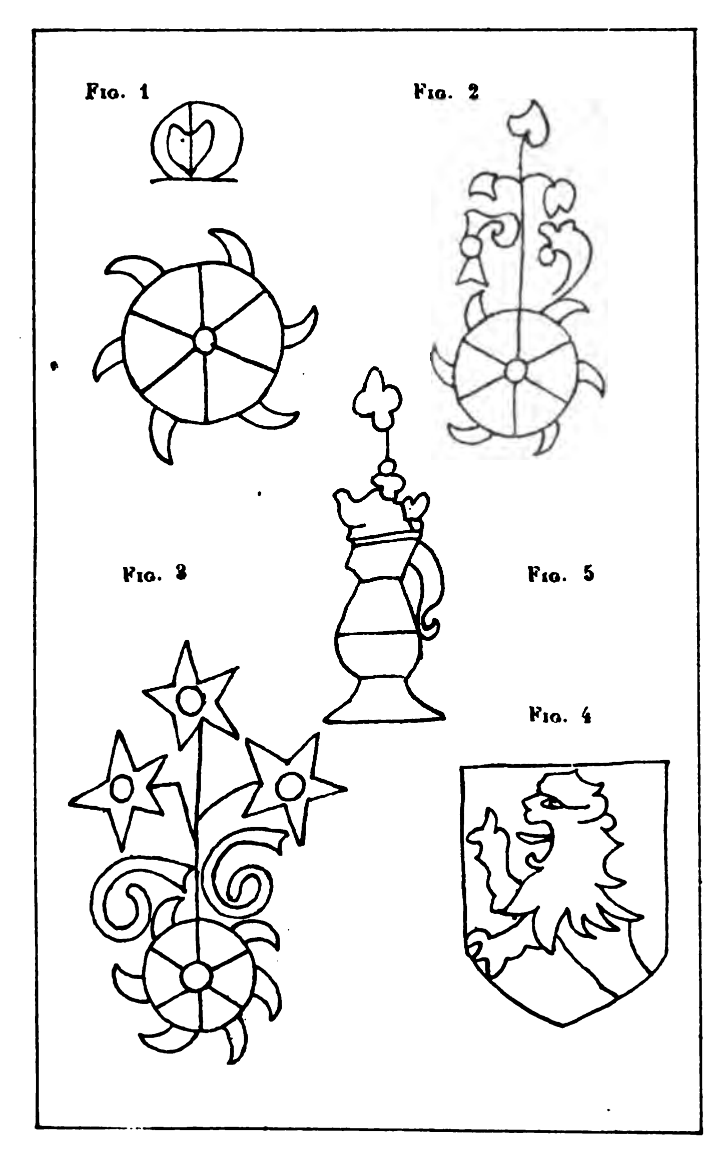

UNIV.
OF
MICH.

NOTES SUR LES FILIGRANES Pl. VIII

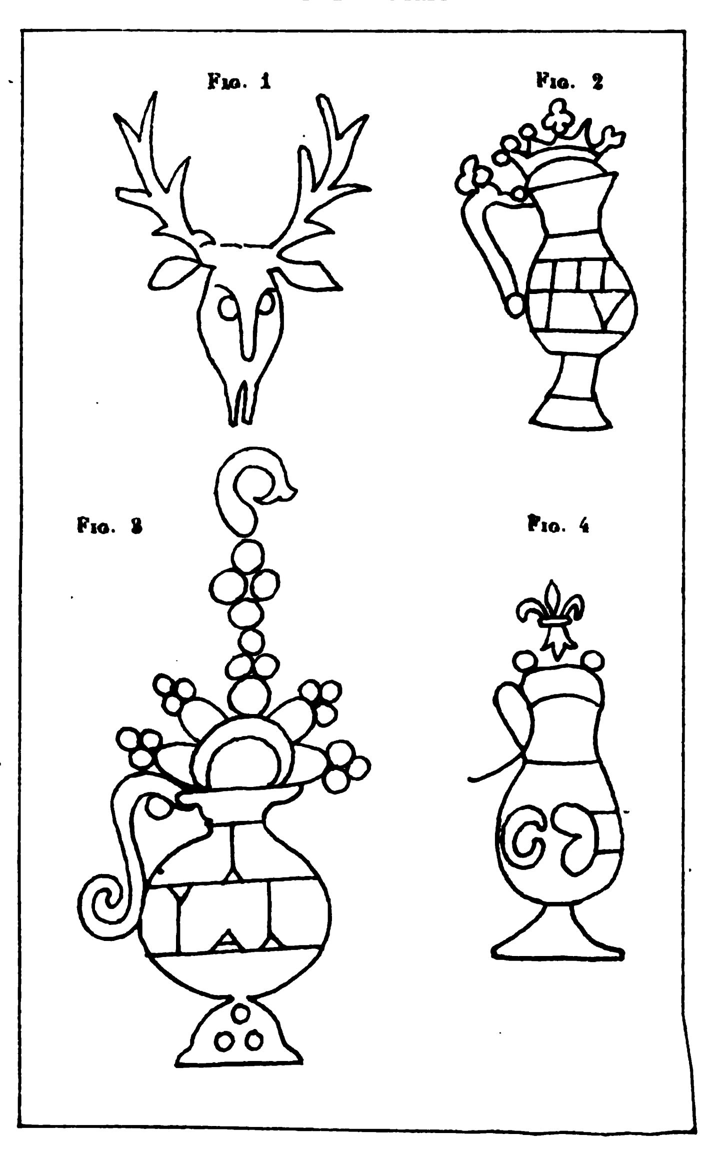





Fig. 1
Fig. 2
Fig. 3
Fig. 4


Fig. 1
Fig. 2
Fig. 3
Fig. 5
Fig. 4


UNIV.
OF
MICH.


Fig. 1
Fig. 2
Fig. 3
Fig. 4

ERRATA

P. 8. ligne 7, au lieu de (1860), il faut lire (1859)

P 10, ligne 24, Divers et non Diverses.


UNIV. OF MICH.

DONS ET LEGS

FAITS A LA SOCIÉTÉ PAR D'ANCIENS MEMBRES.

I. **M. Rigollot**, par codicille du 31 mai 1849, a légué à la Société : 1° une plaque d'ivoire représentant le baptême de Clovis. — 2° Une figurine en bronze de Silène couché. — 3° Deux planches de médailles renfermant les monnaies d'Amiens et des villes de Picardie. — 4° La collection des monnaies de plomb des Évêques des Innocents.

II. **M. Le Prince**, par son testament, en date du 4 août 1851, a légué : 1° divers objets mobiliers, savoir : une pendule, les vases et les flambeaux, ouvrages de son frère. — 2° un meuble avec les antiquités qui y sont contenues. — 3° une somme de 10,000 fr.

Dans sa séance du 27 juillet 1885, la Société a décidé que le produit de cette somme placée en rente sur l'Etat serait affecté à la fondation d'un prix annuel à distribuer au nom de M. Le Prince.

Un décret impérial du 17 mars 1856 autorise l'acceptation.

III. **M. Guérard,** par son testament du 15 décembre 1856, lègue une somme de 2,000 fr.

Acceptation autorisée par décret impérial du 31 juillet 1857.

IV. En mémoire de **M. Ledieu**, l'un des fondateurs de la Société, et de Madame Marie-Thérèse Joséphine **Maret,** sa veuve, leurs enfants ont, le 25 octobre 1861, conformément aux intentions de leur mère, donné à la Société une somme

de 10,000 fr. pour, les intérêts de la dite somme placée en rente 4 1/2 sur l'Etat, servir à la fondation d'une ou plusieurs médailles qui seront décernées annuellement au nom de M. Ledieu.

V. **M. Siffait de Moncourt** (Aimé-Marie-Jules), membre titulaire non-résidant, né à Abbeville, décédé à Bayonne, a, par son testament du 15 décembre 1870, légué une somme de 100 fr.

Un arrêté du Préfet de la Somme du 8 mars 1875 a autorisé l'acceptation.

VI. Madame veuve **Bouthors**, née **Deslavier**, décédée le 12 avril 1874, en souvenir de son mari, ancien président de la Société, a légué, par son testament en date du 7 avril 1869, le portrait de son mari et une rente annuelle et perpétuelle sur l'Etat de 150 fr. 3 0/0, à la charge par la Société d'entretetenir la tombe de M. Bouthors et la sienne, au cimetière de la Madeleine.

Un décret du président de la République du 23 mars 1875 a autorisé l'acceptation.

VII. **M. Mennechet**, décédé le 9 juin 1875, a légué à la Société une somme de 1,000 fr.

VIII. **M. Victor Cauvel de Beauvillé**, par ses testaments et codicille olographes des 27, 29 juin et 20 décembre 1883, a légué une somme de 20,000 fr. pour être placée au gré de la Société et pour les intérêts en être affectés à l'achat de manuscrits, plans et dessins originaux et d'autographes.

Acceptation autorisée par décret du Président de la République du 29 mars 1887.



LISTE

DES MEMBRES RÉSIDANTS DÉCÉDÉS EN EXERCICE.

Date du Décès.	MM.
12 février 1837.	**Caron** (Charles-Alexis-Nicolas), né à Amiens, le 19 décembre 1811.
16 mai 1839.	**Cocquerel** (Firmin-Joseph) ❋, né à Amiens, le 9 décembre 1774.
12 août 1842.	**Ledieu** (Jean-Baptiste-Alexandre), ancien trésorier, né à Amiens, le 26 juillet 1774.
15 août 1844.	**Lavernier** (Jean-François-Charles-Mathurin), ancien secrétaire annuel, né à Abbeville, le 4 janvier 1791.
27 juin 1847.	**Janvier** (Louis-Joseph-Henri), né à Amiens, le 20 août 1781.
5 octob. 1850.	**Dorbis** (Victor-Théophile-Benoni-Galtat), trésorier de la Société, né à Doullens, le 12 décembre 1803.
7 mai 1853.	**Le Merchier** (Charles-Gabriel) ❋, ancien président, né à Péronne, le 18 août 1769.
29 déc. 1854.	**Rigollot** (Marcel-Jérôme) ❋, ancien président, né à Doullens, le 30 septembre 1786.
21 juillet 1855.	**Le Prince** (Pierre-Joseph-Auguste), conservateur du Musée, né à Amiens, le 7 mai 1780.

15 mai 1856. **Bisson de la Roque** (Jules-Gabriel), ancien président, né à Bourseville, c.ne d'Ault (Somme), le 22 juin 1803.

20 févr. 1857. **Guerard** (François), ancien président, né à Amiens, le 29 octobre 1795.

21 octob. 1859. **Magdelaine** (Augustin) ✻, né à Dôle (Jura), le 6 décembre 1788.

9 déc. 1863. **De Betz** (Alexandre-Eugène-Gustave, comte) ✻, ancien président, né au château de Beauchemin, commune de Chemin (Jura), le 22 mai 1799.

6 août 1865. **Breuil** (Guillain-Joseph-Auguste), ancien président, né à Amiens, le 2 mars 1811.

26 août 1874. **Bazot** (Adolphe-Pierre-Marie), ancien président, né à Paris, le 22 octobre 1803.

14 avril 1875. **Rembault** (Marie-André-Gabriel), ancien secrétaire annuel, né à Amiens, le 6 novembre 1817.

9 juin 1875. **Henneguet** (Eugène-Alexandre) ✻, né à Saint-Quentin (Aisne), le 29 juin 1821.

nov. 1882. **Noyelle** (Marie-Joseph-Honoré-Ernest), né à Amiens, le 8 avril 1842.

30 janv. 1886. **De Forceville** (Gédéon-Adolphe-Casimir), né à Saint-Maulvis (Somme), le 28 février 1800.

6 juin 1887. **Letemple** (l'abbé Charles-François-Augustin), né à Ham, le 7 septembre 1814.

3 avril 1888. **Garnier** (Jacques-Jean-Baptiste-Adolphe) ✻, secrétaire-perpétuel et ancien président, né à Amiens, le 28 février 1808.

7 avril 1889. **Hesse** (Alexandre), ✻, ancien président, né à Amiens, le 6 décembre 1807.

COMPOSITION

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE

AU 15 AVRIL 1889.

BUREAU

Président : M. GEORGES DURAND, archiviste du département.

Président honoraire : M. l'abbé DE CAGNY, chanoine honor., ✪ A.

Vice Président : M. CHARLES PINSARD.

Secrétaire perpétuel : M. F. POUJOL DE FRÉCHENCOURT.

Secrétaire annuel : M. R. DE GUYENCOURT.

Trésorier : M. ALCIDE DUVETTE.

MEMBRES TITULAIRES RÉSIDANTS.

Dates d'admission. MM.

1843. 11 janv. DUVAL (l'abbé Antoine-Théophile), chanoine titulaire, vicaire général du diocèse, 9, rue Constantine.

» JOURDAIN (l'abbé Édouard), chanoine titulaire, 18, rue des Canettes.

1849. 18 avril. ANTOINE ✱, architecte, capitaine honoraire des sapeurs-pompiers, ancien membre du Conseil municipal, 22, rue des Saintes-Maries.

» 12 déc. HECQUET DE ROQUEMONT ✱ O. ✱, docteur en droit, président honoraire de la Cour d'appel, 4, rue Vivien.

1853. 5 juillet. VION (Michel), ✪ I., licencié ès-lettres, ancien chef d'institution, membre de l'Académie d'Amiens, 8, rue de la République.

1856. 9 déc. Darsy (Irénée), licencié en droit, ancien notaire, 16, boulevard Beauvais.

1857. 12 mai. Salmon (Charles), ✻, ancien directeur du Dimanche, ancien secrétaire du Comice agricole, à Saint-Fuscien (Somme).

1863. 14 juil. Duvette (Alcide), banquier, 30, rue des Jacobins.

1864. 10 janv. Pouy (Louis-Eugène-Ferdinand), anc. commissaire-priseur, 2, rue Croix-Saint-Firmin.

1865 11 avril. Leleu (Maurice-Alexis), ✻, ✪ I., ancien proviseur du Lycée, membre de l'Académie d'Amiens, 5, boulevard Guyencourt.

1865. 9 août. Hénocque (l'abbé Jules), doyen du Chapitre de la cathédrale d'Amiens, vicaire général, 7, rue Constantine.

1869. 9 nov. Crampon (l'abbé Th.-Joseph-Auguste), chanoine titulaire d'Amiens et chanoine honoraire de Perpignan, membre de l'Académie d'Amiens, 26, rue Amiral Courbet.

» Dubois (Alexis-Auguste-Florent), ancien chef de bureau à la Mairie, 27, boulevard Du Cange.

1872. 20 févr. Janvier (Auguste), ✪ A., membre de l'Académie d'Amiens, 73, boulevard du Mail.

» 11 juin. Duthoit (Edmond) ✻, architecte, attaché à la Commission des monuments historiques près le Ministère des Beaux-Arts, 13, rue Duminy.

1873. 11 févr. De Cagny (l'abbé Paul-Urbain), ✪ A., chanoine honoraire, prêtre habitué de l'église St-Martin, 40, rue Le Merchier.

» Soyez (Edmond), propriétaire, 22, rue de Noyon.

1875. 11 mai. De Calonne (le Baron Albéric), licencié en droit, ancien membre de l'Académie d'Amiens, 174, rue Laurendeau.

1877. 9 janv. Josse (Hector), propriétaire, à Saulcourt, par Heudicourt (Somme).

1878. 12 mars. Pinsard (Charles), architecte, 22, rue Saint-Dominique.

1879. 18 mai. Poujol de Fréchencourt (Fernand), maire de Fréchencourt, 6, rue Gloriette.

1879. 10 juin. **Oudin** (Ernest), conseiller à la Cour d'Appel, 9, rue Debray.

1881. 11 janv. **Duhamel-Decéjean** (Charles), propriétaire, à Nesle (Somme).

1885. 14 avril. **Durand** (Georges), archiviste du département, 71, rue des Jacobins.

1885. 15 juill. **Du Crocquet de Guyencourt** (Robert), 1, rue Gloriette.

1886. 13 avril. **Roux** (Joseph), avocat, docteur en droit, 27, rue Lamarck.

1887. 13 déc. **Guerlin** (Robert), 23, rue Le Merchier.

1888. 13 mars. **Louvencourt** (Cte Adrien de), maire de Seux, conseiller d'arrondissement, 35, boulevard du Mail.

TITULAIRES NON-RÉSIDANTS.

MM.

9 févr. 1886. **Antoine** (Georges), architecte, à Amiens, 2, rue d'Alger.

7 août 1883. **Antoine** (Joseph), élève architecte à l'Ecole des Beaux-Arts, 22, rue des Saintes-Maries, à Amiens.

15 juin 1886. **Bellard** (l'abbé Paul), curé de Méricourt-l'Abbé, par Ribemont (Somme).

14 avril 1868. **Blanchard** (l'abbé), vicaire de Warloy-Baillon (Somme).

28 déc. 1836. **Boistel** (Amédée) juge honoraire, à St-Omer.

13 déc. 1887. **Boudon** (Georges), licencié en droit, à Amiens, 11, rue Alexandre.

15 juill. 1885. **Cacheleu** (l'abbé), professeur à l'Ecole St-Martin, Amiens.

11 déc. 1883. **Cagé** (Carlos), avocat, archiviste paléographe, à Paris.

12 janv. 1886. **Cappe** (Godefroy), membre de la Commission des Antiquités du Pas-de-Calais, à Frévent (Pas-de-Calais).

10 janv. 1838. **Carbon** (Césaire-Emile) ✵ capitaine au 97e de ligne, à Rumilly (Haute Savoie).

10 nov. 1874. **Carmichael** (William), filateur, à Ailly-sur-Somme (Somme).

9 août 1881. **Caron** (Laurent), avocat, membre de l'Académie d'Amiens, à Amiens, 44, rue des Trois-Cailloux et à Cerisy-Gailly (Somme).

8 déc. 1863. **Chartier du Raincy** (F.-A.-A), propriétaire, à Cauvigny, par Noailles (Oise).

10 mai 1881. **Cosserat** (Oscar), ✱, négociant, à Amiens, 38, rue de la République.

14 août 1866. **D'Ablaincourt** (Adolphe), propriétaire, à Ablaincourt, par Chaulnes (Somme).

8 août 1849. **D'Acy** (Ernest Cadeau), licencié en droit, à Paris, 40, boulevard Malesherbes.

14 mars 1882. **Danicourt** (l'abbé), curé, à Naours, par Villers-Bocage (Somme).

12 août 1840. **De Beauvillé** (Félix Cauvel) ✱, ancien magistrat, ancien membre du Conseil général de la Somme et ancien député, à Montdidier, et à Paris, 4, rue Cambacerès.

8 févr. 1887. **De Berny** (Pierre), propriétaire, à Ribeaucourt (Somme).

12 avril 1881. **De Bonnault d'Houet** (le vicomte Léon), conseiller général, à Abbeville et à Mérélessart, par Hallencourt (Somme).

9 févr. 1886. **De Boutray** (baron René), à Amiens, 12, rue Gloriette.

10 mai 1881. **De Brandt** (le vicomte Charles), à Havernas, par Vignacourt (Somme).

11 août 1874. **Debray** (Henri), conducteur des Ponts-et-Chaussées, membre de la Société géologique du Nord, à Lille, 11, rue Delezenne.

12 avril 1881. **De Canettemont** (Octave), membre de la Commission des Antiquités du Pas-de-Calais, à Sains-les-Hauteclocques, par St-Pol (Pas-de-Calais).

11 févr. 1862. **De Cardevacque** (Adolphe), membre de la Commission des Antiquités du Pas-de-Calais et de l'Académie, à Arras.

9 déc. 1862. **De Corberon** (le vicomte), propriétaire, à Troissereux (Oise).

12 déc. 1854. **Decrept**, ✿ A, suppléant de juge de paix, conseiller d'arrondissement, à Poix (Somme).

12 mai 1874. DE FORCEVILLE (le comte) ✻, ancien conseiller général de la Somme, à Forceville, par Oisemont (Somme).

10 mai 1881. DE FRANCQUEVILLE (Amédée), docteur en droit, à Remiencourt (Somme).

14 déc. 1852. DE FROHEN (le comte HIBON, duc de Villars-Brancas), propriétaire, à Paris, 46, rue Jacob.

13 juill. 1886. DELATTRE (Victor), receveur municipal, à Cambrai (Nord).

11 janv. 1881. DE LHOMEL (Georges), licencié en droit, à Paris, 52, rue Daru, et à Montreuil (Pas-de-Calais).

12 févr. 1867. DELIGNIÈRES (Emile), avocat, membre de la Société d'Emulation, à Abbeville.

8 déc. 1863. DE LUÇAY (le comte) ✻, ancien maître des requêtes au Conseil d'Etat, à St-Agnan (Houdainville) Oise, et à Paris, 90, rue de Varennes.

9 nov. 1880. DE MAILLY-NESLE (le marquis Arnould), prince d'Orange, à la Roche-Mailly, commune de Pont-Vallain (Sarthe). M. P. (1).

12 août 1862. DE MARSY (le comte Arthur) ✻, ancien élève de l'Ecole des Chartes, conservateur du Musée, président de la Société Française d'Archéologie, à Compiègne.

8 août 1865. DE MERCEY (Napoléon), membre de la Société géologique de France, à La Faloise (Somme).

8 juill. 1879. DE PUISIEUX (Alfred), propriétaire, à Amiens, 11, rue Gribeauval.

8 mars 1887. DE RAGNAU (Monseigneur Hugues), prélat de la maison de Sa Sainteté, référendaire à la signature papale, à Moreuil (Somme).

9 août 1864. DE RIENCOURT (le comte Hugues), ancien conseiller général, à Beaucourt-en-Santerre, par Moreuil (Somme).

14 avril 1874. DE ROUGÉ (le comte Hervé), propriétaire, à Dinteville (Haute-Marne).

8 mars 1887. DE ROUGÉ (Mme la comtesse), marquise du PLESSIS-BELLIÈRE, château de Moreuil (Somme).

(1) Les lettres M. P. désignent les membres non-résidants qui, en vertu de l'article 45 du règlement ont désiré s'affranchir de la cotisation annuelle moyennant une somme de *cent quatre-vingts francs*, une fois payée.

12 déc. 1876. DE SANCHEZ DE BAENA (le vicomte), membre de plusieurs sociétés savantes, à Lisbonne, (Portugal). M. P.

10 nov. 1847. DESCHAMPS DE PAS ✱, ancien ingénieur des Ponts-et-Chaussées, correspondant de l'Institut, à St-Omer.

13 mai 1879. DESCHAMPS (l'abbé Léon), chanoine prébendé, secrétaire général de l'Evêché, à Amiens, place Notre-Dame, 2.

10 mai 1864. DE SCHOUTHEETE DE TERVARENT DE MUNCK (le chevalier), conseiller provincial, etc., à St-Nicolas (Belgique).

8 janv. 1889. DE SEPTENVILLE (le baron Édouard), ancien député, au château du Bois-Robin, par Aumale (Seine-Inférieure).

12 mars 1889. DE SEPTENVILLE (Octave), au château de Tronville, par Amiens.

11 avril 1865. DESMAZE (Charles) O. ✱, conseiller honoraire à la Cour d'appel, à Paris, 29, avenue Trudaine.

14 avril 1874. DES VARENNES, propriétaire, à Avelesges, par Airaines (Somme).

10 août 1836. DE THIEULLOY (Julien), 1, rue du Soleil.

10 avril 1883. DE THIEULLOY (le comte Fernand), ancien élève de l'Ecole centrale, à Amiens, 20, rue du Loup.

8 avril 1884. DE VALICOURT (le comte Léon), inspecteur des forêts, à Troyes (Aube).

12 mars 1889. DE VIENNE (Jean), conseiller d'arrondissement, château d'Ollezy (Aisne), par Ham (Somme).

12 août 1884. DE VISME (Armand), avocat, à Paris, 32, boulevard Haussmann.

11 févr. 1879. DE WITASSE (Gaëtan), propriétaire, à Paris, 3, rue de la Planche.

8 avril 1879. D'HEILLY (le marquis Léonce) ✱, lieutenant-colonel, attaché militaire à l'ambassade de France à Berne (Suisse).

13 déc. 1877. D'HINNISDAL (le comte), à Tilloloy-lès-Roye (Somme). M. P.

9 déc. 1884. DODEUIL (Timoléon), docteur en médecine, à Ham (Somme).

11 mars 1879. DOURNEL (Jules), licencié en droit, à Amiens, 7, rue Péru-Lorel, et à Forestmontiers (Somme).

13 juill. 1880. DU BOIS DE JANCIGNY ✱, ancien directeur des contributions indirectes, ancien titulaire résidant, à Paris, 3, r. Vineuse.

12 mai 1857. Du Fresne de Beaucourt (le marquis), à Morainville, par Blangy (Calvados), et à Paris, rue de Sèvres. M. P.

13 nov. 1860. Du Lac (Jules Perrin), juge honoraire au Tribunal civil, membre de la Société historique, à Compiègne (Oise).

9 juill 1851. Du Maisniel de Liercourt (le vicomte Anatole), propriétaire, à Villemont (Puy-de-Dôme).

10 avril 1877. Fromentin (l'abbé), curé de Fressin, par Auchy-lès-Hesdin (Pas-de-Calais).

10 mai 1881. Gallet (Emile), juge honoraire au Tribunal civil, à Amiens 32, rue du Boucaque.

11 août 1863. Gosselin (l'abbé), curé-doyen de Nouvion (Somme).

13 juill. 1880. Graire (Auguste), licencié en droit, ancien notaire, à Amiens, 5, rue St-Fuscien.

10 juin 1879. Hareux (l'abbé Paul), vicaire de St-Jacques, à Amiens, 15, rue de Cerisy.

8 juill. 1879. Herbet (Félix), docteur en droit, archiviste paléographe, avocat, à Paris, 127, boulevard St-Germain.

11 mars 1879. Hesse (Henri), ancien procureur de la République, à Marconnelles, par Hesdin (Pas-de-Calais).

14 déc. 1858. Hidé (Charles), avocat, membre de la Société académique, à Bruyères-sous-Laon (Aisne).

8 déc. 1885. Hodent (Léopold), agent-voyer cantonal, à Villers-Bocage (Somme).

3 mars 1886. Jumel (Albert), avocat, à Amiens, 16, rue de la République.

13 nov. 1888. Labande (Honoré), élève de l'École des chartes, à Paris, 18, rue de la Grande-Chaumière.

12 juin 1866. Labitte (Auguste) ✱, directeur de la maison de santé, à Agnetz, près Clermont (Oise).

12 juill. 1881. Laurent (l'abbé Joseph), curé de Brimeux (Pas-de-Calais).

16 févr. 1875. Leblan, géomètre, à Caïx-en-Santerre (Somme).

9 nov. 1875. Ledieu (Alcius), I A., conservateur de la Bibliothèque, membre de la Société d'Émulation, à Abbeville.

10 mai 1881. Ledieu (Léon), ancien banquier, à Amiens, 16, rue Porion.

13 mars 1883. Ledieu (Maurice), ancien banquier, à Amiens, 81, rue des Jacobins.

14 déc. 1858. LEFEBVRE (l'abbé), curé d'Halinghem (Pas-de-Calais).

11 nov. 1856. LEFEBVRE (Alph.), directeur de l'Octroi, membre de la Société académique, à Boulogne-sur-Mer.

11 août 1866. LEFÈVRE-MARCHAND, ancien maire, à Chaulnes (Somme).

9 nov. 1869. LEFÈVRE (l'abbé Théodose), aumônier du Refuge, à Doullens (Somme).

13 déc. 1864. LEROY (l'abbé Chrysostome-Célestin), curé-doyen, chanoine honoraire, à Molliens-Vidame (Somme).

10 août 1886. LE ROY (Eugène), chef d'institution secondaire, à Nesle, (Somme).

10 nov. 1885. LESUEUR (l'abbé), curé d'Erondelle, par Pont-Remy (Somme).

9 juill. 1860. LION (Jules), ✪ A., conducteur des ponts-et-chaussées, inspecteur des promenades, à Paris, 27, rue Biot.

9 mai 1882. MACQUERON (Henri), licencié en droit, membre de la Société d'émulation, à Abbeville (Somme).

11 août 1874. MACQUET (Gustave), ancien notaire, à Domart-en-Ponthieu (Somme).

12 mars 1889. MARLE (l'abbé), chanoine honoraire, 28, boulevard Thiers, Amiens.

11 nov. 1851. MARTIN (l'abbé), curé du Pont-de-Metz (Somme).

11 mai 1886. MARTINVAL (l'abbé Jean-Baptiste), curé de Boulogne-la-Grasse (Oise).

7 août 1888. MASSON (Jean-Baptiste), licencié en droit, à Amiens, rue Victor-Hugo.

13 févr. 1849. MAZIÈRES (Léon), notaire honoraire, membre du Comité archéologique de Noyon, à Noyon (Oise).

8 juill. 1879. MELIN DE VADICOURT (Henri), propriétaire, à Occoches, par Doullens (Somme).

13 dec. 1853. MESSIO (l'abbé), curé-doyen, chanoine-honoraire, à Sains (Somme).

10 mars 1885. MIANNAY (l'abbé Eugène), curé de Dommartin, par Boves (Somme).

7 août 1888. MILVOY (Amédée), architecte, à Amiens, 105, rue des Trois-Cailloux.

11 déc. 1883. MOLLET (Jules), à Roye (Somme).

8 août 1882. MOREL (Remy), licencié en droit, ancien chef d'institution, à Nesle (Somme).

18 avril 1887. MOURET (l'abbé Emile), curé de Mirvaux, par Villers-Bocage (Somme).

11 nov. 1851. NORMAND (l'abbé), curé de Ste-Segrée, par Poix (Somme).

9 janv. 1877. ODON (l'abbé Apollinaire), curé de Tilloloy-lès-Roye (Somme).

9 févr. 1886. PERCHEVAL (Adrien), licencié en droit, à Amiens, 6, rue Lemerchier.

13 nov. 1866. PICART, ancien percepteur, à Roiglise, par Roye (Somme).

13 mars 1888. PICOU (Gustave), à St-Denis (Seine). M. P.

15 juin 1886. PIHAN (l'abbé Louis), chanoine, secrétaire de l'évêché, à Beauvais (Oise).

13 mai 1877. POIRÉ (Emile), propriétaire, à Lihons-en-Santerre (Somme).

8 janv. 1884. POUJOL DE FRÉCHENCOURT (Raoul), attaché à l'administration du chemin de fer de l'Ouest, à Paris, 47, rue de l'Université.

9 juill. 1851. PRAROND (Ernest), ancien conseiller général, président honoraire de la Société d'émulation, ancien maire, à Abbeville.

12 juill. 1881. Le V. P. Prieur de la Chartreuse de N.-D. des Prés, par Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais).

14 avril 1863. QUENTIN (Eugène), imprimeur, à Péronne.

11 juin 1878. RAMON (Gustave), licencié en droit, à Athies-lès-Arras (Pas-de-Calais).

11 nov. 1879. RENDU (Armand), ancien archiviste de la Somme, à Maignelay (Oise) et à Paris, 21, rue du Rocher.

10 janv. 1888 RICOUART (Louis), membre de l'Académie, adjoint au maire de la ville, à Arras.

12 déc. 1871. RIQUIER, conducteur principal des ponts-et-chaussées, au Pont-de-Metz (Somme).

9 mars 1880. RIS-PAQUOT, ✻, artiste peintre, à Abbeville.

11 mai 1886. ROUSSEAU (Jacques-Adrien), à Amiens, 24, rue St-Louis.

13 mars 1844. ROZE (l'abbé), chanoine honoraire, curé de Tilloy-lès-Conty (Somme).

8 mai 1883. SIFFAIT DE MONCOURT (Henri), peintre, à Paris, 84, rue Washington et Moncourt, par Rue (Somme).

11 juill. 1876. SOREL (Alexandre) ✱, président du Tribunal civil, membre de la Société historique, à Compiègne (Oise).

8 déc. 1885. THIERRY (l'abbé), curé de Longpré-les-Corps-Saints.

12 avril 1881. TRAULLÉ (l'abbé Jean-Baptiste), curé de Thieulloy-la-Ville, par Poix (Somme).

10 févr. 1863. VALLOIS (Georges), ✱, ancien secrétaire général de préfecture, membre de la Société des Antiquaires du Centre, à Valette, par Villefranche-sur-Cher (Loir-et-Cher).

14 mai 1872. VAN ROBAIS (Armand), membre de la Société d'émulation, à Abbeville (Somme).

13 janv. 1857. VAST (Jules), membre du Conseil municipal, à Albert.

9 mars 1880. VILLERELLE (l'abbé Louis), curé de La Boissière, par Montdidier (Somme).

9 juin 1885. VITASSE (l'abbé Henri), chanoine honoraire, missionnaire apostolique, vicaire de la cathédrale, à Amiens, 14, rue Constantine.

MEMBRES HONORAIRES.

MM.

9 nov. 1886. DE LONGPÉRIER-GRIMOARD (le comte), président du Comité archéologique de Senlis, correspondant de la Société des Antiquaires de France, de la Société héraldique d'Italie, à Lagny-le-Sec (Oise).

9 janv. 1889. DELAHERCHE (Alexandre), correspondant du Ministère de l'Instruction Publique, ancien titulaire non-résidant, à Beauvais (Oise).

8 mars 1887. HARDOUIN (Henri) ✱, conseiller honoraire à la Cour de Douai, ancien titulaire résidant, à Quimper (Finistère).

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

10 déc. 1861. BÉNARD (Louis), secrétaire de la Mairie, à Boulogne-sur-Mer.

10 juin 1862. BORMANS (Stanislas), docteur en philosophie et lettres, archiviste de l'État de Liège, secrétaire général de l'Institut archéologique liégeois, à Liège (Belgique).

14 déc. 1836. DANCOISNE, ancien notaire, à Hénin-Liétard (Pas-de-Calais).

11 mai 1875. DE CHENNEVIÈRES (le marquis Philippe), ✻, ancien directeur des Beaux-Arts, membre de l'Institut, à Paris, 5, rue de l'Éperon.

4 juill. 1845. DE KAYSER, ✻, peintre, directeur du Musée, à Anvers (Belgique).

12 févr. 1851. DE VITTE, ✻, correspondant de l'Académie des inscriptions (Institut de France), à Paris.

13 nov. 1888. KERSHAW (S. W.) F. S. A. bibliothécaire du Lambeth Palace, membre de la Société des Antiquaires de Londres, au Lambeth Palace (Londres).

8 mars 1887. LEFEBVRE (Jules), membre honoraire de la Société d'émulation d'Abbeville, à Abbeville (Somme).

12 nov. 1867. LUCAS (Charles), ✻, architecte, à Paris, 8, boulevard Denain.

12 févr. 1851. MAURY (Alfred), C. ✻, membre de l'Institut, directeur général des Archives nationales, à Paris.

7 août 1888. OMONT (Henri), sous-bibliothécaire au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, à Paris.

11 juin 1872. REVOIL (Henri), ✻, architecte diocésain, correspondant de l'Institut, à Nîmes (Gard)

12 juin 1844. ROACH SMITH, secrétaire honoraire de la Société de numismatique et de la Société des Antiquaires de Londres, à Strood (Kent).

LISTE

DES

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

SOCIÉTÉS FRANÇAISES

AISNE.	Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin.
—	Société archéologique, historique et scientifique de Soissons.
—	Société académique de Laon.
—	Société historique et archéologique de Château-Thierry.
—	Société archéologique de Vervins.
—	Société académique de Chauny.
ALGÉRIE	Société archéologique du département de Constantine.
—	Académie d'Hippone, à Bône.
ALLIER	Société d'émulation du département de l'Allier, à Moulins.
ALPES MARITIMES. .	Société centrale d'Agriculture, d'Horticulture et d'Acclimatation de Nice et des Alpes-Maritimes, à Nice.
—	Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, à Nice.

ARDÈCHE . . . Société des sciences naturelles et historiques de l'Ardèche, à Privas.

— Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et lettres du dép. de l'Ardèche, à Privas.

AUBE. . . . . . . Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube, à Troyes.

AUDE . . . . . Commission archéologique et littéraire de Narbonne.

AVEYRON . . . . . Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, à Rodez.

BASSES-PYRÉNÉES. . Société des sciences, lettres et arts, à Pau.

— Société des sciences et des arts, à Bayonne.

BELFORT . . . . . Société Belfortaine, à Belfort.

BOUCHES-DU-RHÔNE. Société de statistique de Marseille.

— Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille.

— Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix.

CALVADOS . . . . . Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen.

— Société des Antiquaires de Normandie, à Caen.

— Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de Bayeux.

— Société d'agriculture, d'industrie, des sciences et des arts de l'arrondissement de Falaise.

CHARENTE . . . . . Société archéologique et historique de la Charente, à Angoulême.

CHARENTE-INFÉRIEURE. Société linnéenne de la Charente-Inférieure, à Saint-Jean-d'Angely.

— Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, à Saintes.

CHER	Société des Antiquaires du Centre, à Bourges.
—	Société historique, littéraire, artistique et scientifique du Cher, à Bourges.
CORRÈZE	Société historique et littéraire du Bas-Limousin, à Tulle.
—	Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, à Brive.
CÔTE-D'OR.	Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.
—	Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or, à Dijon.
—	Société d'histoire et d'archéologie religieuse du diocèse de Dijon, à Dijon.
CÔTES-DU-NORD . .	Société d'émulation des Côtes-du-Nord, à Saint-Brieuc.
CREUSE	Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, à Guéret.
DEUX-SÈVRES . .	Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres, à Niort.
DORDOGNE.	Société historique et archéologique du Périgord, à Périgueux.
DOUBS.	Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.
—	Société d'émulation du Doubs, à Besançon.
—	Société d'émulation de Montbéliard.
DROME	Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, à Valence.
—	Comité d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers, à Romans.
EURE.	Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure, à Évreux.
EURE-ET-LOIR . . .	Société dunoise (Archéologie, Histoire, Sciences et Arts), à Chateaudun.

Finistère . . . . . Société académique de Brest.
— Société archéologique du Finistère, à Quimper.
Gard. . . . . . . Académie du Gard, à Nîmes.
Gironde . . . . . Société archéologique de Bordeaux.
Haute-Garonne . . Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.
— Société archéologique du Midi de la France à Toulouse.
Haute-Loire. . . . Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy.
Haute-Marne . . . Société historique et archéologique de Langres.
Haute-Saône. . . . Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Haute-Saône, à Vesoul.
Haute-Savoie . . . Société florimontane, à Annecy.
Haute-Vienne . . . Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges.
Hérault . . . . . Académie des sciences et lettres de Montpellier.
— Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.
Ille-et-Vilaine . . Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine, à Rennes.
Indre-et-Loire . . Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire, à Tours.
— Société archéologique de Touraine, à Tours.
Isère . . . . . . Académie Delphinale, à Grenoble.
— Société de statistique, des sciences naturelles et des arts industriels du département de l'Isère, à Grenoble.
Jura . . . . Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny.
Landes . . . . . . Société de Borda, à Dax.

Loir-et-Cher . .	Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher, à Blois.
Loire-Inférieure .	Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure, à Nantes.
—	Société archéologique de Nantes et du départ. de la Loire-Inférieure, à Nantes.
Loiret	Société archéologique et historique de l'Orléanais, à Orléans.
Lot.	Société des études littéraires, historiques et scientifiques du Lot, à Cahors.
Maine-et Loire .	Académie des sciences et belles-lettres d'Angers.
—	Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers.
—	Société agricole et industrielle d'Angers et du départ. de Maine-et-Loire, à Angers.
Manche	Société d'archéologie, de littérature, sciences et arts d'Avranches.
—	Société nationale académique de Cherbourg.
—	Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle du département de la Manche, à St-Lô.
Marne	Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du dép. de la Marne, à Châlons.
—	Académie nationale de Reims.
—	Société des sciences et des arts de Vitry-le-François.
Mayenne	Société d'archéologie, sciences, arts et belles-lettres de la Mayenne, à Mayenne.
Meurthe	Académie de Stanislas, à Nancy.
—	Société d'archéologie lorraine, à Nancy.
Meurthe-et-Moselle.	Société philotechnique, à Pont-à-Mousson.
Meuse.	Société philomathique de Verdun.
—	Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc.

MORBIHAN. . . .	Société polymathique du Morbihan, à Vannes.
NORD.	Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille.
—	Commission historique du département du Nord, à Lille.
—	Société d'émulation de Cambrai.
—	Société centrale d'agriculture, de sciences et d'arts séant à Douai.
—	Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, à Dunkerque.
—	Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes.
—	Comité flamand de France, à Dunkerque.
—	Société d'émulation de Roubaix.
OISE	Société académique d'archéologie, sciences et arts du dép. de l'Oise, à Beauvais.
—	Société française d'archéologie pour la description et la conservation des monuments historiques, à Compiègne.
—	Société d'agriculture de l'arrondissement de Compiègne.
—	Société historique de Compiègne.
—	Comité archéologique et historique de Noyon.
—	Comité archéologique de Senlis.
PAS-DE-CALAIS . .	Académie des sciences, lettres et arts d'Arras.
—	Commission des antiquités départementales du Pas-de Calais, à Arras.
—	Société d'agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer.
—	Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer.

PAS-DE-CALAIS . .	Société des Antiquaires de la Morinie, à St-Omer.
PUY-DE-DÔME. . . .	Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand.
PYRÉNÉES-ORIENTALES	Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.
RHÔNE	Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles de Lyon.
—	Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.
—	Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.
—	Société académique d'architecture de Lyon.
SAÔNE-ET-LOIRE . .	Académie des sciences, belles-lettres et agriculture de Mâcon.
—	Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône.
—	Société éduenne, à Autun.
SARTHE	Société historique et archéologique du Maine, au Mans.
—	Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, au Mans.
SAVOIE	Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, à Chambéry.
—	Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie, à Chambéry.
SEINE.	Institut de France (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Paris.
—	Société nationale des Antiquaires de France, à Paris.
—	Société de l'Histoire de France, a Paris.
—	Société française de numismatique et d'archéologie, à Paris.
—	Société philotechnique, à Paris

Seine	Société des études historiques (ancien Institut historique), à Paris.
—	Société de l'Ecole des chartes, à Paris.
—	Musée Guimet, à Paris.
—	Société de l'histoire de Paris et l'Ile de France, à Paris.
Seine-et-Marne . .	Société d'archéologie, sciences, lettres et arts du dép. de Seine-et-Marne, à Melun.
Seine-et-Oise . . .	Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise, à Versailles.
—	Commission des antiquités et des arts du département, à Versailles.
—	Société archéologique de Rambouillet.
—	Société historique et archéologique de l'arrond. de Pontoise et du Vexin, à Pontoise.
Seine-Inférieure .	Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.
—	Commission départementale des antiquités de la Seine-Inférieure, à Rouen.
—	Société libre d'émulation, du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure, à Rouen.
—	Société havraise d'études diverses, au Havre.
—	Société des sciences et arts agricoles et horticoles du Havre.
—	Société industrielle d'Elbeuf.
Somme	Académie des sciences, des lettres et des arts d'Amiens.
—	Société médicale d'Amiens.
—	Société industrielle d'Amiens.
—	Société linnéenne du Nord de la France, à Amiens.
—	Société d'émulation d'Abbeville.
—	Comice agricole d'Abbeville.

TARN	Société littéraire et scientifique de Castres.
TARN-ET-GARONNE .	Société historique et archéologique de Tarn-et-Garonne, à Montauban.
VAR.	Académie du Var, à Toulon.
—	Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan.
—	Société d'agriculture, de commerce et d'industrie du département du Var, à Draguigan.
VAUCLUSE	Académie de Vaucluse, à Avignon.
VIENNE	Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.
—	Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers.
VOSGES	Société d'émulation du département des Vosges, à Epinal.
YONNE	Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre.
—	Socicté archéologique de Sens.

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

ALLEMAGNE.

AUGSBOURG	Historischen Verein für Schwaben und Neuburg.
BONN.	Verein für Alterthumsfreunden in Rheinlande.
DARMSTADT	Historischen Verein für das Grossherzogthum Hessen.
GOTTINGUE	Königlichen Gesellschaft der Wissenschaften.
HANOVRE	Historischen Verein für Niedersachsen.
IENA	Verein für Thuringische Geschichte und Alterthumskunde.

MAYENCE	Verein für Erforschung der Reinischen Geschichte und Alterthümer in Mainz.
MUNICH.	Königlichen Bayerischen Akademie der Wissenschaften zu München
NUREMBERG. . . .	Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit, Organ des Germanischen Museums.
STUTTGART	Würtembergische Verein für Landesgeschichte.
ULM	Verein für Kunst und Alterthum in Ulm und Oberschwaben.
WIESBADEN . . .	Verein für Nassauische Alterthumskunde und Geschichtsforschung.

ALSACE-LORRAINE.

Société d'histoire naturelle de Colmar.
Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, à Strasbourg.
Académie des sciences, lettres et arts de Metz.
Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle, à Metz.

ANGLETERRE.

Society of Antiquaries of London.
Numismatic Society of London.
Kent archaeological Society. Cantorbery.
Historic Society of Lancashire and cheshire. Liverpool.

AUTRICHE.

GRATZ	Historischen Verein für Steiermarch
VIENNE.	Kaiserlichen Akademie der Wissenschaften.
—	Kaiserlichen und Königlichen geographischen Gesellschaft in Wien.

BELGIQUE.

Académie d'archéologie de Belgique, à Anvers.
Institut archéologique de la province de Luxembourg, à Arlon

Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, à Bruxelles.
Société royale de Numismatique, à Bruxelles.
Commissions royales d'art et d'archéologie, à Bruxelles.
Société archéologique de Charleroy.
Cercle archéologique d'Enghien (Hainaut).
Commission des inscriptions de la Flandre, à Gand.
Société libre d'émulation pour les lettres, les sciences et les arts, à Liège.
Institut archéologique liégeois, à Liège.
Société liégeoise de littérature wallonne, à Liège.
Société de l'Union des artistes, cercle international des beaux-arts, à Liège.
Société littéraire de l'Université Catholique de Louvain.
Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, à Mons.
Cercle archéologique de Mons.
Société archéologique de Namur.
Société archéologique de l'arrondissement de Nivolles
Cercle archéologique du pays de Waäs, à St-Nicolas.
Société scientifique et littéraire du Limbourg, à Tongres.
Société historique et littéraire de Tournai.

DANEMARCK.

Société royale des Antiquaires du Nord, à Copenhague

ESPAGNE.

Académie royale des sciences, à Madrid.

HOLLANDE.

Koninklijke Akademie van Wetenschappèn te Amsterdam.
Maatschappij der Nederlandsche Letterkunde te Leiden.
Friesch Genootschap van Geschied-Oudheid en Taalkunde te Leeuwarden.
Provinciaal Utrechtsch Genootschap van Kunste en Wetenschappen te Utrecht.

ITALIE.

Reale Instituto Lombardo di scienze e lettere, in Milano.
Regia Accademia di scienze, lettere ed arti, in Modena.
Reale Accademia dei Lincei, in Roma.

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

Institut royal grand ducal du Luxembourg (section historique).

NORWÈGE.

Université royale de Christiana.
Videnskabs-Selskabet i Christiana. (Société des sciences de Christiana).

RUSSIE.

Académie impériale des sciences de St-Pétersbourg.
Commission impériale d'arehéologie, à St-Pétersbourg.
Société impériale archéologique russe, à St-Pétersbourg.

SUISSE.

Historischen Verein des Kantons Bern.
Société d'histoire et d'archéologie de Genève.
Société d'histoire de la suisse romande, à Lausanne.
Société des Antiquaires de Zurich. (Antiquarischen Gesellschaft in Zurich).

AMÉRIQUE.

The numismatic and antiquarian Society of Montreal (Canada)
Academy of natural sciences of Philadelphia.
American philosophical Society. Philadelphia.
Smithsonian Institution. Washington.
Anthropological Society.

REVUES CORRESPONDANTES.

Messager des sciences historiques et littéraires ou Archives des arts et de la bibliographie de Belgique. Publié à Gand.

Le Dimanche, semaine religieuse du diocèse d'Amiens, publiée sous le patronage de l'Evêché par M. l'abbé Vitasse, chanoine honoraire, vicaire de Notre-Dame, missionnaire apostolique.

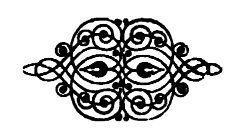


TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LES DIX VOLUMES DE LA 3me SÉRIE

DES

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE

(Tom. XXI à XXX).

Cette Table se divise en deux parties, comme celle des dix volumes composant la 2me série. La première partie indique les travaux par ordre méthodique ; la seconde présente la liste alphabétique des auteurs auxquels ils sont dus.

CHAPITRE Ier.

INDEX PAR ORDRE DE MATIÈRES.

I. — Composition de la Société et pièces annexes.

II. — Discours prononcés par les Présidents.

III. — Rapport sur les Travaux de la Société

Par MM. J. GARNIER et DUHAMEL-DECÉJEAN, secrétaires-perpétuels.

IV. — Rapports sur le Concours

V. — Philologie

VI. — Archéologie celtique et romaine

VII. — Archéologie mérovingienne et carlovingienne.

VIII. — Archéologie religieuse.

XII. — Histoire civile

XIII. — Histoire religieuse

XIV. — Biographie

XV. — Pièces diverses.

XVI. — Pièces relatives au Congrès historique et archéologique ouvert à Amiens en 1886.

XVII. — Discours prononcés par des membres du Congrès invités par la Société.

CHAPITRE II

INDEX ALPHABÉTIQUE PAR NOMS D'AUTEURS

TABLE DES MATIÈRES.



Amiens. — Imp. A. Douillet et Cie, rue du Logis-du-Roi, 13.